LE DEVOIR

fais ce que dois

Le Caveau — *la petite boite française où l'on mange bien.*

au 2063 rue Victoria (Métro McGill) 844-1624

Vol. LXIX - No 275 | Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum -2. | Montréal, mardi 29 novembre 1977 | Férie | 25 CENTS

Québec entend se doter de sa propre commission de libération

À l'instar de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, le Québec envisage de se doter de sa propre commission de libération conditionnelle, a révélé le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, dans une entrevue accordée au DEVOIR. (Photo Jacques Nadeau)

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Soucieux comme tous ses prédécesseurs de transformer l'image qu'il juge trop "répressive" de la justice québécoise, le ministre de la justice, M. Marc-André Bédard, a décidé d'entreprendre une réforme en profondeur du système pénitentiaire et des programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale des détenus.

La pierre d'assise de cette réforme, que M. Bédard a annoncée au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR la semaine dernière et dont une seconde tranche sera publiée demain, sera la création d'une commission québécoise de libérations conditionnelles qui aura pleine autorité sur les 19,000 citoyens actuellement détenus dans les prisons de juridiction provinciale.

Cette commission, qui sera créée en vertu d'un projet de loi que le ministre entend déposer à l'Assemblée nationale au cours du mois de décembre, viendra chapeauter une kyrielle de mesures et de programmes dont l'objectif ultime est de favoriser au maximum la réhabilitation et la résinsertion sociale des détenus.

"On parle de cette réforme depuis beaucoup trop d'années. Le temps est maintenant venu d'agir et de se donner les moyens permettant la réadaptation et la réinsertion sociale des individus qui végètent dans l'oisiveté à l'intérieur des prisons provinciales et qui, il faut bien le dire, coûtent extrêmement cher à l'État", d'affirmer M. Bédard.

C'est une simple mais fort instructive constatation statistique qui justifie, aux yeux du ministre, l'urgence de cette réforme: des 19,000 citoyens détenus dans les établissements provinciaux, 16,000 purgent des peines de six mois et moins d'emprisonnement.

Ces détenus, d'expliquer M. Bédard, en sont donc pour la plupart à une première infraction et encore s'agit-il d'une infraction plutôt mineure si l'on considère la durée de la sentence. Ils sont, d'ajouter le ministre, des candidats naturels à la réhabilitation et à la réinsertion sociale, ce qui nécessite évidemment qu'ils puissent bénéficier des largesses de la commission fédérale des libérations conditionneles.

Or, cette dernière, parce que débordée de travail, prend environ quatre mois à juger les demandes qui lui sont acheminées si bien qu'il devenait impérieux, dans le cadre du programme que veut implanter le Québec, que la province se dote de sa propre commission de libération conditionnelle qui aura ainsi pleine juridiction sur les conditions inhérentes à la libération des détenus.

Il s'agira en réalité d'une organisme autonome, que le ministre veut le plus souple et le moins technocratisé possible, un peu à l'image de ceux dont se sont déjà doté la Colombie-Britannique et l'Ontario.

De plus, ceux qui espèrent trouver matière dans ce geste provincial à nouvelle querelle constitutionnelle seront déçus puisque le gouvernement fédéral, en vertu d'une législation adoptée aux Communes en août dernier, autorise les provinces qui le désirent à se doter d'un tel instrument et à soustraire ainsi les détenus dont la peine est inférieure à deux ans de l'autorité de la Commission fédérale.

Ce projet de loi instituant cette commission de libération conditionnelle, que le ministre considère comme un instrument indispensable à la mise en place d'une véritable politique de réhabilitation, se doublera d'une autre législation importante visant celle-là à reconnaître le principe du travail rémunéré pour les détenus.

En vertu de cette législation, qui sera elle aussi déposée au cours des prochaines semaines, ces détenus, qui bénéficieront de libérations conditionnelles, pourront plus aisément que maintenant réintégrer la société progressivement en occupant

Voir page 2: Libération

au sommaire

■ Louis Laberge invite la FTQ à travailler à renverser le régime Trudeau — *page 3*

■ Un jugement inquiétant et dangereux: un éditorial de Claude Ryan

■ Le comité Sakharov conclut à la culpabilité: un commentaire de Georges Vigny — *page 4*

■ Amnistie Internationale dévoile une liste de 92 prisonniers de conscience — *page 8*

■ Le déficit commercial des États-Unis: $3.1 milliards — *page 31*

Au Cégep de Limoilou

Des étudiants "jouaient" avec des explosifs extrêmement dangereux

par Paul Bennett

QUEBEC — Le ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, vient de saisir le ministère de la Justice d'une série de documents tendant à démontrer qu'un certain nombre de professeurs du département de chimie du Cégep de Limoilou, à Québec, ont procédé, avec leurs étudiants, à des expériences en laboratoire sur la fabrication d'explosifs.

Selon ces documents, dont LE DEVOIR a obtenu copie, les produits utilisés au cours de ces expériences représentaient de graves risques d'accidents pour les étudiants qui les manipulaient.

Néanmoins, les autorités du collège, prévenues de cette situation, y ont donné le feu vert et les expériences ont pu se poursuivre jusqu'à ce qu'un ordre émanant du Directeur général de l'enseignement collégial, M. Jean Pronovost, y mette fin. Les expériences sur les explosifs ont effectivement au lieu entre le 7 et le 15 novembre, en présence de plusieurs des 300 étudiants inscrits au cours de chimie 202-101 (1ère année collégiale).

Les expériences sur les explosifs, impliquant six professeurs du département de chimie sur 13, ont été entreprises dans le cadre d'une action visant à créer un "commando" armé, en vue d'un éventuel coup de main des étudiants pour s'emparer du collège.

Les enseignants concernés ont distribué à tous les étudiants inscrits aux expériences de laboratoire une brochure intitulée "Le commando du Pif", dans lequel on donne les recettes pour la fabrication de quatre types d'explosifs, soit le N13-NH3, la grenade fumigène, la nitrocellulose et la bombe incendiaire.

Or, selon des expertises effectuées par le comité de sécurité de la faculté des sciences et de génie de l'Université Laval, les expériences décrites dans la brochure sont tellement dangereuses que même des étudiants de niveau universitaire n'auraient pas été autorisés à y procéder.

"Ces démonstrations, lit-on dans la lettre signée par trois éminents chimistes de l'Université Laval, doivent être toujours effectuées avec de petites quantités en appliquant des règles très rigides de sécurité.

"En aucun cas, de telles démonstrations devraient être transformées en expériences d'étudiants, en raison des graves risques d'accidents.

"Au département de chimie de l'Université Laval, on ne permettrait pas des séances de laboratoire impliquant des manipulations par les étudiants de substances aussi dangereuses que celle décrites dans le feuillet de laboratoire intitulé 'Commando du Pif'", concluent les auteurs.

Parmi les produits utilisés, on note le phosphore, qui comporte des "risques de brûlure grave", du tri-iodure d'azote, qui a "tendance à exploser sous le moindre choc", font observer les chimistes de Laval, et l'emploi de chlorates en présence d'acide sulfurique, qui comporte des "risques de violentes explosions".

Or, il semble, selon les témoignages de professeurs du département opposés à la tenue de ces expériences, qu'aucune des règles élémentaires de sécurité n'ont été observées au cours des expériences en laboratoire, au point où plusieurs d'entre eux ont refusé de s'y rendre donner leurs cours par suite des risques d'explosion.

Le feuillet de laboratoire distribué aux étudiants décrit également la situation dans laquelle les explosifs ainsi fabriqués pourraient être utilisés. Voici cette "mise en situation".

"Parce que les étudiants du collège refusent de signer une convention collective, le collège retient les bourses provenant du ministère de l'éducation du Québec. L'association étudiante décide d'occuper les locaux de l'administration et de mettre sur pied un commando ayant pour mission la récupération des certificats de bourse.

Et le texte poursuit: "L'occupation est entreprise. Le collège, saisissant le prétexte de quelques fenêtres brisées, fait appel à l'anti-émeute... Le commando (dit

Voir page 6: Explosifs

Pratt & Whitney s'accommode de la loi 101

par Michel Vastel

"Dans le but de se conformer à la Charte de la langue française", Pratt et Whitney Aircraft du Canada tente actuellement d'institutionnaliser l'unilinguisme... anglais avec tous ses fournisseurs!

LE DEVOIR vient en effet d'obtenir copie d'une lettre circulaire adressée le 21 octobre dernier par le directeur général des achats de l'entreprise, M. Georges Gilbert, à ses 2,500 fournisseurs à travers le Canada, dont 1,300 au Québec.

Cette lettre, rédigée uniquement en anglais à l'intention de "tous" les fournisseurs, leur explique d'abord que, conformément à la Charte, tous les documents doivent être en français, à moins que les parties ne consentent mutuellement à ce qu'il en soit autrement.

"Dans le but de demeurer en conformité avec la loi, explique ensuite M. Gilbert, pour tous les contrats futurs à intervenir entre nous, voudriez-vous signer et retourner, le plus tôt possible, la formule ci-jointe et attestant votre accord à l'utilisation de l'anglais".

La formule qui accompagne la lettre du directeur des achats ne compte qu'un seul paragraphe, écrit cette fois dans les deux langues, et dont la version française se lit comme suit: "Nous exigeons par les présentes que tous contrats avec Pratt et Whitney Aircraft du Canada Ltée, ainsi que les documents qui s'y rattachent, soient rédigés en langue anglaise".

Selon le porte-parole de l'avionnerie de Longueuil, un conseiller juridique de l'entreprise a approuvé la formule. Il s'agit en fait d'une astuce qui permet à l'entreprise de soustraire toute sa division des achats à l'application de la loi. Ce faisant, elle se retranche derrière l'article 55 de la loi 101 qui, après avoir affirmé que "tout contrat, et les documents qui s'y rattachent, sont rédigés en français", ajoute, dans une deuxième phrase, qu'"ils peuvent être rédigés dans une autre langue si telle est la volonté expresse des parties".

Toutefois, la lettre de M. Gilbert, et la déclaration qu'il propose de signer, se rapporte à des bons de commande — "standard purchase order" — lesquels tombent sous le coup de l'article 57 qui, lui, précise qu'ils doivent être rédigés en français, sans souffrir d'exception.

Chez Pratt et Whitney on semblait en fait ennuyé par la lettre de M. Gilbert, qui n'aurait pas été approuvée par les plus hauts échelons de direction de l'entreprise. Dès hier, on laissait entendre qu'une deuxième lettre sera envoyée aux fournisseurs québécois, présentant d'abord les excuses de l'entreprise parce que la première correspondance était seulement rèdigée en français, même lorsqu'adressée à des fournisseurs anglophones. On pense aussi modifier la politique pour qu'elle ne s'applique qu'aux commandes effectuées par le service d'ingénierie.

Il est en effet de notoriété publique que

Voir page 2: Pratt & Whitney

La Jordanie refuse de prendre parti

Les USA se joindraient à l'Égypte et à Israël

LE CAIRE (d'après Reuter, AFP et AP) — Israël a officiellement accepté hier d'envoyer deux représentants à la conférence préparatoire du Caire sur le Proche-Orient et les États-Unis auraient également accepté l'invitation du président égyptien Anouar Sadate. Cependant, la Syrie a maintenu son refus et la Jordanie a fait savoir qu'elle participerait à cette rencontre uniquement si toutes les autres parties du conflit du Proche-Orient étaient présentes.

Israël ira à la conférence du Caire qui doit s'ouvrir en principe samedi, et ne veut pas de paix séparée avec l'Egypte, a déclaré hier le premier ministre israélien Menahem Begin.

Nous voulons, a-t-il souligné, la paix avec tous les pays arabes, nous voulons la paix avec le roi Hussein de Jordanie pour pouvoir vivre en commun avec son peuple, la paix avec le Liban pour que la frontière qui fut si longtemps calme le soit à nouveau.

M. Begin, qui parlait devant le Knesseth, a indiqué qu'une délégation israélienne se rendra au Caire à l'invitation du président Sadate. Cette invitation précisait que la conférence du Caire serait non officielle, et serait préparatoire à la conférence de Genève, en vue d'assurer la signature d'un accord de paix global au Proche-Orient.

L'invitation a été adressé à M. Moshe Dayan, ministre israélien des Affaires étrangères, qui a été prié de nommer ses représentants. Ceux-ci seront MM. Eliahou Ben-Elissar, directeur général de la présidence du conseil, et Meir Rosenne, conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères. Toutefois, cette délégation sera élargie si la nécessité s'en fait sentir.

À Damas, le président syrien Hafez el Assad, fermement opposé à la rencontre proposée par le président Sadate, a déclaré hier après-midi que le gouverne-

Voir page 6: Égypte-Israël

L'enquête Keable

Fox n'en appellera pas du jugement

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Avec un minimum de grâce dans la défaite, Ottawa ne fera pas appel du refus du juge James Hugessen, de la Cour supérieure du Québec, d'ordonner l'interruption de l'enquête québécoise sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada (enquête Keable) d'ici à ce qu'on ait jugé de sa constitutionnalité.

C'est la brièveté des délais qui a mené le gouvernement fédéral à cette résignation toute temporaire. Le même juge Hugessen doit en effet entendre le 6 décembre, dans une semaine, le fond du litige, une requête en évocation sur la constitutionnalité du mandat de l'enquête Keable, qu'Ottawa a brusquement mis en doute mardi dernier.

Comme la commission Keable n'aura pu travailler que durant quatre jours d'ici là, on laisse entendre, dans l'entourage du solliciteur général, M. Francis Fox qu'il serait vain d'entreprendre la longue route des cours d'appel, d'autant que les probabilités de succès seraient mitigées après ce premier jugement.

Par prudence, le ministre fédéral de la Justice, M. Ronald Basford, qui répondait hier aux questions aux Communes en l'absence de M. Fox, a cependant affirmé que la décision de faire appel était encore à l'étude.

Devant quelques questions du député de Prince Albert, M. John Diefenbaker, qui le priait de se souvenir de son rôle de "gardien de la conscience de la reine", M. Basford, qui est partie à la requête en évocation avec M. Fox, nie que le gouvernement ait surtout voulu empêcher la comparution et le témoignage, cette semaine, des sergents McCleary et Brunet de la GRC, qui auraient participé aux activités illégales du corps policier en territoire québécois.

La décision de présenter à la Cour supérieure du Québec une requête en évocation est survenue après l'émission, par la

Voir page 6: Francis Fox

Le PNB: une légère reprise

OTTAWA (CP) — L'économie canadienne a progressé à un taux annuel de 5.2% au cours du troisième trimestre, après ajustements à la hausse des prix, a annoncé hier Statistique Canada.

Le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, n'a pas manqué de souligner aux Communes que cette nette amélioration traduisait une reprise de l'économie canadienne, point de vue que n'a pas partagé le critique financier de l'opposition en matière de finances.

Cette augmentation du produit national brut, l'indice de la production des biens et services, est principalement attribuable à un accroissement de la consommation et à une amélioration de la balance commerciale.

Il s'agit de la seconde hausse en importance depuis un an et demi, la première ayant été enregistrée lors du premier trimestre. Ce mouvement de croissance de l'économie canadienne fait suite à un fléchissement de 0.3% au trimestre précédent, alors que Statistique Canada avait évoqué le risque d'une récession.

Avant ajustement au taux d'inflation, le produit national brut a progressé à un taux annuel de 3% au troisième trimestre pour atteindre $209.3 milliards.

M. Chrétien estime que cette dernière hausse laisse présager un avenir plus rose tandis que M. Sinclair Stevens souligne qu'il faut craindre les résultats d'une baisse des investissements durant ce trimestre, baisse qui laisse entrevoir le pire pour 1978.

A sa sortie des Communes, M. Chrétien a précisé que cette croissance était plus importante que celle qu'il avait espérée. Devant ses collègues, il avait dit quelques

Voir page 6: Le PNB

Certificats de dépôts garantis de 6, 12 ou 24 mois

9½%

Intérêts payables semi-annuellement.
Dépôt minimum: $500.00

La Caisse d'Entraide Économique de Rouville

ADRESSE: 491 Ste-Marie, Marieville, P.Q.
TÉLÉPHONE: 464-4411 (MtI) 466-4411
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec

L'ENTRAIDE ECONOMIQUE

St. LEGER

Le scotch léger, clair et sec, au goût des Québécois.

suites de la première page

LIBÉRATION

une tâche rémunérée.

Il s'agit ici, de dire le ministre, de faire en sorte qu'il y ait le moins de discontinuité possible, entre la période où l'individu purge sa peine et celle où il réintègrera de plein droit la société.

A cet égard, M. Bédard entend s'appuyer considérablement sur un certain nombre d'organismes communautaires déjà existants et qui oeuvrent à la réhabilitation des détenus. Ces organismes, d'affirmer M. Bédard, font un travail exceptionnel et j'entends les doter de tous les moyens nécessaires, dont celui établissant le principe du travail rémunéré pour les détenus, à l'accomplissement de leur tâche.

Marc-André Bédard

En troisième lieu, le ministre veut généraliser deux programmes alternatifs à la prison qui ont été implantés au cours de la dernière année à titre expérimental et dont il qualifie les résultats d'extrêmement intéressants.

Il s'agit, dans un premier cas, du programme dit de "restitution" permettant à un juge de condamner un prévenu à dédommager sa victime ou encore à restituer le produit de son larcin plutôt que de lui infliger une peine d'emprisonnement et, dans un second cas, à substituer à la sentence classique, des travaux dits communautaires et utiles à l'ensemble de la société.

Déjà, de tels travaux ont été entrepris dans six villes du Québec au cours de la dernière année et les résultats de l'expérience sont assez satisfaisants pour permettre qu'ils soient étendus à l'ensemble de la province, d'expliquer M. Bédard.

Le ministre envisage enfin, au niveau de la détention, une réforme encore plus généralisée qui permettrait non seulement d'humaniser les centres pénitentiaires mais surtout de doter le Québec d'une véritable politique en ce domaine.

Loin de nier les nombreux problèmes qui se posent depuis plusieurs années dans ces centres, M. Bédard a plutôt mis sur pied un groupe de travail dont la tâche est de recueillir toutes les données pertinentes à une approche globale de la question, et à une planification qui tiendra compte à la fois des ressources physiques et humaines du secteur.

À cet égard, le ministre souhaiterait évidemment que le gouvernement central cède sa juridiction sur les prisons où sont détenus les individus purgeant des sentences excédant deux ans. Il affirme qu'en termes administratifs, l'allocation des ressources de même que la coordination de l'ensemble du secteur seraient facilitées si un seul gouvernement, celui de Québec, exerçait l'ensemble de la juridiction.

Cette question, aux dires du ministre, a déjà été abordée au cours de récentes conférences fédérales-provinciales des ministres de la Justice; certaines provinces se sont dit de l'avis du Québec à condition évidemment qu'Ottawa cède également les ressources financières inhérentes à l'administration des prisons fédérales mais l'affaire en est restée là faute de consensus significatif.

Quoi qu'il en soit, le groupe de travail mis sur pied au ministère de la Justice est passablement avancé dans ses travaux et sera en mesure de remettre bientôt son rapport.

M. Bédard espère ainsi pouvoir entreprendre dès l'an prochain la réforme qu'il envisage dans ce secteur de la détention.

Marc-André Bédard

• *Lenteur, prudence et circonspection*

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Ministre de la Justice depuis novembre 1976, M. Marc-André Bédard aura attendu toute une année avant de donner une première entrevue officielle à la presse.

Non pas que cette dernière ne l'ait pas sollicité à maintes occasions. Au contraire, si l'on excepte le premier ministre et le titulaire des Affaires intergouvernementales, il fut certes celui qui reçut plus d'attention de la part des journalistes tant à cause de l'importance du ministère qu'il dirige qu'en raison du caractère scabreux, délicat et explosif de plusieurs dossiers qu'il a dû manipuler tout au cours de cette première année.

Et pourtant, contrairement à plusieurs de ses collègues qui ont accordé de longues entrevues à quelques semaines de la prise du pouvoir, Marc-André Bédard s'est tu. Les demandes d'entretien ont été repoussées de semaine en semaine et de mois en mois si bien que les journalistes ont fini par croire qu'il ne voulait rien dire ou, pire encore, qu'il n'avait rien à dire.

Chez beaucoup d'autres, cette longue attente ne mériterait même pas d'être relevée. Dans ce cas-ci, il en est tout autrement parce qu'elle souligne mieux que toute autre chose les traits caractéristiques de cet homme en qui le premier ministre a une confiance aveugle et à qui il a confié le difficile ministère de la Justice. Ces traits se résument aisément: lenteur, prudence et circonspection.

Trois traits bien caractéristiques de cet avocat de campagne de 42 ans qui représente depuis 1973 le comté de Chicoutimi. Membre du groupuscule péquiste qui résista au cours de ce scrutin au raz de marée libéral, il fut en novembre dernier l'un des tout premiers élus, triplant le nombre de votes obtenus par son plus proche adversaire, ce qui indique assez bien l'estime que lui portent ses concitoyens.

Une estime qui semble d'ailleurs déborder le classique cadre partisan, même si M. Bédard est un militant indépendantiste de la première heure et qu'il n'a jamais caché ses couleurs politiques.

Pourtant, il est loin d'être le plus partisan des ministres du cabinet Lévesque et rarement l'a-t-on vu au cours de cette dernière année attaquer durement le gouvernement central même au cours de ses récents démêlés avec le solliciteur général Francis Fox au sujet des activités de la GRC en territoire québécois.

C'est que le ministre de la Justice n'aime ni les déclarations fracassantes, ni les gestes d'éclat. Sa biographie officiellle tient en une page et il a souvent répété à des amis qu'il aimerait bien la politique si ce n'était de la publicité qui l'accompagne.

Quoi qu'il en soit, M. Bédard est plutôt lent et n'avance que fort délicatement dans les problèmes qui lui sont soumis. Même ses proches collaborateurs, qu'il a d'ailleurs en très haute estime — il est probablement le seul ministre à ne pas avoir apporté de modifications à son cabinet original — avouent qu'il ne sert à rien de le brusquer et qu'il faut plutôt lui laisser tout le temps nécessaire pour mûrir la moindre décision.

C'est cette prudence et cette circonspection qui le conduisent, en outre, à s'entourer de comités de toutes sortes au sein du ministère avant d'entreprendre quoi que ce soit. Groupe Saulnier sur les fonctions policières, groupe de travail sur la réforme pénitentiaire, enquête interne sur la crise d'octobre, etc...

Tout ce monde fait actuellement le travail préparatoire à des décisions d'importance et le ministre ne s'aventurera pas à livrer quelques réflexions sur ces délicats sujets avant d'avoir les rapports sur sa table de travail.

Lenteur et prudence qui ne font pas évidemment l'affaire de tous et qui ont fait dire à plusieurs commentateurs, notamment lors de l'affaire du juge Fabien, que le ministre mettait trop de temps à agir...

En revanche, il faut souligner que rarement un ministre de la Justice, si on excepte celui qui présida de Québec à la crise d'octobre, n'aura eu autant de dossiers explosifs entre les mains au cours d'une première année de mandat.

Qu'il suffise d'en énumérer quelques-uns: l'accident du premier ministre, l'abandon des poursuites contre le Dr Morgentaler, le retrait des plaintes portées contre syndicats et syndiqués à la suite de la dernière grève dans le secteur public et parapublic, les conflits à la police de la CUM, la grève d'une semaine des policiers de la SQ, l'affaire Fabien et finalement la controversée enquête Keable sur la GRC.

Même si l'on excepte d'autres dossiers, comme l'enquête sur la Régie des Alcools ou encore celle sur la crise d'octobre, voilà qui suffirait amplement à faire pendre plus d'un ministre de la Justice, si ce dernier a le malheur de faire le moindre faux pas.

Or, s'il agit prudemment, Marc-André Bédard agit sûrement et n'a pas l'habitude de revenir sur des décisions antérieures. Les 4,000 agents de la SQ l'ont d'ailleurs appris à leurs dépens le printemps dernier lorsque le ministre refusa carrément de négocier tant et aussi longtemps qu'ils ne seraient pas retournés au travail.

Lorsqu'on lui demande de faire le bilan de cette première année à la tête du ministère de la Justice, M. Bédard se dit passablement satisfait de ce qu'il a accompli.

"Bien sûr, dira-t-il, les problèmes n'ont pas manqué. J'ai dû régler plusieurs dossiers chauds. Mais tout ceci a de positif que ça m'a obligé à chausser les bottines rapidement, à assumer dans l'immédiat mes responsabilités".

Cette première année lui aura également permis de faire le tour de son ministère, de se doter d'un nouveau sous-ministre en titre, M. René Dussault, en remplacement de M. Robert Normand, maintenant sous-ministre de Claude Morin, et de préparer certaines réformes d'importance, dont celles du système pénitentiaire ou encore celles du Code civil, qu'il entend lancer dès le début de 1978.

PRATT & WHITNEY

le service d'ingénierie de Pratt et Whitney n'a guère que des documents techniques unilingues anglais à proposer et l'entreprise a toujours fait savoir qu'il lui était impossible de les traduire. Elle reconnaît que des industries aéronautiques françaises peuvent travailler en français, ou en français et en anglais, mais elle ajoute qu'au Canada, elle opère dans un contexte différent de celui de l'Europe.

Cependant, le Service des achats de Pratt et Whieney ne sert pas seulement l'ingénierie: il peut aussi acheter des meubles, de la papeterie, etc. Divers achats que toutes les entreprises du Québec ont à effectuer.

L'astuce de la lettre de M. Georges Gilbert est qu'elle rend légale l'utilisation généralisée de l'anglais et évite les complications d'avoir deux jeux de formulaires, l'un en français et l'autre en anglais.

A l'Office de la langue française on s'interroge sur la légalité de la formule mais surtout on n'hésite pas à affirmer qu'elle contrevient à "l'esprit" de la loi. Rappelons que selon le plus récent discours du ministre d'Etat au développement culturel devant le Centre linguistique de l'entreprise (dont Pratt & Whitney est d'ailleurs membre), "le Français doit devenir la langue normale et habituelle du travail, (...) du commerce et des affaires".

On précisait hier à l'Office que, si la lettre de Pratt & Whitney est portée à sa connaissance, le cas sera soumis à la Commission de surveillance, dont le président est M. Maurice Forget.

La manoeuvre de Pratt et Whitney ne semble pas vraiment nouvelle. Elle aurait déjà été utilisée, à une ou deux reprises, mais par des entreprises de l'Ontario qui n'avaient que quelques clients au Québec.

Le fait qu'elle ait été utilisée par une entreprise de l'importance de Pratt et Whitney, et à une telle échelle mettait plusieurs personnes mal à l'aise hier, dans les milieux d'affaires. Du côté de l'Office, on n'hésitait pas à rappeler qu'il existe, dans la loi 101, un article permettant au gouvernement, de sa propre autorité, de mettre fin à de tels abus d'interprétation. En effet, l'article 93 précise que "le gouvernement peut adopter des règlements pour faciliter l'application de la loi 101, y compris pour préciser la portée des termes et expressions qui y sont utilisés".

en librairie

La mobilité sociale: pour qui, pour quoi?

Collectif

statut social et chances d'avancement

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél.: 343-6321

Ayez l'oeil sur nous!

raison d'être

mardi 29 novembre
21h00

L'important face à la mort: trouver sa RAISON D'ÊTRE...

Un film de Yves Dion

Production O.N.F.

La télévision de Radio Québec

Montréal 17 ou le câble

Savoir dénicher un chez-soi.

Ce ne sont pas les moyens qui manquent: vous pouvez soit faire la tournée des quartiers qui vous plaisent, soit fouiller les annonces classées, ou soit miser sur un tuyau.

Mais pour trouver cette maison rêvée d'une façon aussi rapide qu'infaillible, il vaut mieux vous assurer la collaboration d'un agent du Trust Royal.

L'agent connaît les propriétés disponibles dans les secteurs qui vous plaisent. En tenant compte du mode de vie de votre famille, il peut, tout en respectant le prix qui vous convient, réussir à vous satisfaire.

En plus de vous proposer une formule de financement à votre mesure, l'agent se chargera de régler une foule de détails qu'entraîne de nos jours une telle transaction.

Il n'en tient qu'à vous de puiser aujourd'hui même à cette exceptionnelle source d'expérience.

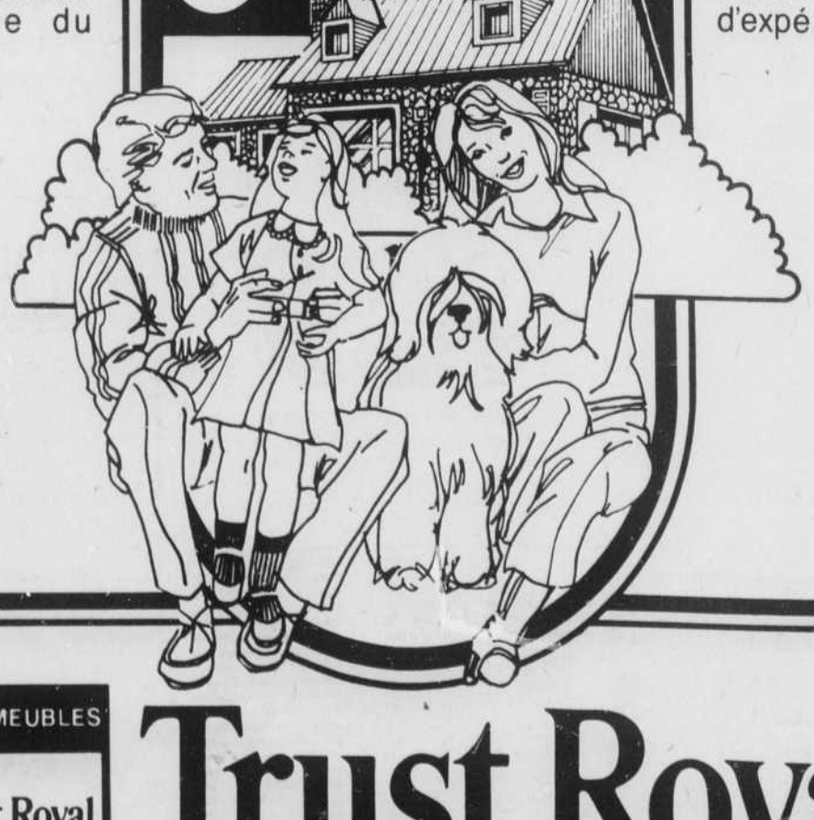

IMMEUBLES
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mardi 29 novembre 1977

À l'ouverture du 15ème congrès de la FTQ

Laberge incite les délégués à renverser Trudeau

par Louis-Gilles Francoeur

Dans son rapport moral présenté hier matin à l'ouverture du 15ème congrès de la FTQ, le président, M. Louis Laberge, a invité les 800 délégués à oeuvrer activement au renversement du gouvernement libéral de M. Pierre Trudeau, qu'il a rendu responsable de l'inflation, du chômage et de l'infiltration du mouvement syndical par la police fédérale.

"Si à notre dernier congrès, a dit M. Laberge, tous se sont ralliés autour de l'urgence de nous débarrasser de la clique de charognards qui gouvernait alors le Québec, il faudrait prendre pleinement conscience de la nécessité non moins grande de faire un nettoyage semblable du côté d'Ottawa. Nous n'avons rien à attendre du gouvernement présentement en place à Ottawa, si ce n'est que du mépris pour les Québécois et pour les travailleurs.

"Le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau, a poursuivi le président de la FTQ, après avoir favorisé sinon provoqué la crise d'octobre 1970, nous a imposé la loi des mesures de guerre, entraînant l'emprisonnement de centaines de militants. Ce gouvernement a brisé la grève des débardeurs après leur avoir volé le minimum de sécurité d'emploi qu'ils avaient chèrement acquis et il a tout fait pour casser le militantisme des postiers. Ce gouvernement est complètement assujetti aux grandes corporations et au milieu financier qui lui ont dicté la loi C-73. Ce gouvernement est profondément anti-québécois et a toujours nié le droit du Québec à l'autodétermination.

"Ce gouvernement, a ajouté M. Laberge, n'hésite pas à se servir de l'armée et de la GRC pour infiltrer et espionner le mouvement syndical; ce gouvernement laisse sa police commettre des crimes comme la violation de domicile, le vol de documents, l'incendie criminel, le chantage sur la vie privée, le viol du courrier, l'écoute électronique. Ce gouvernement soutient des régimes fascistes comme ceux au pouvoir au Chili, en Argentine et au Brésil, qui ont aboli toutes les libertés syndicales et démocratiques et qui emprisonnent, torturent et assassinent les militants ouvriers".

Si le choix de la cible est clair, la figure du remplaçant est plus floue. M. Laberge parle d'un "NPD ramolli", qui s'est peut-être opposé aux mesures de guerre mais qui, une fois au pouvoir au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, n'hésite pas à briser des grèves et à jouer le jeu des mesures anti-inflation.

Pour M. Laberge, les Québécois doivent se doter de représentants fédéraux qui traduisent bien leurs aspirations et, à moins d'un changement majeur du côté du NPD, ils devront élire des députés dont l'étiquette n'est pas encore connue. Si le NPD veut être dans la course, ce sera à lui de le dire et de le démontrer notamment dans le débat sur l'autodétermination du Québec. À ce sujet, M. Laberge précise que toutes les organisations syndicales pan-canadiennes qui se sont prononcées sur cette délicate question, comme les métallos et les travailleurs de l'automobile, ont reconnu le droit des Québécois à décider de leur sort, ce que n'a pas fait le NPD.

Le président de la FTQ consacre de longues parties de son exposé à analyser les causes et les faiblesses des luttes syndicales autour des lois anti-inflation.

Pour M. Laberge, la "démobilisation" des syndicats après la grève générale du 14 octobre 1976, doit être attribuée en grande partie au Congrès du Travail du Canada et à son tripartisme économique.

"Les rencontres du CTC avec le gouvernement Trudeau et les hommes d'affaires pour négocier la fin des contrôles ont eu pour effet de laisser croire que la bataille était gagnée, que ce n'était qu'une question de semaines ou de quelques mois; tous attendaient le dénouement des négociations et le gouvernement Trudeau utilisait habilement ces rencontres pour laisser croire aux travailleurs et à la population qu'une fin heureuse pour tous approchait," a dit M. Laberge.

"La direction du CTC a marché aveuglément et, sans doute, naïvement dans un jeu dont le gouvernement est demeuré maître du début à la fin, et elle se réveille aujourd'hui fort amère," a-t-il ajouté.

Écartant "la fausse solution du tripartisme tel que proposé dans le Manifeste du CTC", M. Laberge propose non seulement une série d'attaques en règle contre les Libéraux fédéraux pour "nettoyer" les Communes mais il suggère aussi au gouvernement provincial de se mettre à la tâche dans de nombreux domaines qui relèvent de sa juridiction.

A propos du PQ, le rapport de M. Laberge semble aussi optimiste que l'était la semaine dernière celui du directeur québécois des métallos, M. Jean Gérin-Lajoie, dont l'influence semble de plus en plus déterminante auprès de cette centrale.

Les reproches à l'endroit du PQ sont là quand même, comme à regret: M. Laberge accuse les péquistes d'être "beaucoup trop sensibles au chantage exercé par le patronat" et on leur suggère de dénoncer chaque fois ce chantage dans la population pour le neutraliser. D'autant plus, ajoute M. Laberge, qu'il "ne faut pas se gêner pour le lui rappeler: ce gouvernement a été élu par les travailleurs et non pas par les milieux patronaux et financiers".

M. Laberge ne propose pas au congrès de se prononcer immédiatement sur la question de l'indépendance du Québec, qui sera éventuellement l'objet d'un référendum. Il propose toutefois d'entamer les discussions sur cette question fondamentale en invitant les militants à se demander quels avantages les travailleurs retireraient de ce changement politique majeur. Il propose enfin d'élargir au reste du mouvement syndical canadien le débat sur la reconnaissance du droit du Québec à s'autodéterminer.

M. Laberge conclut qu'il faut renforcer le mouvement syndical québécois pour lui permettre de mieux remplir son rôle politique et c'est dans ce sens qu'il invite le congrès à se pencher au cours des prochains jours sur un plan destiné à accroître substantiellement les effectifs de la FTQ au cours des prochaines années.

M. Louis Laberge

La CSN et la CEQ invitent la FTQ à fusionner et à combattre le bill 45

M. Norbert Rodrigue

(par Louis-Gilles Francoeur) — La CSN et la CEQ ont officiellement offert hier à la FTQ, en congrès à Montréal, de s'engager avec elle dans un vaste effort de regroupement des forces syndicales québécoises.

Cette offre en vue d'accroître à moyen terme l'homogénéité du mouvement syndical québécois, s'est doublée d'une autre invitation pour une bataille à court terme de tout le mouvement syndical contre les amendements introduits récemment par le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, dans le projet de loi 45 sur le code du travail.

Comme pour illustrer l'impossibilité d'un rapprochement des trois grands du syndicalisme québécois, le président de la FTQ a clairement indiqué, en marge du congrès, que sa centrale approuvait le projet de loi 45, tout en souhaitant un certain nombre de correctifs. En minimisant ainsi les revendications de la CSN et de la CEQ, qu'il assimile à des "corrections mineures", le président de la FTQ indiquait assez clairement que sa centrale ne participerait pas au cours du prochain week-end aux "états généraux" organisés par la CSN avec le concours probable de la CEQ

Au-delà de leurs divergences d'opinion à propos de la loi 45, c'est essentiellement l'offre d'un regroupement à moyen terme des efforts des trois grands qui semble avoir le plus retenu l'attention des délégués. Et, aussi, la nature des critiques, que MM. Norbert Rodrigue et Yvon Charbonneau ont eu le courage de faire au congrès de la FTQ à propos de son attitude depuis l'élection du 15 novembre.

Il semblait clair dans l'esprit des deux présidents invités que la FTQ ne serait jamais intéressée par une fusion des trois centrales, semblable à celle que se proposent de faire la CSN et la CEQ.

"Si nous recherchons une unité organique avec la CEQ, a dit M. Rodrigue, et que nous lançons un appel à tous ceux qui seraient intéressés à participer à cette démarche, cela n'exclut nullement, nos congrès et les faits sont là pour en témoigner, la plus grande unité d'action possible avec votre organisation".

Précisant que la proposition d'unification faite à la FTQ visait une "rénovation en profondeur de l'action syndicale" au Québec, M. Rodrigue s'est montré conscient des difficultés d'une telle démarche.

"Dans plusieurs secteurs, a-t-il dit, les traditions sont fortes et bien ancrées; dans d'autres, on retrouve des relents qui frôlent parfois la haine. Dans d'autres cas, la tentation peut être forte de réagir égoïstement en se resserrant autour de nos petites structures bien à soi".

Mais c'est le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, qui s'est permis l'analyse la plus lapidaire du malaise qui éloigne la FTQ des autres centrales depuis l'élection du Parti québécois.

M. Charbonneau pose un verdict clair: la solidarité qui avait soudé les trois centrales au moment des luttes du front commun est déjà un souvenir des "belles années". Il parle aussi sans ambages du travail "plus dispersé et moins cohérent que jamais" des trois centrales.

Le président de la CEQ se surprend aussi des coups bas que chacun n'hésite plus à se donner. Il stigmatise ainsi les écrits du directeur québécois des métallos, M. Jean-Gérin Lajoie, qui accusait l'an dernier dans son rapport moral la CSN et la CEQ de "sombrer dans le gauchisme".

M. Gérin-Lajoie, qui est connu comme une sorte d'ambassadeur du PQ au sein de la FTQ, a encaissé sans broncher l'accusation.

Le président de la CEQ devait plus fondamentalement remettre en question la stratégie que semble avoir adoptée la FTQ depuis l'élection du 15 novembre et la présenter comme l'une des causes de l'éloignement progressif des trois centrales.

"L'action du gouvernement, a-t-il dit, ne doit pas nous faire oublier que les mêmes forces que nous avons combattues depuis 1970 sont toujours à l'oeuvre au Québec. On voit que les multinationales sont toujours aussi libres ici. La grande bourgeoisie contrôle toujours le gouvernement fédéral et on assiste à la même dégradation des services publics".

"Si on pointe du doigt les gaucheries ou le gauchisme des uns et si on accuse les structures internationales d'empêcher l'émergence d'un syndicalisme d'ici, cela peut se dire mais cela ne doit pas nous empêcher de poser concrètement le problème de l'unité de l'action syndicale."

M. Charbonneau a insisté sur le fait que le projet de société, qui se dégage de l'action syndicale des dernières années, ne peut être abandonné aux mains d'un gouvernement, aussi sympathique fût-il. De la même façon, a-t-il dit, l'unité syndicale ne doit pas dépendre de la "férocité de nos adversaires" mais bien de la détermination du mouvement d'implanter au Québec une société plus saine à partir d'une "stratégie syndicale unifiée", qu'il faut à son avis définir au cours de la prochaine année.

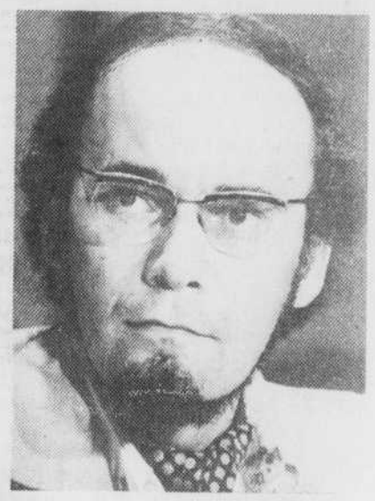

M. Yvon Charbonneau

Le rapport de médiation à la CTCUM doit être déposé jeudi

par Claude Turcotte

Lorsqu'ils ont commencé leur travail de médiation au début de la semaine dernière, MM. Bernard Crevier et Jean-Jacques Deguire s'étaient plus ou moins fixé comme objectif de compléter leur mission au milieu de cette semaine, soit demain.

Selon les indications disponibles hier soir, il semble bien que les médiateurs auront visé assez juste puisqu'il paraît de plus en plus réaliste de penser que leurs recommandations seront formulées et remises aux parties impliquées dans le conflit à la CTCUM possiblement jeudi et au plus tard vendredi.

La révision de toutes les clauses du projet de convention collective des employés de bureau s'est terminée dimanche soir et dès hier après-midi les médiateurs recevaient ex-parte la patrie patronale. Le même processus a été répété en soirée avec les représentants syndicaux.

Les médiateurs espèrent donc commencer dès aujourd'hui la préparation de leurs recommandations qui pourraient être complétées jeudi ou vendredi.

Évidemment les spéculations se font des plus rares au fur et à mesure, qu'approche l'heure des recommandations.

Hier au cours d'une conférence de presse, M. Jacques Beaudoin, président du syndicat de l'entretien, a déclaré que la solution du conflit était entre les mains du président de la CTCUM, ce qui implique que les syndicats n'ont pas l'intention de reculer.

Par ailleurs, M. Lawrence Hanigan disait ne pas écarter un règlement entre les parties, c'est-à-dire sans l'intervention gouvernementale.

Si la CTCUM et ses employés en grève ne parviennent pas à s'entendre à la suite des recommandations des médiateurs, il faudra alors l'intervention gouvernementale, mais pour l'instant cette solution de dernier recours est pratiquement un sujet tabou dans les conversations avec les intéressés, ce qui ne veut pas dire que de part et d'autre on n'y pense pas.

À part la rencontre avec les médiateurs hier la partie syndicale a donné une conférence de presse pour souligner l'appui que lui manifeste le comité régional intersyndical de Montréal qui regroupe les syndicats affiliés à la CSN, à la FTQ et l'Alliance des professeurs de Montréal.

Les grévistes avaient participé à une assemblée au début de la matinée et à une manifestation devant les bureaux du ministère du Travail.

D'autres groupes de syndiqués comme la Fédération des affaires sociales (hôpitaux) et la Fédération nationale des enseignants ont manifesté également leur appui. Un parti politique, le NPD-Québec a fait de même.

aujourd'hui

À 12 h au pavillon des Sciences de l'administration de l'Université Laval, film et discussion sur l'assurance-incendie dans le cadre du colloque organisé par la Corporation des relations étudiants-administrateurs.

●

À 12 h 15 à l'hôtel Berkeley, M. Jacques-A. Desbaillets, directeur de l'Ingénierie de la Dominion Engineering, est conférencier au déjeuner de l'Association des diplômés de Polytechnique.

●

À 12 h 30 à l'hôtel Mont-Royal, Me Viateur Bergeron, bâtonnier du Québec, est conférencier au déjeuner de la Chambre de commerce de Montréal.

●

À 15 h à l'hôtel Loews Le Concorde à Québec, ouverture du congrès annuel de l'Union des producteurs agricoles.

●

À 19 h 30 au pavillon des Sciences sociales de l'Université de Montréal, soiré-rencontre-participation pour "explorer les dimensions joyeuses et tristes de la Vie en commune".

●

À 20 h au Cégep Montmorency à Laval, soirée d'information sur le référendum organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Laval.

●

À 20 h à l'auditorium Saint-Albert-le-Grand, chemin de la Côte Sainte-Catherine, conférence suivie d'échanges avec le Père René Beaupère, oecuméniste de Lyon, sur le mouvement oecuménique "où il est, où il s'en va?"

●

À 20 h 45 à la polyvalente de Pierrefonds, M. Marc Lalonde, ministre d'État chargé des affaires fédérales-provinciales, est conférencier à la soirée de rétro-information de l'Association Québec-Canada.

●

Cliniques de la Croix-Rouge, à **Sainte-Anne-de-Bellevue**, au Cégep John Abbott, de 12 h 30 à 17 h; à **Montréal**, au 1100 ouest, rue Notre-Dame, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h; à l'OACI, 1000 ouest, rue Sherbrooke, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire

Le mardi 29 novembre 1977

Me VIATEUR BERGERON
Bâtonnier du Québec
Titre: *La position du Barreau du Québec face aux législations actuelles*
Hôtel Sheraton
Mont-Royal
12h30
Le public est admis
Billets à l'entrée $8
Renseignements: 866-2861
Pour ceux qui ne peuvent assister aux déjeuners-causeries de la Chambre, National Cablevision, (Canal 9), diffuse le déjeuner de la semaine le mercredi et vendredi à 19h.

HAUTE FOURRURE
RAFFINÉE, SOBRE
ET ÉLÉGANTE
CRÉATIONS Jeanne Hardy
MAIL ST-ROCH, QUÉBEC
461 est, rue Saint-Joseph
529-5756

association des relationnistes du québec

DÉJEUNER-CAUSERIE
l'Honorable
Juge Robert Cliche
porte-parole de la campagne de l'Année du Français
"LE FRANÇAIS ET LES COMMUNICATIONS"
le vendredi 2 décembre,
à midi 15
à l'Hôtel de l'Institut,
3535, rue St-Denis, Montréal
membres: $10.00
non-membres: $12.00
étudiants: $6.00
Renseignements et réservations:
866-6751

Conformément à l'article 89 du chapitre 48

"LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX"

Veuillez prendre note que l'assemblée annuelle du

Centre d'Accueil Le Mainbourg
14,135 Prince-Arthur, Pointe-aux-Trembles

aura lieu le 6 décembre à 16h, dans le gymnase de cet établissement.
Ceci est le premier et dernier avis.
Secrétaire du Conseil d'Administration

L'auto-examen des seins

5 minutes par mois...pour la vie!

Pour savoir comment s'y prendre, consultez votre médecin ou adressez-vous à la Société Canadienne du Cancer.

Dépister pour vaincre!
Société Canadienne du Cancer

Donnez des vacances à votre auto.

PARTICIPACTION ©
Marchez. Dès aujourd'hui.

9½% 6 ANS
10% 10 ANS

OBLIGATIONS
MUNICIPALES, SCOLAIRES, HÔPITAUX, CÉGEPS
NOUS OFFRONS AUSSI DES
OBLIGATIONS CONVERTIBLES AMÉRICAINES
DEMANDEZ NOS INFORMATIONS.

NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... CODE POSTAL .....
L'INFORMATION SUR LES OBLIGATIONS CONVERTIBLES ☐
LA LISTE DES OBLIGATIONS ☐

éditorial

Un jugement inquiétant et dangereux

Dans le jugement important qu'elle a rendu la semaine dernière au sujet de la cause-type qui opposait la Canadian Industrial Gas and Oil Company au gouvernement de la Saskatchewan, la Cour suprême du Canada a rouvert des chapitres très litigieux du droit constitutionnel canadien. Le moins qu'on doive constater, après avoir lu les motifs à l'appui de la décision majoritaire rendue par le plus haut tribunal du pays, c'est que ce dernier jugement n'a guère de chance d'être retenu comme une pièce intellectuellement marquante de notre jurisprudence constitutionnelle.

Appuyé par six collègues dont le juge en chef Bora Laskin, le juge Martland invoque en effet trois arguments principaux pour déclarer invalides les impôts et royautés extraordinaires institués en 1974 par l'autorité politique de Saskatchewan dans le but de réserver au Trésor public le fruit de la véritable manne que faisait pleuvoir sur cette province la hausse vertigineuse des prix mondiaux du pétrole. Or, en aucun cas, les arguments du juge Martland ne réussissent vraiment à emporter l'adhésion. S'ils devaient être le mot final en ces matières, ils soulèveraient en outre pour l'avenir des perspectives si sombres qu'elles ne pourraient que contribuer à hâter le processus d'une révision constitutionnelle que l'Ouest a désormais des raisons très sérieuses de souhaiter tout autant que le Québec.

●

Voyant se gonfler considérablement les perspectives de profits des sociétés pétrolières à la suite de la hausse spectaculaire des prix internationaux, le gouvernement de la Saskatchewan instituait en 1974 deux mesures destinées à orienter vers le Trésor provincial la rente artificielle que s'apprêtaient à encaisser les producteurs. A une catégorie de producteurs, il imposait une taxe spéciale sur les revenus tirés de l'exploitation du pétrole. A une autre — la plus importante — il imposait l'obligation de rendre au Trésor public, sous forme de redevances extraordinaires, le produit intégral de tout revenu excédentaire encaissé en conséquence directe de la hausse des prix sur les marchés internationaux.

Le gouvernement de la Saskatchewan prétendait que ces mesures instituaient non pas des taxes mais des redevances extraordinaires et qu'en conséquence, elles relevaient bel et bien de la compétence provinciale. Mais la preuve faite devant les tribunaux saisis de l'affaire indiquait clairement que tel n'était pas le cas. Un système de redevances ou de royautés découle en effet d'un accord ou d'un contrat entre deux parties, soit le gouvernement agissant à titre de locateur et le concessionnaire agissant à titre de locataire ou de mandataire. Or, dans ce cas-ci, il n'y avait eu ni négociations ni entente entre les parties concernées mais purement et simplement imposition par le gouvernement et la législature de charges extraordinaires aux producteurs de pétrole. De sorte que même le juge Dickson, auteur d'une remarquable opinion dissidente, n'a pu retenir cet aspect de l'argumentation des procureurs du gouvernement de la Saskatchewan.

Mais une fois tranché ce premier sujet, il restait à déterminer de quelle sorte de taxe il s'agissait en l'occurrence. En vertu de l'AANB, les provinces ont en effet accès à toutes formes d'impôts directs, mais la jurisprudence veut que les impôts indirects soient exclusivement réservés au Parlement fédéral. Le texte constitutionnel accorde également au seul Parlement fédéral le pouvoir de réglementer le commerce inter-provincial et le commerce international. Or, il y a lieu de se demander si l'interprétation que la Cour suprême vient de proposer de ces dispositions de l'AANB rend pleinement justice aux provinces, voire à la réalité tout court.

●

Ainsi, le juge Martland considère qu'en s'arrogeant le pouvoir de fixer le prix que devraient toucher les sociétés productrices pour le pétrole vendu à l'extérieur de la province (à peu près tout le pétrole produit à l'époque en Saskatchewan était vendu à l'extérieur de la province), le gouvernement gelait de fait à un niveau déterminé par lui seul les revenus des sociétés et fixait pour ainsi dire un plancher pour le prix du pétrole en provenance de Saskatchewan. Il considère qu'il s'agissait là d'une manière à peine déguisée d'imposer des taxes indirectes et d'une ingérence inconstitutionnelle d'une province dans le processus de réglementation du commerce interprovincial et international.

Mais cette manière d'interpréter les faits correspond-elle à la réalité historique? Il est permis d'en douter fortement. En effet, ce n'est pas le gouvernement de Saskatchewan qui prit l'initiative en 1973 de hausser le prix du pétrole à la cadence que l'on sait. Cette initiative vint des pays-membres de l'Organisation des Pays producteurs de Pétrole. De nouveaux prix ayant été établis sur les marchés internationaux, le pétrole canadien vendu à l'étranger était de toute manière destiné à suivre la tendance mondiale. Les décisions de la Saskatchewan et de l'Alberta n'avaient rien à y voir.

Ce que devait trancher le gouvernement de la Saskatchewan était fort différent. Les profits devant de toute manière survenir, il fallait décider si on les abandonnerait aux sociétés pétrolières ou si on les attribuerait plutôt aux vrais propriétaires du pétrole de la Saskatchewan, les citoyens de cette province représentés par le Trésor provincial. Or, c'était là l'objet des mesures annulées par la Cour suprême: elles visaient à garder dans le domaine public des revenus extraordinaires encaissés à la faveur d'un changement de la conjoncture internationale qui n'avait rien à voir avec les coûts réels encourus par les producteurs. Ainsi que le souligne le juge Dickson, la meilleure preuve que les mesures prises par le gouvernement de la Saskatchewan ne visaient point à réglementer le commerce interprovincial ou international, c'est qu'après leur entrée en vigueur, le volume des ventes de pétrole à l'extérieur de la province continua d'accuser des augmentations importantes.

Le juge Martland conclut qu'en se réservant le droit de déterminer lui-même la valeur du pétrole vendu à l'extérieur, le gouvernement de la Saskatchewan intervenait directement dans le processus de fixation des prix sur lequel le gouvernement fédéral a seul autorité en matière de commerce inter-provincial ou international. Mais il ignore un élément important: cette mesure visait non pas à dicter un prix quelconque sur les marchés internationaux mais plutôt à assurer que les citoyens de Saskatchewan ne toucheraient pas moins pour leur pétrole vendu à l'extérieur que la valeur réelle de celui-ci sur les marchés mondiaux. En somme, le gouvernement de Saskatchewan intervenait surtout et d'abord pour geler à un niveau raisonnable les profits des sociétés pétrolières. Son intervention ne visait point — elle n'eut d'ailleurs aucun effet important à cet égard — à lui ménager une quelconque influence sur le processus du commerce interprovincial ou international. La meilleure preuve de ceci est évoquée par le juge Dickson: même si le gouvernement de Saskatchewan n'avait point institué les mesures contestées, le prix touché par les sociétés pétrolières pour leurs ventes aux États-Unis aurait été le même, c'est-à-dire le prix international, avec une seule réserve: certaines firmes eussent peut-être été tentées, pour fins fiscales ou autres, de réduire le prix dans le cas des ventes faites à des firmes parentes, ce qui eût tout simplement équivalu à refiler à des intérêts amis une partie plus ou moins forte de la rente.

On est enfin très loin, avec ce cas, du concept traditionnel de l'impôt indirect, lequel est censé s'appliquer à des impôts dont la charge est habituellement refilée au consommateur sous forme de prix accrus. Les frais de douane et l'impôt fédéral sur les matériaux de construction sont, par exemple, des taxes indirectes, car ils sont versés au gouvernement par l'importateur ou le manufacturier selon le cas mais sont payés en fait par le client. Dans le cas des mesures extraordinaires instituées en 1973 par le gouvernement Blakeney, cette condition ne se réalisait toutefois pas: le prix du pétrole de Saskatchewan ne fut pas augmenté à cause de ces mesures; il n'aurait pas non plus été réduit si ces mesures n'avaient point été prises.

●

De tout cela, il découle que la Cour suprême, dans son arrêt relatif à l'affaire qui opposait la Canadian Industrial Gas and Oil au gouvernement de la province de Saskatchewan, a livré une décision dont l'impact constitutionnel risque d'être à la fois énorme et très dangereux.

La Cour suprême vient en effet de proposer une interprétation des pouvoirs fédéraux de taxation indirecte et de réglementation du commerce inter-provincial et international, qui ouvre des horizons pratiquement illimités à l'extension de la présence fédérale dans ces domaines. Elle a retenu en contrepartie une interprétation si restrictive des pouvoirs des provinces en matière de contrôle de leurs richesses naturelles que ceux-ci risquent d'être réduits à peu de chose chaque fois qu'Ottawa voudra s'attribuer dans ce secteur une prépondérance comparable à celle dont il jouit déjà dans tant d'autres domaines.

Claude RYAN

bloc-notes

Le Comité Sakharov conclut à la culpabilité

Au bout de quatre jours d'audiences à Rome, le Comité Sakharov est arrivé à cette conclusion que les droits de l'homme sont violés en Union soviétique et dans les pays de l'Est. N'ironisons pas: la première session, tenue en 1975, avait tout juste conclu que de sérieuses raisons existaient de douter du respect des principes des droits fondamentaux en Union soviétique.

Que s'est-il passé entre ces deux sessions? Trois possibilités s'offrent: ou bien, en ces deux années écoulées, on a brimé, opprimé et harcelé sur une plus grande échelle; ou bien, on a brimé, opprimé et harcelé tout autant mais cette fois des preuves plus concrètes ont été citées; ou bien encore, le monde extérieur est aujourd'hui plus sensible au respect des droits fondamentaux, ce qui a permis au Comité Sakharov de conclure de manière plus directe.

"Après sa deuxième session, le Comité Sakharov, qui a eu connaissance de faits nouveaux et inquiétants en Europe de l'Est et en Union soviétique, ne peut plus douter que les violations des droits fondamentaux de l'individu sont en totale contradiction avec les conventions internationales récemment entrées en vigueur dans les pays concernés".

A l'heure où de grands stratèges font encore de la dentelle sur une présumée détente que la défense des droits de l'homme menacerait (curieuse priorité qui passe par l'aliénation des libertés de base), une telle conclusion ne signifie pas seulement que la preuve de ces violations a été faite mais qu'en outre une cote d'alerte est atteinte. Qu'on en juge: vingt-quatre juristes allemands (de l'ouest), américains, autrichiens, français, italiens et scandinaves ont enregistré les témoignages d'une quarantaine d'"exilés" et les ont contre-interrogés, ont reçu soixante déclarations écrites, faisant ainsi le tour des conditions des libertés fondamentales en Union soviétique, en Allemagne de l'Est, en Bulgarie, en Pologne et en Tchécoslovaquie. Où peut-on faire le point des libertés fondamentales sinon là où elles manquent totalement: camps de détention, asiles psychiatriques et camps de travail forcé! On peut ainsi "catégoriser" les violations: les internements psychiatriques d'"intoxiqués philosophiques" (précisément Pliouchtch était là, fort de ses trente mois d'expérience vécue), les conditions dans les camps et dans les prisons, les mesures vexatoires de la police, l'épreuve de la faim et du froid, la persécution ethnique et religieuse et les licenciements "de rétorsion"...

Des cas, on peut n'en citer que trop. Mais cite-t-on jamais assez pour dénoncer d'une part les abus et, d'autre part, pour convaincre tous les "Thomas" dont l'indifférence est une forme pernicieuse de complicité?

Siniavski a cité le cas d'Alexander Ginzburg: "Il souffre d'un ulcère, il est tuberculeux et risque de mourir en prison comme Galaskov avec lequel il avait été arrêté (une première fois) en 1967".

Irina Orlova, la femme de Youri Orlov, a adressé un message tragique dans sa simplicité: "Je ne sais rien de son état de santé, du lieu où il se trouve, je n'ai aucune lettre de lui". Orlov, spécialiste de l'accélération des particules nucléaires, est détenu depuis dix mois.

Me Burton Hall, de New York, a relaté son propre cas: il a été expulsé de Moscou le mois dernier pour avoir essayé de rencontrer la mère d'un contestataire détenu, Alexander Sergeenko.

Me John MacDonald, avocat chargé de défendre Orlov, a déclaré avoir essuyé un refus des autorités soviétiques dans ses tentatives d'aller défendre son client.

Mais le cas d'Anatoli Chtcharanski est peut-être le plus explicite. Chtcharanski, comme Tichi, Rudenko, Ginzburg et Orlov, fait partie du Groupe de surveillance des accords d'Helsinki. Au secret depuis la mi-mars, il est passible de la peine capitale pour "crime de trahison", ce qui est une manière d'interpréter ses contacts avec les journalistes étrangers en poste à Moscou. Son cas est appelé à faire date si l'on en juge par les préparatifs de son prochain procès. C'est aussi un cas-type quand on écoute son défenseur, Me Daniel Jacobi, à qui Moscou a refusé un visa d'entrée: "Nous avons appris que notre client ne pourrait avoir un avocat que s'il plaidait coupable"!

Non seulement les violations sont monnaie courante, mais encore la preuve est faite — si besoin était, — que ces procès politiques sont une perversion de la notion de justice.

L'intérêt de cette session de Rome réside dans le fait que la prise de conscience a mené à une sorte d'escalade qui ne peut qu'aider à la promotion des droits de l'homme. Ainsi, tant le défenseur d'Orlov que celui de Chtcharanski, devant le refus soviétique, entendent tenir des "procès parallèles" à Londres et à New York, qui risquent d'éclipser, dans la couverture journalistique, le sinistre "show" officiel. Et si dire la vérité est contredire le mensonge, on saura qui ment.

À l'actif du Comité Sakharov, on doit relever, outre ce verdict de culpabilité, le fait d'avoir pu canaliser des témoignages nouveaux, depuis celui de Sakharov lui-même, jusqu'à ceux de contestataires polonais et tchécoslovaques. Car en la matière, le défi n'est pas seulement d'identifier l'oppresseur mais aussi de rendre audibles les voix du silence.

Georges VIGNY

Relance diplomatique au Vietnam

Les négociations entre les États-Unis et le Vietnam vont reprendre à Paris du 7 au 10 décembre, après six mois d'interruption. MM. Holbrooke, sous-secrétaire d'État, et Phan Hien, vice-ministre des affaires étrangères, poursuivront-ils à nouveau leur dialogue de sourds? Les Américains demandent des informations sur leurs pilotes disparus, et les Vietnamiens exigent le versement de dommages de guerre promis par M. Nixon et la levée de l'embargo commercial.

La Maison Blanche ne semble guère pressée d'aboutir et se réjouit peut-être des difficultés que rencontre le Vietnam et qui l'empêchent de mener une politique asiatique aussi dynamique qu'il le voudrait. Pour sa part, Hanoï ne paraît pas encore avoir réalisé que, une fois la guerre perdue, le Vietnam est passé à l'arrière-plan des préoccupations américaines.

Les relations entre Moscou et Hanoï sont en revanche de plus en plus étroites. La presse vietnamienne s'étend longuement sur les succès de l'Union soviétique. Les échanges de délégations se succèdent. Un membre du comité central du P.C.V. a remercié les "spécialistes et combattants soviétiques" en mission au nord de la zone démilitarisée pendant la guerre, confirmant par là même leur présence à cette époque. Toutefois, les incidents dont ont été récemment victimes des Soviétiques montrent que la population ne considère pas toujours ceux-ci avec la sympathie due à des "frères".

Proche de Moscou par l'idéologie, le Vietnam compte beaucoup sur le bloc soviétique pour l'aider dans ses efforts de reconstruction et de développement; d'autant que l'aide occidentale est moins importante que prévu. Certes, le Kremlin fait payer cher sa contribution, mais Hanoï n'a guère le choix. Les successeurs de Ho Chi Minh se cramponnent toutefois à leur politique d'indépendance, refusant de céder aux pressions de Moscou pour rejoindre le Comecon, d'accorder des bases à la marine soviétique ou d'approuver la doctrine Brejnev de sécurité collective en Asie.

Le 2 novembre, M. Le Duan, secrétaire général du P.C.V., n'a pas craint d'affirmer publiquement à Moscou sa "reconnaissance" pour l'aide de la Chine. Une telle déclaration n'empêche pas les rapports avec le grand voisin chinois d'être moins cordiaux. M. Le Duan, au cours de sa visite à Pékin, a été moins bien reçu que le chef du P.C. cambodgien, M. Pol Pot, le mois dernier. Un différend frontalier oppose Chinois et Vietnamiens. Enfin, il est clair que la "théorie des trois mondes" (les deux superpuissances, les pays industrialisés et le tiers monde) de Mao Tsé-toung, a fort peu d'éléments communs avec celle des "trois grands courants révolutionnaires" (camp socialiste, mouvements de libération et classe ouvrière des pays capitalistes) des Vietnamiens.

Désireux de se concilier ses voisins anticommunistes d'Asie du Sud-Est, Hanoï — sans abandonner son soutien de principe aux mouvements révolutionnaires — tente depuis des mois de les rassurer sur ses intentions. Le nouveau régime thaïlandais a répondu favorablement à ces avances. Mais le Vietnam, toujours méfiant à l'égard de l'ASEAN (association groupant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande), qu'il considère encore comme un "cheval de Troie" américain et japonais dans la région, s'efforce aussi de renforcer sa position stratégique en Indochine. Si le Laos a accepté d'avoir des "relations spéciales" avec son voisin, il n'en est pas de même du Cambodge, au nationalisme exacerbé. En entreprenant une relance diplomatique deux ans et demi après la fin de la guerre, le Vietnam découvre qu'il est souvent plus difficile de bien gouverner un pays en paix et de conserver la sympathie de ceux qui le soutenaient dans sa lutte que de gagner la guerre.

(Le Monde)

lettres au DEVOIR

La paix à la manière de la Fédération canado-arabe

Monsieur le Directeur,

Pour le commun des mortels, la visite du Président Sadate à Jérusalem est peut-être le signe avant-coureur de la paix au Moyen-Orient.

Pour Rezèq Faraj, président de Québec-Palestine, c'est l'abomination de la désolation car la seule paix possible repose sur les décombres d'Israël. Fidèle à une ligne de pensée qui prend le terrorisme pour une politique, M. Faraj suggère que les centaines de milliers d'Égyptiens qui ont acclamé Sadate à son retour au Caire ont été obligés de le faire par l'armée ou la police. Que le peuple égyptien puisse oser penser à vivre en paix avec Israël dépasse l'entendement de Québec-Palestine qui n'y voit que sombres complots. La Saïka appelle au meurtre de Sadate, la Fédération canado-arabe "n'approuve ni ne condamne". Puisque qui ne dit mot, consent, la Fédération canado-arabe appelle en fait à l'assassinat de Sadate.

Comme les lecteurs pourraient être indisposés par ces appels au meurtre, la Fédération ressort le couplet rituel sur la Palestine idyllique où "Juifs, Chrétiens et Musulmans pourront vivre ensemble sans discrimination". Je n'aurai pas le mauvais goût de rappeler le merveilleux exemple de coexistence entre Arabes chrétiens et musulmans fourni par le Liban.

Par contre, j'aimerais savoir comment M. Faraj explique que Juifs, Chrétiens et Musulmans vivront en harmonie et sur un pied d'égalité alors que la Charte de l'OLP est explicite. Dans son premier article, elle stipule que "la Palestine est une partie indivisible du monde arabe, et le peuple palestinien une partie intégrale de la nation arabe", et dans l'article 12 qu'elle "croit à l'unité arabe". Arabes chrétiens et musulmans peuvent peut-être se considérer comme une part intégrante de la nation arabe; les Juifs, quant à eux, n'ont pas de place dans cette nation arabe qui, par définition, les exclut. Les Juifs seraient, dans l'éventualité d'un État palestinien, au mieux une minorité tolérée. Claude Ranel, dans **"Moi, Juif palestinien"** (Laffont, 1970), démontre que "dans le contexte du Moyen-Orient, en mettant en parallèle le musulman, le chrétien et le juif, on parvient en effet à faire de ce dernier, et de celui-là seulement, un homme unidimensionnel", le Juif n'ayant droit qu'à une existence confessionnelle (Article 20 de la Charte), les Arabes ayant l'exclusivité de l'existence nationale.

En bref, la différence entre la paix à la mode canado-arabe et la paix à la Sadate est que la première sera la paix des cimetières, la seconde, nous l'espérons, la paix entre les vivants.

Julien G.J. BAUER
Montréal, le 23 novembre 1977

Des généralisations injustes sur les sondages d'opinion

Monsieur le directeur,

J'ai relevé dans l'intéressante chronique que Pierre O'Neill consacra, le mercredi 23 novembre dernier, aux problèmes posés par les sondages d'opinion quelques propos hâtifs qui nécessitent une mise au point.

1° M. O'Neill a parfaitement raison de dénoncer l'utilisation que l'ex-premier ministre Bourassa faisait des sondages toujours favorables. Toutefois l'auteur de l'article confond deux types de sondages qui n'ont en commun que le nom. D'une part le sondage-mystification, dont on ne connaît aucun des critères et procédures qui entourèrent son élaboration et d'autre part, le sondage scientifique dont le public peut connaître la genèse, étape par étape. Le premier est une dangereuse arme de manipulation politique, le second un outil, encore imparfait, de connaissance scientifique.

2° Affirmer que "c'est seulement à la toute veille du référendum ou des élections que des sondages seraient utiles", constitue une aimable plaisanterie. Outre le fait que c'est peut-être à ce moment-là qu'il faudrait les interdire (du fait de leur impact possible sur le résultat), l'assertion de M. O'Neill soulève un autre commentaire. En effet, l'intérêt scientifique des "bons" sondages ne réside nullement dans le reflet qu'ils offrent de l'état de l'opinion, mais bien en ce qu'ils rendent possible l'inventaire des déterminants socio-politiques qui façonnent les diverses opinions.

3° Il est vrai que les citoyens, las d'être sondés, refusent de plus en plus leur participation aux enquêteurs. Il s'agit là d'une tendance particulière à l'Amérique du Nord. Mais dans le contexte québécois actuel, j'y verrais plutôt l'effet du discrédit jeté sur l'ensemble des sondages par les pratiques suspectes de certaines officines (CFR, Goldfarb) et les "guerres des sondages" qui en résultèrent.

Ceci me ramène à mon propos initial: il est indispensable de distinguer les sondages ou enquêtes scientifiques des sondages partisans et complaisants.

Que des journalistes intelligents comme M. Pierre O'Neill contribuent à accentuer dans l'opinion la confusion entre le travail de chercheurs compétents comme les professeurs Carlos, Hamilton et Pinard ou d'instituts sérieux d'une part et les malodorantes pratiques de certains marchands de soupe, me paraît regrettable.

Daniel SEILER,
Co-président du comité d'études sur les sondages de l'Association canadienne de science politique et l'Association canadienne des sociologues anthropologues de langue française

Montréal, le 24 novembre 1977.

La diététique dialectique de Gilles Constantineau

M. Constantineau,

Dans notre profession comme dans toute autre, il y a des gens compétents et d'autres qui le sont moins. Il est malheureux que vous ne parliez que de ces derniers alors que des Louise Lambert-Lagacé et des Jocelyne Gauvin (pour ne nommer que celles-là) font un excellent travail.

Vous me donnez l'impression d'avoir consulté votre médecin récemment et que celui-ci en plus de vous avoir suggéré d'éviter les états de tension, de stress, vous a remis une prescription de régime (pauvre en cholestérol, je présume). Le diététiste que vous auriez vu vous aurait conseillé d'éviter vos aliments préférés et ceci n'aurait pas plu à Monsieur.

Malheureusement, il n'existe pas de formule magique. Tout ce que nous avons à vendre c'est "La santé par une bonne alimentation". C'est un produit qui se vend peu, la demande n'étant pas forte. C'est tout de même pour passer ce message que nous avons été formés et continuons à le faire malgré tous les obstacles que nous rencontrons, y compris vos sarcasmes. Je vous donne comme exemple une de mes expériences personnelles: j'ai offert bénévolement mes services à un mouvement sportif; progressivement on m'a fait sentir que je dérangeais le confort des gens. On fait du sport pour se mettre en forme et ensuite on bouffe et on trinque deux fois plus. Quel bienfait pour la santé!

Plusieurs personnes nous disent qu'elles préfèrent mourir grosses et heureuses. Ce que ces gens oublient ce sont toutes les complications que l'obésité entraîne (je ne les nommerai pas, au risque d'être accusée par vous de charlatanisme ou de faire de la médecine à bon marché) et qui peuvent rendre les dernières années de la vie assez pénibles.

Il est facile de s'alimenter d'une façon saine et agréable aux papilles gustatives. Il s'agit d'avoir un peu d'imagination... Bien manger est un plaisir de la vie mais heureusement, il en existe plusieurs autres que j'ose présumer que vous connaissez.

Notre profession est jeune et les membres ne sont pas nombreux. Plusieurs font des efforts afin de s'intégrer dans différents milieux de la société. Ce n'est pas chose facile comme je vous l'ai mentionné précédemment. Il est décevant pour ne pas dire décourageant que vous n'ayez vu dans tout ça que la "bibitte noire". Je dirais qu'en plus, vos propos laissent un arrière-goût de vinaigre même s'ils sont parfumés de style et d'humour.

Je vous conseille fortement de consulter les livres "La diététique dans la vie quotidienne" et "Bien manger à bon compte" des auteurs mentionnés au début de la lettre. Peut-être qu'ensuite, vous aurez l'honnêteté de faire connaître à vos lecteurs "La diététique digeste".

Je vous souhaite une bonne santé.

Monique SAMSON-PETITCLERC,
diététiste

Beaupré, le 21 novembre 1977

Un excellent article sur la "diététique indigeste"

Monsieur Gilles Constantineau,

Félicitations pour votre article "la diététique indigeste". Je suis en accord avec l'ensemble du texte et en particulier avec les reproches aux diététiciennes pour leur attitude dogmatique face à certains problèmes nutritionnels. Une telle attitude ne peut naître que de l'ignorance ou tout au plus d'une connaissance superficielle du sujet. Elles évoluent dans le domaine de l'enseignement sous l'influence des médecins à qui elles vouent une admiration pour le moins évidente. Au lieu de développer une philosophie de la nutrition qui leur soit propre, elles ont adopté aveuglément celle de la médecine. En pratique, cela leur fait considérer l'homme comme un malade ou un malade en puissance, il n'y a pas d'alternative dans cette optique.

Il n'y a que deux moyens pour une profession de se libérer de l'emprise d'une autre; la compétence que donne la recherche et le courage de la modestie.

Encore une fois, félicitations et merci.

Marcel BOULET,
Professeur,
Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation,
Université Laval.

Québec, le 23 novembre 1977

Dix ans de retard

Monsieur Ryan,

Dans votre exposé du 21 novembre, "La troisième voie constitutionnelle: jalons et perspectives", vous soulevez de nombreux points sur l'aménagement d'une nouvelle fédération qui, à ma grande surprise, s'appliquent très bien à une souveraineté-association.

Tout d'abord, dans un premier point, vous diviseriez cette fédération en 5 parties ou régions, en "principe égales". Voilà un point sur lequel une "Union Canadienne" d'États souverains serait réalisable. Il suffit d'établir entre ces États des liens (associations) engageant les partenaires sur de nombreuses questions que vous définissez vous-même.

Dans cette forme d'association vous introduisez la question des droits de la personne; le droit d'être servi en français ou en anglais dans les services gouvernementaux et judiciaires, d'avoir droit à l'enseignement dans l'une ou l'autre langue, et finalement le droit d'avoir accès aux médias de l'une ou l'autre langue. Ces accords de "réciprocité" entre partenaires, dois-je vous le rappeler, ont été proposés par monsieur Lévesque lui-même.

Deuxième point pour cette nouvelle fédération: la question des richesses naturelles. Les "associations" en cette matière sont aussi réalisables. Pensons au pipe-line canado-américain, aux politiques agricoles du Marché commun, aux accords entre le Québec et Terre-Neuve sur l'électricité qui ont été faits sans avoir à passer par le "Big Brother". Il faut cependant rester réaliste; les pouvoirs de décision doivent demeurer dans chaque État. Vous avez peur d'ouvrir la porte arrière à la souveraineté-association, moi, j'ai peur d'ouvrir la porte avant au pouvoir fédéral pour intervenir sérieusement en matière économique. C'est d'ailleurs une expérience que nous vivons depuis 110 ans!

Finalement, en matière législative (et autres) le bon sens commande le respect des autres partenaires. Cependant, la volonté et le libre consentement des partenaires, et non pas d'un quelconque pouvoir fédéral, permettraient des accords sur la radiodiffusion, l'extradition, la recherche scientifique, etc.

A bien y penser M. Ryan, malgré certains désaccords sur la "forme", "la troisième voie" que vous recherchez ressemble fort bien à la troisième voie de M. Lévesque. Vous n'aurez pris que dix ans de plus que lui pour y parvenir.

Pierre FOISY
Étudiant

Vanier (Ont.), le 21 novembre 1977.

La grande concertation

Depuis quelque temps le branle-bas de combat semble avoir été donné dans le camp des libéraux fédéraux et provinciaux. Dans un scénario qui ressemble drôlement aux histoires de contes de fée qui ne durent jamais très longtemps, certains hommes politiques ou "semi-politiques", profitent de la polarisation des forces actuelles pour sortir l'option fédéraliste de la pénombre. Oeuvrant tantôt sous le couvert du journalisme objectif ou bien encore sous le couvert d'une réputation politique à la retraite, ces hommes de grand prestige ont décidé de mettre leur voix en commun, sous la bannière du même étendard. C'est à juste titre pour nous observateurs, que nous voyons maintenant tomber les masques. Mais comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu une telle concertation profédéraliste de la part de nos hommes politiques avant ce jour? Faudra-t-il que Québec brandisse continuellement la menace de la souveraineté politique afin de faire avancer le débat? Cette situation à la fois sérieuse et drôle mérite quand même d'être soulignée. Oui, la grande vadrouille est en marche.

Pierre PERRAS,
étudiant, Université Laval.

Limoilou, le 15 novembre 1977.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Lorange

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $55 par année, six mois $30. A l'étranger: $60 par année, six mois $33, trois mois $21. Edition du samedi: $15 par année. Edition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées **des événements** **des hommes**

Les perspectives de l'économie canadienne

Malgré les risques et les incertitudes de tout ordre, on peut envisager l'année 1978 avec un certain optimisme

par GERALD K. BOUEY

■ Prenant hier midi la parole devant le Canadian Club de Toronto, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, a tenu des propos généralement optimistes sur les perspectives de l'économie canadienne pour l'année 1978. M. Bouey considère que le Canada a peut-être déjà traversé sa période la plus difficile. Moyennant un minimum de discipline de la part des Canadiens et une conjoncture internationale quelque peu favorable, il croit que les choses devraient commencer à s'améliorer sensiblement en 1978. Voici de larges extraits de la causerie de M. Bouey.

...En ce qui a trait à la situation économique actuelle, les problèmes ne manquent pas. Le chômage demeure nettement trop élevé. Au cours des derniers mois, les prix des produits alimentaires ont contribué dans une très large mesure à faire augmenter l'indice des prix à la consommation. Malgré une certaine amélioration observée récemment au niveau des ventes au détail, les consommateurs ne semblent pas très confiants. Dans les milieux d'affaires, la confiance est également assez faible, si l'on en juge par le niveau des investissements en outillage et équipement dans les secteurs autres que l'énergie. Sur le plan extérieur, notre balance commerciale est en train de s'améliorer, mais le déficit du compte courant de la balance des paiements demeure considérable et nous le finançons par des emprunts tout aussi considérables à l'étranger.

Il s'agit là d'un seul côté de la médaille. Voyons-en l'autre maintenant. Notre économie est présentement soumise à l'influence de certains facteurs qui, avec le temps, devraient engendrer une amélioration sensible de notre situation. De fait, j'irais même jusqu'à affirmer que l'économie canadienne a maintenant effectué une grande partie des ajustements qui étaient nécessaires pour qu'elle fonctionne mieux et concurrence plus efficacement les autres pays. Ainsi, même si d'un côté on peut dire que notre économie connaît depuis quelque temps une période difficile, il se peut également que nous ayons déjà accompli la plus grande partie de ce qui aura été un pénible voyage. L'essentiel du travail de base indispensable à une reprise du rythme de l'activité économique et à une meilleure tenue des coûts et des prix est déjà fait; il nous faudra cependant continuer sur notre lancée.

La lutte contre l'inflation

Le principal moyen qui nous a permis d'améliorer la tenue de notre économie réside dans les progrès réalisés sur le front de la lutte contre l'inflation. A ce chapitre, nous avons enregistré une modération remarquable des augmentations moyennes de salaires accordées dans le cadre des conventions collectives; en effet, le taux annuel moyen des augmentations de salaires, qui s'établissait en 1975 entre 15 et 20%, ne dépasse plus maintenant 7 à 8% et devrait bientôt, conformément aux nouvelles directives descendre à 6% ou moins. Ainsi, le taux d'accroissement des coûts en main-d'oeuvre — un des facteurs déterminants de notre compétitivité sur les marchés internationaux — a été ramené chez nous à un niveau comparable à celui des pays étrangers.

À première vue, la tendance récente de l'indice des prix à la consommation paraît contredire l'opinion selon laquelle le taux fondamental d'inflation continue de se modérer au pays. Mais il s'agit là d'un domaine où les apparences sont parfois trompeuses. En 1976, le recul exceptionnel et temporaire du prix des produits alimentaires, conjugué au fait que les prix des produits importés n'avaient pas augmenté en raison du cours élevé du dollar canadien, avait donné une idée exagérée de l'amélioration de la tenue fondamentale des prix. De même, la nouvelle poussée des prix des produits alimentaires en 1977, combinée à l'incidence de la chute du cours du dollar canadien, a voilé l'amélioration constante affichée cette année par les prix des produits autres que les aliments. À ce jour, la hausse globale de l'indice des prix à la consommation pour les deux dernières années n'est pas très différente du taux escompté en 1975, lors de l'adoption du Programme de la lutte contre l'inflation. Le prix des produits alimentaires canadiens et étrangers ne continuera pas, espérons-le, de croître longtemps encore à des taux aussi élevés que ceux des derniers temps. Entretemps, la faiblesse récente à l'échelle mondiale du cours d'un grand nombre de matières premières industrielles ainsi que la baisse des taux d'intérêt canadiens par rapport aux niveaux de l'année dernière se traduisent, pour le moment du moins, par une atténuation de la pression exercée sur ces deux composantes des coûts de production.

Les dépenses publiques et la politique monétaire

Parmi les autres ajustements importants qui se sont produits dans l'économie, il faut noter le contrôle plus ferme exercé par les divers paliers de gouvernement sur leurs dépenses et le ralentissement de l'expansion monétaire. Le taux relativement modéré de croissance de la masse monétaire s'est accompagné d'un fléchissement des taux d'intérêt à court terme, qui sont maintenant beaucoup plus bas qu'ils ne l'étaient il y a un an. Il en est de même des taux hypothécaires. Les taux à long terme ont diminué eux aussi. Par rapport au taux fondamental d'inflation, les taux d'intérêt ne sont pas élevés maintenant. Les emprunteurs solvables peuvent facilement obtenir du financement sur les marchés financiers et auprès des institutions financières. La politique monétaire actuelle, qu'elle soit envisagée sous l'angle de nos objectifs monétaires ou sous celui de la conjoncture du crédit n'empêche pas, à mon avis, les niveaux de production et d'emploi de s'améliorer de façon satisfaisante au Canada.

La baisse considérable enregistrée par le dollar canadien sur les marchés de change au cours des douze derniers mois constitue aussi un autre ajustement important. Ce fléchissement devait jusqu'à un certain point se produire tôt ou tard, puisqu'il était reconnu sur les marchés de change que les coûts et les prix étaient beaucoup plus élevés au Canada que chez nos principaux partenaires commerciaux, notamment les États-Unis. C'est donc notre passé qui nous suit. Le côté positif de cet ajustement du taux de change est qu'il permet de réparer les dommages causés ces dernières années à notre position concurrentielle sur les marchés internationaux. Toutefois, le soutien qu'apporte cet ajustement ne durera pas très longtemps si les Canadiens veulent absolument compenser par des augmentations salariales l'incidence directe de la dépréciation du dollar sur les prix canadiens. Pour bien profiter des répercussions positives de cet ajustement sur notre position concurrentielle, nous devrons contenir rigoureusement l'effet de rétroaction que la dépréciation du taux de change du dollar canadien produira sur nos coûts de production. Sinon, nous ne ferons que tourner en rond, sans pouvoir avancer, ou tout au moins sans avancer dans la direction qui nous convient.

L'amélioration de la tenue des coûts et des prix intérieurs conjuguée à la dépréciation substantielle du dollar canadien ont considérablement aidé à jeter les bases d'une reprise plus satisfaisante de la croissance de la production et de l'emploi au Canada. En fait, j'espère que nous verrons s'amorcer cette amélioration dans le courant de l'année prochaine.

Les conditions d'une reprise

Pour qu'un tel espoir se matérialise, un certain nombre de conditions doivent être réalisées. Tout d'abord, l'expansion économique en cours à l'étranger devra se poursuivre. De l'avis de certains observateurs, le fait que cette expansion n'a pas la vigueur des reprises mondiales antérieures donne lieu de craindre qu'elle ne flanche bientôt, sous l'action néfaste d'une vague de protectionnisme, à moins que les gouvernements n'adoptent des politiques stimulatrices beaucoup plus vigoureuses que celles qu'ils appliquent actuellement. J'admets qu'il y a là certains risques. De nombreux pays passent par une mauvaise conjoncture économique pour à peu près les mêmes raisons que chez nous. Les investissements en outillage et équipement sont relativement faibles dans l'ensemble des pays industrialisés. Toutefois, les perspectives d'une croissance économique soutenue et raisonnablement vigoureuse aux États-Unis, ce qui est très important pour nous, paraissent bonnes. Dans d'autres grands pays, la croissance économique est susceptible de s'accélérer, mais à un rythme qui sera peut-être modéré. En fait, la réticence qu'éprouvent les grands pays devant les risques d'une nouvelle poussée inflationniste peut bien être le présage d'une croissance économique modérée mais durable à l'échelle mondiale.

Une autre condition à l'amélioration réside dans le renforcement de la confiance des entreprises et des consommateurs au Canada. En général, la confiance est à son creux durant la période qui précède celle où l'activité économique commence enfin à se redresser, mais elle se renforce très vite avec la reprise de l'activité. Il n'est donc pas insensé de s'attendre à voir bientôt les signes avant-coureurs de la relance, compte tenu d'une part des perspectives d'une relative accélération de la croissance de la dépense globale et d'autre part de l'amélioration de notre position concurrentielle. En prouvant qu'ils sont en mesure de maîtriser l'inflation qui sévit chez eux, les Canadiens contribueront certainement à rétablir ce climat de confiance. A ce chapitre, cependant, les facteurs économiques ne sont pas les seuls aspects à considérer, et bien des choses dépendront de la façon dont se déroulera le débat en cours sur l'avenir politique du Québec et du reste du Canada.

Les perspectives au plan intérieur

Sur le plan intérieur, l'amélioration de la situation économique pourrait dépendre principalement du comportement des Canadiens dans la détermination des prix et des salaires. D'ici la fin de la période de contrôle, la directive de base consiste à abaisser à 6% le taux de rémunération, tandis que les marges bénéficiaires de la plupart des entreprises resteront soumises au contrôle durant toute l'année 1978. Ces dispositions devraient aider considérablement à limiter les répercussions de la baisse du cours de notre monnaie sur les prix et les coûts. Mais qu'arrivera-t-il après la levée des contrôles? Qu'est-ce qui pourra empêcher les coûts de s'accroître beaucoup plus rapidement que la productivité et les prix d'augmenter à un rythme équivalent? En ce qui concerne le secteur privé, la réponse demeure la même que par le passé: la discipline imposée par le système de marché concurrentiel et la viabilité des entreprises. Au moment où nous nous approchons de la période de décontrôle, il est important que nous sachions tous que cette forme de restriction aux augmentations de prix et de coûts persistera et que, même si les marchés se raffermissent l'année prochaine, ils ne seront pas capables de supporter des augmentations moyennes de salaires de plus de 6% par an. Dans un tel contexte, des augmentations de salaire de nature inflationniste, qu'elles soient reliées ou non à la fin des contrôles, occasionneront des pertes d'emplois.

Il incombera à chacun d'entre nous d'adopter, en ce qui a trait aux salaires et aux prix, un comportement conforme à une conjoncture qui, tout en étant relativement bonne, ne sera pas inflationniste. Je conçois à quel point il peut être désagréable pour un groupe quelconque, qu'il appartienne au secteur privé ou au secteur public, d'admettre que l'augmentation de son salaire, de ses prix, de ses taxes ou autres formes d'impôt peu contribuer à faire augmenter les coûts de production dans des proportions telles qu'il devient plus difficile pour certains Canadiens de se trouver un emploi. Mais la pénible réalité, c'est que des millions de décisions mises ensemble peuvent produire ce résultat, et c'est la raison pour laquelle j'ai bon espoir que dorénavant de telles décisions seront prises de façon réaliste et consciencieuse. Naturellement, je ne dégage nullement le secteur public de ses responsabilités en la matière. Si les taux d'augmentation de salaire demandés dans ce secteur dépassent ceux qui sont consentis dans le secteur privé, les gouvernements et leurs organismes feront bien de refuser d'y accéder. Le coût occasionné par de telles augmentations doit être inévitablement supporté par l'ensemble des citoyens, soit à titre de contribuable, soit involontairement à titre d'utilisateurs des services publics; sans compter que des augmentations salariales excessives dans le secteur public entraîneraient à coup sûr au moins certaines hausses exagérées dans le secteur privé.

Le rôle de la Banque centrale

Naturellement, j'espère bien, au moment où nous nous acheminons vers la fin de la période de contrôle, que personne ne s'attend à ce que la politique monétaire rende possibles des augmentations inflationnistes de coûts et de prix par le biais d'une expansion monétaire trop forte. Fondamentalement, une banque centrale peut contribuer à créer ou entretenir l'inflation de deux façons. Tout d'abord, elle peut, dans son désir d'aider à relancer rapidement l'activité économique, stimuler exagérément l'expansion monétaire sans tenir compte des considérations à plus long terme. La deuxième façon consiste à stimuler exagérément l'expansion monétaire en laissant passivement les hausses excessives de salaires et de prix exercer leur influence inflationniste. Aucune de ces deux formules n'est bénéfique à long terme. Nous les avons déjà essayées par le passé. C'est d'ailleurs en partie la raison pour laquelle la Banque annonçait tout dernièrement un abaissement de ses objectifs en matière d'expansion monétaire. La mesure avait évidemment un caractère plutôt technique, mais je crois que le message qu'elle comportait était assez clair. Premièrement, la Banque donnait ainsi l'assurance qu'elle permettrait une expansion monétaire suffisante pour favoriser toute croissance économique réelle susceptible de se produire au cours des douze prochains mois, à condition que le taux d'inflation actuel puisse de son côté diminuer quelque peu. Deuxièmement, la mesure avait pour but, comme je l'ai indiqué précédemment, de souligner le fait que la Banque n'est pas disposée à permettre un taux d'expansion monétaire plus élevé que celui qui est nécessaire à la réalisation de cet objectif.

Il est évident que nous allons trouver au cours des quelque douze prochains mois les réponses à certain nombre d'épineuses questions. Nous allons voir, par exemple, si nous pouvons faire fonctionner de nouveau notre système de marché relativement libre de détermination des prix et des revenus. Il y a les risques et les incertitudes que j'ai mentionnés, et d'autres encore. Il n'est donc pas tellement étonnant que les avis soient partagés sur la tenue qu'affichera vraisemblablement l'économie canadienne en 1978. Personnellement, je pense, compte tenu surtout de la mesure dans laquelle l'économie s'est déjà adaptée aux besoins de l'heure, qu'il y a d'assez bonnes raisons de voir les perspectives économiques de notre pays avec un certain optimisme. Il n'est pas déraisonnable de penser qu'en agissant de façon rationnelle, nous parviendrons l'année prochaine à réduire notre taux d'inflation à un taux sensiblement égal, ou même légèrement inférieur, à celui des États-Unis. Il n'est pas déraisonnable non plus de penser que nous pourrons en même temps relever le niveau de l'emploi et accroître le volume de production dans des proportions assez appréciables. Comme je l'ai dit précédemment, les objectifs que poursuit actuellement la Banque du Canada en matière d'expansion monétaire, bien que moins élevés que ceux de l'an dernier, visent à favoriser une conjoncture de ce type sans provoquer de tensions importantes sur le marché du crédit.

Que les choses se passent comme prévu ou non, la conjoncture économique canadienne dépendra dans une large mesure en 1978 de la réaction des salaires et des prix à l'orientation actuelle des politiques mises en oeuvre par le secteur public.

Il ne fait pas de doute que nous pouvons, si nous le désirons, accabler de nouveau notre économie de coûts de production de nature à perpétuer les taux actuels de chômage, à ronger davantage la valeur de notre monnaie et à ruiner les perspectives de prospérité qu'un pays aussi potentiellement riche que le Canada devrait être en mesure d'offrir à ses citoyens.

Les Canadiens ont trop de bon sens et un sens des responsabilités collectives trop développé pour réagir de cette manière aux graves problèmes de l'heure. Nous avons tiré de l'évolution économique des derniers temps un certain nombre de leçons douloureuses et que nous sommes vraiment en train de surmonter nos difficultés économiques. Les occasions d'entendre des commentaires pessimistes sont fréquentes par les temps qui courent, mais je prétends qu'une bonne partie de ces commentaires, comme c'est souvent le cas dans les questions économiques, sont maintenant dépassés. Un tel pessimisme aurait été plus approprié il y a quelques années, quand les perspectives étaient franchement mauvaises — par exemple à une époque où l'augmentation des revenus nominaux était dans notre pays de l'ordre de 15 à 20% l'an et qu'elle était beaucoup plus faible chez nos voisins du Sud, par exemple. Où pensions-nous qu'une telle situation allait nous mener?

Pour les raisons que je viens de mentionner, je crois que nous nous sommes considérablement écartés d'une situation très périlleuse et que nous sommes toujours dans la bonne voie. C'est pourquoi je me range du côté des optimistes dans le débat relatif aux perspectives économiques au Canada.

lettres au DEVOIR

L'objectivité du Devoir

M. le rédacteur,

Je suis d'accord avec le sens général de la lettre de Michel Robert parue dans LE DEVOIR du 22 novembre sous le titre: Claude Ryan est allé trop loin. Je serais cependant porté à utiliser la même expression pour dire qu'il est enfin allé assez loin pour qu'on sache à qui l'on a affaire.

Claude Ryan parcourait autrefois les collèges classiques pour faire des conférences sur l'action (catholique et autre) et la réflexion. On admirait son intelligence, ses efforts pour dégager le sens des événements sans parti-pris. Plus tard, des campagnes de souscription ont été faites pour LE DEVOIR et plusieurs ont paye pour que le journal conserve son attitude: il fallait au moins un journal québécois qui ne soit pas partisan et qui tente de rester au-dessus des choses. En 1970, par ailleurs, il est devenu évident que Claude Ryan avait commencé à claquer de la soupape. Et aujourd'hui, il est clair qu'il ne distingue plus très bien ce qu'il appelait autrefois l'action et la réflexion. Conclusion: il était temps que sa réputation d'objectivité, voire de neutralité, montre ce qu'elle avait de surfait; mais le problème demeure et Claude Ryan doit avoir la décence de prendre des distances vis-à-vis du DEVOIR.

Dans la même édition du journal, il est possible de constater que la contamination s'est répandue jusque dans la simple nouvelle. Il suffit de comparer les premiers paragraphes de deux articles de la page couverture.

1) Claude Turcotte commence son article sur la grève de la CTCUM par une phrase qui n'incite pas à comprendre la position des grévistes dans le conflit:

"Il n'a fallu qu'un peu plus d'une demi-journée aux grévistes de la CTCUM pour paralyser totalement le réseau complet de transport public dans la métropole".

2) Par ailleurs, Lise Bissonnette commence le sien sur la hausse des tarifs postaux par une phrase qui incite à comprendre l'attitude du ministre fédéral:

"Aux prises avec une machine grippée qui semble presque lui faire regretter le temps des diligences, le ministre des Postes, M. Jean-Jacques Blais, a annoncé une solution classique qui devrait au moins atténuer les maux financiers des Postes canadiennes, un relèvement général des tarifs".

Ces deux citations ne permettent pas de conclure de façon irrévocable, il faudrait poursuivre la comparaison des deux articles; elles permettent cependant de montrer que le journal épouse maintenant une attitude défavorable aux travailleurs (québécois) et favorable au ministre fédéral. Et cela n'apparaît pas en page éditoriale seulement, mais dans la simple nouvelle où "l'action" devient plus subtile. On arrive à mieux comprendre ce à quoi pouvait penser M. Ryan quand il disait qu'il croyait devoir être plus utile au journal qu'en politique où ses chances n'étaient d'ailleurs pas aussi bonnes qu'il voulait bien montrer le croire.

Il était vraiment venu, le temps de perdre ses illusions sur les prétendus efforts de neutralité et d'objectivité du DEVOIR!

Jean-Claude GAGNON
Saint-Romuald, le 23 novembre 1977.

FONDS BANNIÈRE

PARTICIPATION
AUX
MARCHÉS AMÉRICAINS

Calvin Bullock 866-5421

Voici la cabine internationale d'Air Canada

Les passagers payant le plein tarif économique sur les vols transatlantiques en 747 et en L-1011 méritent plus d'attention. C'est pourquoi Air Canada a aménagé une section spéciale sur les vols transatlantiques: la **cabine internationale.**

Si vous faites partie de la clientèle internationale et particulièrement si vous traitez des affaires qui vous font voyager souvent, Air Canada vous offre un traitement de faveur: un peu plus de service, de confort, de tranquillité.

Vous pouvez tirer profit d'un vol de longue durée, soit pour travailler, soit pour vous détendre. Pour mieux assurer votre tranquillité, la **cabine internationale** est située à l'écart du va-et-vient habituel de l'avion. Chaque fois que ce sera possible, le siège du milieu demeurera inoccupé afin de vous accorder le plus d'espace possible. Vous pourrez aussi vous détendre aux accords de la musique stéréophonique pour un tarif minime.

Le personnel le plus expérimenté sera affecté à votre service en vol. Pour vous divertir ou pour vous renseigner, vous n'aurez qu'à choisir parmi un vaste éventail de journaux et de revues.

Vous pourrez commander et obtenir en priorité les articles que vous désirez à la boutique en franchise, en cours de vol.

Avant de préparer votre prochain voyage d'affaires, entre deux continents, consultez-nous au sujet de la **cabine internationale.** Votre efficacité, votre rendement et votre tranquillité s'en porteront mieux.

On y va? On y va!

AIR CANADA

la météo

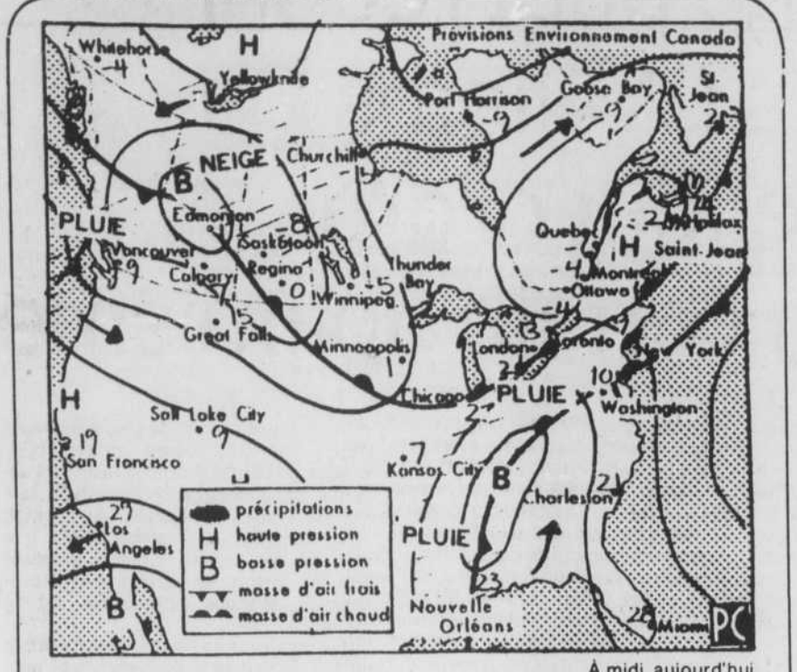

À midi, aujourd'hui

Un système dépressionnaire complexe mais assez faible affecte le sud-ouest québécois n'apportant que quelques nuages dans les régions plus au nord et à l'est. De ce système naîtra une faible dépression côtière qui se dirigera vers les Maritimes. Une crête de haute pression se bâtira alors sur le Québec et donnera du beau temps sur la majeure partie de la province. Le beau temps persistera demain sur les régions de l'est mais une nouvelle perturbation venant du sud-ouest américain donnera de la neige sur l'extrême - sud du Québec. Les tempréatures demeureront sous la normale mais se réchaufferont légèrement.

●

Abitibi, Haute Mauricie, Chibougamau: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de −6. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

●

Pontiac-Témiscamingue, Nord des Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près −4. Aperçu pour mercredi: nuageux avec quelques flocons de neige.

●

Outaouais, Montréal, Sud des Laurentides, Cantons de l'Est: Ensoleillé. Maximum près de −2. Aperçu pour mercredi: neige intermittente.

●

Québec, Trois-Rivières: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de −4. Aperçu pour mercredi: ennuagement.

●

Lac St-Jean: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de −6. Aperçu pour mercredi: passages nuageux.

●

Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de −5. Aperçu pour mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Nouvelle convention au Devoir

Le Syndicat de la rédaction du journal LE DEVOIR et l'Imprimerie populaire limitée, éditrice du quotidien, ont signé une nouvelle convention collective pour 1977-78. Ci-haut, ont signé pour le Syndicat MM. Louis-Gilles Francoeur, Gilles Provost et Jean-Claude Leclerc; pour la direction, MM. Claude Ryan et Michel Roy. L'accord prévoit notamment l'institution d'un régime d'épargne-retraite; des majorations salariales en partie rétroactives au 1er janvier 1977 et qui porteront le salaire hebdomadaire de base d'un journaliste ayant six années d'expérience à $420 le 1er janvier 1978; l'établissement de l'effectif minimum de la rédaction à 28 salariés réguliers; des dispositions destinées à accélérer sensiblement le règlement des griefs; le maintien du Comité de l'information qui révise et évalue l'information publiée dans le journal et recherche les moyens propres à améliorer la qualité professionnelle de l'information; la mise en vigueur d'un article relatif aux conflits d'intérêts, Me René Paré, ex-président de l'Imprimerie populaire, devenant mandataire à la demande des deux parties; et un article prévoyant que LE DEVOIR ne peut acheter, échanger ou vendre des textes ayant été ou devant être publiés dans un autre quotidien francophone du Québec. L'entente prévoit enfin que les journalistes au service du DEVOIR s'engagent à respecter dans leur travail les objectifs généraux du journal tels que définis par le fondateur en 1904, revus et explicités en 1970 par le directeur actuel. Dans l'ordre habituel, M. Michel Roy, Claude Ryan, Louis-Gilles Francoeur, Jean-Claude Leclerc et Gilles Provost (Photo Jacques Grenier).

suites de la première page

EXPLOSIFS

du Pif) se voit confier la nouvelle tâche d'organiser une résistance subtile et mouvante.

"Vous faites partie du commando. Mais voilà. Il faut des armes. Pourquoi ne pas en fabriquer. Y'a tout ce qu'il faut dans ce commando: des chimistes. Y'a tout ce qu'il faut dans ce collège: un laboratoire équipé".

Dès le début des expériences en laboratoire, le 7 novembre dernier, un groupe de professeurs du département opposés à ces expériences écrit au Directeur général du collège, M. Yvon Hamel, pour dénoncer le danger d'entreprendre de telles expériences et lui demander d'interdire les laboratoires.

Le lendemain, le Directeur des services pédagogiques (DSP) du collège, M. Marcel Sénéchal, fait parvenir une note au département demandant d'annuler temporairement les cours. Les expériences continuent quand même d'avoir lieu toute la journée du mardi 8.

Entre-temps, les professeurs responsables de ces expériences envoient une lettre au DSP protestant contre sa décision et lui demandant de la reconsidérer. Le jeudi 10 novembre, M. Sénéchal bien qu'il soit au courant des dangers que courent les élèves qui suivent ces laboratoires, revient sur sa décision et permet que les expériences reprennent. Elles reprendront effectivement le lendemain et se poursuivront jusqu'au 15 novembre, date à laquelle le Directeur de l'enseignement collégial, M. Pronovost, alerté par certains professeurs du département, ordonne de cesser immédiatement les expériences.

Il aura fallu au moins deux télégrammes de la part de M. Pronovost pour que les autorités du collège obtempèrent aux ordres du ministère. Dans un télégramme en date du 15 novembre, M. Pronovost écrit au Directeur général du collège ce qui suit:

"Le gros bon sens et les pratiques habituelles exigent que les expériences de laboratoire qui présentent, même dans les meilleures conditions, des dangers certains, soient systématiquement interdites dans les collèges à moins d'être absolument décrétées par des impératifs pédagogiques explicites et évidents.

"Les objectifs des cours de chimie au niveau collégial, poursuit M. Pronovost, quels qu'ils soient, ne commandent pas (prima facie) ce genre d'expérience."

Selon des renseignements obtenus par ailleurs de source bien informée, le ministre de l'Éducation, M. Morin, mis au courant de toute l'affaire il y a deux semaines, serait déterminé à prendre des mesures draconiennes pour mettre un terme à cette situation, allant jusqu'à envisager la fermeture temporaire du collège et sa mise en tutelle.

On se souvient que le collège de Limoilou a déjà été mis en tutelle une première fois, en 1975, à la suite d'irrégularités administratives, et que cette tutelle n'a pris fin que le 30 juin 1976.

Le ministre devra toutefois, selon les mêmes sources, attendre le rapport du ministère de la Justice avant d'entreprendre quelque action que ce soit.

D'ailleurs, les six professeurs concernés dans cette affaire continuent toujours de dispenser leurs cours, même si les séances de laboratoire ont été suspendues. Il s'agit de Normand Lessard, Solange G. Riendeau, Jeanne C. Pallascio, Jacques Bélizaire, Lyne Boyer et Normand Gagnon.

D'autre part, M. Normand Lessard aurait pris l'initiative, au mois de janvier dernier, d'enseigner à quatre étudiants du cours de chimie 202-302 à fabriquer de la mescaline.

M. Lessard aurait même fait parvenir au Bureau des drogues dangereuses, à Ottawa, une demande d'autorisation en date du 16 mars pour entreprendre la synthèse de mescaline. Selon des documents obtenus par LE DEVOIR, les quatre premières des six étapes nécessaires à la synthèse de cette drogue auraient effectivement été réalisées par quatre étudiants. On ne sait toutefois s'ils ont eu le temps de réaliser la synthèse complète.

Ce qui est sûr toutefois, c'est que 1,750 grammes d'acide gallique, produit de base pour la fabrication de mescaline, ont "disparu" des réserves du laboratoire. Cette quantité pourrait permettre de fabriquer jusqu'à 100,000 doses de mescaline!

Bien qu'il soit impossible, pour le moment, d'établir si les dites quantités de mescaline ont effectivement été fabriquées, il ressort du témoignage de spécialistes que les étudiants ayant participé aux séances en laboratoire possèdent les connaissances nécessaires pour faire la synthèse du produit sans aucune difficulté.

Ce dossier, comme celui des explosifs, est actuellement entre les mains du ministère de la Justice, qui a entrepris une enquête poussée sur toute cette affaire, qui pourrait aboutir éventuellement à des poursuites devant les tribunaux contre les personnes impliquées. Aucune de ces personnes n'a d'ailleurs accepté de commenter ces informations, hier, et ce n'est qu'aujourd'hui que l'on connaîtra les réactions officielles des ministres de l'Education et de la Justice.

FRANCIS FOX

commission Keable, de subpoenas réclamant la production de documents qui, pour le gouvernement fédéral "ne concernent pas vraiement des actes illégaux commis au Québec mais les activités quotidiennes d'une institution fédérale dans cette province, et parfois hors de cette province", de dire M. Basford.

Il semble maintenant que M. Fox s'empressera de répondre aux subpoenas de M. Keable en protégeant les documents qu'il refuse de produire par des affidavits, émis en vertu de l'article 41 (2) de la loi de la Cour fédérale, qui lui permettent d'invoquer, pour maintenir le secret, des dangers potentiels pour la "sécurité nationale".

C'est le procédé qu'avait utilisé le solliciteur depuis le début de l'enquête, pour éviter de produire certains documents. Les procureurs le représentant la semaine dernière devant le juge Hugessen ont indiqué que l'article 41 (2) leur paraissait désormais insuffisant parce que son texte était trop limité, qu'il ne couvrait par exemple que les documents écrits et non les témoignages oraux, et parce que le solliciteur général ne veut plus porter "l'odieux" d'avoir à produire des affidavits à répétition.

Le juge Hugessen a rejeté les deux arguments d'Ottawa. La Cour supérieure n'a pas à "accorder au gouvernement plus de droits au secret que le Parlement lui-même, dans l'exercice de sa compétence, n'a jugé à propos de lui accorder", dit d'abord son jugement, avant de laisser au ministre le soin de décider ou non de paraître odieux, ne croyant pas de son rôle "de lui apporter confort dans les circonstances."

M. Fox a évité de commenter le jugement Hugessen, rendu vendredi dernier et quoique présent à Ottawa, ne s'est pas rendu aux Communes hier.

Son suppléant pour la journée, M. Ronald Basford, le ministre de la Justice, a refusé de répondre à M. Diefenbaker qui s'enquérait du genre de témoignage que feraient éventuellement devant la commission Keable les ex-solliciteurs généraux du Canada, M. Warren Allmand, et son prédécesseur, M. Jean-Pierre Goyer.

"On ne leur a pas encore demandé de se présenter à titre de témoins et c'est donc là une question hypothétique", d'alléguer M. Basford.

Au sortir des Communes, hier après-midi, M. Warren Allmand a cependant affirmé qu'il était prêt à témoigner devant la commission Keable et qu'il était même "surpris" de ne pas y avoir été déjà convié. Il "n'hésiterait pas" à s'y rendre, a-t-il dit, et est enfin prêt, ayant retenu les services d'un avocat montréalais.

M. Allmand a avoué préférer de loin ce genre de témoignage devant une commission d'enquête à celui que l'opposition voudrait obtenir de lui devant un comité parlementaire, qu'il s'agisse du comité parlementaire de la Justice, ou de tout autre comité spécial.

"Les comités du Parlement sont des corps politiques plus intéressés à faire des gains partisans qu'à faire la lumière sur des actes bons ou mauvais, et ils ne permettent pas au témoin d'être contre-interrogé en toute équité", a-t-il dit.

L'opposition conservatrice a soulevé une légère tempête en Chambre hier, en soutenant que M. Allmand devait répondre au nom de M. Fox, à titre de solliciteur suppléant, plutôt que de laisser ce rôle à M. Basford.

Les conservateurs appuyaient leurs dires sur un arrêté ministériel en date du 6 octobre dernier, selon lequel, en l'absence de M. Fox, son prédécesseur, M. Allmand, qui fut solliciteur de 1972 à 1976, devrait répondre aux questions de l'opposition en Chambre. Le président des Débats, M. James Jerome, ne croit pas que cet arrêté ait nécessairement force de loi dans les travaux quotidiens des Communes.

Soulevant une question de privilège, le député conservateur de Saskatoon Biggar, M. Ray Hnatyshyn, a indiqué clairement que l'opposition aurait aimé profiter de l'absence de M. Fox pour mettre M. Allmand sur la sellette et réussir enfin à l'amener à expliquer des déclarations qu'il a faites à Montréal le 16 novembre dernier.

Selon des rapports de presse, il aurait déclaré que la GRC avait omis de lui donner certaines informations, tant à lui qu'à "d'autres solliciteurs généraux". Depuis ce temps, on l'accuse d'avoir sciemment traîné le grand corps policier canadien dans la boue.

M. Allmand pourrait demander le consentement unanime des membres du Parlement pour faire une déclaration sur ses anciennes responsabilités ministérielles, ce que le règlement des Communes ne permet pas habituellement. Mais il ne tient pas à le faire. "Jusqu'à maintenant, M. Fox a répondu adéquatement à toutes les questions, a-t-il dit hier. Si je croyais qu'il ne le fait plus, je parlerais certainement."

ÉGYPTE-ISRAËL

ment égyptien commettrait une faute en persistant dans la voie qu'il a choisie. Mais il a souligné qu'il considérait toujours le président Sadate comme le président de la République arabe d'Égypte.

Le chef de l'État syrien a précisé qu'il n'y avait pas divorce mais seulement des divergences entre lui et le dirigeant égyptien. Évoquant le sommet contre la capitulation de l'Égypte convoqué pour le 1er décembre à Tripoli, en Libye, le général Assad a affirmé qu'il s'agissait d'examiner la situation au Proche-Orient à la lumière de la récente visite de M. Sadate à Jérusalem pour consolider l'unité arabe. Il s'agira de voir, a-t-il ajouté, comment nous allons pouvoir affronter le défi sioniste concrétisé par l'occupation des territoires arabes depuis 1967 et le refus israélien de reconnaître les droits des Palestiniens.

À Amman, le roi Hussein de Jordanie, qui prononçait hier un discours, n'a pas officiellement répondu à l'invitation de M. Sadate mais il a invité les dirigeants arabes à "serrer les rangs pour empêcher une division destructive".

Le roi Hussein a déclaré qu'il comprenait les raisons qui ont conduit le président Sadate à entreprendre son voyage à Jérusealem mais a exprimé "certaines réserves à l'égard de cette visite".

Dans son discours télévisé, le souverain, évoquant pour la première fois la visite du chef de l'État égyptien, a estimé que cette initiative a été "infiniment courageuse".

La décision du président Sadate, a-t-il souligné, "rompt avec les habitudes et les obstacles psychologiques sur lesquels nous avons fondé notre attitude à l'égard d'Israël".

Il a d'autre part révélé que l'initiative du président Sadate est intervenue "à la veille d'une décision de principe de réunir les parties engagées dans le conflit" du Proche-Orient. Il a ajouté que la Jordanie "avait pris une part active à la préparation de cette réunion".

Il a exhorté les dirigeants arabes à éviter "une division irréversible" qui mettrait en danger la civilisation arabe tout entière. Le roi Hussein a terminé son allocution en affirmant que "la Jordanie fera preuve de raison et évitera les prises de position émotionnelles qui divisent les Arabes".

La Jordanie a par ailleurs annoncé hier soir qu'elle ne pourrait assister à la conférence préparatoire du Caire que si toutes les parties au conflit du Proche-Orient y participaient.

Elle a aussi annoncé qu'elle n'assisteraient à la conférence de Tripoli jeudi, groupant la ligne "dure" des États arabes, que si tous les pays arabes y participaient.

A Washington, on indique de source autorisée que les États-Unis participeront à la conférence du Caire. Toutefois, cette décision ne sera pas immédiatement annoncée officiellement en raison de l'opposition de plusieurs pays arabes à l'initiative de M. Sadate, ajoute-t-on de même source.

Les États-Unis, poursuit-on de même source, seront représentés soit par M. Philip Habib, sous-secrétaire d'État aux Affaires politiques, soit par M. Roy Atherton, secrétaire d'État adjoint pour les affaires du Proche-Orient, ou bien encore par les deux à la fois.

L'annonce officielle de la décision américaine, ajoute-t-on, pourrait être faite demain par le président Jimmy Carter au cours de la conférence de presse qu'il doit donner dans la matinée.

Le porte-parole du président Carter a reconnu hier que "les États-Unis ne sont plus désormais le chef de file dans tous les domaines" en ce qui concerne les affaires du Proche-Orient.

Il a souligné que "la dynamique interne" dans cette région du monde a amené une situation dans laquelle les pays directement concernés lancent eux-mêmes de nouvelles initiatives.

"Notre meilleure position, a ajouté le porte-parole, est d'appuyer ces initiatives et également d'essayer de diminuer les risques que comporte toute nouveauté".

L'URSS, quant à elle, a confirmé son extrême réserve à l'égard de la conférence du Caire: l'agence de presse soviétique Novosti a affirmé dans un commentaire que le président Sadate n'avait pratiquement aucune chance de parvenir à des résultats positifs lors de son récent voyage en Israël.

Enfin, l'Irak a invité les pays hostiles aux initiatives du président Sadate à se réunir au sommet la semaine prochaine à Bagdad.

Ont été invités à ce sommet l'Algérie, la Libye, la Syrie, le Yémen du Sud, l'O.L.P. (Organisation de libération de la Palestine) et le "Front du refus" palestinien, rapporte l'agence irakienne de presse.

L'agence cite un porte-parole officiel qui a déclaré qu'un émissaire du président Al-Bakr quittera Bagdad prochainement pour avoir des entretiens avec les dirigeants soviétiques sur l'évolution de la situation dans le monde arabe "après la traîtrise de Sadate".

Le sommet de Bagdad, indique l'agence, servira à discuter de la lutte "contre les concessions successives, la dernière en date étant la visite de Sadate à la Palestine occupée et sa rencontre avec des officiels sionistes".

29 novembre

par la PC et l'AP

Il y a aujourd'hui 159 ans, en 1818, naissait en Écosse le fondateur du Globe de Toronto, George Brown. Dès son jeune âge, il émigrait aux États-Unis pour s'établir au Canada en 1842. Le Globe devint le principal organe de presse du Parti libéral réformé et Brown entra en politique pour s'opposer aux écoles catholiques séparées. Grand rival de Sir John A. Macdonald, il fut toutefois l'un des artisans de la Confédération.

1973 — Incendie dans un grand magasin de Kunamoto au Japon: plus de 100 morts.

1967 — Aden et le sud de l'Arabie accèdent à l'indépendance, sous le nom de Sud-Yémen, après 128 ans d'administration britannique.

1963 — Un DC-8 d'Air Canada s'écrase au cours d'un orage à Sainte-Thérèse, près de Montréal: les 118 personnes qui se trouvaient à bord sont tuées. Le président Lyndon Johnson nomme une commission chargée d'enquêter sur l'assassinat du président Kennedy.

1962 — La France et la Grande-Bretagne se mettent d'accord pour construire le Concorde.

1961 — Lancement sur orbite terrestre d'une capsule américaine "Mercury" avec un chimpanzé comme passager.

1945 — Abolition de la monarchie en Yougoslavie.

1941 — Les Soviétiques contre-attaquent dans la région de Moscou.

1929 — Le lieutenant Richard Byrd effectue le premier survol en avion du Pôle Sud.

1922 — Les archéologues annoncent la découverte de fabuleux trésors dans la tombe du pharaon Tout Ankh Amon.

1899 — Les États-Unis, la France et la Suisse reconnaissent la République du Brésil.

1880 — Réunion de la première Diète japonaise.

1798 — Ferdinand IV, roi de Naples, déclare la guerre à la France et entre dans Rome.

1760 — À la fin de la guerre franco-indienne, les Français cèdent Détroit aux Anglais.

1516 — Le roi de France François 1er signe un traité de paix avec les Suisses.

Il est né un 29 novembre: le peintre vénitien Giovanni Bellini (1426-1516).

LE PNB

instants plus tôt que ces chiffres permettaient d'espérer un avenir économique plus prometteur.

M. Stevens avait soutenu pour sa part que la croissance réelle durant la période de 12 mois s'inscrivant entre le troisième trimestre de 1976 et le troisième trimestre de l'année en cours n'avait été que de 2.5%, la moitié moins qu'aux États-Unis.

Il est aussi très décevant de constater que les investissements dans les secteurs de la construction, de l'équipement et de la machinerie lourde, de même que la valeur réelle des exportations, avaient diminué durant ce trimestre, a noté M. Stevens.

Statistique Canada souligne que les dépenses réelles des particuliers se sont accrues de 2% alors que leur hausse moyenne a été de 0.6% dans les deuxième et troisième trimestres réunis.

L'amélioration de l'excédent commercial est attibuable à une baisse moins prononcée des exportations en regard des importations, plutôt qu'à un accroissement de la demande étrangère.

L'expansion du PNB a de nouveau été accompagnée par des hausses de prix modérées, ajoute Statistique Canada: l'indice implicite des prix du PNB a progressé de 1.7% au troisième trimestre, soit une augmentation annuelle de 6.6%.

Le revenu du travail a progressé de 2.2 à 2.5%, en raison surtout de l'accroissement des gains moyens plutôt qu'à la suite d'une hausse de l'emploi.

Les bénéfices des sociétés ont d'autre part progressé de 3.2% au troisième trimestre, à la suite d'une baisse des coûts unitaires de travail.

On a enregistré par contre une baisse de la croissance du revenu personnel disponible, qui est passé de 3.8% à 1.9%, soit à peine plus que l'indice implicite des dépenses personnelles.

Ce ralentissement est attribuable au fait que le produit de l'impôt s'est relevé de son niveau anormalement bas du deuxième trimestre.

Les dépenses des particuliers se sont accrues de 3.6%, faisant fléchir le taux d'épargne personnelle à 9.6%, contre 11.1% au trimestre précédent.

Statistique Canada a également annoncé hier que la productivité avait augmenté de 3.6% en 1976. Il s'agit là, dit-on, du plus grand progrès constaté au Canada depuis 1972. Mais, souligne-t-on, cette avance est malgré tout légèrement inférieure au taux moyen annuel de croissance de 3.8% calculé pour les 15 années depuis 1961.

Le secteur manufacturier a enregistré une hausse de productivité de 3.8%, alors que la hausse inscrite dans le secteur des services n'a été que de 3.3%. Dans chaque cas, cette hausse est la plus forte depuis ces dernières années et elle est supérieure à la moyenne depuis cinq ans.

Statistique Canada fait cependant remarquer qu'il faut faire preuve de prudence en comparant la productivité du Canada avec celle des États-Unis. La productivité du travailleur américain dans le secteur commercial, qui était de 4% en 1976, était supérieure à celle du Canada, où cette hausse n'a été que de 3.6%.

au fil des mots

Le genre difficile

par Louis-Paul Béguin

Pour des non-francophones, le genre, en français, est une difficulté sérieuse. Qu'une table soit du féminin mais qu'un câble soit du masculin, cela semble illogique.

Avant de traiter ce sujet du genre des mots, je veux d'abord parler du genre des noms de bateaux et d'hôtels. On dit de nos jours plutôt *France* et *Concorde* que *le France* ou *le Concorde*. Mais c'est tout de même l'usage en français de mettre au masculin les noms de bateaux nommés d'après des personnes, des villes ou des régions. L'Académie française en a décidé ainsi depuis longtemps. Cette règle ne s'applique qu'aux bateaux. Toutefois, si l'on a dit *le Normandie* sans hésiter, plus tard, le paquebot "France" a souvent été mentionné sans article. De même *Liberté*. Pour ce dernier paquebot, on avait tendance à dire *La Liberté*, le sens du nom commun étant trop attaché au féminin et il s'agissait d'une idée abstraite. On a dit *le Normandie*, pour ne pas confondre avec *la Normandie*, confusion qui ne pouvait se faire pour le mot liberté. Autre exemple avec un nom propre: *le Marion Dufresne* bateau d'exploration des terres australes françaises.

On a donné à Montréal le nom de *Reine Elizabeth* à un hôtel. Je viens de dire que seuls les bateaux pouvaient changer le genre. Non point les hôtels. Familièrement, on dit à Paris: *le Georges V*, mais on ne dit pas: "Je vais descendre *au France*, mais toujours *"Je vais descendre à l'Hôtel de France."* D'ailleurs il existe un hôtel à Paris, *l'Hôtel de la Reine Blanche* il serait tout à fait contraire aux habitudes de le désigner comme étant *Le Reine Blanche*.

Il faudrait donc, si l'on observait les règles du français correct, désigner sous le nom de *Hôtel de la Reine Elizabeth*, ou *Hôtel Elizabeth*, notre fameux hôtel de Montréal. Dire *Le Reine Elizabeth* ne se justifie pas.

On a parlé ces derniers *Du Concorde*. Je remarque toutefois que, dans les textes soignés, on ne mentionne que *Concorde*. L'article est omis. On dira *"Concorde effectuera son premier vol commercial vers la fin de novembre."* Pour le satellite construit dans le cadre de la coopération spatiale franco-allemande, on a pris l'habitude d'omettre également l'article: *"Tel qu'il se présente actuellement, "Symphonie" a une masse de 382 kilos* (Brèves nouvelles de France)."

Toutefois, rappelons que, pour les journaux, on dira *La Gazette*, mais *Le Star*. Pourquoi? Parce que le mot gazette signifie journal; c'est un nom commun qui garde son genre féminin même quand il désigne le journal anglais, The Gazette. Le mot "Star" n'existant pas, on considère que le mot journal est sous-entendu, et, si l'on disait *la star*, on penserait plutôt à Brigitte Bardot qu'au digne et sérieux quotidien de Montréal.

Mission Vraie-Vie

La VRAIE VIE c'est se maintenir en forme ou se résoudre à le devenir en s'adonnant régulièrement à des activités physiques. C'est participer à des sports d'été et d'hiver au lieu de se contenter d'être spectateur. C'est travailler avec ses mains et faire quelque chose que l'on aime plutôt que de sombrer dans l'ennui et l'oisiveté.

DÉCÈS

LEDOUX, Dr. Léon. — À Montréal, le samedi 26 novembre 1977, est décédé, le Dr Léon Ledoux. Il laisse dans le deuil son épouse née Juliette Chopin et ses trois fils, Marc-André, François et Alain, deux soeurs et trois frères. La dépouille mortelle sera exposée au salon Richard Georges Godin, au 528 est, rue Rachel. Le service funéraire aura lieu en l'église St-Louis de France, 750 rue Roy est, mercredi le 30 novembre à 11:00 heures. Prière de n'envoyer aucun tribut floral, les dons peuvent être envoyés à l'Institut de Cardiologie de Montréal.

LEDUC, Roch. — À St-Constant, le 26 novembre, 1977 à l'âge de 92 ans, est décédé M. Roch Leduc, époux de Fleur Barbeau, père de Lucien, époux de Lucienne Bellefleur, Mme Omer Lefebvre (Germaine), Jean époux de Liliane Dulude, Mme Denise Boulé (Lucille) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu mardi après-midi. Le convoi funèbre partira des Salons Poissant et Fils Ltée. No 180 rue St-Pierre à St-Constant, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Constant où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière St-Constant lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 hres à 7 hres.

des quatre coins du PAYS

Un accord unilatéral

Impatienté de la lenteur des négociations entre son ministère et Québec, le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a laissé entendre qu'Ottawa pourrait bien procéder unilatéralement et mettre en vigueur un programme d'aide financière aux cultivateurs. Les négociations sur l'administration d'un programme de versements directs qui remplacerait les subventions versées autrefois pour le transport et l'entreposage des grains de provende durent depuis cinq mois, a-t-il déclaré, et Québec ne veut pas débloquer. La province préférerait toucher d'un coup les $4 millions du programme et l'administrer elle-même. Mais si nous ne pouvons nous entendre, nous lancerons le programme seuls et l'administrerons seuls. Le gouvernement fédéral n'est pas obligé d'obtenir la coopération du Québec en cette matière.

Avant le sommet

Il faudra sans nul doute organiser des consultations entre les ministres provinciaux des Finances et M. Jean Chrétien pour préparer la conférence au sommet de M. Trudeau et des dix premiers ministres, a expliqué hier aux Communes le ministre d'État aux relations fédérales-provinciales, M: Marc Lalonde. Un porte-parole de M. Trudeau avait laissé entendre la semaine dernière que cette conférence au sommet se tiendrait après que le premier ministre du Canada aura rencontré tour à tour les premiers ministres des provinces. M. Lalonde a laissé entendre de son côté que cette conférence pourrait se dérouler au cours des premiers mois de l'année prochaine, sans donner d'autres précisions.

La brigade des fraudes

Un député conservateur a suggéré hier aux Communes le rétablissement d'un service spécial de la Commission d'assurance-chômage qui serait chargé de mettre au jour les nombreuses fraudes dont est victime la CAC. Cette suggestion est venue après que les Communes eurent appris la semaine dernière que les prestations versées en trop l'an dernier pouvaient se chiffrer par plus de $157 millions. Le ministre de la Main-d'oeuvre, M. Bud Cullen, a déclaré aux Communes qu'il était faux de prétendre que ce sercice d'enquête avait été démembré en 1975 parce qu'il était "politiquement gênant". Il n'a pas pu cependant expliquer pourquoi ce service avait été interrompu, sans doute, dit-il, à la suite d'une décision administrative.

On tuera plus de phoques

Le ministère fédéral de la Pêche a annoncé hier une augmentation de six pour cent du contingentement de chasse aux bébés phoques. Il est à prévoir, a précisé un porte-parole du ministère, que cette hausse profitera surtout aux chasseurs des îles de la Madeleine. Ces derniers pourront abattre et écorcher 73,000 phoques au lieu de 63,000. Le quota qui s'applique aux chasseurs norvégiens demeure le même, 35,000, ainsi que celui imposé aux Canadiens qui pratiquent cette chasse à bord de navires, et dont la limite avait été fixée à 62,000. Les autochtones de l'Arctique, du Labrador et du Groenland pourront, comme par les années passées, abattre 10,000 bêtes. En tout, le contingentement passe donc de 170,000 à 180,000 phoques.

Un million d'emplois

Le slogan électoral du Nouveau parti démocratique lors des prochaines élections fédérales se résumera en deux mots: "des emplois". C'est ce qu'a annoncé le chef de cette formation politique, M. Ed Broadbent, qui a souligné que la question de l'unité canadienne ne le préoccuperait pas du tout durant cette campagne prochaine. Seul le plein emploi peut garder le Canada uni. S'il devait être élu premier ministre, M. Broadbent a promis qu'il s'affairerait à créer un million de nouveaux emplois au Canada. Au cours des semaines et des mois qui viendront, M. Broadbent exposera toutes les méthodes qu'il propose pour créer des emplois: une hausse des tarifs sur les importations de textiles et de chaussures, par exemple.

Seule une économie saine peut redonner confiance aux Canadiens (Williams Davis)

TORONTO (PC) — Le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, a affirmé hier que le Canada amorce un tournant décisif dans son histoire et qu'il est important d'introduire de profondes réformes économiques et d'adopter une nouvelle constitution.

Premier témoin à se présenter devant le groupe de travail sur l'unité canadienne, qui a commencé ses audiences hier matin à Toronto, le premier ministre ontarien a soutenu que le temps des beaux discours est terminé et qu'il faut maintenant passer à l'action.

M. Davis a déclaré devant la commission Pépin-Robarts qu'il fallait mettre en tête de liste de toutes les priorités les questions économiques. D'ailleurs, selon lui, l'unité nationale et l'économie sont indissociables puisque les "gens n'auront confiance dans leur pays et dans leurs institutions politiques que si ceux-ci peuvent faire face aux préoccupations de pain de beurre auxquelles sont confrontés les citoyens tous les jours de leur vie."

Attention, de dire le premier ministre, l'Ontario ne veut pas par contre de changements qui affaibliraient trop la capacité économique du gouvernement central. Il devait ajouter qu'il ne participerait jamais à des changements constitutionnels qui auraient pour effet d'empêcher le gouvernement de régler certains problèmes fondamentaux.

Affirmant tout d'abord "qu'il ne devrait plus y avoir de vaches sacrées dans le secteur économique", le premier ministre de l'Ontario a rappelé aux compagnies qu'elles avaient un rôle social à jouer. Il a en fait lancer un sérieux avertissement au secteur privé qui doit, selon lui, participer, au même titre que le gouvernement, au bien-être social de tous les individus.

Il a donné en exemple le fait qu'une compagnie devrait être capable, sans qu'on soit obligé de lui tordre le bras, de maintenir une infrastructure industrielle dans les Maritimes, même si ses profits ou ses retours sur l'investissement sont faibles et ce, afin de sauvegarder le pays.

M. Davis a également souligné qu'il faut procéder à une révision complète des politiques et des tarifs de transport et de "toutes ces choses qui ont toujours symbolisé les inégalités entre les régions et les frustrations".

Il a rappelé qu'il a demandé au premier ministre Trudeau de convoquer tous les premiers ministres des provinces pour discuter de l'économie et a réitéré sa proposition de création d'un comité conjoint, au niveau national, pour traiter de ce genre de questions.

Avant d'aborder le problème constitutionnel, M. Davis a indiqué que, dans la pratique du fédéralisme, il est essentiel d'éviter le dédoublement des services entre les différents niveaux de gouvernement.

"Il est temps d'avoir une nouvelle constitution", de dire M. Davis, avant de préciser qu'elle devrait contenir notamment: un engagement à l'effet que le fédéral assume la responsabilité dans le secteur économique et financier, la reconnaissance du fait que l'un des buts de la Confédération est d'aplanir les inégalités régionales, une refonte du Sénat, des agences et commissions fédérales afin que les intérêts régionaux y soient mieux représentés, la reconnaissance de la primauté des provinces dans le domaine social, éducatif et culturel, la participation des provinces dans la nomination des juges à la Cour Suprême et, enfin, la reconnaissance des deux langues officielles par leur introduction dans la constitution.

Signalons que M. Davis, qui rencontrait plus tard hier dans la journée le premier ministre Trudeau, a soutenu que tous ces changements pouvaient se faire dans la ligne de pensée des amendements de la Charte de Victoria de 1971.

Le premier ministre a immédiatement ajouté qu'il fallait quand même tracer des bornes aux changements constitutionnels surtout en ce qui regarde un statut particulier pour une province.

Il a signalé en effet qu'il existe une marge entre ne rien faire du tout et mettre de l'avant des solutions inefficaces ou d'autres qui feraient en sorte "que nous pourrions découvrir que nous ne sommes plus un seul pays".

Au cours de son témoignage, qui a duré plus d'une heure, M. Davis a insisté sur les efforts faits par sa province pour l'enseignement du français. Il a souligné l'importance de l'engagement pris par les premiers ministres à St-Andrews et rejeté à nouveau tout traité de réciprocité en faveur d'une garantie constitutionnelle.

Déplorant le peu de publicité qui entoure les efforts de son gouvernement, il a proposé la mise sur pied d'une commission interprovinciale sur les langues qui serait chargée d'informer les gouvernements.

Le premier ministre a insisté sur la nécessité d'agir rapidement et de ne pas se quereller puisque "le travail doit être fait".

L'ACFO juge peu reluisant le dossier du français en Ontario

OTTAWA (PC) — "Malgré toute une série de beaux discours depuis le 15 novembre 1976, plus particulièrement de la part du premier ministre William Davis, le gouvernement ontarien se moque éperdument de l'avenir du fait français en Ontario."

Telle est l'affirmation faite par l'Association canadienne-française d'Ontario, dans un mémoire présenté hier matin devant la commission Pépin-Robarts sur l'unité nationale.

La présidente de l'ACFO, Mme Gisèle Richer, considère que "si M. Davis était convaincu que le Canada doit être un pays ayant deux communautés pouvant se développer côte à côte, il nous remettrait le contrôle de nos moyens d'éducation, il ferait du français l'autre langue officielle en Ontario et il adopterait une politique culturelle qui assurerait notre épanouissement".

Cette reconnaissance des droits de la minorité francophone qu'exige l'ACFO ne doit pas être limitée aux seules frontières de la province de M. Davis. Si jamais une troisième option devait être proposée aux Canadiens, elle devra certainement reconnaître, dans tout le pays et à tous les niveaux de gouvernements, le caractère officiel des minorités linguistiques.

"Devant le climat politique qui prévaut actuellement, les Canadiens auront à décider dans un avenir rapproché s'ils veulent vivre dans un seul pays où les deux nations distinctes (canadienne-française et canadienne-anglaise) pourront vivre partout dans le respect mutuel de leurs aspirations ou voir la création de deux pays, chacun ayant son propre groupe national", note le mémoire de l'ACFO.

L'ACFO fait ainsi référence au Québec qui a fait preuve de justice et de générosité envers sa minorité, contrairement au sort des Franco-Ontariens qui n'ont pas été plus heureux que les minorités francophones dispersées dans les autres provinces anglaises.

"Nous avons assisté à une tentative délibérée et systématique de la part du Canada anglais, en vue d'assimiler les communautés hors Québec 'en se disant probablement qu'un jour ce serait au tour du Québec): le règlement 17 en Ontario, la crise des écoles au Manitoba, et la question scolaire au Nouveau-Brunswick le démontrent clairement, écrit l'ACFO dans son mémoire.

Si vous devez acheter à crédit, un prêt de La Banque d'Épargne peut vous coûter moins cher.

Si vous avez l'intention d'acheter une voiture, des meubles, un gros article ménager, vous aurez probablement recours à un mode de crédit. Renseignez-vous d'abord. Un prêt personnel de La Banque d'Épargne vous coûte beaucoup moins cher que la plupart des modes de crédit.

Consultez le tableau ci-dessous . . . puis venez nous voir. Vous n'avez pas besoin d'être client de La Banque d'Épargne pour y emprunter. Nous allons examiner vos besoins et préparer un prêt à votre mesure. Vous aurez votre réponse dans les 24 heures, peut-être le jour même.

Nous mettons à votre disposition plus de 100 succursales ouvertes de 10 heures à 18 heures . . . pour vous aider à épargner de toutes les façons.

SOURCE D'ARGENT OU DE CRÉDIT	TAUX DE CRÉDIT ANNUEL COURANT
La Banque d'Épargne	12½% ✓
Sociétés prêteuses	18%
Financement de voitures	14½%
Crédit au détail	18%
Cartes de crédit	Jusqu'à 18%

Venez voisiner.

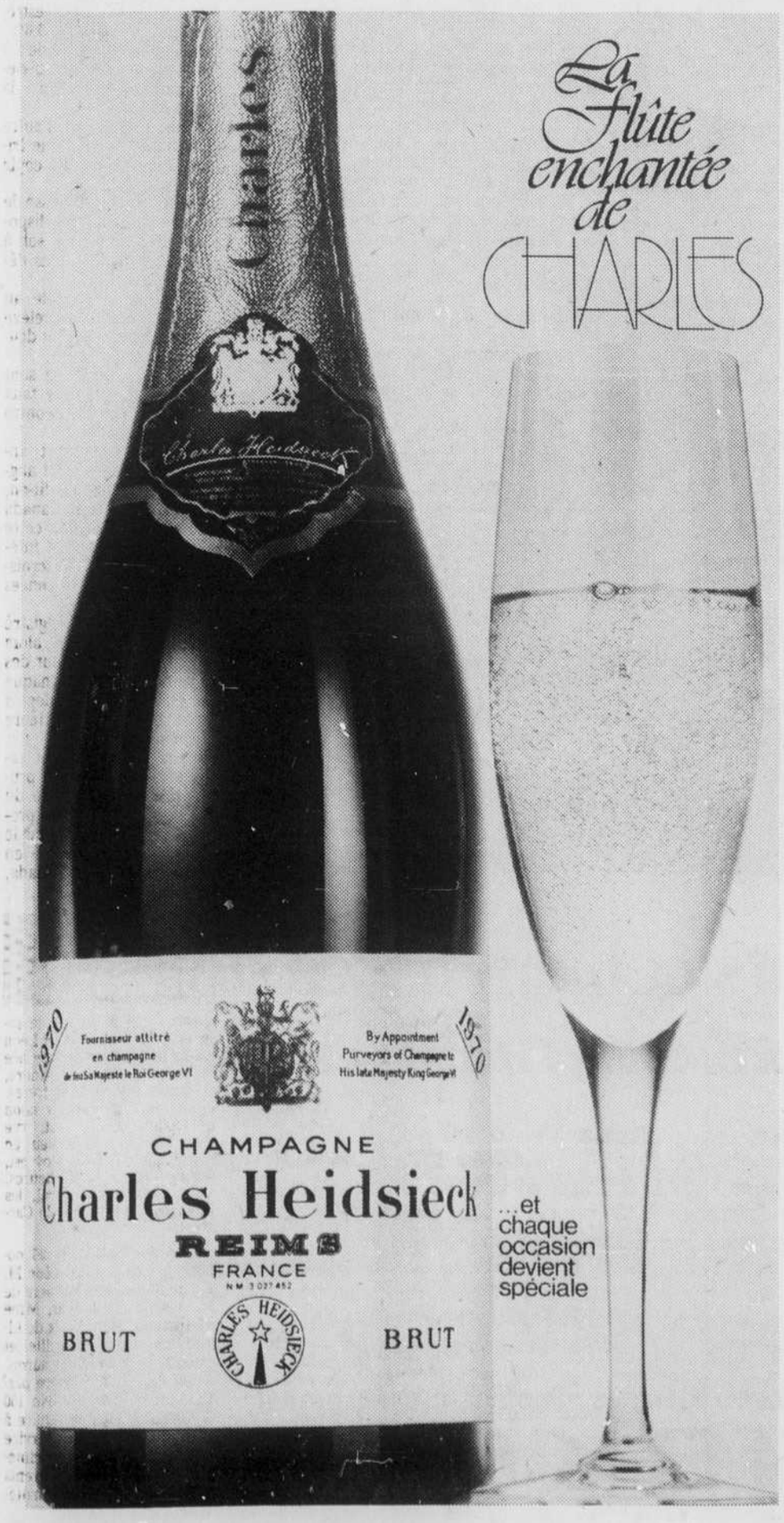

Amnistie dévoile une liste de 92 prisonniers de conscience

par Clément Trudel

Amnistie Internationale a rendu publique hier une liste de 92 médecins ou membres de services sociaux emprisonnés dans quelque 25 pays pour avoir professé des opinions politiques opposées aux gouvernements; ou tout simplement parce qu'on les soupçonne de favoriser des dissidents; ou, comme en RDA et en URSS, de s'organiser en vue de l'émigration.

Un Malien, le Dr Kaniba Pleah, était ambassadeur à Pékin lors du renversement du gouvernement de Modibo Keita. Le Syrien Noureddin Atassi a déjà été président du parti Baas avant le coup du général Hafez Assad, en 1970. Abdel Hafez Zeidan, pharmacien, de la région d'Hébren, est détenu en Israël sans procès depuis une manifestation d'étudiants sur la rive orientale en novembre 1975. Il "aurait été torturé", mentionne à son sujet le document d'Amnistie qui dit n'avoir retenu que les cas auxquels l'on soit sûr des données.

Neuf autres pays, dont la Rhodésie, le Cameroun, Taïwan et le Vietnam, détiennent ou tentent de rééduquer des médecins dont les idées ne cadrent pas avec le régime en place.

La majorité des cas succintement décrits par Amnistie touche cependant des pays comme l'Indonésie, l'URSS, la République démocratique allemande, l'Uruguay et l'Égype. Parfois, comme en Indonésie, on détient sans procès depuis 1965 des personnes appartenant à des organisations ouvertement communistes ou tout simplement soupçonnées de faire le jeu des communistes avant que ne se réalise la grande purge des communistes indonésiens.

En Uruguay comme ailleurs, la "sécurité nationale" sera mise à contribution pour emprisonner des gens ayant prodigué des soins à des opposants, à des guerilleros.

Au nom d'Amnistie Internationale, M. Norbert Schlomiuk s'attarde sur la situation paradoxale révélée par les emprisonnements notés en Union soviétique et en RDA. Ces pays ont signé en 1973 le Pacte international des Nations unies, qui garantit la "liberté de mouvement et le droit de toute personne de quitter tout pays, y compris le sien". Or, sans que l'on proscrive nommément l'émigration, il existe en URSS des articles du code pénal punissant la fuite à l'étranger ou le refus de retourner en URSS — il s'agirait là de "trahison".

Depuis 1968, dit M. Schlomiuk, la RDA a banni, dans sa constitution, l'émigration; ce qui explique que des médecins ou membres de la profession médicale soient harcelés, qu'on leur fait sentir que les promotions sont fonction de l'adhésion au marxisme-léninisme...

On place dans une catégorie spéciale le cas de ce psychiatre de 29 ans, Semyon Gluzman dont le refus de travailler dans un asile psychiatrique spécial est à la source de bien des ennuis. Gluzman voulait protester contre le fait que des personnes saines d'esprit étaient traitées à Dnepropetrovsk. Vous aurez noté, ajoute Schlomiuk, qu'au dernier anniversaire de la Révolution d'octobre, le chef de la sécurité soviétique, Andropov, a fait une équation entre "dissidents" et "schyzophrènes" pour justifier l'absence de procès dans beaucoup de dossiers auxquels s'intéresse de très près Amnistie.

La liste a été rendue publique simultanément dans plusieurs villes du monde où Amnistie possède des sections. L'organisme qui a reçu cette année le Prix Nobel de la Paix ne prétend pas offrir une énumération exhaustive de ce type de détenus.

Cette liste "montre néanmoins combien les États s'inflitrent dans les activités politiques pacifiques et les devoirs professionnels des membres du personnel médical", courant qui inquiète à un plus haut point Amnistie.

Si l'on ne prend pas l'habitude de protester contre ces excès, a dit M. Schlomiuk, on s'expose à retrouver une situation semblable à celle qui prévalait en Allemagne nazie.

Deux cas pris en Amérique latine: l'ancien chef du service de médecine rurale sous le gouvernement Allende, au Chili, le Dr Carlos Godoy Lagarrigue, fut arrêt en août 1976 à l'hôpital San Bernardo où il travaillait. Cet ancien candidat sous la bannière du Parti communiste est maintenant porté "disparu".

En Uruguay, Beresmondo Peralta avait soutenu le Frente Amplio, regroupement de partis qui aspirait à réaliser pour ce pays ce que l'Unité populaire proposait depuis deux ans aux Chiliens. Peralta fut arrêté mais au 30 septembre 1977 (la liste d'Amnistie vaut pour cette date, mais peut-être pas après) il attendait toujours d'être jugé tandis que sa femme et sa fille de 18 ans avaient elles aussi été arrêtées puis relâchées après qu'on eut porté contre elles des accusations de conspiration. Sous les pressions répétées, Peralta a signé récemment une "confession"; il ne se trouve plus au secret mais doit encore payer ses options politiques d'une longue détention.

Pourquoi tous ces cas? Peut-être, suggère Amnistie, qu'on reproche souvent aux médecins de douter de l'utilisation politique de leur spécialité.

Le président des Francophones hors Québec souhaite de meilleures relations entre Acadiens et Québécois

par Paule des Rivières

Les Acadiens et les Québécois doivent s'efforcer d'alimenter les liens naturels qui les unissent pour le mieux-être des deux peuples.

C'est en ces termes que le président de la Fédération des francophones hors Québec, M. Donatien Gaudet, a exprimé hier l'espoir de voir s'installer de meilleurs rapports entre les deux groupes, rapports quelque peu mis en veilleuse ces dernières années.

Tout en réitérant de façon non équivoque la volonté des Acadiens et de tous les francophones hors Québec de décider par eux-mêmes de la place qui leur revient au sein du pays, M. Gaudet s'est dit confiant que les Acadiens et les Québécois pourront désormais entretenir des relations suivies et bénéfiques. "Le Québec est notre allié naturel et nous avons, je crois, suffisamment clarifié nos positions et politiques respectives pour pouvoir réapprendre à nous connaître" a-t-il dit.

M. Gaudet tenait ces propos à l'issue du lancement, par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et de la Ligue d'action nationale, d'un numéro double spécial de la revue de cette dernière association, l'Action nationale, consacrée entièrement aux Acadiens. Le document, intitulé Aujourd'hui l'Acadie, a été rédigé par douze universitaires et écrivains dont 11 sont Acadiens. On y brosse un tableau des diverses facettes de la réalité acadienne.

Le lancement de ce livre se veut d'ailleurs un témoignage de cette volonté de collaboration entre Acadiens et Québécois. La Ligue d'action nationale doit ainsi s'occuper d'une partie de la diffusion du document et notamment s'assurer que les représentants des minorités ethniques du Québec en prennent connaissance. Un porte-parole de la SSJB a aussi laissé entendre que cette association comptait apporter un appui financier à la FFHQ.

Selon le directeur de la revue Action nationale, M. Jean Genest la diffusion de ce document servira aussi de tremplin à la réunion des Etats généraux des Acadiens du Nouveau-Brunswick qui doivent sous peu être convoqués comme le souligne M. Gaudet dans un chapitre du document dont il est l'auteur. On s'attend à ce qu'une telle réunion ait lieu d'ici un an.

Cette ouverture à la "compréhension des deux peuples" a par ailleurs été favorablement accueillie par le député de Rosemont, M. Gilbert Paquette qui assistait aussi au lancement d'hier.

Après avoir tracé un bref historique des relations entre Acadiens et Québécois, M. Paquette a parlé hier de "retrouvailles". Rappelant que les rapports entre les deux groupes s'étaient refroidis depuis la décision, en 1968, des Québécois des Etats généraux du Canada français de rechercher la souveraineté, M. Paquette a dit "qu'après un cheminement parallèle mais un peu analogue on se rend compte de la solidarité qui nous unit".

"Nous reconnaissons à ce peuple le droit à l'autodétermination par les moyens qu'il choisira", a dit M. Paquette qui, pour décrire le genre de relations qui doit exister entre les deux groupes, a repris une expression utilisée récemment par un homme politique français pour décrire ses rapports avec le Québec, soit la "non-indifférence et la non-ingérence".

"La relation que le Québec doit entretenir avec les minorités francophones des autres provinces est un peu celle que la France a choisie envers le Québec", a dit M. Paquette à l'issue de la conférence de presse d'hier. Le député de Rosemont, qui représentait le premier ministre, n'est pas allé plus loin dans l'explication des formes que pourraient prendre les relations avec les Acadiens. Il s'est cependant réjoui de ce que ces retrouvailles surviennent à une "époque politique cruciale".

La question de l'avenir du pays est d'ailleurs abordée dans plusieurs chapitres du livre lancé hier et selon M. Gaudet il permettre aux Acadiens de faire le point sur les conséquences possibles de la crise actuelle et sur les positions qui épousent le mieux la cause acadienne.

Le président de la FFHQ et son directeur général, M. Hubert Gauthier, ont une fois de plus déploré l'attitude des gouvernements fédéral et provinciaux à l'égard des minorités et ont prédit l'échec de toute refonte constitutionnelle tant que les minorités francophones hors Québec ne seront pas entendues.

"C'est un défi que nous lançons aux gouvernements quand nous leur demandons de nous écouter. Quant à nous, nous sommes déterminés à ne pas être une fois de plus les grands oubliés".

La FFHQ représente plus de 900,000 francophones vivant à l'extérieur du Québec dont 215,000 sont des Acadiens.

Le directeur général de la FFHQ, M. Gauthier, a souligné que les minorités francophones sont aujourd'hui bien organisées et que la lutte se fait maintenant par une participation aux paliers décisionnels.

M. Gauthier estime que l'ère des minorités est désormais installée au pays et il a rappelé que les minorités francophones sont pleinement conscientes de l'importance qu'elles auront dans le débat sur l'avenir du pays.

C'est dans ce sens qu'était intervenu le directeur de l'Action nationale, M. Jean Genest qui s'est dit d'avis que les Acadiens représentent une population qui va devenir un enjeu dans les Maritimes. Ceux-ci représentent 13% de la population des Martiimes et 34% de celle du Nouveau-Brunswick.

M. Genest a rappelé les quatre choix devant lesquels les Acadiens se retrouvent, soit le statu quo, une modification de la constitution canadienne en vue de former l'Union des Maritimes, la constitution d'un état indépendant ou le choix d'une union commune avec le Québec si ce dernier devait devenir indépendant. Ces positions sont d'ailleurs élaborées dans le document présenté hier.

La commission entend les premiers mémoires sur le projet de loi 9

par Marie Laurier

La commission parlementaire portant sur l'étude du projet de loi 9 destinée à assurer la protection des handicapés s'ouvre ce matin à Québec. Elle sera présidée par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure.

Dans son allocution d'ouverture des travaux de la commission, M. Lazure, responsable de cette législation qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et suscité de vives contestations dans les milieux concernés, annoncera les modifications qu'il est prêt à apporter dans certains articles de la loi. Une analyse des 60 mémoires qui lui ont été soumis, ainsi que les interventions publiques faites par plusieurs organismes qui s'occupent des handicapés physiques et mentaux lui ont permis d'en arriver à prévoir "certains amendements essentiels" qu'il rendra publics, dès avant l'audition des mémoires.

La commission parlementaire siégera aussi demain et jeudi pour reprendre ensuite ses auditions mardi prochain. On ne saurait dire pour l'instant combien de temps dureront ces consultations. Tout dépendra évidemment du rythme de l'audition des mémoires et de la façon dont ils seront défendus par les organismes et les individus. Mais l'on peut d'ores et déjà penser que les travaux se termineront avant l'ajournement de la session pour les vacances de Noël.

C'est l'Association du Québec pour la déficience mentale qui fera entendre la première ses commentaires sur le projet de loi, favorables dans les grandes lignes. L'horaire prévoit aujourd'hui la présentation des mémoires de deux autres groupements: le Comité de liaison des associations des handicapés du Québec et l'Association de la paralysie cérébrale.

Majeur en études italiennes

Université de Montréal
Département d'études anciennes et modernes

Nouveau programme de 60 crédits offert dès le prochain trimestre commençant le 3 janvier 1978.
Il comprend des cours de langue, de littérature, de culture et de civilisation italiennes, ainsi que des cours connexes en humanités gréco-latines, en histoire, en histoire de l'art et en linguistique.

Associé à un mineur d'une autre discipline ou à un programme hétérogène (30 crédits), il conduit à l'obtention d'un baccalauréat ès arts.

Pour tout renseignement additionnel, prière de s'adresser à:

Mme Maria Predelli

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences
Département d'études anciennes et modernes

C.P. 6128, Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél.: 343-5929 ou 343-6222

Date limite de demande d'admission
1er décembre 1977

Brillants colliers tissés d'or qui illumineront son matin de Noël!

Depuis la nuit des temps jusqu'à nos jours, l'or s'impose par sa beauté, sa noblesse, et par la chaleureuse et sereine assurance qu'il inspire.

Si vous vous sentez un coeur d'or, cette année, pourquoi ne pas lui offrir un magnifique bijou en or? Un bijou Birks.

Nous avons choisi les colliers, les bracelets et les boucles d'oreilles illustrés ici parmi les plus populaires que nous vendons, ceux qui plaisent le plus à la plupart des femmes!

Quelques-uns sont en or jaune 14 ct, d'autres en 18 ct. La longueur des colliers va de 20 à 24 pouces et vous remarquerez que les boucles d'oreilles et les bracelets y sont assortis.

Si vous avez décidé de lui faire un cadeau en or, vous ne pouvez pas vous tromper en choisissant l'un de ces bijoux dont l'éclat illuminera son matin de Noël!

Procurez-vous votre **Livre Bleu** dès maintenant. C'est gratuit.

BIRKS
JOAILLIERS

L'UPA veut mettre en marché tous les produits agricoles

QUÉBEC (PC) — S'il est un coureur, dans le cabinet Lévesque, qui a eu véritablement sa chance depuis novembre 1976, c'est celui qui préside aux destinées du ministère de l'Agriculture, M. Jean Garon.

Après avoir fait de "belles promesses électorales", d'ailleurs "fort vagues", le gouvernement péquiste n'a rien fait qui vaille pour résoudre les vrais problèmes, auxquels la "confrérie" des quelque 40,000 producteurs agricoles est toujours confrontée.

C'est en ces termes que s'est exprimé, dans une entrevue, le président de l'Union des producteurs agricoles, M. Paul Couture, dont le leadership pourrait être contesté lors du congrès annuel de cet organisme, qui se tient à compter d'aujourd'hui à Québec.

M. Couture, en quête d'un cinquième mandat, a livré ses commentaires pendant qu'était réuni l'état-major de l'UPA qui, à partir de ce matin, débat les grands problèmes dans un hôtel de Québec sous le thème de "La place des agriculteurs dans le développement agricole".

Si l'UPA a fait preuve, dit-il, de beaucoup d'indulgence depuis 12 mois à l'égard du ministre Garon, à l'exception bien sûr de la vigoureuse attaque publiée dans l'hebdomadaire du monde agricole "La terre de chez nous", le printemps dernier, c'était essentiellement pour permettre à la nouvelle équipe ministérielle de "faire son apprentissage".

M. Paul Couture

Peu après avoir pris possession de ses nouveaux bureaux sur le chemin Sainte-Foy à Québec, M. Garon a perdu les services d'un homme qui fut le "pilier" sous l'administration Toupin et Drummond, le sous-ministre Gaétan Lussier, qui décidait l'été dernier de poursuivre sa carrière au fédéral.

L'UPA a longuement souffert de l'absence de M. Lussier, de noter M. Couture, jusqu'à ce que son successeur, M. Ferdinand Ouellet, vienne joindre l'équipe de Me Garon, à peu près en même temps que M. François Dagenais, ex-économiste de l'UPA devenu sous-ministre adjoint suite à son bref passage à l'hebdomadaire "Le Jour" comme président du conseil d'administration.

"Mais après tous ces chambardements, l'année qui vient devra en être une de réalisations", a aussi déclaré M. Couture, dont le rapport moral aux quelque 500 délégués sera lu demain, la veille du discours qu'y fera M. Garon.

Une question fondamentale sera posée: quelle est la place qu'occupera l'agriculteur dans l'agriculture? M. Garon est prié d'y apporter une réponse claire et complète, sinon il risque d'être accueilli avec un brin d'hostilité par les congressistes, émanant des quinze fédérations régionales et des treize autres fédérations spécialisées.

En fait ce que désire au plus haut point l'UPA, du moins aux dires de son président, c'est l'obtention de structures, édictées par textes de loi, lui donnant ainsi la possibilité de mettre en marché toute la gamme des produits agricoles, comme cela se fait actuellement dans le domaine du lait nature et du lait industriel.

La loi sur la mise en marché des produits agricoles, adoptée sous l'ancien gouvernement, est inefficace, parce que inapplicable, selon M. Couture.

L'alternative peut être envisagée dans les termes suivants: le gouvernement veut-il confier aux agriculteurs ou aux multinationales la mise en marché des différents produits?

L'exemple le plus frappant, aux yeux de M. Couture, se retrouve dans le boeuf qui, à 80%, provient de l'ouest canadien. Pourtant, dit-il encore, il y aurait amplement de place dans ce marché pour la fédération québécoise des producteurs d'oeufs.

Il peut arriver des cas aussi aberrants que celui-ci: les producteurs d'une région vendent "au prix du gros" leur production de carottes, par exemple, à des géants de l'alimentation qui, eux, s'occupent de l'empaquetage et de la mise en marché. Cette responsabilité, soutient l'UPA, devrait être confiée aux fédérations qui ne demanderaient rien de mieux.

M. Couture craint que, au rythme où vont les choses, les petits agriculteurs en particulier soient appelés à devenir des "salariés au service des multinationales".

Pour approvisionner les grandes chaînes alimentaires, il faut au départ être bien structuré et être doté des mécanismes nécessaires de façon à assurer ces géants alimentaires d'une production régulière suivant la demande.

Ainsi, le gouvernement aurait avantage à réviser la loi actuelle qui oblige les deux tiers d'une assemblée délibérante à voter en faveur du contrôle de la mise en marché par une fédération quelconque de l'UPA. Ce pourcentage est beaucoup élevé, selon M. Couture.

Cependant, le gouvernement vient d'imposer aux producteurs de porcs un plan conjoint de commercialisation, faute d'entente avec l'UPA, et les producteurs seront invités dans deux ans à se prononcer sur le bien-fondé de cette mesure.

Là-dessus, M. Couture reproche au gouvernement de remettre ce plan conjoint entre les mains d'un office, dont les membres sont nommés par l'État, plutôt que de privilégier la fédération, qui a toutefois peine à se relever suite au départ de son président, M. Réginald Coutu, départ provoqué par un profond différend au sein même de l'UPA.

Cette "mini-crise", puisqu'il a été impossible dans la direction de l'UPA de faire l'unanimité concernant diverses modalités sur ce plan de commercialisation, a soulevé un vent de contestation défavorable au président, M. Couture, et à ses proches collaborateurs.

Celui-ci ne s'en inquiète pas outre-mesure, affirmant que les congrès de l'UPA se sont toujours tenus en vertu des plus grandes règles démocratiques, ce qui expliquerait d'ailleurs pourquoi ils sont si "vivants", selon l'expression de M. Couture.

Si les délégués décidaient majoritairement, au terme de leurs assises vendredi, d'élire un nouveau président, M. Couture quitterait son fauteuil de la façon la plus élégante possible et souhaiterait la meilleure des chances à son successeur.

Parmi les nombreuses résolutions à être soumises aux participants, il y en a deux qui ne seront contestées en aucune façon.

La première vise à demander au gouvernement de ne plus exclure les producteurs agricoles du régime de la commission des accidents du travail. L'autre, de même nature, ferait en sorte que les épouses des agriculteurs puissent bénéficier du régime des rentes du Québec.

Un fédéralisme rajeuni

Le secrétaire-trésorier du Congrès du travail du Canada, M. Donald Montgomery, a réclamé hier devant les délégués au congrès de la Fédération des travailleurs de l'Ontario un "fédéralisme renouvelé et rajeuni" qui pourrait garder le Québec au sein de la Confédération. Les Québécois entretiennent des griefs légitimes, a-t-il déclaré aux délégués, et ont été victimes d'injustices. La faute n'est pas celle de la Confédération, mais bien celle des hommes politiques qui n'ont pas su s'adapter et évoluer avec le temps.

Oeuvres romanesques de Marcel Aymé, *illustrées par Roland Topor (six volumes).* $335.00.

Picasso/1907-1916 — Claude Lorrain — Corrège, *collection Les classiques de l'Art.* $12.25 chacun.

Gallé, *collection Académy.* $33.50.

Mozart. L'homme, le musicien, *Éditions Van de Velde.* $56.00.

La famille des enfants. $16.25.

Journal du symbolisme, *Skira.* $70.00.

Magritte — Turner — Courbet, *collection des maîtres de la peinture moderne.* $11.00 chacun.

La peinture chinoise — La peinture japonaise — La peinture persane — La peinture arabe, *collection Skira Flammarion.* $15.50 chacun.

Van Gogh, *Skira.* $55.00.

Le peuple du Premier Homme. $36.50.

Mucha. $25.00.

En vente dans toute bonne librairie du Québec

flammarion LTÉE

Rothmans SPÉCIALE DOUCE

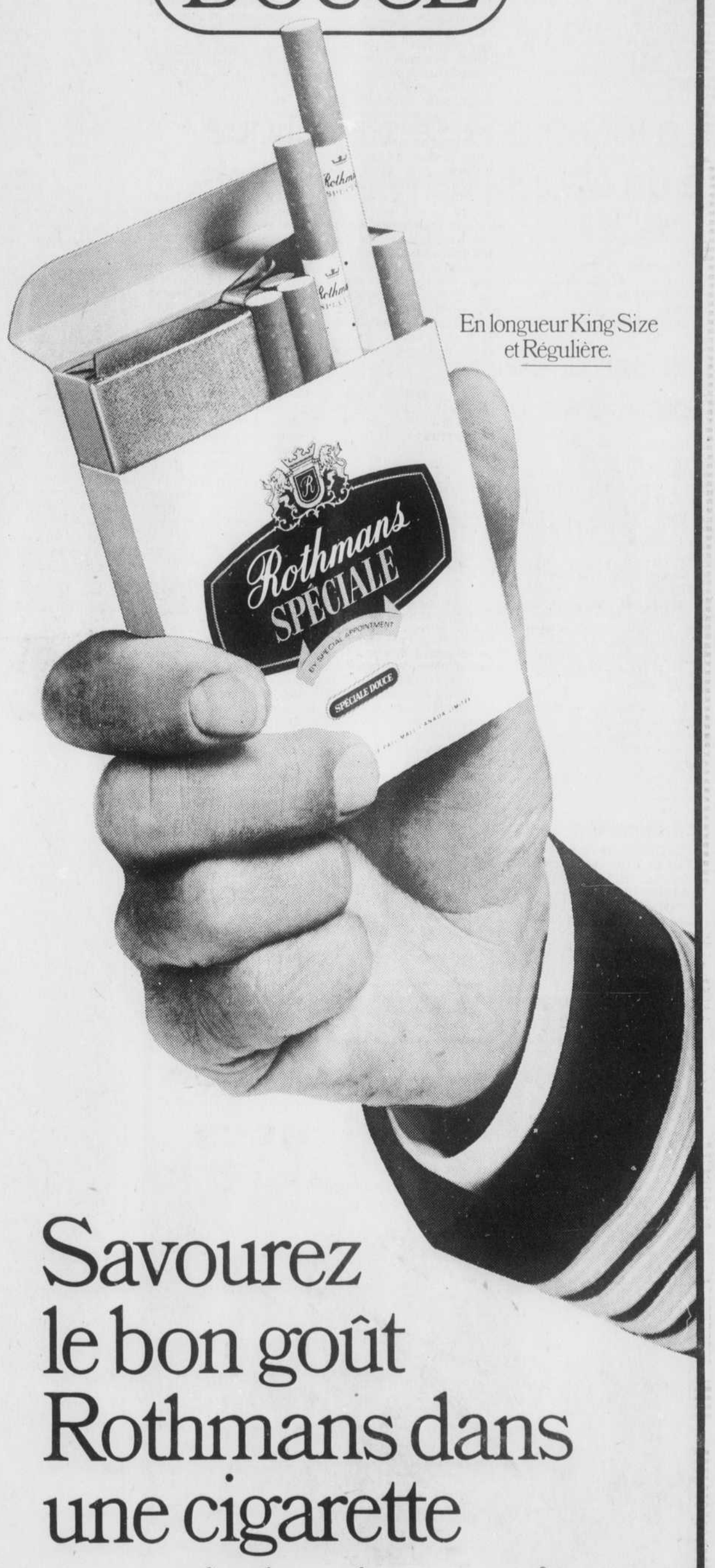

En longueur King Size et Régulière.

Savourez le bon goût Rothmans dans une cigarette spéciale douce!

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette - Filtre King Size: goudrons 15 mg, nic. 1.1 mg. Filtre Régulière: goudrons 14 mg, nic. 0.9 mg.

tribunaux

Amendes de $88,000 imposées à deux compagnies de dragage

Des amendes totalisant $88,000 ont été imposées hier par le juge Raymond Bernier à deux compagnies maritimes spécialisées dans le dragage, en rapport avec le non-paiement de sommes considérables au fisc fédéral.

C'est incidemment lors de l'exécution de contrats octroyés par le gouvernement canadien que la compagnie J.P. Porter, de Montréal, avait omis de déclarer des revenus de $439,861, s'évitant ainsi de verser $149,141 au fisc.

Quant à la Richelieu Dredging Corporation, une firme parente de la première, et qui a d'ailleurs ses bureaux dans le même immeuble de la rue Peel, elle était accusée d'avoir conspiré avec la compagnie Porter pour éviter à l'autre de payer $70,075 d'impôt sur un revenu "caché" de $178,129.

La première compagnie avait tout simplement transféré certains de ses profits à l'autre, et le procureur de la défense, Me Gérald Tremblay, devait faire remarquer qu'en agissant ainsi on avait tout simplement franchi la ligne ténue qui sépare parfois une infraction d'une tentative de tirer le meilleur parti d'une situation d'affaires.

Le procureur du ministère fédéral, Me Pierre Loiselle, en réclamant les amendes qui ont été imposées, a souligné que celles-ci ne s'élevaient effectivement qu'à 40% du montant dont le ministère a été frustré, alors que, dans certaines parties du pays, ont condamne souvent à des pénalités de 100%.

Le tribunal a toutefois fait remarquer qu'avec le paiement de certaines pénalités automatiques et de l'intérêt couru, le chiffre de 100% allait peut-être effectivement être atteint dans ce cas.

Vendredi, par ailleurs, le juge Redmond Roche avait imposé des amendes se chiffrant à un total de $879,266 à quatre autres compagnies montréalaises, celles-là engagées dans la fabrication de vêtements pour dames, et à leurs présidents.

Les compagnies Zample Dress, Casualair, Colonial Converters et Precious Secret Maternity avaient réussi à cacher des gains dépassant $8 millions, au cours des dernières années, par le jeu de faux achats au cours desquels aucune marchandise ne changeait de mains.

Ceux qui "accommodaient" ainsi ces quatre manufacturiers (qui, incidemment, emploient quelque deux mille personnes) recevaient tout simplement un pourcentage du montant fictif, pourcentage s'établissant entre 6% et 10%.

Comme dans les cas des compagnies Porter et Richelieu, les quatre manufacturiers avaient reconnu leur culpabilité.

Dans le cas d'hier, un délai de deux mois a été accordé pour le paiement des amendes, vendredi, le délai avait été fixé à un an.

La loi polonaise s'applique à un couple de Montréalais

C'est le domicile qui, pourrait-on dire, compte le plus.

Aussi bien au moment où l'on contracte mariage qu'à celui choisi pour le faire dissoudre.

Et même si cela fait déjà 30 ans qu'on vivait ensemble.

C'était le cas de Jessie Patterson et d'Edward Hajdukiewicz Edwards, lorsqu'en 1975, ils ont décidé de se séparer.

C'est l'épouse qui posa le geste concret devant la cour, et demanda qu'à défaut de contrat de mariage, le partage des biens se fasse comme il se fait sous le régime matrimonial de la communauté, conformément aux lois en vigueur dans le Québec, où se trouvait leur domicile à ce moment-là.

Et, où, d'ailleurs, la cérémonie du mariage avait été célébrée.

Le mari, lui, allégua qu'au contraire les parties s'étaient mariées sous le régime de la séparation de biens en vertu du droit en vigueur en Pologue, où il avait toujours son domicile, en 1945.

Même si, en 1939, il s'était enfui de son pays devant l'invasion allemande, pour ensuite combattre avec l'armée de l'air polonaise en exil, et, finalement, faire partie du "Ferry Command", avec port d'attache à Montréal.

Le 14 mars 1945, il avait marié Mlle Patterson, qui était membre des forces auxiliaires de l'Aviation canadienne, citoyenne canadienne et résidente du Québec.

La preuve entendue, toutefois, un juge de la Cour supérieure devait décider que l'intention de l'intimé de s'établir d'une façon permanente dans notre province ne s'était "réalisée" qu'au mois de juin 1945.

Soit après le mariage.

Jusque là, en effet, il voulait retourner vivre dans son pays d'origine, mais il changea d'idée lorsque la république populaire de Pologne fut reconnue juridiquement.

Ce n'est qu'à ce moment-là, selon la Cour d'appel, qui vient d'entériner la décision rendue en première instance, que l'aviateur élut effectivement domicile à Montréal.

Le partage doit donc être fait sous le régime... polonais de la séparation de biens.

Le Barreau aurait excédé sa juridiction

Comment les Inuit du Grand nord québécois devront-ils finalement verser à leurs avocats, sur le compte de $614,387 que la firme légale Samuel Chait et associés leur avait fait parvenir, à la suite de la célèbre affaire de la baie James?

Nommé pour trancher le différent, en 1976, un comité d'arbitres du Barreau avait soutenu que les services rendus par ces procureurs devraient être évalués au $162,968 déjà versés, en y ajoutant une tranche additionnelle de $23,000.

Mais on avait ajouté que les membres étaient unanimes à reconnaître que la valeur des services rendus par le bureau de Me Chait aurait dû être fixée à ce même montant déjà versé, plus $300,000. Non pas en droit, mais en équité.

Résultat? Les avocats concernés ont soumis que le comité avait commis un excès de juridiction, en faisant plus que de se prononcer sur la seule valeur de leurs services professionnels, tels que rendus.

Ils ont obtenu par la suite, de la Cour supérieure, l'émission d'un bref d'évocation, pour que le litige soit étudié par ce tribunal.

Mais le Barreau et les Inuit en ont appelé de cette décision, et, à son tour, la Cour d'appel vient de se prononcer, en se disant d'avis que le comité d'enquête du Barreau avait effectivement excédé sa juridiction en statuant qu'une partie du compte de services professionnels n'était pas due en droit.

Le ministère de la tromperie

Le Congrès du travail du Canada (CTC) a déposé une plainte officielle contre le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, qu'il accuse de véhiculer des renseignements faux et trompeurs dans sa campagne de publicité sur la Commission d'assurance-chômage. Dans cette campagne, le ministère souligne que l'admissibilité à l'assurance-chômage et les règles régissant les prestations ont été améliorées. Le président du CTC, M. Joe Morris, affirme qu'au contraire les dispositions en question, loin d'avoir été améliorées, ont été rendues plus sévères.

La sécurité aérienne dans le Nord-Ouest ontarien

Le ministère des Transports décide d'accroître le nombre d'inspecteurs

par Guy Deshaies

Le ministre fédéral des Transports, M. Otto Lang, a déclaré, hier, à la suite d'un rapport de deux experts de son ministère, qu'il n'avait pas encore décidé de l'opportunité d'instituer une enquête sur la sécurité aérienne au Canada et dans le nord de l'Ontario en particulier, mais que le nombre des inspecteurs en sécurité serait accru pour faire respecter les lois et les normes.

M. Lang commentait alors le rapport "confidentiel" publié dans le Globe and Mail de Toronto, hier, émanant de deux inspecteurs du ministère des Transports qui ont fait une tournée de 1,800 milles dans le nord-ouest ontarien empruntant incognito les lignes aériennes locales par vols nolisés et autres.

Aux termes de cette enquête la sécurité aérienne au Canada mais surtout dans le nord-ouest de l'Ontario serait sérieusement compromise par la négligence et le laisser-aller du ministère des Transports du Canada.

33% des accidents aériens de l'aviation commerciale canadienne se sont produits dans cette région de l'Ontario ces dernières années bien qu'il y ait en opération moins de 10% des aéronefs du pays.

L'an dernier, le ministre des Transports, M. Otto Lang, avait promis à son homologue provincial de l'Ontario, M. James Snow, une enquête relative à cette situation.

Or les deux inspecteurs qui viennent d'instituer l'enquête, MM. William Slaughter et Andrew Carswell, affirment que le directeur-général adjoint à l'aviation civile canadienne, M.H.R. Finley, est intervenu dans leur travail en exigeant qu'ils se fassent connaître à l'avance auprès de ceux qu'ils visiteraient et en demandant d'abréger d'un mois la durée de l'enquête.

Mais les auteurs du rapport ont mené leur enquête sans se faire connaître et ont décelé des illégalités nombreuses dans l'exploitation des lignes aériennes locales: pilotes non expérimentés, livres de bord falsifiés, normes de sécurité violées, appareils en mauvaise condition, etc, et tout cela plus ou moins avec l'approbation du ministères des Transports.

Ainsi les auteurs du rapport notent que des annulations de permis d'exploiter ont été ignorés en haut lieu, que des recommandations d'inspecteurs n'ont pas été suivies et en gros que les lois et normes n'ont pas été mises en vigueur.

MM. Slaughter et Carswell révèlent que durant leur périple dans le Nord-Ouest ontarien ils ont volé dans un orage électrique où ils ont été frappés par la foudre, qu'ils sont montés à bord d'appareils en mauvaise condition de vol, qu'on leur a proposé un vol nolisé illégal, qu'ils ont volé en vol à vue autorisé mais que le pilote sans instrument et sans nombre d'heures de vol suffisantes se trouvait au-dessus des nuages, etc.

A propos des assurances les auteurs du rapport affirment que des compagnies d'assurances ont payé des réclamations sans savoir que la cause des dommages résidait dans une procédure ou une situation d'illégalité. Abordant le sujet des livres de bord falsifiés MM. Slaughter et Carswell estiment qu'un exploitant peu scrupuleux peut avoir intérêt à perdre un avion impropre au vol en réclamant des assurances surtout s'il peut l'exploiter avec des pilotes sans expérience donc moins coûteux en négligeant de l'entretenir adéquatement et en le surchargeant.

A ce sujet ils dénoncent le secret qui entoure toujours les enquêtes relatives aux accidents d'aéronefs et qui empêche les assureurs de savoir à quoi s'en tenir et ils ajoutent du reste que les statistiques du ministère des Transports sur les accidents ne sont pas complètes.

D'après eux la crédibilité du ministère des Transports est maintenant compromise à leurs yeux et même si la situation paraît particulièrement grave dans le Nord-Ouest ontarien il n'est pas interdit de croire que les mêmes illégalités ne sont pas commises ailleurs au Canada.

Les grévistes du CEC accusent le gouvernement de collusion

En grève depuis déjà plus de 15 mois, les employés syndiqués du Centre éducatif et culturel, éditeur et distributeur de manuels scolaires, accusent ni plus ni moins le gouvernement du Québec de collusion avec la Power Corporation et Hachette International, propriétaires du CEC, ainsi que le gouvernement français.

"Nous refusons de faire les frais de transactions entre ces organismes", a dit hier Mme Lorraine Bégin, présidente du syndicat affilié à la CSN-FNC, en dénonçant l'attitude de deux ministères québécois vis-à-vis des manuels "scabs".

Entre-temps, appuyés par la Centrale de l'enseignement du Québec et son plus important syndicat, l'Alliance des professeurs de Montréal, de même que par la Centrale des syndicats nationaux et deux de ses groupes affiliés, la Fédération nationale des enseignants du Québec et la Fédération nationale des communications, les grévistes ont lancé une campagne de boycottage à l'échelle provinciale contre les librairies Garneau, filiale du CEC.

Selon Mme Bégin, ce boycottage s'est avéré particulièrement efficace récemment quand la librairie Garneau, au Centre des congrès de Québec, a été fermée durant trois jours. Et elle a promis qu'une autre manifestation, actuellement en voie de préparation, sera un succès.

Faisant état de demandes répétées de son syndicat auprès du ministère de l'Éducation pour connaître sa position dans ce long conflit, elle a précisé que le ministre, M. Jacques-Yvan Morin, s'en était finalement remis à son conseiller, M. Jean Gagné, pour définir le rôle du MEQ dans une lettre le 10 novembre.

A une demande syndicale pour que le ministère empêche l'achat de manuels scolaires du CEC par les commissions scolaires, M. Morin "estime qu'il appartient au syndicat de faire valoir son point de vue auprès des acheteurs et non au gouvernement de commander, en l'absence de toute législation qui l'autoriserait à procéder ainsi, des attitudes directement reliées à l'évolution d'un conflit de travail".

Or, estime Mme Bégin, il s'agit là d'une attitude légaliste qui n'a rien à voir avec la réalité: c'est le MEQ qui agrée les manuels que doivent acheter les commissions scolaires.

"Bien que le ministre se défende d'intervenir directement dans un conflit de travail, nous considérons que l'agrément des ouvrages distribués par le CEC constitue un geste qui influe directement sur l'évolution du conflit. C'est là ce que nous appelons une intervention directe dans le conflit en faveur de la partie patronale."

Rappelons que le Syndicat des employés du CEC, qui comptait alors 26 membres, recevait son accréditation le 4 mars 1976. Après quelques rencontres au cours desquelles la direction aurait refusé de négocier sous prétexte que le syndicat avait élu des cadres à son comité exécutif, rencontres entrecoupées du congédiement de trois dirigeants syndicaux, la grève éclatait le 26 août suivant.

Le CEC n'a pas pour autant fermé ses portes. Et même si le nombre de titres qu'il publiait est tombé de 15 par année à deux seulement depuis la grève, il distribue toujours, à l'aide d'employés non syndiqués dont huit ex-membres du syndicat, des manuels déjà imprimés ou achetés à d'autres éditeurs.

"Si le MEQ se contente seulement de recommander l'achat de livres scabs, il en est autrement du ministère de l'Immigration qui, en octobre, a acheté directement pour près de $30,000 de volumes au CEC pour ses COFI, a dit Mme Bégin. C'est sans doute ce que voulait dire M. Morin en affirmant que le gouvernement ne pouvait prendre d'attitudes directement reliées à l'évolution d'un conflit de travail."

Faisant ensuite état d'une demande syndicale pour la nationalisation du manuel scolaire comme bien public, elle a dit que M. Morin l'avait jugée prématurée parce qu'il fallait d'abord développer une conscience plus vive des enjeux chez tous les intéressés.

«EFFICACEMENT»

L'assurance-chômage est administrée comme votre entreprise.

La nouvelle Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada administre le Régime d'assurance-chômage selon les mêmes critères de rendement et d'efficacité qui prévalent dans l'entreprise privée.

Il serait peut-être bon de rappeler ici que c'est la loi et la jurisprudence qui déterminent les décisions prises en matière d'assurance-chômage.

L'Assurance-chômage compte un personnel nombreux faisant affaire chaque année avec plus de 2,5 millions de prestataires pour l'attribution de près de $4 milliards en prestations en 1977.

On dit que des chômeurs retirent parfois des prestations sans y avoir droit et que même s'ils sont repérés, il s'en tirent trop facilement.

La Commission est de plus en plus vigilante et elle exerce un contrôle serré en vue d'éliminer les fraudeurs du système.

En 1976, la Commission a engagé 4,660 poursuites contre des prestataires. Seuls les prestataires impliqués dans des fraudes ou accusés de fausses déclarations graves ont été poursuivis.

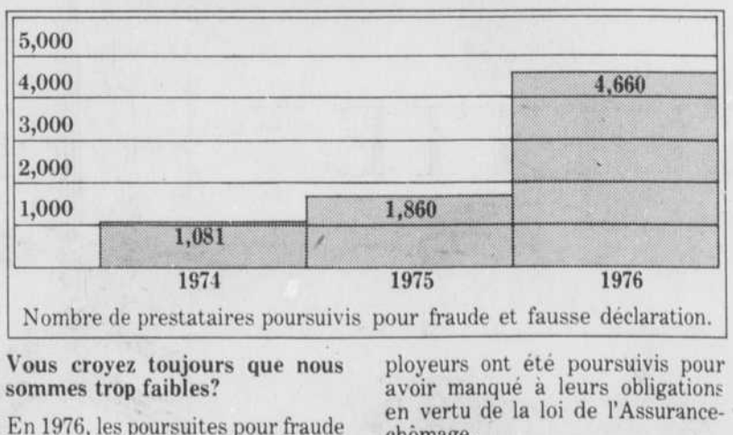

Nombre de prestataires poursuivis pour fraude et fausse déclaration.

Vous croyez toujours que nous sommes trop faibles?

En 1976, les poursuites pour fraude ont connu une augmentation de 150%. Ces poursuites ont été intentées en vertu des articles 121 et 124 de la loi, qui prévoient une amende de $500 ou six mois de prison, ou les deux, pour chaque infraction.

Bien plus, les clients en cause ont également dû rembourser les sommes illégalement soutirées de l'Assurance-chômage.

C'est le tribunal qui décide de la peine et non la Commission.

De façon à mieux contrôler la fraude et les abus, la Commission veille de plus en plus sévèrement à ce que les employeurs observent la loi, eux aussi. En 1976, 207 employeurs ont été poursuivis pour avoir manqué à leurs obligations en vertu de la loi de l'Assurance-chômage.

Le nombre de poursuites judiciaires contre les employeurs augmente considérablement en 1977.

Notre rôle n'est pas de poursuivre les gens. Nous tentons simplement d'enrayer la fraude et les abus de façon à bien remplir notre rôle d'administrateurs.

D'une part, on accuse l'Assurance-chômage de largesse à l'endroit des prestataires. D'autre part, on l'accuse de contrôler trop sévèrement les demandes de prestations.

Le Régime d'assurance-chômage doit être administré de façon sérieuse et équitable.

L'Assurance-chômage du Canada:
pour ceux qui cherchent à travailler

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

Bud Cullen
Ministre

Bud Cullen
Minister

créée par la fusion de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

La relocalisation des malades du pavillon Saint-Raphaël

Les parents contestent la "décision unilatérale du MAS"

par Marie Laurier

Les parents des 80 jeunes déficients mentaux profonds du pavillon Saint-Raphaël, une institution à caractère privé dans l'est de la ville, vivent dans l'angoisse et l'incertitude quant à l'avenir de leurs enfants.

Par un décret émis par le ministère des Affaires sociales le 30 juin et fondé sur l'insuffisance des normes de sécurité pour la prévention des incendies à la suite d'une enquête de la Ville de Montréal, ce pavillon devra fermer ses portes d'ici le 30 décembre et les pensionnaires seront relocalisés ailleurs. Mais où? Les parents l'ignorent totalement.

La direction du pavillon Saint-Raphaël, situé au 3,400 est, rue Crémazie, a soumis au moins quatre projets de relocalisation des enfants au MAS. Chacun de ces plans était de nature à atténuer le traumatisme des parents, du personnel et des enfants en ce que le déménagement prévoyait une continuité des services par le personnel spécialisé de l'endroit. Le MAS n'a retenu aucune de ces propositions faites par la directrice de l'institution, Mme Jacqueline Roy, de concert avec le Conseil d'administration de Saint-Raphaël.

La menace de l'éparpillement des 80 handicapés mentaux profonds dans des institutions publiques pèse sur tous les intéressés qui ont décidé de contester publiquement ce qu'ils appellent une "décision unilatérale du MAS", c'est-à-dire sans cunsultation avec les parents. Ces derniers regroupés en un front commun estiment avoir le droit de choisir l'institution et les professionnels qui sont les plus aptes à s'occuper de leurs enfants atteints de mongolisme, de paralysie cérébrale et d'hydrocéphalie et ont par conséquent 90% d'incapacité physique et mentale.

"Nous savons que la politique du ministère des Affaires sociales favorise en tout premier lieu la réinsertion sociale des handicapés mentaux et leur rapatriement dans des institutions publiques. Nous ne contestons pas cette formule, nous déclarait hier Mme Colette Boyer, mère d'un pensionné à Saint-Raphaël depuis 12 ans, Mais lorsqu'il s'agit des déficients mentaux profonds, toute formule mitoyenne ne peut s'appliquer, du moins à l'heure actuelle. Qu'on nous prouve d'abord que la formule de la famille d'accueil, du foyer de groupe est bonne avant de nous obliger à y recourir." Pour Mme Boyer, tel n'est pas le cas présentement, et cette opinion est partagée par la majorité des parents ayant des enfants placés à Saint-Raphaël.

Une évaluation des enfants faite par deux spécialistes de l'hôpital Sainte-Justine en est arrivée à la conclusion que seuls deux enfants sur les 80 pourraient bénéficier d'un placement en famille d'accueil ou en foyer de groupe.

Si le transfert des jeunes déficients est impérieux et incontestable, la solution d'un déménagement global des pensionnés et du personnel apparaît cependant la meilleure au Comité de parents du pavillon Saint-Raphaël, de même qu'à la directrice, Mme Jacqueline Roy et au Conseil d'administration. Mais selon Mme Boyer qui se faisait hier le porte-parole des parents, il ne semble pas que le ministère des Affaires sociales retienne cette suggestion, en dépit de nombreuses démarches faites en ce sens auprès du ministre, M. Denis Lazure, des fonctionnaires qui s'occupent du dossier et même du premier ministre du Québec.

"A l'heure actuelle, souligne Mme Boyer, nous ne savons pas du tout ce qu'il adviendra de nos enfants, situation inadmissible que nous ne pouvons plus taire, malgré la promesse que nous avions faite au MAS de ne pas alerter l'opinion publique. Notre bonne foi a des limites et nous avons le droit légal de choisir l'endroit et les services professionnels qui conviennent le mieux à nos enfants."

Les parents de Saint-Raphël sont amères et déçus, eux qui ont eu déjà à traverser la cruelle épreuve de mettre au monde des enfants handicapés mentalement et "irrécupérables" hélas. Eux aussi qui ont eu à prendre la non moins cruelle décision de les placer en institution, comme le leur conseillaient les spécialistes et les médecins il y a une douzaine d'années. La politique du MAS leur apparaît alors comme une remise en cause de leur décision, et Mme Colette Boyer souligne cette contradicton entre l'objectif louable de la réinsertion sociale et l'impossibilité reconnue par les spécialistes d'y recourir. "Pour ma part, confie Mme Boyer, je ne vois pas qu'un régime autre que celui éprouvé et professionnel à Saint-Raphël puisse mieux convenir à mon fils de 12 ans."

Pour les parents de déficients mentaux profonds, la froideur de la mécanique politique, qu'elle soit appelée "normalisation, programmation, planification ou régionalisation", vocabulaire si cher au MAS, oublie une chose essentielle: le bien des enfants eux-mêmes et la sécurité des parents.

C'est donc avec angoisse que les parents de Saint-Raphaël attendent la fameuse lettre qui doit leur parvenir cette semaine pour savoir enfin quel sort réserve le MAS à leurs enfants. Ils aviseront en conséquence, bien résolus à faire valoir leurs droits.

La mise en chantier de la 4ème succursale Cooprix inaugurée par le premier ministre

par Renée Rowan

C'était certes un événement, hier, dans le monde coopératif puisque le premier ministre, M. René Lévesque, accompagné du ministre des Consommateurs, institutions financières et coopératives, Mme Lise Payette, et du ministre d'État au développement social, M. Pierre Marois, député de Laporte, a officiellement inauguré la mise en chantier de la quatrième succursale Cooprix de la Coop des consommateurs de Montréal.

Traversant pour la première fois le fleuve pour aller s'implanter sur la Rive-Sud, ce nouveau Cooprix situé à Longueuil, à l'angle des boulevards Curé-Poirier et Therrien, devrait ouvrir ses portes aux consommateurs en mai 1978.

Remettant au premier ministre sa carte de premier membre du Cooprix-Longueuil, le président de la Coop des consommateurs de Montréal, M. Montpetit, a noté que l'objectif des membres pour ce magasin coopératif situé dans un bassin de population de 110,000 habitants est de 6,000 membres dont 4,000 avant l'ouverture des lieux. La campagne de recrutement de ces nouveaux membres a débuté dès hier.

La bâtisse aura une superficie totale de 60,000 pieds dont 30,000 pour le secteur alimentaire, 12,000 pour la quincaillerie et 10,000 pour des salles communautaires. Ce Cooprix, par rapport à ceux de Legendre, Saint-Joseph et LaSalle, offrira plusieurs nouveaux services dont une garderie à l'usage des membres, des salles communautaires et une quincaillerie dont l'accent sera mis sur les matériaux de rénovation. On y trouvera, en outre, une pharmacie et une caisse populaire.

Plusieurs innovations marqueront également le secteur alimentaire, souligne le directeur général de la CCM, M. Edgar Marcoux: en plus d'une poissonnerie, d'une boulangerie sur place et d'une charcuterie, il y aura un débarcadère couvert et chauffé, facilitant aux membres le transport à l'auto de leurs achats; douze caisses, avec convoyeur double, accélèreront le service, tandis que le membre met dans des sacs ses achats, la caissière peut poursuivre son travail avec la commande suivante. La Coop travaille également à développer des sacs d'emballage plus résistants et réutilisables dans une double optique d'économie de temps et de papier.

Toute la question du financement de ce nouveau Cooprix et de ceux à venir — dont il a été largement question dans LE DEVOIR ces jours derniers — a été laissée dans l'ombre hier. "Le projet de financement n'a pas encore été complété, a déclaré M. Marcoux à un journaliste qui l'interrogeait à ce sujet. On entrevoit la perspective de toutes les immobilisations des bâtisses au même endroit de façon à pouvoir se servir des plus-value pour des développements futurs."

"Cette quatrième succursale de notre coopérative est le fruit de l'intercoopération des consommateurs et le fruit de l'intercoopération des institutions coopératives", a noté de son côté le président de la CCM, M. Montpetit. "C'est la première fois, a-t-il ajouté, dans l'histoire de la coopération que nous assistons à un tel enthousiasme des mouvements coopératifs financiers pour aider une coopérative à prendre de l'expansion. Ce fait est significatif des changements intervenus dans le mouvement."

frais, fruité, agréable !

LICHETTE

MARQUE DÉPOSÉE

SAQ
440E BLE $3.50
440F 1/2 BLE $2.10

Pour ceux qui aiment le bon vin

LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC.,
MONTRÉAL, QUÉBEC. 526-0404

Voici la

du Maurier Spéciale

La du Maurier Spéciale jouit du double honneur de la tradition du Maurier et d'une nouvelle douceur créée pour satisfaire les plus exigeants d'entre vous.

Disponible en format King size ou 100 mm.

Découvrez-en toutes les douceurs.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette—100 mm: "goudron" 14 mg. nicotine 1.0 mg. King Size: "goudron" 13 mg. nicotine 0.9 mg.

New York 1977 ou la mort de la ville

Babel recommencée

—par

Didier Decoin

Le Monde

Le fait est là, précis, répertorié, tangible: toute la littérature témoigne qu'il n'est point de narration dramatique sans que se profilent, à l'horizon du roman ou de la pièce, les murailles d'une cité. Et ça commence avec la Bible, et ça se poursuit dans les éblouissements des étoiles de la science-fiction (de Lovecraft à Bradbury, sans oublier Van Voght).

La ville est au commencement des hommes. Les psychanalystes ont aujourd'hui beau jeu de dire: "La ville agit sur l'homme à la façon des milieux de la prénatalité: l'homme est replié dans l'agglomération comme l'embryon dans la poche foetale. Souffrant les mêmes agressions, jouissant des mêmes sécurités".

Alors, écrire sans la ville reviendrait à écrire sans les fameuses pulsations de l'âme chères à Balzac. À dire l'huître sans sa nacre, l'amande sans sa douce coque verdâtre. Fouillez Cendrars et Verhaeren, Péguy et Michaux, Claudel et Bob Dylan: la poésie, discrète ou tonitruante, toujours rejoint la ville et la radiographie; et le poète est cet intrus, ce cambrioleur des pierres assemblées qui lit les mystères inscrits sur le revers des murailles.

La ville, c'est le mythe absolu. Le théâtre où s'empoignent les paroles et les actes. Jusqu'à Buzzati, qui, dans son *Désert des Tartares*, recrée le mythe de la ville avec une poignée de sable, une poignée de silence, une poignée d'espoir.

La ville a ses raisons (...que, parfois, le romancier ignore) d'être mythique. Elle est le lieu privilégié des brassages, des rencontres et des fuites, des naissances et des mises à mort. Oh! j'ai parcouru des cités où la maternité appuyait ses petits murets blancs contre la haute mureille sombre de la prison, voire du cimetière. Énorme, formidable ironie des villes! Et justesse, reflet de nos existences. Aucun personnage romanesque n'est épargné: Alice, de Lewis Carroll, franchissant le miroir orphique, retrouve une ville de champignons, de démences; elle erre de demeure en demeure; des analyses récentes démontrent que le Pays des Merveilles est l'image renversée de Los Angeles (U.S.A.); une autre analyse (isolée, c'est vrai) tend à prouver que ce Pays des Merveilles relate et narre Pékin, le Pékin de Mao Tse-toung.

Mais je n'en finirais pas de célébrer ce mariage de la cité et du roman.

Hemingway a forgé sa puissance en décrivant les soubresauts de la ville lorsqu'il n'était que reporter dévolu aux "chiens écrasés"; J.D. Salinger a composé son chef-d'oeuvre (...et l'un des plus grands livres jamais écrits!) *The Catcher in the Rye*, en empoignant la ville, en la peuplant d'enfants et de pervers! Céline sans la ville, Zola sans la ville, Dostoïevski sans la ville, Dos Passos sans la ville — ils ne sont rien.

Et si l'on joue (honnêtement) le jeu jusqu'au bout, on doit dire aussi que Homère n'est rien sans Troie.

Je ne suis donc nullement original en m'emparant de la ville comme personnage. La ville, d'ailleurs, sous-tend (discrète ou évidente) chacun de mes romans: Paris dans le *Procès d l'amour*, Deauville dans *la Mise au monde*, La Nouvelle Orléans dans *Laurence*, Grenoble dans *Elisabeth ou Dieu seul le sait*, New York dans *Abraham de Brooklyn* et *John l'Enfer*, Athènes dans *Ceux qui vont s'aimer* et Londres dans *Un policeman*.

Les villes, comme les êtres, ont une hiérarchie. Selon mon classement (classement instinctif), New York est la *city of cities*, le mythe des mythes.

Née approximativement en 1880, à l'époque où l'on relia Manhattan à Brooklyn, New York n'a pas tout à fait cent ans. Elle est, urbanistiquement (oh! vilain mot!) parlant, une toute petite fille, une adolescente — Paris a mille ans, on ignore les aurores de Rome. Or il me semble qu'on ne peut étudier raisonnablement les êtres ou les choses qu'à leur naissance: alors, ils sont encore riches de toutes leurs prémonitions, toutes puissances sont en eux comme des promesses.

Le mythe de la ville ne peut être que le mythe de New York: voici une fille fragile, une vestale vulnérable entretenant pour les hommes l'idée de métropole, une gosse fiévreuse et sale qui pousse sur ses jambes de béton, une enfant — mégalopolis qui réunit sous ses jupons de verre et de fer toutes les folies, toutes les sagesses; New York, c'est Babel recommencée, or, Babel n'était pas seulement une tour d'orgueil: Babel était une cité, c'est ainsi qu'il convient de relire la Bible...

Abraham de Brooklyn décrivait la construction du pont jeté entre le coeur (Manhattan) et le premier faubourg (Brooklyn). Je chantais la survie d'une cité et de ses espérances. Je me réjouissais de ses soleils: New York en son berceau, c'est cette Belle qui sera un jour au Bois-Dormant. On la pare, par fées interposées, de toutes les qualités. Mais une sorcière s'est introduite par la lucarne (symbolisée par Kate, l'enfant échappée, la petite trublionne, qui sent fort la cave et l'urine, la mort et le fer des menottes), la sorcière aux yeux clairs menace.

L'accomplissement de cette menace, la matérialisation de cette prophétie de la quenouille-qui-tue, on les trouvera dans *John l'Enfer*: La Belle s'endort, la ville se désagrège, elle entre dans l'ère de l'extinction.

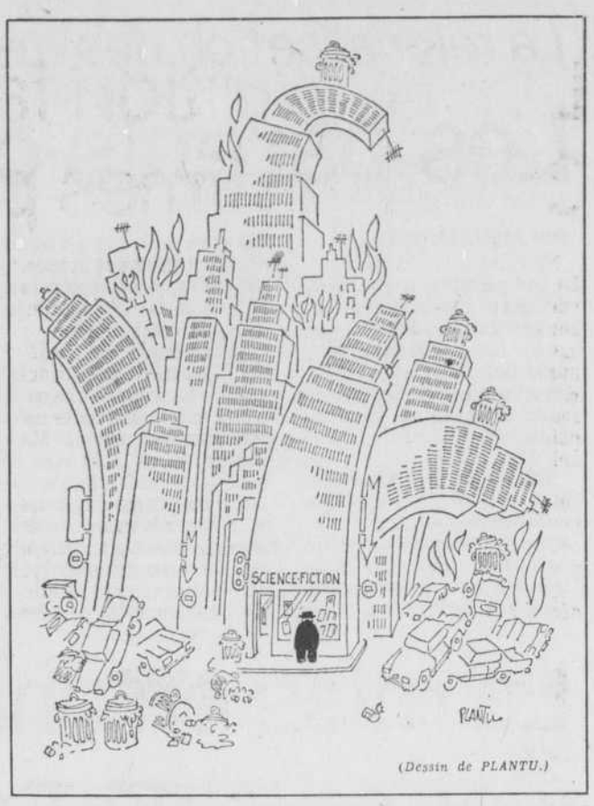

(Dessin de PLANTU.)

Entre *Abraham de Brooklyn* et *John l'Enfer*, il y a à peu près cent ans. Cent ans de gloire pour New York, avec cette terrible parenthèse de la grande crise de 1929. Entre la phase de montée et celle de la décadence, ces cent ans représentent la phase en plateau. Phase inaccessible pour le romancier: comme les gens, les cités heureuses n'ont pas d'histoire. De 1880 à 1970, New York n'est qu'une série d'épiphénomènes, lesquels ne peuvent être perçus et traduits que par le cinéma, qui utilise la ville comme objet, comme toile de fond — mais pas comme sujet en soi.

Qu'on me pardonne cette comparaison sans doute morbide, mais qui me semble juste: durant ce presque-siècle, le mythe se développe à l'intérieur de New York comme le cancer encore invisible dans le corps humain. Oedipe est encore au berceau, il ruisselle de ce bonheur tranquille des poupons, il est à quelques années de l'état de héros tragique.

Aujourd'hui, la tumeur est apparue. La maladie s'est déclarée. Ce n'est pas une maladie de société (un jour, le même mal surgira à l'Est: surveillez Changhaï, par exemple), c'est une maladie de civilisation.

L'homme a conduit sa ville-phare trop loin. New York, atteinte de démesure, a franchi ce que les Américains appellent le fail safe point. Encore une fois, c'est l'histoire de Babel qui recommence. La civilisation urbaine est sans doute possible, mais jusqu'à un certain point: au-delà, la ville en état de démesure engendre sa propre condamnation. Dès lors il n'appartient même plus au romancier (au conteur d'histoires...) que je suis de proposer un traitement ni même de poser un pronostic.

La parole est aux sociologues.

Pourquoi cette destruction ?

—par

Pierre Dommergues

Le Monde

Se promener aujourd'hui à New York, dans le South Bronx, Humbolt Park ou le Lower Est Side, est une aventure fantastique. Entre les avenues A et D, d'une part, la 4e et la 14e rue de l'autre, c'est, chacun le constate, une vision d'apocalypse: Dresde sous les bombes, Londres ou Hiroshima. La mort, mais aussi la vie dans la mort. Une ville détruite où l'on continue à vivre, sans reconstruire, et avec une certaine joie. Une cité morte et vivante à la fois. Dans un bloc typique d'une quinzaine d'immeubles, pris entre quatre rues, six sont réduits à des amas de pierres, cinq calcinés inhabitables et inhabités, deux partiellement dévastés et partiellement occupés. Et puis un immeuble bas, noirci par la fumée, d'où surgit à 4 heures de l'après-midi une cavalcade d'écoliers. Et un autre, en briques rouges, soigneusement rénové par les habitants du quartier qui s'organisent en communes.

Mais pourquoi cette destruction? Une première réponse, parfaitement cynique, est fournie par Time et Newsweek qui consacrent, l'un et l'autre, d'importants articles au développement récent de ce phénomène: dans ces ghettos, les propriétaires considèrent généralement que l'incendie volontaire est la méthode la plus rentable pour liquider des biens qui ne le sont plus. stratégie habituelle? Chasser les locataires en coupant l'eau, l'électricité et le chauffage. Vérifier que l'assurance est payée. Embaucher un incendiaire. Le service des pompiers de New York enquête actuellement sur le cas d'un immeuble assuré pour 200,000 dollars qui a pris feu six minutes avant que n'expire la police d'assurance...

Ici, le fantastique, c'est que chacun, ou presque, trouve son compte, ou croit qu'il trouve son compte, dans ce système de destruction. Par suite, personne ne s'y oppose véritablement. Le principal bénéficiaire est le propriétaire qui a vu s'effondrer la valeur de sa propriété. Viennent ensuite les bénéficiaires secondaires: le locataire d'une boutique peu rentable touche un dédommagement. La famille vivant dans l'inconfort risque d'être logée dans un appartement moins insalubre. Le drogué, lui aussi, a intérêt à ce que l'immeuble brûle: la chaleur fait fondre les tuyauteries, il peut alors arracher plus facilement les lavabos et les baignoires qu'il revend respectivement 15 et 25 dollars.

La mise à feu d'un immeuble intéresse une autre série d'individus: au sommet de la pyramide, c'est toujours le propriétaire. A mi-hauteur, des gangs spécialisés qui extorquent à leur commanditaire entre 1,000 et 3,000 dollars par opération. Au bas, des adolescents: ils fonctionnent généralement par groupes, autonomes de trois; ils allument l'incendie et perçoivent en moyenne 100 dollars chacun. Le tarif peut varier selon l'importance de la prime d'assurance. Les techniques sont au point: le mélange d'acide et de certains oxydes ne laisse pas de trace. L'opération est pratiquement sans risque: la police ne réussit à établir des preuves sérieuses que pour moins de 2% des présumés coupables. L'industrie incendiaire progresse rapidement: en dix ans, elle augmente de 400% dans l'ensemble du pays et de 700% à San-Francisco. Dans le seul quartier visité par le président Carter, 7,000 incendies criminels ont été allumés en deux ans. Chaque année, aux Etats-Unis, 1,000 personnes meurent dans des incendies de ce type, 10,000 sont blessées et les dommages matériels atteignent 2 milliards de dollars.

Dans une remarquable étude consacrée à l'Abus du pouvoir (1) dans la ville de New York, Jack Newfield et Paul DuBrul analysent la politique urbaine du gouvernement américain, en partie responsable de la situation: refus, depuis la dernière guerre, de construire dans les centres urbains des habitations à loyer modéré en nombre suffisant et d'investir des fonds dans une politique de restauration des immeubles dégradés. À la place, des subventions massives, directes et indirectes, à la construction, dans les banlieues des villes, d'appartements ou de maisons individuelles destinées aux classes moyennes et supérieures ainsi qu'à la création de la puissante infrastructure nécessaire et d'un coûteux réseau d'autoroutes. Là encore, de vastes secteurs de la population trouvent leur intérêt: les banques qui assurent hypothèques et prêts avec garanties fédérales; les entreprises de construction; les ouvriers du bâtiment et ceux de l'automobile. D'une façon générale, les syndicats ouvriers.

Dans les quartiers pauvres, les maisons délabrées ne sont ni restaurées ni reconstruites. Leur nombre s'accroît avec les vagues successives de Noirs venus du Sud et les Portoricains contraints de quitter leur île pour raisons économiques. Les banques locales refusent les prêts pour rénovation et les hypothèques pour d'éventuels achats par leurs locataires. Au même moment, d'inutiles et gigantesques projets sont réalisés dans la ville, sans estimation préalable des besoins réels: la construction des deux tours du World Trade Center, chacune de cent étages, à proximité du quartier financier de Wall Street, a pour effet d'accroître le coefficient de non-occupation des locaux commerciaux qui passe, pour l'ensemble de la ville, de 9% avant la construction du Centre à 40% depuis. Aujourd'hui, les deux buildings sont toujours à moitié vides.

New York est aussi la ville des miracles. Elle n'a pas fini d'étonner. Depuis deux ou trois ans, surgissent un peu partout dans les ghettos des groupes d'hommes et de femmes qui s'organisent en associations de quartier. Ils rachètent à la ville des immeubles délabrés, abandonnés par leurs propriétaires. Ils obtiennent de la municipalité des prêts spéciaux qui leur permettent d'acheter les matériaux de construction. Ils arrachent au gouvernement fédéral des fonds prévus, dans le cadre de la lutte contre le chômage, pour le recyclage des travailleurs. Ainsi, ils restaurent eux-mêmes les immeubles qu'ils ont achetés ou qu'ils louent en coopérative. Plus de trente organisations de ce type fonctionnent à New York. Selon un rapport (2) financé par la Banque Morgan, ont déjà été restaurés 1,093 appartements dans 161 immeubles. Les projets en cours concernent 2,458 appartements dans 433 immeubles. On commence à parler du Mouvement de rénovation des habitations de quartier.

(1) Jack Newfield et Paul Dubrul, **The Abuse of Power**, N.Y., Viking Press, 1977. Également Roger Alcaly et David Melmerstein, **The Crisis of American Cities**, N. Y., Vintage, 1977.

(2) Robert Schur et Virginia Sherry, **The Neighboorhood Housing Movement, publié** par l'Association of Neighboorhood Housing Development, 29 E. 22nd, St., New York, N. Y. 10010, New York, 1977.

Nouveau maire, mêmes problèmes

par Arthur Spiegelman

NEW YORK (Reuter) — Les problèmes de New York ont la vie dure. Son nouveau maire, le parlementaire Edward Koch, se prépare à prendre ses fonctions le 1er janvier, et le moins qu'on puisse dire est que les perspectives immédiates sont peu encourageantes.

Son prédécesseur, Abraham Beame, achève son mandat pratiquement sur un constat d'échec. Il a réussi à équilibrer le budget de cette année, mais celui de l'an prochain s'annonce lourdement déficitaire. Il avait espéré pouvoir organiser, avant de se retirer, le premier emprunt public de New York, mais ce projet a dû être abandonné étant donné le peu d'empressement manifesté par l'une des deux grandes agences d'investissements du pays. Elle a estimé que la menace de faillite pesait toujours sur New York, en dépit des efforts qui ont été menés pour y remettre de l'ordre dans les finances.

Mais ces efforts n'empêchent pas que la situation de New York soit considérée aujourd'hui comme l'une des plus mauvaises depuis la dépression des années trente.

Dix pour cent des New-yorkais sont au chômage et un travailleur sur huit reçoit des allocations sociales ou quelque autre forme d'aide publique. Les quartiers misereux s'étendent sur une grande portion de la ville. La criminalité demeure un problème majeur, encore aggravée par le fait que la police est démoralisée.

L'enseignement public n'est pas plus favorisé. Beaucoup de parents des classes moyennes envoient leurs enfants dans de coûteuses institutions privées plutôt que de courir le risque de les envoyer dans les écoles gerées par la Ville.

Ou alors les parents finissent par faire ce qu'ont déjà fait des millions de New-Yorkais avant eux depuis une vingtaine d'années: ils quittent la ville. C'est ce qu'on appelle "l'exode blanc" qui s'effectue au profit des banlieues et qui a retiré à la municiâité new-yorkaise une part importante de ses revenus fiscaux. Ceux qui partent sont remplacés par des Noirs et des Porto-Ricains sans ressources, attirés à New York par l'espoir trompeur d'une vie meilleure.

Résultat: la ville a perdu 600,000 emplois depuis 1969. Les taxes et autres frais en font la cité américaine la plus chère pour les activités commerciales.

Pendant longtemps, New York avait réussi à dissimuler ses problèmes financiers. La ville empruntait pour payer ses dépenses en cours en escomptant sur ses revenus futurs. Mais il y a deux ans et demi, la crise financière atteignait un point culminant et ce n'est que de justesse que New York avait alors échappé à la faillite. Depuis cette crise, New York ne pouvait plus emprunter d'argent sur la place publique. Les prêts lui étaient consentis par une agence nationale spécialement créée — la Municipal Assistance Corporatipn — et par les autorités fédérales.

Son maire élu — il est le 105ème — promet aujourd'hui quatre années d'austérité et une profonde réorganisation du mode de vie new-yorkais. C'est sur ce thème qu'il a mené sa campagne et qu'il s'est fait élire. Mais, ce faisant, il s'est attiré le mécontentement des syndicats de la municipalité. Ce sont leurs adhérents, en effet, qui vont souffrir le plus pendant les premiers mois de l'administration Koch.

Celui-ci a déjà averti que New York n'avait pas assez d'argent pour payer des augmentations de salaires en 1978. Or, il y a deux ans que les fonctionnaires n'ont pas eu de hausses de salaire.

Il menace aussi de congédier les policiers et les pompiers qui oseraient se mettre en grève. Il veut en outre s'assurer que les 285,000 employés de la ville font effectivement une journée de travail correspondant à une journée de paye.

Dans le Vieux MONTRÉAL . . .
TAVERNE JOE BEEF
La Plus Vieille Taverne de Montreal
201, rue de la Commune - Montréal
Téléphone: 282-1739
Venez déguster en permanence, nos spécialités Québécoises:
Tourtière avec Fèves au Lard
Rôti de Porc aux Patates Jaunes
Fricassée Canadienne Maison
Soupe aux Pois avec Petit Lard
Ragoût de Pattes de Cochon
Boeuf à la Mode de Chez-nous
Déjeuner à partir de 8 heures:
Oeufs sur le plat - Toast - Café 1.25
Cuisine ouverte du Lundi au Samedi - Jusqu'au Soir

Dépôts garantis
9 1/4 %
5 ans, intérêt annuel
Dépôt initial minimum: $1,000.00
Renseignez-vous auprès de votre Caisse populaire ou directement à la Fiducie du Québec aux numéros suivants:
Montréal: 281-8840
Québec: 653-9270
Sherbrooke: 565-8181
Appels interurbains: composez sans frais 1-800-361-6840, poste 8840
Fiducie du Québec
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

EATON

Offrez des paniers de Noël de la Boutique du gourmet
15.00 à 50.00
Une idée-cadeau des plus suaves. Les paniers du gourmet Eaton font des présents de première classe. Ils comprennent: soupes, légumes, confiture, miel, biscottes, noix, thé et autres gâteries. Tous les articles ne se trouvent pas dans tous les paniers. Téléphonez **842-9331,** poste 361, 632, 289 ou 632 - ou venez à la **Boutique du gourmet,** le rendez-vous des fines gueules (rez-de-chaussée), 379 et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, Sherbrooke, Ottawa, 214. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

Toujours de l'action!

Au Coin du Feu, restaurant de distinction.
La Crémerie, café-restaurant. Brunch du dimanche avec mets et musique d'origine ethniques: $6 par personne, $3 par enfant de moins de 10 ans. Buffet familial les samedi et dimanche soirs: $6.95 par personne, $4 par enfant de 10 ans ou moins. La Barrique: bar-salon, ambiance chaude et sympathique avec spectacle. La Discauto: discothèque endiablée avec orchestre. 18 salles de dimensions variées pour réunions privées. Salle de bal avec jardin-terrasse; Réunions; Congrès; Séminaire; Sessions d'étude; Banquets; Mariage; Diners annuels; **Immense stationnement gratuit; service de navette vers l'aéroport de Dorval;** 15 minutes du centre-ville; 30 minutes de Mirabel; Tarifs très raisonnables; Appelez-nous à 631-2411.
Montréal Aéroport Hilton.
Autres hôtels administrés par Hilton Canada: Le Reine Elizabeth, à Montréal (un hôtel du CN), Québec Hilton, Toronto Harbour Castle Hilton, Toronto Airport Hilton et Hotel Vancouver (un hôtel du CN).

La malnutrition fait 35,000 victimes par jour

NATIONS UNIES (AP) — La sous-alimentation et les maladies infectieuses tuent environ 35,000 enfants en bas âge chaque jour dans le monde, a révélé M. Eric Eckholm, spécialiste de l'environnement, dans un rapport publié sous l'égide des Nations unies.

"Tant d'enfants de moins de cinq ans meurent qu'il est difficile d'imaginer l'ampleur de cette tragédie quotidienne", précise le rapport.

La plus grande partie de ces décès infantiles survient dans les pays les moins développés, là où les services sanitaires sont réduits au minimum, mais M. Eckholm précise que le "vrai meurtrier" est le manque d'installations de distribution de l'eau douce, d'évacuation des eaux usées, et les carences dans les régimes alimentaires.

Paradoxalement, dans les pays riches, des centaines de milliers de personnes meurent "avec une précocité inutile", à cause des conditions d'existence "déterminées par les économies et les styles de vie contemporains".

"L'amélioration de la santé ne peut pas être obtenue en dépensant plus d'argent chez le médecin ou en achetant plus de médicaments", précise le rapport.

Les deux principaux responsables, les maladies infectieuses chez les pauvres et les attaques cardiaques et le cancer chez les plus riches, ne peuvent être vaincus que par l'élimination des facteurs de l'environnement qui en sont la cause.

De plus, poursuit l'auteur, les améliorations ne seront possibles dans le domaine de la santé qu'en s'attaquant massivement aux sources principales de ces maladies, qui sont "les systèmes sociaux injustes, les comportements individuels inconséquents et l'activité technologique pratiquée sans précaution."

L'amélioration de la santé rend nécessaire, par exemple, la réforme agraire dans l'État du San Salvador qui permettrait une distribution équitable des denrées alimentaires, un contrôle plus strict de la pollution de l'air au Japon, des programmes de forage de puits en Inde, un changement dans les habitudes alimentaires aux États-Unis, une baisse de la consommation de tabac en Écosse, ou le contrôle des poussières de coton en suspens dans l'atmosphère d'une filature en Égypte.

Près de 1.5 milliard de personnes en Afrique, en Asie et en Amérique latine ne disposent pas de système de distribution d'eau potable ni d'évacuation des eaux usées. Plus de 500 millions d'entre elles souffrent de sous-alimentation, ce qui diminue leur résistance aux maladies. Dans de nombreuses régions, ces populations sont devenues les victimes de certains projets de développement aux effets désastreux.

L'auteur cite l'exemple d'un programme d'irrigation "bâclé", mené dans une région tropicale, qui a causé une extension rapide de la schistosomiase, maladie qui atteint le foie, l'appareil urinaire et le système nerveux, et dont 200 millions de personnes souffrent, dans 71 pays du monde.

Dans les pays développés, le cancer, les attaques cardiaques et les maladies cardio-vasculaires sont les menaces principales, puisque ces maladies sont responsables de près des deux tiers des décès.

"Si la vie sédentaire, la consommation excessive de tabac et la suralimentation se développent, les services médicaux, aussi perfectionnés qu'ils puissent être, ne pourront rien," précise le rapport, et l'auteur préconise la mise en place, dans les pays développés, de programmes nationaux de lutte contre la suralimentation, à l'instar des pays les plus défavorisés qui ont lancé des programmes de lutte contre la sous-alimentation.

Enfin, l'auteur accuse les gouvernements de ne pas avoir mis en oeuvre des mesures suffisantes pour la protection des travailleurs contre les agents de pollution.

des quatre coins du MONDE

Une naissance en plein vol

BRUXELLES (Reuter) — Une Egyptienne, Mme Roas Salem-Makkar, a donné naissance à un garçon, lundi matin, à bord d'un Boeing-747 de la Sabena qui survolait alors le sud de l'Irlande. Le salon de première classe de l'apparel a été transformé en salle d'accouchement et un médecin qui se trouvait à bord a prêté son concours. L'appareil se rendait de New York à Bruxelles et Mme Salem-Makkar rejoignait son époux en Egypte pour y accoucher. La mère et l'enfant, qui pèse environ 3 kgs, se portent bien, précise la Sabena. Des l'arrivée de l'avion à Bruxelles, ils ont été conduits dans une maternité de la ville.

Air France paralysée

PARIS (AFP) — Le trafic Air France au départ de Paris est quasiment nul en raison de la grève des pilotes et mécaniciens de la compagnie. Pour sa part, le personnel naviguant d'UTA a lancé un mot d'ordre de grève du 29 novembre au 3 décembre. La direction d'Air France indique que sept vols seulement seront assurés pendant ces deux jours au départ de Roissy et d'Orly: le vol quotidien du Concorde sur New York, le vol Concorde de dimanche sur Rio de Janeiro, un vol subsonique dimanche sur New York (Boeing 747) et un vol sur Bagdad. Lundi une liaison avec les Antilles, et une avec Istanbul, seront assurés. Les vols de retour vers Paris et les liaisons internationales au départ de la province, seront maintenues, à de rares exceptions près. D'autre part, le personnel naviguant d'UTA a annoncé samedi un mot d'ordre de grève de cinq jours du 29 novembre au 3 décembre. Ce mot d'ordre touche tous les vols commerciaux ou cargos à l'exclusion de la ligne Papeete-Los Angeles-Papeete. Le personnel naviguant de la compagnie aérienne entend ainsi protester contre "l'absence de concertation en matière de salaires et contre le refus de la direction UTA de mettre fin à son attitude discriminatoire en matière de congés".

Touristes américains à Cuba

NEW YORK (AFP) — Caribbean Holydays, l'une des plus importantes compagnies américaines de vols charter, assurera à partir du 14 janvier 1978 et jusqu'en mai, des séjours à Cuba à partir de onze grandes villes américaines. La durée du séjour sera d'une semaine et le prix forfaitaire de 573 dollars. Des publicités sont apparues dans les journaux américains pour ces voyages organisés à Cuba, "pour la première fois depuis 17 ans", assurent les encarts. Le programme prévoit deux jours à la station balnéaire de Santa Maria, des visites d'Habanilla, Cienfuegos et Trinidad et enfin trois jours à La Havane, y compris une soirée au fameux club Tropicana. Une organisation de Charter avait essayé d'organiser au printemps dernier des vols à Cuba à partir de Miami, mais la compagnie les avait annulés aussitôt, après avoir été victime d'attentats.

Pilule pour espèce canine

ORANGEVILLE (Reuter) — Un médicament à bon marché, "Cheque" va bientôt pouvoir être administré aux chiennes en chaleur et contribuer au contrôle des naissances de l'espèce canine. La compagnie Upjohn de l'Ontario, qui l'a mis au point après quatre ans de tests au Canada et aux États-Unis, précise que les chiennes ont moins tendance à vouloir sortir et leurs amis mâles sont moins attirés. La pilule qui peut être mélangée à la patée des chiennes, est sans effets secondaires. Le cycle normal des femelles est rétabli après interruption du traitement.

L'hôtel infernal à Rio

RIO DE JANEIRO (AFP) — Huit personnes ont péri dimanche soir dans l'incendie qui a détruit le centre des congrès de l'hôtel national de Rio de Janeiro. Quatorze personnes ont été blessées, parmi lesquelles des pompiers, dont la rapidité d'intervention a permis d'éviter que le feu ne gagne l'hôtel, où logeaient 500 personnes, en majorité des étrangers. Le sinistre a complètement détruit les installations du centre des congrès, du théâtre de l'hôtel et des boutiques. Le montant des dégâts n'a pas encore pu être évalué.

ASSURANCE AUTOMOBILE

Le Gouvernement doit-il être une compagnie d'assurance?

Depuis longtemps les compagnies d'assurance savent ce que les consommateurs veulent:

- **une réduction des primes;**
- **une accélération des règlements;**
- **une meilleure indemnisation des victimes.**

Elles le répètent depuis longtemps. Publiquement. Elles veulent améliorer, changer la situation. C'est pourquoi elles ont proposé le régime AUTOBAC. Tout ce qu'il nécessite, c'est que le gouvernement change les lois. Pour permettre aux compagnies de répondre aux besoins des automobilistes.

Mais, dans le cas des dommages corporels, le gouvernement veut agir seul, sans la collaboration des compagnies. Il pense régler ces problèmes par l'étatisation.

Avons-nous vraiment besoin d'un monopole qui augmentera les primes de 65% des automobilistes et qui entrainera des tracasseries administratives?

Il est encore temps d'exprimer votre opinion.

Parlez-en à votre député. Ecrivez-lui, téléphonez-lui.

LE PROJET DU GOUVERNEMENT: PLUS COMPLIQUÉ, PLUS CHER.

Bureau d'assurance du Canada
Des assureurs qui se font concurrence pour mieux vous servir.

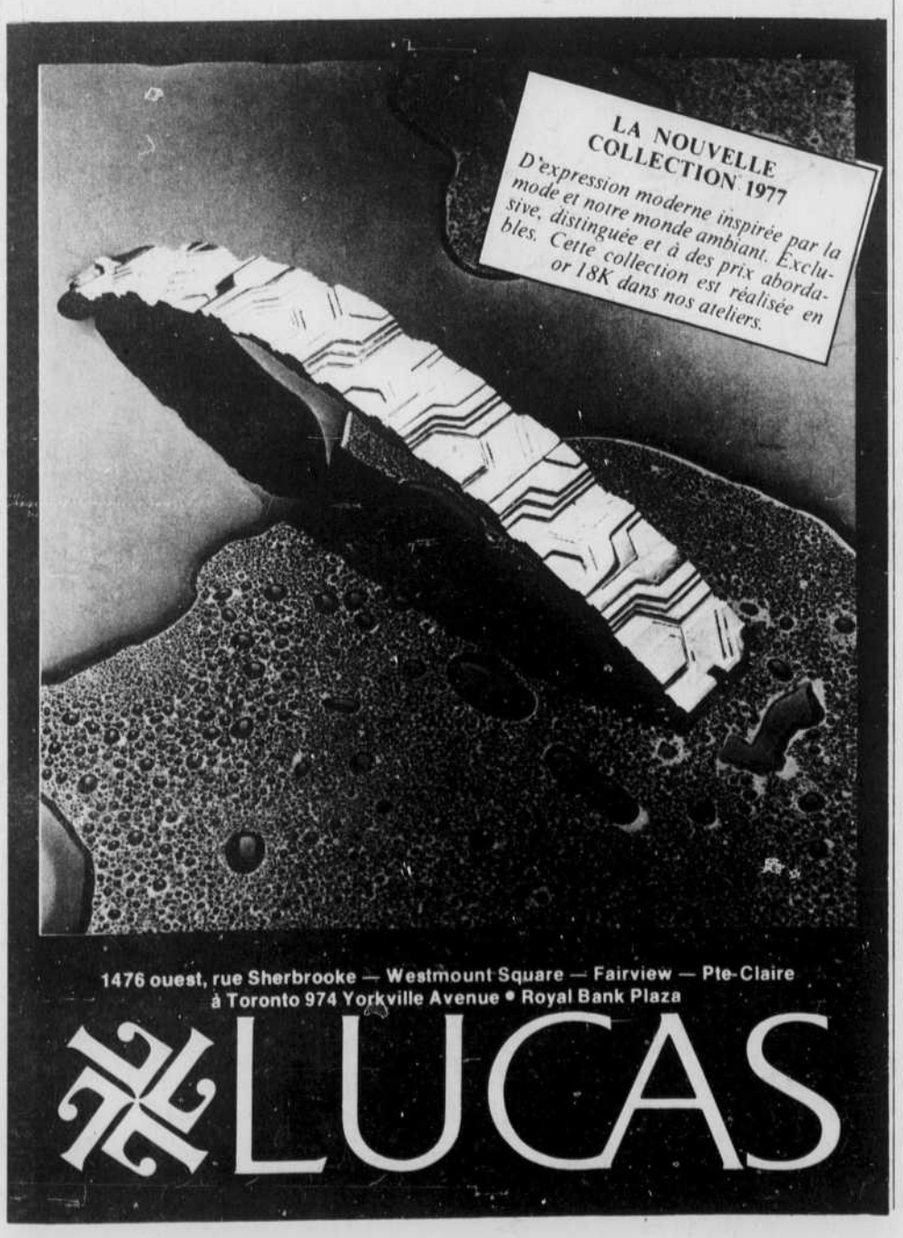

Comité Sakharov: les droits de l'homme sont bafoués à l'Est

ROME (Reuter) — De nouvelles et inquiétantes révélations sur la situation en Europe de l'Est ne permettent pas de douter de la violation des droits fondamentaux de l'individu en Union soviétique et dans les pays est-européens: telle est la conclusion à laquelle est parvenu hier le Comité Sakharov au terme de quatre jours d'audiences, à Rome.

Pendant ces quatre jours, une équipe de 24 juristes a pris connaissance des témoignages d'une quarantaine d'exilés d'Europe de l'Est, a examiné 60 déclarations écrites et a entendu des avocats occidentaux plaider la cause des dissidents emprisonnés.

Le Comité Sakharov qui porte le nom de l'académicien soviétique, a été créé pour enquêter sur la façon dont sont respectés les droits de l'homme en Europe de l'Est. Au terme d'une première séance, en 1975, il s'était contenté de conclure qu'il y avait de bonnes raisons de douter de l'application des principes de respect des droits de l'homme en URSS.

"Après sa deuxième séance, indique cette fois le document final, le Comité Sakharov, qui a eu connaissance de faits nouveaux et inquiétants en Europe de l'Est et en Union soviétique, ne peut plus douter que les violations des droits fondamentaux de l'individu sont en totale contradiction avec les conventions internationales récemment entrées en vigueur dans les pays concernés".

Simon Wiesenthal, le "chasseur de nazis", a présidé deux des audiences de la réunion de Rome, au cours de laquelle le comité a entendu des témoignages sur les conditions en Union soviétique, en Pologne, en Allemagne de l'Est, en Bulgarie et en Tchécoslovaquie. Des messages filmés et enregistrés, sortis clandestinement de Varsovie et de Moscou, lui ont également été présentés.

Les témoins ont évoqué les internements psychiatriques, les conditions inhumaines dans les prisons et les camps de travail, les vexations policières, la torture par le froid et la faim, la persécution religieuse et ethnique et les licenciements par mesure de rétorsion.

Certains des témoins, comme le mathématicien Léonide Pliouchtch, qui a passé deux ans et demi dans un hôpital psychiatrique, ont décrit leurs expériences personnelles en détail.

Des experts juridiques autrichiens, italiens, ouest-allemands, américains, français et scandinaves ont procédé au contre-interrogatoire des témoins. Le comité n'a entendu en revanche aucune déposition contredisant les déclarations de ces témoins.

La Conférence de Belgrade sur la sécurité et la coopération en Europe a été évoquée à plusieurs reprises au cours des audiences. L'avocat britannique John Macdonald a déclaré notamment qu'il n'y aurait de vrais progrès enregistrés à Belgrade que le jour où tous les dissidents emprisonnés seraient libérés.

Deux autres avocats, l'américain Gregory Craig et le français Daniel Jacobi ont décrit leurs efforts pour venir en aide à leurs clients, les dissidents Alexandre Ginzbourg et Anatoly Chtcharansky. Les hommes de loi, qui se sont vus refuser des visas d'entrée en Union soviétique, ont annoncé qu'ils organiseraient des procès "parallèles" à l'Ouest s'ils n'obtenaient pas le droit de défendre leurs clients sur place.

L'avocat français François Morette, qui est le défenseur de deux Georgiens emprisonnés pour avoir créé leur propre groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki, a affirmé que l'Occident était fatigué de vaines promesses. "Les textes législatifs ne sont pas appliqués en Union soviétique, a-t-il dit. Nous en avons assez de leurs paroles creuses. Nous voulons nous rendre sur place pour examiner la situation de nos propres yeux."

Des audiences du Comité Sakharov, qui ont coûté quelque 250,000 dollars, ont provoqué davantage d'intérêt en Europe de l'Est que celles de 1975. Des messages clandestins parvenus de Pologne ont dénoncé le manque de libertés fondamentales, des écrivains tchécoslovaques se sont plaints du sort réservé aux intellectuels dans leur pays et Andrei Sakharov lui-même a envoyé un message pour souligner la violation des droits de l'homme en Europe de l'Est.

La Hongrie reconnaît la liberté du PC français

BUDAPEST (Reuter) — Les dirigeants communistes hongrois ont reconnu la légitimité du communisme "à la française".

C'est ce qui ressort d'un communiqué publié hier après une visite de trois jours à Budapest de M. Georges Marchais, secrétaire général du PC français, qui fait état du désir des deux partis de renforcer leurs liens "dans le strict respect de leur indépendance réciproque".

Au cours de sa visite, M. Marchais s'est entretenu avec M. Janos Kadar, premier secrétaire du Parti socialiste ouvrier hongrois, lequel s'efforce, croit-on, de jouer un rôle de médiateur dans la querelle qui oppose le Kremlin aux partis "eurocommunistes", à savoir principalement ceux de France, d'Espagne et d'Italie.

Le communiqué indique que MM. Marchais et Kadar ont eu des entretiens "francs et amicaux" sur le mouvement communiste international et pris acte des "opinions de l'un et de l'autre et de la ligne politique mise au point de manière indépendante conformément aux conditions propres à leurs partis et à leurs pays."

Il ajoute que le renforcement de la détente et de la coexistence aideront chaque parti à exercer son droit — reconnu lors du sommet communiste tenu à Berlin-Est il y a 18 mois — de "choisir la voie du développement de son pays et de déterminer les moyens et les formes les plus appropriées de la lutte en faveur du socialisme."

Selon des sources informées, M. Kadar, qui à la différence de M. Marchais a assisté aux récentes cérémonies organisées à Moscou à l'occasion du soixantième anniversaire de la Révolution russe, a mis au courant son interlocuteur des entretiens qu'il a eus à cette occasion avec d'autres dirigeants communistes.

Le Groupe d'Helsinki presse les Européens

MOSCOU (Reuter) — Le "Groupe d'Helsinki" a lancé hier depuis Moscou un appel aux délégués occidentaux à la Conférence de Belgrade, leur demandant de saisir l'occasion de cette conférence pour contraindre les pays de l'Est à respecter les droits de l'homme.

Ce "Groupe d'Helsinki" s'est créé en URSS pour enquêter sur la manière dont les autorités soviétiques appliquent les dispositions sur les droits de l'homme de l'acte final d'Helsinki. Plusieurs de ses membres les plus éminents ont été arrêtés, d'autres sont partis en exil mais, en tenant hier une conférence de presse pour rendre public son appel aux délégués réunis à Belgrade, le groupe a tenu à montrer qu'il représentait encore une force avec laquelle il fallait compter.

En présence de l'académicien dissident Andrei Sakharov, les membres du groupe ont distribué le texte, en six pages, de leur appel, dans lequel ils commentent chaleureusement la campagne pour les droits de l'homme lancée par le président Jimmy Carter et soulignent la façon dont les petits pays européens, comme la Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède, ont manifesté publiquement leurs opinions à la conférence de Belgrade sur la sécurité et la coopération en Europe.

Un des membres fondateurs du groupe, le général Piotr Grigorenko, participait à la conférence de presse, mais, demain, il qui-tera l'Union soviétique pour suivre un traitement aux États-Unis. Il sera le cinquième membre du groupe à partir à l'étranger depuis sa fondation en mai de l'année dernière.

Parmi les cas de violations des droits de l'homme évoqués pendant la conférence de presse, figurait celui de Moustapha Djemilov, un Tartare de Crimée, actuellement en prison. Âgé de 33 ans, Djemilov a passé la plus grande partie de sa vie adulte en détention parce qu'il lutte pour que son peuple obtienne le droit de retourner dans sa patrie. Pratiquement tous les Tartares de Crimée ont été déportés vers l'Asie centrale en 1946, sous l'accusation d'avoir collaboré avec les nazis. Pour le "Groupe d'Helsinki", le cas de Djemilov illustre la façon dont "la défense non-violente des intérêts nationaux peut être réprimée". Selon son frère, présent à la conférence de presse, Djemilov craint que les autorités ne trouvent un prétexte pour le maintenir en détention lorsqu'il aura fini, le mois prochain, de purger sa peine.

44 Iraniens jugés pour "subversion"

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — Quarante-quatre personnes arrêtées au cours d'incidents récents en Iran seront jugées prochainement pour subversion et trouble de l'ordre public, rapporte le journal "Etelaat".

D'autres personnes arrêtées ont été libérées, ajoute le journal.

Depuis la visite du chah à Washington il y a deux semaines, des étudiants de l'université technique Aryamehr ont manifesté en faveur des libertés civiques. Plusieurs réunions ont été interrompues par des partisans du chah.

Par ailleurs, M. Mahmoud Etemadzadeh Beh-Azin, écrivain iranien connu et membre de l'Association des écrivains iraniens, a été arrêté le 24 novembre à Téhéran par la police secrète, la Savak, sans qu'aucune raison ne soit donnée, a annoncé dans un communiqué publié hier à New York le "Comité pour la liberté artistique et intellectuelle en Iran".

Ce comité affirme également que le poète Nemat Mirzazadeh, et le Dr Homa Nateq, professeur d'histoire à l'Université de Téhéran, tous deux membres de l'Association des écrivains iraniens, ont été brutalisées par la police et ont dû être hospitalisés dans un état grave.

Verena Becker décidée à ne pas comparaître

STUTTGART (Reuter) — Le procès de Verena Becker, jeune extrémiste ouest-allemande membre de la bande Baader-Meinhof, s'est ouvert hier dans un grand luxe de précautions au tribunal construit spécialement tout à côté de la prison Stammheim de Stuttgart.

Verena Becker, qui doit répondre de six inculpations de tentative de meurtre, avait d'abord prétendu être inapte à comparaître mais un médecin qui l'a examinée a décidé qu'elle pouvait venir à la barre.

Ancienne télégraphiste âgée de 25 ans, l'accusée a été capturée en mai dernier, à la suite d'une fusillade près de la frontière suisse. Elle avait été atteinte d'une balle dans la cuisse.

Pour appuyer la demande de non-comparution, ses avocats avaient invoqué le fait qu'elle n'était pas remise de cette blessure et que son équilibre a beaucoup souffert de la surveillance incessante qui est exercée à son endroit depuis le suicide dans la même prison le mois dernier d'Andreas Baader et de deux de ses compagnons.

Le procès, qui doit durer plusieurs semaines, a été ajourné après les interrogatoires d'identité. Il devait reprendre dans l'après-midi.

À la reprise des débats, Verena Becker a montré qu'elle était farouchement déterminée à ne pas comparaître, en menaçant de perturber les audiences par tous les moyens.

Elle a commencé par enlever une chaussure et a provoqué du vacarme en criant: "Je resterai en dehors de ce tribunal jusqu'à ce que je décide de dire quelque chose".

Verena Becker avait fait partie des 11 membres de la bande Baader-Meinhof dont la libération fut demandée il y a deux mois par les ravisseurs du président du patronat ouest-allemand Hanns-Martin Schleyer et par les "pirates" du Boeing de la Lufthansa détourné sur Mogadiscio.

Les autorités avaient refusé de traiter avec les bandits et une unité d'élite ouest-allemande avait attaqué l'avion et libéré les otages. Hanns-Martin Schleyer, lui, a été assassiné par ses ravisseurs qui ont jeté son corps dans le coffre d'une voiture abandonnée dans une rue de Mulhouse.

Membre de longue date du mouvement de guérilla urbaine qui sévit depuis plusieurs années en Allemagne de l'Ouest, Verena Becker avait été libérée de prison une fois, en échange de la vie d'une autre personnalité enlevée, M. Peter Lorenz, président du Parti chrétien-démocrate à Berlin-Ouest.

Un réveillon de noël	$10.00
Une fin de semaine à la campagne	20.00
Une réparation de télévision	30.00
Le chauffage pour un mois d'hiver	40.00
Un transport en ambulance	45.00
Un abonnement à un journal quotidien	50.00
Une semaine de vacances	70.00
Le téléphone pour un an	100.00

Ce sont de simples exemples.

Selon vos moyens, vous pouvez contribuer à transformer l'existence de nos vieux amis.

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES
4624, rue Garnier MONTRÉAL, QUÉ.
H2J 3S7
Téléphone: 523-3634, 523-4142

un cadeau original !

Vous voulez offrir un cadeau original et qui fera vraiment plaisir? Que dites-vous d'un abonnement au journal LE DEVOIR ? Tous ceux qui s'intéressent aux nombreux événements de l'actualité apprécieront votre geste et jour après jour, ils recevront en plus d'un journal intéressant, le message de votre amitié.

Postez le coupon ci-bas sans tarder à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9. Nous ferons parvenir en votre nom une carte de souhaits au bénéficiaire.
(Les frais aériens ne sont pas compris dans le coût de l'abonnement expédié à l'étranger).

LE DEVOIR

TARIFS D'ABONNEMENT

12 mois
Canada: 55.00
Étranger: 60.00

6 mois
Canada: 30.00
Étranger: 33.00

L'abonnement est offert par:
Nom: .....
Adresse .....
..... code postal .....

L'abonnement sera servi à:
Nom .....
Adresse .....
..... code postal .....

Gierek en Italie

ROME, (Reuter) — M. Edward Gierek, premier secrétaire du Parti ouvrier unifié polonais, est arrivé hier à Rome pour une visite officielle de quatre jours en Italie.

M. Gierek, qui était accompagné de son épouse et d'une délégation de hauts dirigeants, a été accueilli à l'aéroport de Ciampino par le président du conseil italien Giulio Andreotti.

Il s'agit de la première visite effectuée en Italie par un chef du Parti communiste polonais. On s'attend que la visite donnera lieu à la signature de plusieurs accords économiques.

En marge de ses entretiens avec les dirigeants italiens, M. Gierek sera reçu au Vatican par le pape Paul VI.

C'est la deuxième fois seulement qu'un dirigeant de parti communiste est-européen rencontre le souverain pontife, le premier reçu par celui-ci avait été le président roumain Nicolae Ceaucescu en mai 1973.

C'est jeudi que M. Gierek sera reçu en audience privée par le souverain pontife, un événement qui pourrait annoncer l'établissement de relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la Pologne, pays où se trouve la plus importante population catholique d'Europe orientale.

Demain, M. Gierek visitera les usines "Fiat," puis la ville de Milan, avant d'avoir un entretien avec M. Enrico Berlinger, secrétaire général du Parti communiste italien.

Corps de volontaires

LES MICROFILMS DU DEVOIR

Des idées, des événements, des hommes...
Depuis 1910, Le Devoir a toujours été à la fine pointe de l'actualité.
Aujourd'hui, en plus de demeurer fidèle à son image, Le Devoir est l'outil d'une excellente documentation.

Les microfilms du Devoir
Ils sont encore plus petits, vous permettant ainsi de sauver temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux
Et ils sont maintenant disponibles depuis les tout premiers numéros !

Le Devoir sur microfilms
est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement...

Pour plus d'information
écrivez à:

Le Devoir
Service du microfilm
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Qué.
H2Y 1X1

ou téléphonez à
M. Bertrand Soucy,
844-3361, poste 245.

Japon: un profond remaniement destiné à assainir l'économie

TOKYO (AFP) — Le premier ministre japonais, M. Takeo Fukuda, a renouvelé entièrement son équipe gouvernementale hier à l'issue d'un remaniement dont l'ampleur a surpris.

Deux ministres seulement sur les 20 qui forment le cabinet sont demeurés dans le gouvernement, et un seul — M. Mitsuo Setoyama ministre de la Justice — est resté au même poste.

Le caractère radical du remaniement confirme les observateurs politiques dans l'opinion que M. Fukuda a voulu constituer un "cabinet de crise" pour faire face aux difficultés qui s'accumulent et apaiser les graves différends avec les États-Unis et l'Europe au sujet des surplus de la balance des paiements japonaise. Il a ainsi tiré les conclusions de l'opinion qu'il avait exprimée samedi dernier: le Japon se trouve "dans la situation la plus grave depuis la dernière guerre et le monde est lui-même "à un tournant crucial de l'histoire d'après guerre, comme c'était le cas à la veille du dernier conflit mondial".

La nomination de deux des nouveaux ministres d'État — MM. Kiichi Niyazawa et Nobushiko Ushiba, qui dirigeront respectivement le bureau de planification économique, et les affaires économiques extérieures — semble indiquer que M. Fukuda se préoccupe de la détérioration croissante des rapports du Japon avec les États-Unis et l'Europe.

M. Kiichi Niyazawa, un des meilleurs spécialistes de la diplomatie et des affaires économiques internationales, est un partisan de la modération. De même, M. Nobushiko Ushiba, ancien ambassadeur à Washington qui sera chargé de rechercher l'apaisement avec les Européens et les Américains, est un partisan de la modération. Ces deux nominations sont interprétées ici comme une indication que le gouvernement est décidé à écouter plus attentivement les réclamations de Washington et de Bruxelles.

Dans le domaine économique, le premier ministre a voulu constituer un cabinet de choc comprenant les meilleurs spécialistes. MM. Tatsuo Murayama et Toshio Komoto, ministres des Finances, et du Commerce extérieur et de l'Industrie respectivement, sont considérés comme étant parmi les meilleurs experts économiques du Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir.

Cependant, la nomination de M. Sunao Sonoda, le nouveau ministre des Affaires étrangères, ne s'explique que par les liens étroits qui l'unissent à M. Fukuda. Il n'a en effet pas d'expérience de la diplomatie. et passe même pour s'être attiré l'inimitié tenace des hauts fonctionnaires du ministère qu'il va diriger. Il est en tous cas un chaud partisan de la conclusion rapide du traité de paix avec la Chine.

L'Iran pour un gel de 2 ans

BAHREIN (Reuter) — "Il y a des problèmes qui s'opposent à toute augmentation des prix du pétrole pendant l'année qui vient et la suivante", a déclaré M. Jamshid Amouzegar, premier ministre iranien, dans une interview publiée par l'hebdomadaire "Al-Mawakef".

"La production de pétrole des pays exportateurs a diminué parce que les réservoirs des pays consommateurs sont pleins".

"Toute augmentation des prix du pétrole créerait également aux pays du tiers monde des problèmes, notamment avec leurs balances des paiements. Ce n'est pas notre intérêt d'augmenter les prix pendant les deux années qui viennent bien que nous ayons créé un fonds spécial de l'O.P.E.P. (Organisation des pays exportateurs de pétrole) pour aider les pays du tiers monde à faire face au renchérissement du pétrole", ajoute-t-il.

Le premier ministre grec forme un cabinet plus jeune que le précédent

ATHÈNES (d'après AFP et Reuter) — M. Constantin Caramanlis, premier ministre grec, a formé, hier soir, son nouveau cabinet qui comprend 22 ministres et 21 secrétaires d'État.

Si 25 des 43 membres de ce gouvernement faisaient déjà partie du précédent cabinet, il convient de souligner que M. Caramanlis s'est efforcé de rajeunir les responsables des portefeuilles, notamment en ce qui concerne les secrétaires d'État. En effet, 14 sur les 21, tous jeunes technocrates spécialistes des affaires économiques et politiques, sont nouveaux.

La Grèce a maintenant un nouveau ministre des Affaires étrangères, et un vice-président du gouvernement pour la première fois depuis le rétablissement de la démocratie dans le pays.

Le nouveau chef de la diplomatie est M. Panayotis Papaligouras, ancien ministre de la Coordination.

Il était chargé de mener les négociations avec la CEE pour l'adhésion de la Grèce.

À la tête du ministère des Affaires étrangères, il pourra poursuivre cette tâche, parce que le ministère est maintenant chargé de diriger les pourparlers.

L'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Dimitrios Bitsios, ne fait plus partie du cabinet par suite du remaniement opéré par M. Constantin Carmanlis, chef du Parti de la nouvelle démocratie, dont la suprématie a été confirmée par les dernières élections législatives, mais avec une marge réduite.

Le nouveau ministre de la Coordination est M. Georges Rallis, qui détenait le double portefeuille de ministre au Bureau du président du gouvernement et ministre de l'Éducation.

Le ministre de la Défense, M. Evanghelos Averoff-Tositsas, qui a purgé les forces armées des derniers sympathisants de l'ancienne junte militaire, reste à son poste.

Le vice-président du gouvernement est M. Constantin Papaconstaninou, ancien président du Parlement.

Des technocrates ont été nommés sous-secrétaires d'État. Il s'agit là, croit-on, d'une initiative tenant compte du désir de changement reflété par la poussée du mouvement socialiste panhellénique, qui a obtenu aux élections législatives le quart des suffrages et a fait passer sa représentation parlementaire de 15 à 91 sièges.

Le Portugal est encore très loin d'un compromis

LISBONNE (Reuter) — Le gouvernement portugais, qui a donné jusqu'à demain aux partis d'opposition pour accepter son plan de redressement économique, faute de quoi il déposera une motion de confiance, redouble d'efforts pour tenter de persuader les sociaux-démocrates et le centre démocrate d'étudier favorablement une formule de compromis.

Ses chances de réussite paraissent cependant faibles et on peut s'attendre à ce qu'il se résolve à solliciter la confiance des députés après un débat de trois jours prévu par la constitution.

"On ne perçoit actuellement aucun signe d'accord à l'horizon", a constaté hier M. Manuel Alegre, secrétaire d'État aux Affaires politiques, lors d'une réunion du Parti socialiste à Setabul.

Dans un autre discours, dimanche, M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du Parti communiste, a déclaré que si les tentatives d'accord entre le gouvernement et l'opposition échouent, il faudra former un cabinet chargé d'expédier les affaires courantes dont la première tâche sera d'organiser de nouvelles élections le plus tôt possible.

Dayan en Allemagne

BOON (Reuter) — M. Moshe Dayan, ministre israélien des Affaires étrangères, s'est inquiété d'une éventuelle recrudescence de l'antisémitisme en République fédérale allemande et a lancé un appel à la paix au Proche-Orient.

Au cours d'un dîner donné en son honneur par le ministre ouest-allemand de l'Économie, le comte Otto von Lambsdorff qui remplace M. Hans-Dietrich Genscher, malade, M. Dayan a déclaré faire état des soucis des Israéliens "face aux derniers incidents anti-sémites parmi les jeunes, aux tentatives de réécrire l'histoire et à la nostalgie pour la période nazie, où l'on peut déceler une indulgence à l'égard des criminels nazis et de leurs actes".

Le ministre israélien n'a pas cité de cas précis d'antisémitisme, mais on rappelle à Bonn que plusieurs aspirants-officiers de la Bundeswehr ont été récemment exclus de l'armée pour avoir pris part à un bucher symbolique du "juif" à l'académie militaire de Munich.

Pakistan: le meurtre vengé "à l'amiable" ?

ISLAMABAD (AFP) — Le meurtre pourra peut-être bientôt faire l'objet, au Pakistan, d'un "règlement à l'amiable" entre le meurtrier et la famille de sa victime.

Le conseil pour l'idéologie islamique, chargé d'étudier la mise en conformité avec le Coran des lois héritées de la colonisation britannique, a en effet recommandé hier au gouvernement de soumettre les crimes comme le meurtre, la tentative de meurtre et l'attaque à main armée, à la recherche du règlement "à l'amiable", selon les principes du Coran.

Selon le juge Mohammed Afzal Cheema, président du conseil pour l'idéologie islamique, cette pratique règlerait le problème de la "dette de sang". Les parents des victimes ne s'estiment souvent pas vengés par les peines infligées par les tribunaux, d'où des rivalités et des meurtres en chaîne entre familles.

Le règlement coranique consiste le plus souvent en le versement d'une somme d'argent ou l'alliance des familles du meurtrier et de la victime par le mariage de deux de leurs membres. Au cas où les familles ne pourraient parvenir à un accord, le meurtrier serait traduit devant les tribunaux.

$9.95
PREMIERE JOURNÉE

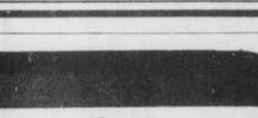

On loue des voitures GM et autre marques de qualité

SANS FRAIS DE MILLAGE
N'IMPORTE QUELLE VOITURE

CHAQUE JOURNÉE ADDITIONNELLE AU PRIX REGULIER. VOUS PAYEZ POUR L'ESSENCE CONSOMMÉ. MINIMUM 3 JOURS DE LOCATION.

Budget®
LOCATION D'AUTOS

Reservez Maintenant!

1460 Guy St. Central Station	937-9121
5008 Decarie	482-4040
9255 St. Laurent Blvd.	389-2623
680 Michel-Jasmin St., Dorval	636-8700
7229 LaJeunesse	273-9996
4876 Sources Rd., Dollard	683-5560
Aéroport de Dorval	636-0052
Aéroport de Mirabel	476-3964

Solidarité au tiers monde
OXFAM

POURQUOI CHAUFFER L'EXTÉRIEUR ?

Pour votre maison, cottage ou salle de jeux, les foyers norvégiens *Jøtul* sans aucune installation spéciale.

Jøtul

VOICI UN APERÇU DU CHAUFFAGE RÉSIDENTIEL PAR ANNÉE 100,000,000 B.T.U.

Si vous chauffez totalement à:	Votre coût du chauffage par année sera		
		JOTUL	EPARGNEZ AVEC JOTUL
électricité	$586.	$180.	$406.00 par année
huile	$440.	$180	$260.00 par année
au bois standard	$270.	$180.	$90.00

CECI RÉSOUT BIEN DES PROBLÈMES DE CHAUFFAGE AUX PROPRIÉTAIRES — RENDEMENT — SÉCURITÉ — ÉCONOMIE — INDÉPENDANCE

(basé sur les tarifs courants du chauffage)

JOTUL 1
Performance maximale de la capacité du chauffage 8300 pieds cu. BTU 41,825 M. Un foyer attrayant tout en étant efficace avec portes fermées, un poêle à bois des plus sécuritaires.

ÉQUIPEMENT DE LUXE INC.
(Importateurs exclusifs au Canada)
8026 Jarry est, Montréal, 354-1155
330, St-Roch, Québec 529-2911

UNE COLLECTION: LES FAUTEUILS DE CUIR

Découvrez au Château d'Aujourd'hui une somptueuse collection de fauteuils de cuir.
Des peaux souples, raffinées, qui rehausseront votre environnement tout en conservant longtemps leur aspect. Chaque fauteuil du Château d'Aujourd'hui est un concept qui s'allie confort et beauté. Les fauteuils de cuir de la collection du Château d'Aujourd'hui: de $195. à $895.

Château d'aujourd'hui

- 6370, rue St-Hubert, Montréal
- 6375, rue St-Hubert, Montréal
- 1125, boul. St-Martin, Laval
- Complexe Desjardins, Montréal (Angle Ste-Catherine et Jeanne-Mance)
- Tél.: (514) 382-4710

L'AUTHENTIQUE

Le chômage préoccupe les délégués au congrès de l'OFL

par Michel Nadeau

TORONTO — La hantise du chômage a gagné les travailleurs ontariens, particulièrement inquiets depuis l'annonce des 3,000 mises à pied par l'Inco. Aussi la situation de l'emploi dans cette province qui compte présentement environ 300,000 chômeurs, vient en tête des préoccupations de mille délégués qui participent au congrès annuel de l'Ontario Federation of Labour (OFL). Avec 800,000 membres, l'équivalent ontarien de la FTQ est le plus important groupement syndical de cette province.

Lors de l'ouverture des assises, dimanche, le président, M. Clifford G. Pilkey a déclaré qu'une des solutions au problème est la reprise en mains par des Canadiens du contrôle des richesses naturelles afin d'accroître la transformation manufacturière au pays.

L'organisme entend manifester son profond désaccord avec les politiques du gouvernement de M. Bill Davis lors d'une marche sur Queen's Park ce matin.

Selon M. Pilkey, la hausse des coûts de l'énergie a été un des principaux facteurs inflationnistes au cours des trois dernières années. Les entreprises dans ce secteur devraient passer sous contrôle public.

Également, le chef syndical a demandé au gouvernement ontarien d'amorcer un vaste programme de constructions de maisons pour les salariés à faible revenu.

S'en prenant à M. Trudeau "qui néglige la situation économique pour ne parler que d'unité nationale", M. Pilkey a soutenu que toute la politique fiscale et monétaire du gouvernement fédéral devrait être orientée vers la création d'emplois. Dans cette veine, les autorités devraient ajuster tous les programmes de formation de la main-d'oeuvre vers les domaines où il existe vraiment des emplois disponibles.

Ottawa devrait également mettre sur pied un organisme de contrôle des prix avec droit d'examen de façon rétroactive sur les hausses de prix de certains produits.

Lors de son exposé, M. Pilkey n'a pas prononcé les paragraphes consacrés au chapitre de l'unité nationale dans le texte remis à l'avance aux journalistes. Il a expliqué cette omission par le fait que l'OFL ferait connaître publiquement sa position sur le sujet lors de la présentation de son mémoire aujourd'hui devant la commission Robarts-Pépin.

Toutefois, cette question de l'unité nationale pourrait bien diviser l'assemblée qui sera appelée à se prononcer sur une résolution reconnaissant au Québec le droit à l'autodétermination. Pour l'exécutif de l'OFL, la question québécoise est avant tout linguistique et si les travailleurs peuvent vivre et travailler en français, le problème se résorbera de lui-même.

Interrogé par LE DEVOIR, le président de l'OFL a affirmé que le projet de loi 45 constitue une initiative intéressante pour la classe ouvrière.

Dans son allocution, M. Pilkey a dénoncé l'inertie du gouvernement Davis-McKeough devant les tactiques anti-ouvrières de certaines entreprises. "Alors que le gouvernement de Québec déposait un projet de loi anti-scabs. L'Ontario annonçait son intention de légiférer pour changer la couleur des uniformes des agents de sécurité."

Le projet de loi 70 sur la sécurité et la santé au travail, déposé par le gouvernement ontarien, ne satisfait pas du tout les travailleurs car il laisse à "la discrétion du ministre" le soin de désigner les entreprises et les normes requises dans chaque cas. On s'oppose également à l'envoi d'avis par les fonctionnaires annonçant aux entreprises leur intention d'aller inspecter les lieux. L'OFL voudrait également que les travailleurs reçoivent durant les heures de travail des notions plus élaborées de sécurité. Enfin, Toronto devrait mettre sur pied cet Institut sur la santé et la sécurité au travail.

Les délégués ont adopté une résolution demandant au gouvernement de supprimer son programme de réduction du personnel dans les hôpitaux. Plusieurs établissements de la santé ont été touchés récemment par des mises à pied dans le cadre d'un programme d'austérité amorcé par le ministre des Finances, M. Darcy McKeough.

L'assemblée s'est prononcée également en faveur du relèvement à $4.50 du salaire minimum dans cette province. Présentement il est de 2.65 soit 50 cents de moins qu'au Québec.

On a admis le voeu également que les pensions soient indexées tout comme le sont les pensions des ministres fédéraux. M. Pilkey a donné l'exemple de M. Donald MacDonald, ancien ministre des Finances, qui touche présentement $14,000 par an. Anticipant un taux de 7% annuellement, M. MacDonald, maintenant âgé de 45 ans, recevra à 60 ans, une somme annuelle de $75,000.

"Voilà une autre preuve de l'existence d'un double système de normes dans ce pays", a lancé le chef syndical en enchaînant avec la commission anti-inflation et la limite de $2,400 pour les salaires élevés. M. Pilkey a donné plusieurs exemples de salaires de cadres supérieurs qui ont touché l'an dernier des majorations salariales de plus de $20,000, entre autres le président d'une firme torontoise, Massey-Ferguson.

Assez curieusement, le seul vote difficile dimanche fut celui sur la décision de suspendre les travaux pour permettre aux délégués de regarder le match de la coupe Grey. C'est avec une majorité douteuse que le président de l'OFL a décidé d'arrêter les travaux au début de l'après-midi.

Montgomery prône un fédéralisme "rajeuni"

TORONTO (PC) — Le secrétaire-trésorier du Congrès du travail du Canada a demandé aux Canadiens hier, "de changer les gouvernements et d'en élire d'autres qui sont assez intelligents et actifs pour s'entendre sur la procédure de moderniser l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, afin de maintenir l'unité dans ce pays".

S'adressant au congrès de l'Ontario Federation of Labor de l'Ontario, M. Donald Montgomery a signalé que les neuf provinces anglaises avaient refusé aux minorités francophones les droits accordés à la minorité anglophone du Québec.

Mais, selon lui, "ce n'est pas la langue, mais l'emploi qui est le véritable problème au Québec".

"Le plein-emploi, a-t-il déclaré, fera plus pour lier ce pays" que n'importe quoi.

Pour M. Montgomery, un "fédéralisme rajeuni" garderait le Québec dans la confédération.

"La faute, a-t-il dit, ne doit pas être imputée à la confédération, ni au Parlement, mais plutôt aux politiciens qui n'ont pas été capables de se rendre compte d'un besoin de changements avec le temps".

Parmi ces changements, il y a ceux qui devront supprimer les injustices économiques dont les Québécois ont été les victimes.

"Si le nombre de chômeurs continue à augmenter, plus de Québécois seront convaincus que la confédération est un poids plutôt qu'un atout".

Au cours de son dernier congrès, le Syndicat canadien de la fonction publique, qui est le plus important du CTC, a établi que les Québécois étaient libres de choisir leur destinée politique.

Plusieurs autres syndicats du CTC ont adopté une attitude semblable.

Paiements anticipés aux producteurs de pommes

OTTAWA — Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan a annoncé hier que le gouvernement fédéral avait garanti un emprunt de la Fédération des producteurs de pommes du Québec aux termes de la loi sur le paiement anticipé des récoltes.

La fédération pourra emprunter jusqu'à $1.8 million pour verser des paiements anticipés à ses membres pour leur récolte de cette année. "Environ 500 producteurs disposant d'installations d'entreposage pourront profiter de cette garantie. Les paiements seront de l'ordre de 85c. le boisseau jusqu'à concurrence de $15,000 par producteur," précise M. Whelan.

La Fédération évalue le volume de la récolte que ses producteurs entreposeront à 2.5 millions de boisseaux. Les producteurs qui désirent une avance devront s'adresser à la Fédération des producteurs de pommes du Québec à Montréal. Cette fédération est affiliée à l'UPA. En plus de garantir le prêt le gouvernement fédéral en paiera également les intérêts. Ces paiements anticipés permettront aux pomiculteurs d'entreposer une partie de leur récolte au lieu de toute la mettre au marché immédiatement après la cueillette alors que les prix sont généralement plus bas. "Les organismes agricoles dont les membres participent d'une façon assez importante à la production d'une denrée entreposable sont admissibles au programme. Ils doivent également faire la preuve qu'ils peuvent administrer les paiements anticipés et que ces avances favoriseront la commercialisation ordonnée de leurs récoltes," a conclu M. Whelan.

Couture: le PQ est prudent et responsable

QUÉBEC (PC) — Une "certaine gauche" québécoise serait "injuste" à l'égard du Parti québécois et du gouvernement qu'il forme depuis novembre 1976.

Voilà ce dont se plaint le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, dans une interview récente accordée à la Presse canadienne. "Cela est faux, cela est démobilisateur", dit M. Couture, évoquant le bilan qu'a dressé la gauche des 365 premiers jours du gouvernement Lévesque.

"M. Pierre Vallières pose les bonnes questions, mais ne donne pas les bonnes réponses", dira-t-il encore, commentant le "Québec impossible" publié récemment par l'écrivain montréalais.

M. Couture reproche notamment à "une certaine intelligentsia pédante" de stigmatiser "un certain désenchantement populaire à l'égard d'un certain exercice du pouvoir."

M. Couture, animateur social de profession et ex-candidat à la mairie de Montréal, est député de Saint-Henri à l'Assemblée nationale depuis le 15 novembre 1976. Il a d'abord cumulé les portefeuilles de l'Immigration et du Travail, mais, l'été dernier, il cédait le ministère du Travail à son collègue d'Anjou, M. Pierre-Marc Johnson, à la grande satisfaction de certains milieux qui le jugeaient trop radical.

Il estime que la gauche québécoise, dans le jugement qu'elle porte sur le gouvernement péquiste, "escamote la coïncidence historique qui pour la première fois existe entre le peuple et ses hommes de gouvernement."

Le ministre estime, parlant de la tournée faite l'automne dernier par les membres du gouvernement, que le peuple s'identifie aux hommes politiques qui sont au pouvoir à Québec.

"Le PQ, dira-t-il, n'est pas infidèle, il n'a pas perdu son idéal, il n'a pas trahi la confiance que la population a mise en lui."

M. Couture reconnaît cependant que l'exercice du pouvoir se heurte aux contraintes que représentent la complexité des choses, "le respect des données économiques", lesquels empêchent un peu chaque jour le gouvernement de réaliser tout de suite son idéal.

"C'est, avoue-t-il, la tragédie de ceux qui sont au pouvoir: perdre ses illusions comme disait le premier ministre M. Lévesque, sans perdre son idéal."

"L'exercice du pouvoir, poursuit-il, nous empêche de réaliser tout de suite ce que nous avons comme idéal, mais le lien avec le peuple demeure."

Le ministre pense que, devant ce déchirement entre l'idéal et les contraintes politiques, son gouvernement joue un rôle "d'animateur, de pédagogue."

"Notre peuple est méfiant, plein d'amertume à cause de ses échecs, parce qu'il a été trahi, manipulé de génération en génération."

"Mais, dira-t-il encore, il ne veut plus d'une simple gestion d'une société capitaliste et médiocre. Il veut un autre projet social. Et le PQ chemine avec lui."

M. Couture observe que le gouvernement dont il fait partie est "prudent et responsable."

"Il ne veut pas imposer une idéologie. Cela, dit-il, serait contraire à la démarche des hommes du PQ. Il chemine avec le peuple qui lui recherche un autre type de société."

"Mais, soutient-il, nous ne sommes pas un Parti libéral amélioré. Moi, cela ne m'intéresse pas de parler de PME et de relance économique si nous ne nous alignons pas sur un nouveau projet collectif et social."

Le ministre pense que le rôle de son gouvernement est d'amener les gens à être autre chose que des "assistés politiques."

"L'État, affirme-t-il, parlant de décentralisation et de participation, est un instrument, un animateur devant changer les mentalités "de receveurs de services."

"Et, conclut-il, l'avenir joue pour nous."

Le CCDS favorise un nouveau système de répartition des sols

par Claude Turcotte

Partant du principe que l'accès aux sols constitue un droit fondamental un comité d'experts a recommandé au Conseil canadien de développement social une approche tout à fait nouvelle que l'on peut qualifier de révolutionnaire et qui à sa manière pourrait avoir autant d'impact social que certaines grandes réformes agraires contemporaines ou passées.

Le Conseil canadien de développement social, qui s'intéresse comme d'autres aux problèmes de l'habitation, a demandé à un comité qu'il avait mis sur pied de lui soumettre une ébauche de stratégie pour la réforme foncière au Canada.

Dans le rapport remis au cours du mois d'octobre, les auteurs n'hésitent pas à parler de "la crise des sols", mise en relief par certaines conférences prestigieuses comme Habitat, mais présente dans la société depuis beaucoup plus longtemps.

L'un des experts, M. Kevin Hayes de Régina, signale qu'en 1969 déjà "les propriétaires de maisons étaient huit fois plus riches que les locataires, même si leurs revenus relatifs étaient identiques. De toute évidence, l'inflation sur le prix des logements depuis 1970 a altéré la richesse et le revenu relatif de millions de ménages".

L'aspect socio-économique est certes la principale préoccupation du comité, qui n'oublie pas cependant d'autres facteurs comme l'écologie par exemple.

Sur l'ensemble du problème, le Conseil canadien du développement social a organisé deux colloques à Montréal et à Calgary, qui, selon, le comité, n'a été qu'un exercice de "rafistolage du système actuel", ce qu'il considère inutile. Le comité en revanche favorise une restructuration du système de répartition des sols.

Il importe de bien noter le principal objectif visé par le comité: "Le sol est une ressource de base qui s'avère indispensable pour la plupart des activités humaines. Il faudrait déterminer l'utilisation des sols selon son potentiel écologique au service des besoins du genre humain aussi loin que nous pouvons prévoir le futur. L'accès aux sols constitue un droit fondamental de l'homme et il faut garantir à tous les Canadiens et à leurs communautés l'accessibilité à la terre".

Pour le comité il va sans dire que l'investissement foncier n'équivaut pas à l'investissement boursier.

A partir de là, le comité s'est penché sur les divers types de propriétés foncières. Il y a d'abord les réserves gouvernementales jugées par toujours efficaces par ce que soumises aux lois du marché libre.

On parle aussi de la propriété publique (parcs, ceintures et zones vertes), où l'Etat agit souvent comme propriétaire dans son propre intérêt et où la centralisation est trop forte.

Le comité fait allusion enfin à l'imposition de la plus-value et conclut que les trois types de propriétés foncières mentionnées permettent de constituer une base pour commencer la réforme foncière.

Mais pour vraiment atteindre le but il faut inventer la propriété foncière à but non lucratif, qui n'écarte pas la propriété foncière individuelle. Ce concept, explique le comité, englobe les droits de possession, d'utilisation et la nécessité de la sécurité mais il limite le droit d'acheter et de vendre du terrain.

Dans ce système le gain de capital n'existerait pas. Le terrain et les propriétés auraient une valeur fixe. Un propriétaire pourrait effectuer des améliorations et recevrait de justes indemnités pour les frais de matériel et de main-d'oeuvre. Ainsi disparaîtrait l'augmentation artificielle de la valeur du terrain. Les taux d'intérêt seraient établis en fonction des revenus d'un individu.

Le comité estime en outre qu'il faudrait modifier les recettes fiscales des municipalités de façon qu'elles n'aient plus à augmenter la cote foncière pour équilibrer leur budget.

La propriété foncière collective est une autre formule que le comité recommande au Conseil canadien du développement social. Un organisme légal serait chargé de détenir le sol et d'assurer la gestion au nom des citoyens. La propriété foncière collective ne serait pas une propriété commune du sol mais une propriété du sol pour le bien commun.

Les usagers jouissant des pleins droits de possession et de sécurité paieraient une cotisation pour l'utilisation de la terre. Ils perdraient leurs droits en cessant d'utiliser ce sol. Cette formule, selon le comité, pourrait rendre de précieux services en milieu agricole.

À l'intérieur des villes, la propriété collective permettrait la possession et le contrôle communautaire des quartiers. Selon le comité, ce type de propriété encouragerait la construction de logements et d'installations, reflet des besoins et des aspirations du quartier, plutôt que celui des besoins des particuliers ou des entreprises. Cela contrecarrerait la nécessité ressentie d'un taux plus élevé des revenus de capitaux investis dans le sol.

Comment pourrait-on amorcer une telle réforme sans provoquer de profondes secousses politiques? Le comité pense qu'il faudrait laisser au propriétaire éventuel le choix entre payer les taux du marché par les intérêts hypothécaires ou adopter la voie de possession à but non lucratif, mais le comité propose du même coup un système de mesures dissuasives pour décourager ceux qui participent au secteur à but lucratif.

Enchères record

LONDRES (AFP) — Deux vautours de porcelaine dure de Meissen ont atteint, hier, le prix record de 75.000 livres (environ $150,000) au cours d'une vente aux enchères à la galerie londonienne de Christies.

Le précédent record 80,000 livres sterling pour des porcelaine de Meissen — avait été établi en octobre dernier. Les deux vautours ont été acquis par un collectionneur américain qui a préféré garder l'anonymat.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mardi 29 novembre 1977

Les deux raids auraient fait 1,200 morts

La Rhodésie décime les maquisards au Mozambique

SALISBURY (d'après Reuter) — Le commandement rhodésien a annoncé hier soir avoir frappé un grand coup contre les bases nationalistes au Mozambique, où plus de mille maquisards auraient été tués.

Selon le commandement, des unités terrestres et aériennes rhodésiennes ont lancé deux raids distincts. Le premier, mercredi et jeudi, était dirigé contre "le principal quartier général opérationnel de l'Armée de libération nationale du Zambabwe (Zanla), près de Chihoio, à 130 kilomètres à l'intérieur du territoire mozambicain. Le deuxième raid, samedi et dimanche, visait la base de Tumbue, près du barrage de Cabora Bassa, à 220 kilomètres de la frontière rhodésienne.

Le bilan des deux opérations est de 1,200 tuées et de nombreux blessés dans les rangs des "terroristes" et un mort et huit blessés dans les rangs des forces régulières rhodésiennes, a indiqué le commandement. À aucun moment, a-t-il précisé, les forces rhodésiennes ne sont entrées en contact avec les troupes mozambicaines.

L'intervention rhodésienne a permis la destruction de grandes quantités de matériel de guerre, véhicules, bâtiments et documents.

Un communiqué officiel précise: "Les incursions des terroristes en Rhodésie à partir du Mozambique s'étaient accrues et, comme d'habitude, leurs attaques étaient essentiellement dirigées contre les civils noirs. Au cours des derniers mois, plus d'une centaine de civils noirs ont été assassinés par les terroristes. Il était donc essentiel de prendre des mesures d'autodéfense pour protéger la vie de tous les rhodésiens et l'intégrité nationale".

L'opération, la plus importante jamais lancée par les forces rhodésiennes contre la guérilla, pourrait en fait avoir eu pour objet de neutraliser les maquisards de M. Mugabe, hostiles à toute négociation avec M. Smith, à un moment où ce dernier se propose d'engager des négociations avec les dirigeants nationalistes modérés de l'intérieur.

D'autre part, on apprend que des délégations du Front patriotique rhodésien se réuniront dimanche à Maputo pour une nouvelle série d'entretiens sur l'éventuelle unification des armées de guérilla de ses deux ailes: l'Union nationale africaine du Zimbabwe (Zanu), dirigée par M. Mugabe, et l'Union populaire africaine (Zapu), dirigée par M. Joshua Nkomo. On ignore si MM. Mugabe et Nkomo participeront personnellement aux conversations.

Les délégations s'entretiendront également du plan anglo-américain pour une transition pacifique de la colonie sécessionniste vers la règle de la majorité.

À Lusaka, pour la troisième fois en un mois, la Zambie a affirmé hier avoir abattu un avion rhodésien qui violait l'espace aérien zambien au dessus du village zambien de Feira, samedi.

20,000 Cubains en Afrique

PARIS (Reuter) — La présence militaire cubaine en Afrique atteint 20,000 hommes au total, estime un rapport soumis à l'assemblée de l'Union européenne occidentale par M. Guenther Mueller (C.D.U. Allemagne de l'Ouest).

Il déclare que les Cubains servent essentiellement en Angola, mais qu'on en trouve aussi en Tanzanie, en Guinée équatoriale, au Congo, au Sierra Leone et au Sud-Yemen notamment.

"Jusqu'à présent, l'influence de l'U.R.S.S. ne s'est pas traduite par une implantation permanente et l'on peut voir dans son activité diplomatique en Afrique des tentatives destinées surtout à affaiblir les positions occidentales et à porter ainsi des coups au capitalisme mondial plutôt que des essais d'implanter des régimes communistes, estime M. Mueller dans son rapport.

"Cependant, le développement considérable qu'a connu la flotte soviétique de l'Océan Indien au cours des dernières années, donne lieu de craindre que l'U.R.S.S. ne tente d'implanter des bases dans cette région et d'y étendre son influence économique, idéologique, politique et militaire."

"Il ne doit s'agir en aucune façon de ressusciter un système colonial périmé, ni d'introduire une nouvelle dépendance ou une nouvelle subordination de l'Afrique à l'Europe, ajoute le rapport, mais l'Europe ne peut pas non plus ignorer qu'une coopération étroite entre elle et l'Afrique est nécessaire aux Africains, qui savent également que leur développement, y compris celui de leur agriculture, ne peut se réaliser dans de bonnes conditions sans un développement de la coopération technique, voire sans l'aide financière de l'Europe dont les investissements leur sont souvent indispensables".

À l'appel du Parti démocratique populaire (PDP), formation d'opposition, des centaines de Porto-Ricains ont manifesté dimanche contre le projet de loi du gouverneur Carlos Romero Bercelo, qui ferait de Porto-Rico la 51e État des États-Unis. Le PDP préconise pour l'île le maintien du statut actuel de "Commonwealth" associé aux États-Unis.

(Téléphoto AP)

Le Polisario pas responsable

ALGER (Reuter) — Donnant une conférence de presse après la libération hier à Alger de trois pêcheurs espagnols capturés par le Front Polisario, M. Omar Hadrani, membre du bureau politique du Front, a déclaré que celuici n'était pas responsable de la sécurité des ressortissants étrangers.

Comme on évoquait le sort des huit Français "disparus" en Mauritanie, et que l'on considère généralement comme les prisonniers du Polisario, M. Hadrani a réaffirmé la position du Front, et souligné qu'il avait toujours été ouvert à l'action des organisations humanitaires.

Le representant du Front a soigneusement évité de mentionner le sort des huit Français, dont le Front n'a jamais démenti ni confirmé la capture.

Il a cependant dit que tout en déplorant cet état de choses, le Front ne pouvait être tenu pour responsable de la sécurité des ressortissants étrangers dans les zones de guerre.

Il a accusé la Mauritanie de violer les conventions de Genève en employant, dans des zones où se déroule un conflit armé, de civils, et notamment les techniciens de la SNIM qui exploite les gisements de fer de Zouerate.

La seule façon d'assurer la sécurité des ressortissants étrangers serait de les évacuer, a répété, M. Hadrani. Sans citer la France nommément, il a ensuite déclaré: "Le Front Polisario ne peut pas se laisser enfermer dans un scénario: "Si tu attaques "mes ressortissants), j'interviens".

Il a rappelé que le Front demande depuis longtemps que la Mauritanie publie la liste de ses prisonniers sahraouis. Il a confirmé, en réponse à une question, que le Polisario publierait en contrepartie la liste des prisonniers qu'il a fait en Mauritanie.

Les huit Français détenus par le Polisario, six depuis le 1er mai dernier, deux depuis le 25 octobre, ont tous été capturés en Mauritanie.

Les Somaliens prétendent toujours avoir maîtrisé la citadelle d'Harrar

NAIROBI (D'après Reuter) — M. Abdulaahi Hassan Mohamed, secrétaire général du Front de libération de la Somalie occidentale, a affirmé hier à Mogadiscio que le FLSO contrôlait totalement Harrar et ses environs tandis qu'à Djibouti et Addis Abeba on assurait que les forces éthiopiennes avaient repoussé les attaques somaliennes.

Pour le secrétaire général du FLSO, la situation n'a jamais été aussi bonne et, a-t-il indiqué, la prochaine cible des maquisards est Dire-Daoua.

Mais de source diplomatique arabe dans la capitale somalienne, on déclare que les Somalis semblent seulement avoir établi trois avant-postes au sommet de collines formant un triangle défensif autour d'Harrar.

À Addis Abeba, des diplomates ont dit plus tard avoir réussi à joindre plusieurs correspondants à Harrar et Dire-Daoua. Ceux-ci leur ont indiqué que la situation y était calme, après l'attaque somalie de mercredi, qui a permis à un commando de pénétrer à l'intérieur de la ville fortifiée.

À Djibouti, on confirme les informations éthiopiennes, précisant que le commando somali a été repoussé d'Harrar et que les Éthiopiens tiennent toujours la ville.

L'Éthiopie refuse actuellement d'accorder des visas aux journalistes et, en Somalie, ils ne sont pas autorisés à aller sur le front: il est donc impossible de se rendre compte sur place de la situation.

À Djibouti, certaines sources déclarent que des unités de la milice populaire éthiopienne se sont dispersées mais que les unités régulières, qui avaient fui lors de la bataille de Jijiga, sont restées à leurs poste cette fois-ci.

De même source, on indique que les pertes ont été très lourdes des deux côtés après les rudes combats dans les montagnes autour de Harrar.

Une colonne éthiopienne armée, partie de Dire-Daoua vers le nord pour contre-attaquer, a fait subir de lourdes pertes aux maquisards mais elle a finalement été repoussée par les Somalis, ajoute-t-on de même source.

La colonne a cependant atteint la ville d'Adigala, où passe le chemin de fer, à 100 kilomètres au nord-est de Dire-Daoua et pris certains camps somalis par surprise.

Lorsque cette colonne a fait demi-tour, les Somalis ont attaqué la ville de Harraoua, détruisant plusieurs chars et faisant de nombreuses victimes, ajoute-t-on à Djibouti.

À Addis Abeba, les diplomates confirment que des conseillers cubains et soviétiques ont été évacués d'Harrar à la suite de l'assaut lancé par les maquisards somalis mercredi.

D'après ces diplomates, le personnel évacué était essentiellement du personnel médical que les autorités éthiopiennes ont préféré mettre en sécurité pour le cas où les Somalis feraient des prisonniers.

Cette évacuation a, d'après eux, créé un climat de panique et incité des habitants à fuir.

À Londres, entre-temps, on signale que la Grande-Bretagne ne fournira d'armes ni à la Somalie ni à l'Éthiopie tant que ces deux pays n'auront pas réglé le conflit qui les oppose à propos de l'Ogaden.

De source autorisée, on apprend que le vice-président somalien Hussein Kulmie Afrah, a eu hier à Londres des entretiens avec M. David Owen, secrétaire au Foreign Office.

Le vice-président somalien conduit une délégation qui doit se rendre ensuite en France, en Allemagne de l'Ouest et en Italie.

Le président Mohammed Siad Barre est en Égypte d'où il doit se rendre dans d'autres pays du Proche-Orient.

La Somalie cherche à resserrer ses liens avec les pays arabes et d'Europe de l'Ouest depuis qu'elle a dénoncé son traité d'amitié avec l'Union soviétique il y a deux semaines.

D'autre part, les chefs d'État égyptien et somalien, les présidents Anouar Sadate et Siad Barre, ont affirmé hier que la présence soviétique dans la corne de l'Afrique constitue une menace pour la région.

"La navigation à Bab El-Mandeb est menacée par la présence, en collaboration avec celle du Sud-Yemen, d'une flotte soviétique", a déclaré un porte-parole de la présidence égyptienne à l'issue de l'entretien de trois heures qu'ont eu hier les deux hommes. Depuis l'expulsion de ses experts de Somalie, l'Union soviétique s'est tournée vers le Sud-Yemen dans le cadre d'"une campagne soviétique hostile à la Somalie", a-t-il dit.

À Moscou, entre-temps, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, a donné à entendre hier que l'Afrique devrait se ranger avec l'URSS du côté de l'Éthiopie face à la lutte d'Addis Abeba contre les forces somalies dans la région du désert de l'Ogaden.

Au cours d'un déjeuner offert en l'honneur du général Joseph Garba, ministre nigérian des Affaires étrangères, M. Gromyko a dit que la seule politique compatible avec le renforcement de la paix est celle favorable au maintien des actuelles frontières, rapporte l'agence Tass.

Allusion au mouvement séparatiste biafrais, le chef de la diplomatie soviétique a rappelé que Moscou avait défendu l'intégrité territoriale du Nigéria lorsque l'unité du pays était menacée.

Sans désigner nommément l'Éthiopie, à laquelle l'URSS livre du matériel militaire, ou la Somalie, qui a récemment dénoncé un traité d'amitié avec Moscou, M. Gromyko a dit que deux pays africains se combattent et que "l'un d'eux a envahi le territoire de l'autre, qui très légalement défend l'intégrité de son territoire".

700 Sud-Africains sont détenus sans jugement

JOHANNESBOURG (Reuter) — Plus de 700 personnes sont actuellement détenues sans jugement et 168 autres sont soumises à des mesures de bannissement en Afrique du Sud, indique l'Institut des relations raciales.

Une liste de 714 personnes, établie par l'Institut — une des seules associations du genre encore autorisée — a été publiée hier soir par le journal The Star de Johannesbourg.

En plus de ces 714 personnes, l'Institut affirme qu'une cinquantaine d'autres sont détenues, mais leurs noms n'ont pas été dévoilés.

A en juger par les noms de famille, une soixantaine de personnes bannies et une vingtaine de détenus sont des Blancs.

MAISON DE BEAUJEU

DÉJEUNERS D'AFFAIRES
LE MIDI
SUR SEMAINE
320 est, rue notre dame
861-0876

le français, je le parle par ♥
Université du Québec
Télé-université

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR
SAQ 2131
$8.70

NOUVELLEMENT ARRIVÉS:
500 CLASSEURS USAGÉS
2 et 4 tiroirs - Grandeur légale
* OUVERT SAMEDI JUSQU'À MIDI *
FUTURIC DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC
1401 ouest, rue Legendre, Montréal, P.Q. Tél.: 381-8861

centraide
À s'entraider on se fait du bien.

De mieux en mieux dans vos affaires avec les guides "Vos Affaires".

Il faut plus que du savoir-faire pour réaliser un profit. Bien plus. Vous le savez aussi bien que nous. C'est pourquoi nous avons créé notre Programme d'aide financière aux dirigeants de petites et moyennes entreprises qui dispense en plus d'une solide aide financière, des conseils d'experts.

Une partie de ces conseils est comprise dans une série de guides conçus spécialement pour apporter l'information et la technique spécialisées qui régissent le bon fonctionnement de la grande entreprise. Ces guides parlent la même langue que vous, celle des affaires; ils traitent de tous les sujets, des profits jusqu'aux contrôles d'inventaire, qui vous aideront à mieux rentabiliser travail et investissements.

Si vous vous lancez en affaires ou si vous y êtes déjà, ces guides sont une source d'information très utile. Ils sont gratuits et aussi très faciles à obtenir; vous n'avez qu'à en faire la demande au directeur de n'importe quelle de nos succursales.

BANQUE ROYALE
de mieux en mieux dans vos affaires.

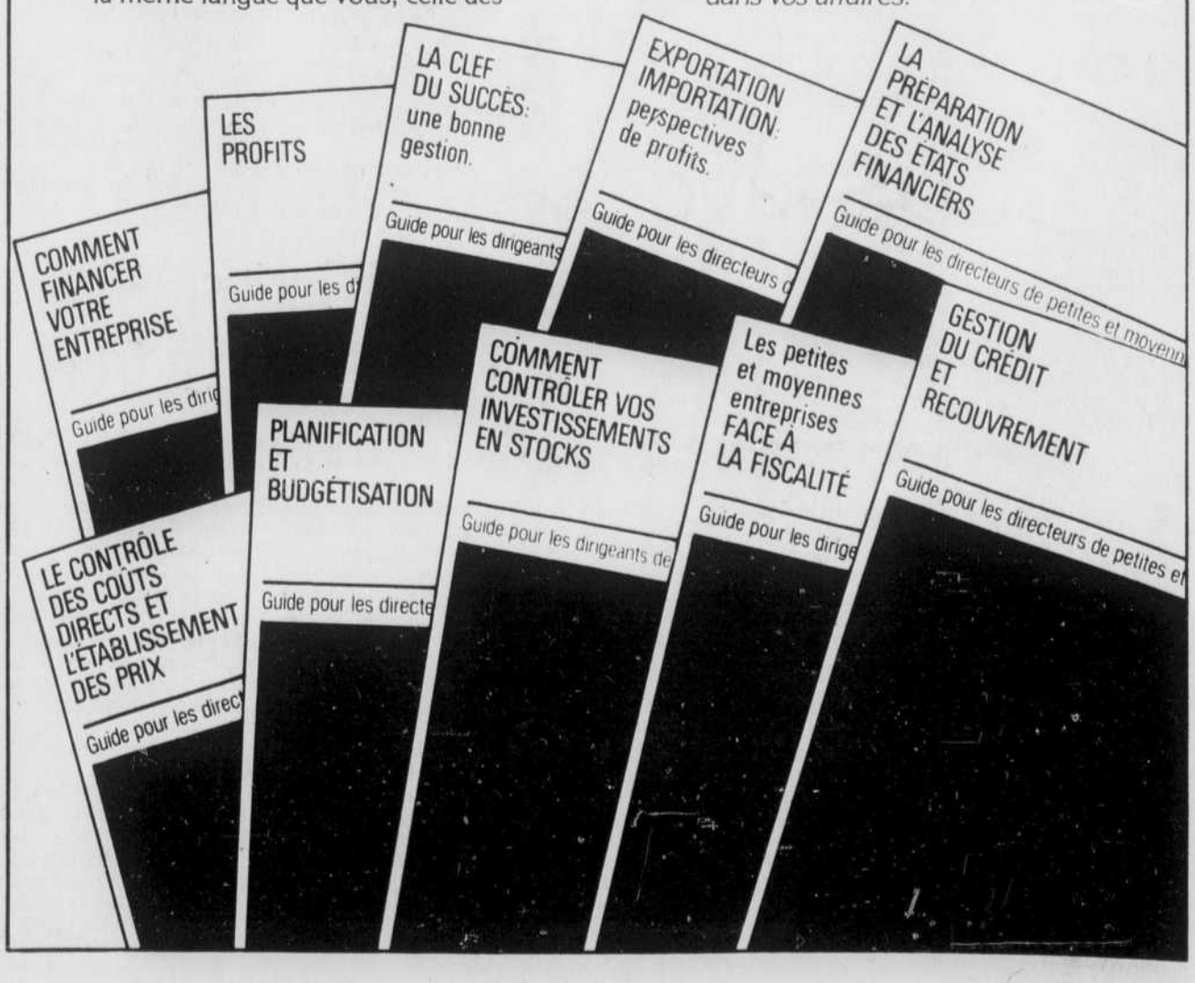

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

$1,000.00 = $1,556.35
Aujourd'hui Après 5 ans

Avec nos nouveaux
DÉPÔTS GARANTIS À 9 ¼ % d'intérêts composés annuellement et payés à l'échéance.

Nous avons aussi des dépôts garantis à intérêts payables annuellement, semi-annuellement et mensuellement.

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec.

Montréal: 225 ouest, rue St-Jacques 288-1221
Québec: 850, Place d'Youville 692-1221
Trois-Rivières: 940, Notre-Dame 376-1221

10e anniversaire de l'OFQJ

Gilles Houde

En 1968, les gouvernements français et québécois créaient l'Office franco-québécois pour la jeunesse afin de favoriser des échanges entre les jeunes de nos deux pays. L'OFQJ est un organisme paritaire dont les budgets de fonctionnement des opérations sont versés à part égale par les deux gouvernements. Le conseil de direction est composé de huit membres français et autant de membres québécois, alors que deux ministres, un du Québec et un de la France, président aux destinées de l'Office.

Jusqu'à maintenant, environ 1,300 jeunes de chez nous ont pu, chaque année, profiter des stages en France et autant de jeunes français sont venus au Québec.

Dans les premières années de l'OFQJ, de nombreux étudiants profitèrent des stages. Mais aujourd'hui, l'OFQJ favorise davantage les jeunes travailleurs et les handicapés qui veulent participer à une expérience des plus valables en France avec des jeunes Québécois et français qui partagent les mêmes préoccupations. Je suis personnellement très heureux de cette approche de l'Office qui en 1978 permettra à 1,500 jeunes du Québec de traverser l'Atlantique à peu de frais, non pas seulement pour faire du tourisme, mais pour communiquer à travers des expériences d'intégration réciproque et de co-production.

La participation financière des stagiaires, laquelle représente 20% des revenus de l'organisme, est fixée à $335 pour 1978. Les stagiaires bénéficieront du transport aérien, du transport dans la communauté d'accueil nécessité par le stage et des indemnités pour les repas et l'hébergement. Tout ça durant trois semaines. Par ailleurs, afin de susciter un plus grand nombre de candidatures de personnes peu et moyennement scolarisées ainsi que des handicapés, l'OFQJ réduira de $100 la participation financière de ces stagiaires. Mlle Diane Côté, agent d'information à l'OFQJ, qui a son bureau au 555 ouest, boul. Dorchester, suite 1150, tél.: 873-4255, m'a fait parvenir une liste des projets prioritaires pour l'année 1978.

Premièrement, le secteur agro-alimentaire: des stages intéressant surtout les agriculteurs, les ouvriers des industries de transformation ainsi que les femmes oeuvrant dans le domaine agricole. Les thèmes d'observation pour les stagiaires québécois porteront surtout sur le rôle des coopératives agricoles, le syndicalisme, l'industrie de transformation, le rôle de la femme en milieu rural, etc.

Deuxièmement, l'industrie: une priorité sera accordée aux stages devant impliquer des travailleurs manuels sur des thèmes pouvant traiter des conditions de travail, de l'environnement et l'avenir économique, des problèmes de santé, de sécurité, de formation, etc.

Troisièmement, le syndicalisme: le besoin de formation des militants syndicaux étant apparus comme une nécessité au cours des dernières années, l'OFQJ favorisera des stages permettant des contacts entre homologues français et québécois sur cet aspect de la vie syndicale.

Quatrièmement, les services: dans plusieurs domaines touchés par ce secteur, l'Office a constaté l'intérêt des citoyens pour certaines questions: l'aménagement du territoire, le développement régional, l'environnement, la protection du consommateur, etc... Les stagiaires proviendront de groupes d'usagers et de personnes de divers milieux qui sont concernés par ces thèmes à divers titres.

Cinquièmement, affaires sociales: pour ceux qui réfléchissent aux données de problèmes tels que: la santé, la prévention, la délinquance, etc.

Sixièmement, l'éducation: une attention accrue sera apportée aux équipes engagées dans une action militante au service de la collectivité comme les comités de parents, les services d'éducation permanente, les groupes de bénévoles, etc.

Septièmement, loisirs socio-culturels: la programmation 1978 portera de préférence sur les loisirs populaires. Les projets dont les préoccupations visent à améliorer le cadre de vie du plus grand nombre comme l'organisation des fêtes populaires, l'aménagement des pistes cyclables où l'animation dans les centres commerciaux seront privilégiés.

Huitièmement, les arts: dans ce secteur, l'OFQJ retiendra les projets portant sur des activités de conservation du patrimoine (arts et traditions populaires) et sur des activités de création (artisanat) et d'expression (cinéma, théâtre, musique).

Neuvièmement, sports et plein-air: une approche globale du sport et du plein-air, dépassant les cloisonnements des disciplines sportives sera envisagée. Les projets intéresseront surtout les bénévoles et les responsables d'associations locales et régionales menant un travail de réflexion ou d'animation dans le domaine du "sport pour tous" et du plein-air.

Les critères d'accessibilité pour être choisi à l'un ou l'autre des 90 stages de 1978 sont les suivants: réside au Québec depuis au moins un an... avoir entre 18 et 35 ans pour tous les stages sauf les stages "découverte régionale" ou la limite d'âge est fixée à 30 ans. Le proposeur du projet peut déroger à cette norme... ne pas avoir été stagiaire de l'Office en 1975, 1976 et 1977... avoir le goût de participer à une expérience de groupe à caractère franco-québécois. La prochaine présentation de projets se fera le 18 janvier, et c'est le temps d'y penser si vous avez une bonne idée à soumettre. Si au contraire vous préférez vous joindre à un groupe formé à la suite d'une idée d'un autre, il vous faut remplir une formule spéciale publiée dans le journal "Le Stagiaire" que Diane Côté se fera un plaisir de vous faire parvenir.

Le quart-arrière Sonny Wade, à g., et le botteur de précision Don Sweet font la bise à Mlle Coupe Grey, Louise-Josée Mondoux au cours de la réception offerte par le maire de Montréal aux champions de la coupe Grey, les Alouettes de Montréal. (Photo CP)

Le maire Jean Drapeau souligne la triple victoire des Alouettes

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau a offert hier une réception en l'honneur des Alouettes de Montréal, qui ont remporté la coupe Grey dimanche à la suite de leur écrasante victoire de 41-6 sur les Eskimos d'Edmonton.

Le déjeuner, offert au chalet du golf municipal situé à quelques mètres du Stade olympique, a remplacé le défilé traditionnel qui n'a pas eu lieu en raison de la grève des transports en commun, qui perturbe déjà considérablement la circulation.

Alors que le champgne coulait à flots, M. Drapeau a échangé volontiers quelques plaisanteries avec les membres de l'équipe et il a parlé de l'une de ses réalisations, le Stade olympique.

"Je crois qu'il serait opportun de terminer la construction du stade et nous avons les plans pour le faire", a dit le maire, faisant ainsi allusion aux projets visant à doter le stade d'un toit. Le stade est présentement sous l'autorité de la Régie des installations olympiques et les dirigeants municipaux ne sont plus habilités à prendre une décision à l'égard du parachèvement des travaux.

Au terme de la réception, à laquelle ont assisté 150 convives, M. Drapeau a félicité le propriétaire des Alouettes, Sam Berger, un homme "qui a toujours su relever les défis et qui ne s'est jamais laissé décourager".

Le maire de Montréal a qualifié la finale de la coupe Grey de triple victoire: une victoire pour les Alouettes, pour Mlle Coupe Grey, et pour Montréal. Mlle Alouette, Louise Josée Mondoux a remporté, comme on le sait, le titre de Mlle Coupe Grey.

"Je crois que Montréal a fait la preuve de son dynamisme et de son enthousiasme," a dit le magistrat.

M. Drapeau a par ailleurs présenté à l'instructeur Marv Levy un médaillon frappé de l'effigie du Stade olympique. Tous les joueurs des Alouettes recevront du reste le médaillon.

"Nous avons déjà eu de meilleures équipes, a dit Levy, mais dans l'ensemble, les éléments de la présente formation ont été extraordinaires.

Kortchnoi mène 3-1 devant Spassky

BELGRADE (Reuter) — La quatrième partie du match d'échecs entre Boris Spassky et Victor Kortchnoi s'est terminée sur un match nul. Kortchnoi mène maintenant par 3-1, ayant remporté les deuxième et troisième parties. Jouant avec les noirs, il a adopté la défense française — avec laquelle il avait réussi à battre l'ancien champion du monde dans la deuxième partie. Mais Spassky a jouté cette fois-ci avec moins de négligence. Le temps pressant, il a réalisé une nulle au 34e coup par échec perpétuel.

•

La 33ème édition du Tournoi invitation de badminton du MAAA, qui a eu lieu au cours du week-end, a été marquée par des victoires étonnantes des joueuses québécoises.

En simples féminins, Hélène Binns, de Montréal, à son premier tournoi senior, a défait en finale l'Américaine Barbara O'Brien qui, il y a un mois, battait Lesley Harris, première tête de série au Canada. En doubles féminins, Pauline Delisle de Montréal et Johanne Falardeau de Québec ont conjugué leur talent pour vaincre en finale Salle Dakin de Toronto et Margo Mills de Montréal. Enfin en doubles mixtes, Pauline Delisle et Paul Johnson ont défait Kathy et Ross Clarke de Toronto.

Les simples masculins ont été remportés par le Torontois Dan Drady, qui a défait son concitoyen John Czick, classé numéro deux au Canada. Les doubles masculins sont allés aux Américains Matt Fogarty et Ross McKinley qui ont vaincu les Canadiens David Debell et Ken Priestman, ce dernier âgé de 16 ans seulement.

•

Le Canadien de Montréal serait sur le point de conclure une importante transaction avec les Penguins de Pittsburgh. Selon la rumeur, démentie par la direction du Tricolore, le brillant joueur de centre Pierre Larouche passerait au Canadien en retour du vétéran Pete Mahovlich et du jeune ailier droit Peter Lee, présentement avec les Voyageurs de la Nouvelle-Écosse.

•

Le contrat du receveur Tim Blackwell a été cédé hier aux Bears de Denver de l'Association américaine. Âgé de 25 ans, Blackwell a été acquis par les Expos de Montréal des Phillies de Philadelphie le 15 juin dernier en compagnie du lanceur Wayne Twitchell contre le receveur Barry Foote et le lanceur Dan Warthen. À la suite du départ de Blackwell, la formation d'hiver des Expos compte 39 joueurs, soit un sous la limite permise.

•

MILWAUKEE (AP) — Ray Fosse est devenu hier le deuxième agent libre en 10 jours à parapher un contrat avec les Brewers de Milwaukee. La semaine dernière, les Brewers avaient conclu une entente avec le voltigeur Larry Hisle. Fosse, un receveur, est un vétéran de neuf saisons des ligues majeures.

•

BONN (AFP) — Paul Breitner pourrait être prêté par l'Eintracht Brunswick au Cosmos de New York, l'an prochain, afin de permettre à Franz Beckenbauer de participer à la coupe du monde de football 78 en Argentine avec l'équipe de la RFA.

Selon cette rumeur qui court depuis quelques jours dans les milieux sportifs ouest-allemands, Breitner se serait entretenu à ce sujet avec le président du Cosmos et Beckenbauer, la semaine dernière à Londres.

Le président de l'Eintracht Brunswick, M. Ernst Fricke, ne serait pas opposé à un tel prêt mais exigerait pour ce faire environ 1 million de marks (plus de 2 millions de francs). M. Fricke est cependant contre un transfert définitif aux États-Unis de Breitner, qui a un contrat de trois ans à Brunswick.

Quoiqu'il en soit, les rumeurs d'une éventuelle participation du kaiser Franz à la prochaine coupe du monde de football se font de plus en plus nombreuses à un peu plus de six mois du coup d'envoi de la compétition.

Richard Sorkin est condamné à trois ans d'emprisonnement

NEW YORK — Richard Sorkin, un ancien agent d'affaires qui a été reconnu coupable de fraudes à l'endroit de quelques athlètes professionnels, a été condamné à trois ans d'emprisonnement, mais, avant son incarcération, il bénéficiera d'un délai de 120 jours afin de régler ses affaires personnelles.

C'est le juge Henderson Morrison, de la Cour du comté de Nassau, dans l'État de New York, qui a prononcé la sentence. Le 20 septembre dernier, Sorkin a plaidé coupable à sept accusations de vols qualifiés. Sorkin était accusé d'avoir extorqué $360,000 de cinq joueurs des Islanders de New York, de la Ligue nationale de hockey, et de deux joueurs des Nets du New Jersey, de la National basketball association.

Sorkin avait expliqué au juge qu'il avait subi des pertes dans de mauvais investissements, mais qu'il avait aussi utilisé l'argent des athlètes dans des gageures.

Les joueurs des Islanders lésés dans cette affaire sont Bob Nystrom, qui y a laissé $125,000; Jude Drouin, $56,000; Garry Howat, $55,000; Bob Bourne, $25,000; et Lorne Henning, $6,000. Les deux joueurs de basketball sont Jim Hughes et Al Skinner, qui ont perdu $42,000 et $31,000 respectivement.

hockey

Ligue Nationale

Dimanche
Buffalo 3, Rangers NY 2
Islanders NY 4, Detroit 1
Philadelphie 2, Los Angeles 0
Boston 4, St-Louis 1
Hier soir
Aucun match à l'affiche
Ce soir
Pittsburgh à Montréal
Philadelphie à Vancouver
Atlanta à Minnesota
Washington à Los Angeles
Cleveland à Toronto
Mercredi
Rangers NY à St-Louis
Islanders NY à Colorado
Detroit à Pittsburgh
Buffalo à Chicago
Toronto à Cleveland

Les pointeurs

	b	p	pts
Trottier, NYI	16	25	41
Bossy, NYI	20	13	33
Lafleur, Mtl	18	13	31
Gardner, Col	17	11	28
Gillies, NYI	9	19	28
Paiement, Col	12	15	27
Esposito, NYR	8	19	27
Perreault, Buf	14	12	26
Sittler, Tor	10	16	26
Walton, Van	13	12	25

Association Mondiale

Dimanche
Birmingham 4, Winnipeg 3
Hier soir
Aucun match à l'affiche
Ce soir
Cincinnati à Québec
Mercredi
Indianapolis à Cincinnati
Birmingham à Edmonton
N.-Angleterre à Houston

Les pointeurs

	b	p	pts
Tardif, Q	21	21	42
U. Nilsson, W	9	27	36
Hull, W	16	19	35
Hedberg, W	17	16	33
S. Bernier, Q	12	21	33
Cloutier, Q	12	19	31
K. Nilsson, W	9	18	27
Ftorek, C	16	10	26
Leduc, C	15	11	26
Lacroix, H	9	17	26

Ligue Majeure du Québec

Dimanche
T.-Rivières 14, Shawinigan 0
Montréal 4, Verdun 2
Québec 8, Sherbrooke 3
Cornwall 6, Chicoutimi 2
Laval 2, Hull 2
Hier soir
Shawinigan à Laval
Ce soir
Sherbrooke à Cornwall
Hull à Trois-Rivières
Mercredi
Montréal à Laval

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	21	14	3	3	76	41	31
LOS ANGELES	21	9	7	5	61	55	23
DETROIT	20	9	8	3	59	51	21
PITTSBURGH	20	6	10	4	65	83	16
WASHINGTON	21	2	14	5	44	87	9
Section Charles Adams							
BOSTON	22	13	5	4	71	52	30
BUFFALO	21	13	6	2	74	57	28
TORONTO	18	11	4	3	65	47	25
CLEVELAND	20	6	12	2	47	71	14
Section Lester Patrick							
PHILADELPHIE	20	13	4	3	86	41	29
ISLANDERS NY	23	11	6	6	86	54	28
ATLANTA	24	7	7	7	58	72	21
RANGERS NY	22	8	12	2	73	78	18
Section Connie Smythe							
CHICAGO	21	6	7	8	53	55	20
VANCOUVER	20	6	9	5	60	79	17
COLORADO	19	6	9	4	71	65	16
MINNESOTA	20	5	12	3	58	85	13
ST. LOUIS	22	5	14	3	53	87	13

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
N.-ANGLETERRE	21	15	4	2	90	62	32
WINNIPEG	21	12	8	1	94	66	25
QUEBEC	21	12	8	1	97	86	25
EDMONTON	20	9	10	1	72	89	19
HOUSTON	17	8	9	0	66	73	16
INDIANAPOLIS	19	6	10	3	66	82	15
BIRMINGHAM	20	6	12	2	64	78	14
CINCINNATI	19	6	13	0	62	85	12

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CORNWALL	30	20	9	1	175	111	41
MONTRÉAL	28	16	8	4	150	130	36
HULL	31	16	13	2	163	156	34
LAVAL	29	14	12	3	180	153	31
VERDUN	31	14	14	3	180	149	31
Section Dilio							
TROIS-RIVIÈRES	22		7	1	181	113	45
SHERBROOKE	30	14	16	0	193	211	28
QUÉBEC	30	12	17	1	136	148	25
CHICOUTIMI	31	11	18	2	150	185	24
SHAWINIGAN	30	2	27	1	120	272	5

ca

COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C., C.A.
Marvin Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Laperrière, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal-Québec
C.W. Bissegger, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
M.G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
M.M. Domanski, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Bureaux à
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori-Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
Julia F. Witkowski, C.A.
3901 Jean-Talon ouest, suite 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Tél.: (514) 731-7851
265, avenue Carling, suite 500
Ottawa, Ontario K1S 2E1
Tél.: (613) 238-4224

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
(614) 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Édifice Le Cherrier
suite 207
3500, rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
1200, ave McGill College
Suite 1100 Montréal, Qué.
H3B 4G7 871-8901
Montréal, Sept-Îles, Toronto, Ottawa, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Abbotsford, Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis, du Royaume-Uni et autres pays

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
AFFILIÉ À ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Édifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

GRIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS
Campbell, Sharp, Nash & Field
Comptables Agréés
715 Carré Victoria - 845-7211
Montréal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster
Pannell Kerr Forster & Company

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.P. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Que. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation internationale

MERCURE, BÉLIVEAU & CIE
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouellet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés
Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
1010 Sherbrooke ouest, Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1225
Montréal, H2Y 1P5, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
1200, ave McGill College
H3B 2G4 879-9050

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wagdi Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
7708, rue Édouard, LaSalle
H8P 1T2
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Marvin H. Taller, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Allan B. Chandler, C.A.
Gerald A. Stan, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A.
Norman Daitchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A.
Morrie L. Fogelbaum, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

Weather Report

• *Les représentants de la musique US*

par Nathalie Petrowski

Aux États-Unis jeudi dernier, c'était Jour de l'Action de grâce, date aussi importante que Noël même pour les musiciens les plus endurcis. À trois heures et demi de l'après-midi alors que le camion de Weather Report arrivait sur les lieux au Théâtre St-Denis, il va sans dire que tous les membres de l'équipe auraient sans doute préféré rentrer chez eux, ne serait-ce que pour quelques heures. Mais la vie a certaines exigences que le coeur doit ignorer et l'entente tacite pour ce mois de novembre 77, c'était qu'une tournée américaine doit passer avant la famille, les sentiments et les traditions.

Weather Report arrivait donc à Montréal après trois ans d'absence et plusieurs changements internes dont l'addition de Jaco Pastorius, petit virtuose de la basse et de Alejandro Acuna, nouveau batteur du groupe. Manolo Badrena, le percussioniste venait toute juste d'être congédié pour des raisons délibérément obscures et le groupe se retrouvait à quatre sur la scène. Le spectacle intitulé **Une soirée avec Weather Report**, louangé à travers l'Europe (qu'ils ont parcouru pendant deux mois), arrivait finalement en terre cana-québécoise. De tous les spectacles vus et entendus cette année sur les diverses scènes montréalaises, celui de Weather Report est de loin le plus intéressant et le plus enrichissant. Parce que la musique est totalement originale, qu'elle est un immense pas en avant par rapport à toutes ces musiques uniformes et homogènes qui empruntent les sentiers battus par cette étiquette bâtarde appelée jazz-rock. La musique de Weather Report est le produit direct d'une débordante versatilité, qui va puiser aussi bien dans le jazz et le rock pour en extraire des sonorités totalement imprévisibles, fraîches et nouvelles. Weather Report, c'est une incroyable sensualité sonore cristallisée autour d'un piano léger et aérien (Zawinul) et d'un saxe chaud et latin (Shorter), sensualité insidieuse qui en l'espace de quelques secondes change de visage et devient tout à coup, pesante et introspective. A chaque fois le cheminement est amené d'une façon tellement ordonnée et intelligente, qu'il devient impossible de passer à côté des multiples possibilité d'une musique à prime abord unidimensionnelle et légère. La force de Weather Report c'est aussi l'immense cohésion entre ses membres dans la mesure où il n'y a pas une vedette mais quatre géants qui se connaissent tellement bien qu'ils n'ont pas besoin de se regarder pour être sur le même registre d'intensité.

De l'autre côté de Zawinul et de Shorter, Jaco Pastorius, enfant prodige, qui fait renaître la basse électrique à elle-même, en lui insuffisant toutes les couleurs d'une guitare et en lui donnant une gamme variée de textures et de dimensions; derrière Pastorius, Alejandro Acuna, batteur péruvien arrive à faire la difficile synthèse entre la fluidité latine et la consistance rythmique du jazz et du rock. Dans la salle, l'atmosphère en est au recueillement, les gens ne tappent pas des mains, ne dansent pas la farandole mais écoutent de tout leur saoûl cette musique qui a pris des années de peine et d'efforts, de remises en question et de colères, avant d'aboutir.

Cinq minutes après la fin du spectacle, après les trois longs rappels, Pastorius et Acuna, les deux gais lurons du groupe viennent chahuter sur scène et surtout saluer tous ces gens qui sont restés sur les lieux dans l'espoir de pouvoir leur parler. Harmonium au grand complet est là et Pastorius se souvient de cette nuit fatidique où ils se sont tous rencontrés à Paris. Acuna, lui de son côté, vient de retrouver des musiciens péruviens avec qui il travaillait il y a trois ans au Portage de l'Hôtel Bonaventure. Il a été convenu que Pastorius, 26 ans, pantalons tombants et traits mongoliens, m'accordera une entrevue. Je suis loin de me douter qu'une entrevue avec Pastorius est un labeur exigeant qui demande une somme assez impressionnante d'énergie et de patience. D'abord, impossible de le faire asseoir parce qu'il n'a pas mangé depuis 4 jours, qu'il n'a pas dormi depuis deux semaines et qu'il vit littéralement sur ses réserves d'adrénaline.

Lorsqu'enfin il décide de venir causer, il me prévient tout de suite qu'il déteste faire des entrevues "parce que, dit-il, je me fais toujours avoir". En même temps, je me rends compte qu'il est définitivement l'agent de promotion du groupe, celui qui reste en arrière pour parler au monde pendant que les autres ne retirent avec empressement dans leurs quartiers. "Les musiciens de Weatter Report, commence-t-il, sont les seuls représentants de la musique moderne américaine; nous ne faisons ni du jazz, ni du rock, encore moins du jazz-rock, d'ailleurs ces mots-là n'existent pas pour nous. C'est à cause de ceci que nous sommes aujourd'hui le groupe le plus important dans le monde entier parce que tous les éléments nécessaires se sont rencontrés au bon moment et à la bonne place et que la combinaison de nos énergies donne une des plus belles musiques au monde. Il y a deux ans quand je me suis joint au groupe, l'image de Weather Report a changé. Sur scène, je mise beaucoup sur le côté visuel, je danse, je bouge. Après tout, as-tu déjà vu Shoter danser sur scène? Zawinul est définitivement le leader du groupe mais parce que je suis au beau milieu de la scène, que j'aime danser, les gens me regardent d'avantage, ils aiment tous quand il y a de l'action sur la scène. Tu peux jouer la plus belle musique avec toute la conviction du monde sans nécessairement remplir les salles. Le mouvement, la musique, la présence, tous ces éléments combinés attirent le monde. Le résultat c'est que Weather Report joue aujourd'hui au St-Denis au lieu de jouer au Soleil Levant".

Dans la voiture qui le mène à son hôtel, Pastorius refuse d'écouter la radio. "Je n'écoute aucune autre musique, je n'ai jamais été voir un spectacle avant d'en faire partie. En Floride, contrairement à New York ou à la Californie, il n'y a aucun préjugé musical, personne ne te dit quoi faire, personne ne te dit ce qui est cool et ce qui ne l'est pas. J'ai commencé à jouer à 13 ans avec les noirs dans des clubs où j'étais le seul blanc. J'écoutais James Brown, Frank Sinatra, les Beatles, Miles Davis, Ray Charles. Je n'écoutait pas les joueurs de basse parce que je me disais que je pouvais toujours avoir accès à la basse. À la place j'écoutais beaucoup de piano, de saxe, de trompette. Mingus ne m'a certainement pas influencé, Mingus joue de la contrebasse, Pastorius joue de la guitare basse, c'est toute la différence au monde. Je dis que je suis le meilleur au monde et je sais que c'est dangereux mais ça ne me monte pas vraiment à la tête parce que fondamentalement j'aime les gens; l'essentiel pour bien jouer c'est de ne jamais perdre de vue les gens autour de toi".

Mis à part des sessions prochaines avec Herbie Hancock, Tony Williams, Flora Purim, Pastorius vient de terminer un autre disque avec Joni Mitchell. Certaines chansons ont été enregistrées avec un orchestre symphonique et avec la participation d'une pléiade de musiciens de jazz dont Wayne Shorter, Acuna, Airto, Don Alias. "Il fut question pendant un certain temps que Weather Report en entier accompagne Mitchell en tournée mais celle-ci est tombée malade et la tournée a été annulée. C'est dommage, nous aurions pu faire tellement de belles choses avec elle."

À cinq heures du matin, Pastorius parle encore, un peu à la manière d'un automate dans un flot incontrôlable de paroles qu'il ne censure jamais. Il vient d'appeler sa mère à Fort Lauderdale pour lui dire à quel point il s'ennuie d'elle. "Sur la route, dit-il, t'apprends à vivre avec la solitude, tu te lèves, tu prends ton avion, tu vas vérifier le son à la salle, tu manges, tu joues, tu reviens à l'hôtel dans l'espoir de pouvoir dormir, tu ne dors presque pas. Le lendemain tout recommence et c'est comme ça tous les jours". Mais alors pourquoi se donner tant de peine, si en fait l'expérience est aussi pénible? "Parce que nous sommes les seuls capables de jouer notre musique et qu'il faut le faire pour les gens". Le jour se lève, le lendemain Weather Report sera à Québec, puis à Toronto. Je me rends compte qu'il n'y a pas encore suffisamment de gens qui connaissent et apprécient Weather Report, que cette musique mérite bien mieux que ce qu'elle récolte aujourd'hui. Je souhaite bonne chance à Pastorius, qui à cette heure tardive apparaît enfin sous son vrai jour: un petit garçon insécure et esseulé, débordant de talent et de sensibilité avec l'espoir impatient de vraiment exploser, un jour peut-être. Dehors, il fait froid, la neige tombe doucement, ce n'est vraiment pas la Floride, c'est juste Montréal, une ville comme mille autres au lendemain de l'Action de Grâce.

Filigranes, de Gaston Brisson

Alors que la tempête battait son plein, que les relents de la Coupe Grey traînaient encore dans l'air, Gaston Brisson, frais et dispos en ce lundi de poudrerie, lançait un troisième long-jeu intitulé *Filigranes*. Lancement discret, à l'image-même d'une carrière toute aussi discrète et qui en deux ans, n'a laissé que de légères traces. Mais Gaston Brisson est du genre patient: "L'impatience ça ne donne pas grand'chose, j'aime mieux prendre mon temps plutôt que de donner des spectacles devant 20 personnes. J'attends d'être prêt, d'avoir suffisamment d'expérience dans le domaine avant de me lancer dans de folles aventures".

Filigranes, dont la pièce *Ragtime* tourne abondamment à la radio, a été conçue au printemps dernier, tranquillement au piano et à la plume. Voyant que la formation habituelle des cinq musiciens n'était pas suffisante, Brisson décida cette fois-ci d'ajouter une certaine couleur orchestrale. Pour ce, il fit appel à une pléiade de musiciens et d'instruments de façon à installer son piano sur un véritable coussin de son. Il s'occupe de tous les arrangements, chose qu'il n'avait jamais faite auparavant, puis s'enferma pendant six jours en studio pour enregistrer le tout.

Solde de vaisselle
25% de rabais

Voici une aubaine Birks à ne pas manquer! Porcelaine anglaise réputée offerte à prix réduits — décors variés.
La production de certains décors ayant été réduite par le fabricant, leur livraison pourrait accuser un retard allant jusqu'à six mois. Dans un tel cas, cependant, nous devrons malheureusement facturer les commandes aux prix en vigueur au moment de la livraison.

4 derniers jours

Hâtez-vous d'en profiter!

Procurez-vous votre **Livre Bleu** dès maintenant. C'est gratuit.

BIRKS
JOAILLIERS

EATON

Eaton La boîte à cadeaux

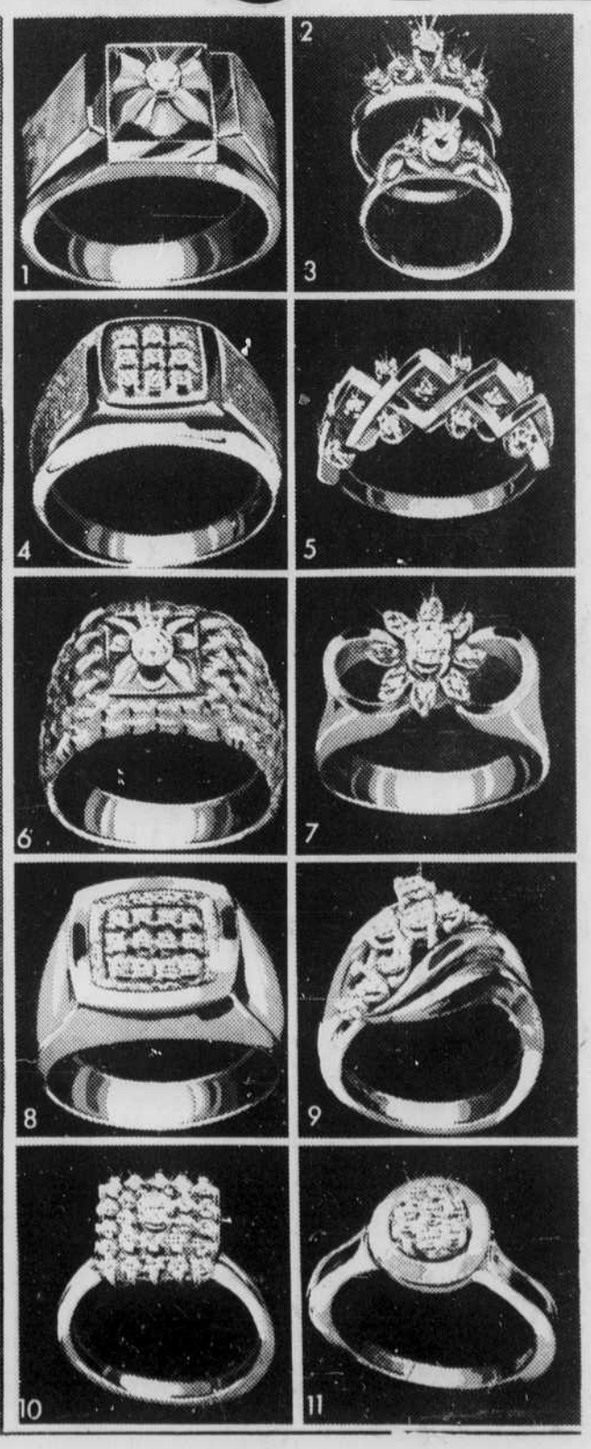

25% de rabais sur toutes nos bagues à diamants

Pour 10 jours seulement ! Vous profitez d'un rabais de 25% à l'achat d'une bague à diamant provenant de la riche sélection Eaton. Versions pour femmes ou hommes plus les alliances assorties. N'hésitez pas, Eaton choisit chaque diamant pour son éclat, sa pureté et son poids (carat). Le procédé de taille de diamant "Halocut" exclusif à Eaton assure encore plus d'éclat. La beauté de la pierre est mise en valeur sur une monture en or blanc ou jaune de 10 ou 14 carats. Toutes les bagues à diamants Eaton sont nettoyées, vérifiées et assurées sans frais supplémentaires contre le feu, le vol ou la perte, et ce pendant un an.

Voici un aperçu de notre vaste choix:

1. Pour homme, or jaune 10k avec un diamant de .13 points. Prix courant Eaton 400.00 **300.00**
2. Pour dame, or jaune 14k avec un diamant .22 points. Prix courant Eaton 650.00 **487.50**
3. Pour dame, or jaune 14k avec un diamant .9 points et deux 1/100 diamant. Prix courant Eaton 250.00 **187.50**
4. Pour homme, or jaune 10k avec neuf diamants 1/40 point. Prix courant Eaton 450.00 **337.50**
5. Pour dame, or jaune 14k avec onze diamants 1/60 point. Prix courant Eaton 400.00 **300.00**
6. Pour homme, or jaune 10k avec un diamant .25 points. Prix courant Eaton 750.00 **562.50**
7. Pour dame, or jaune 18k avec un diamant .14 points et huit émeraudes 19 points (au total). Prix courant Eaton 650.00 **487.50**
8. Pour homme, or jaune 10k avec douze diamants 1/50 points. Prix courant Eaton 550.00 **412.50**
9. Pour dame, or jaune 14k et coussin de diamants - deux diamants .2½ points, deux diamants .3 points, deux diamants .4 points, deux diamants .10 points et deux diamants 11 points. Prix courant Eaton 1000.00 **750.00**
10. Pour dame, or jaune 18k avec un diamant .9 points, douze 1/70 points, seize 1/60 point. Prix courant Eaton 1000.00 **750.00**
11. Pour dame, or jaune 14k avec sept diamants 1/50 point. Prix courant Eaton 350.00 **262.50**

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée) seulement.
(215) Utilisez votre carte-comptable Eaton.
Les bagues ne sont pas grandeur nature.
Achats en personne seulement
Veuillez nous allouer 3 semaines pour la livraison des commandes spéciales.

LA COMPAGNIE DES DEUX CHAISES
PRÉSENTE

LES HAUTS ET LES BAS D'LA VIE D'UNE DIVA

AVEC
NICOLE LEBLANC et GASTON BRISSON

A LA SALLE DE THEATRE DU CEGEP DU VIEUX-MONTREAL
LES 2-3-4-9-10-11 DEC. À 20 h 30
BILLETS EN VENTE À COMPTER DU 22 NOV
255 EST, RUE ONTARIO MÉTRO BERRI RÉSERVATIONS 284-7284

FESTIVAL de CANNES
GRAND PRIX DE LA MISE EN SCÈNE

14 ANS

Le PARISIEN 2
486 STE-CATHERINE O. 866-3856

12.40, 2.45, 4.50
6.55 & 9.00

---

2 SPECTACLES À NE PAS MANQUER
un événement !

Les Réjouissances

avec
Beausoleil Broussard
Michel Garneau
Alain Lamontagne
Québreizh
Le Rêve Du Diable

LE TAMANOIR et CIEL-MF
présentent une production SMC

Ven.-Sam. 2-3 Déc. à 8h30

prix des billets
$5.00 seulement

billets en vente au cinéma, à CIEL-MF (Longueuil)
à la TABAGIE VARIÉTÉS LAVAL (Centre Laval) et au CARROUSEL (St-Jean)

À L'OUTREMONT
1248 Bernard (Métro Beaubien et autobus 160) 277-4145, 277-2001

"La production conserve la qualité de cette pièce exigeante"
A. Gruslin, Le Devoir

tnm

Daniel Gadouas
Louise Marleau

de tennessee williams

mise en scène JEAN SALVY
décor
costumes gyslaine ouellet
traduction JEAN-LOUIS ROUX

Moins de 25 ans, plus de 60 ans, billets demi-prix en vente 1/2 hre. avant le spectacle

861 0563
84 ouest, rue ste-catherine

PIÈCE À DEUX

Il est encore temps de s'abonner à la série RÉPERTOIRE: 861-0563.

LE SOMMET DE L'ANGOISSE...

Alice, Douce Alice

avec LINDA MILLER, MILDRED CLINTON, PAULA SHEPPARD, LILLIAN ROTH
écrit et réalisé par ALFRED SOLE produit par RICHARD ROSENBERG musique de STEPHEN LAWRENCE

BERRI 1.00 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.35
MERCIER - LAVAL - BROSSARD SEM 7.30 - 9.35
BROSSARD 3 MAIL CHAMPLAIN
ODEON 1 - LAVAL CENTRE 2000 - HYPERMARCHE
BERRI
MERCIER
Sorel-SOREL
La boite à films-ST.JEAN
Montenach-BELOEIL

Montand Laure

un film de Alain Corneau

POUR TOUS

LA MENACE

4e SEMAINE !

LaCité 1
3575, AV. DU PARC 844-2829

LAVAL 5
CENTRE LAVAL 688-7776

PAPINEAU 2
PAPINEAU ET MT-ROYAL 527-8635

---

théâtre du rideau vert

MARDI à SAMEDI 20 h. DIMANCHE 19 h.

mise en scène
danièle j suissa

mireille deyglun
françoise faucher
michel dumont
lénie scoffié
yvon bouchard
marthe choquette

Gigi
de Colette

décor
alistair mac rae
costumes
françois barbeau

adaptation théâtrale
de colette
et anita loos

RÉSERVATIONS de 12h à 19h, 844-1793
Metro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

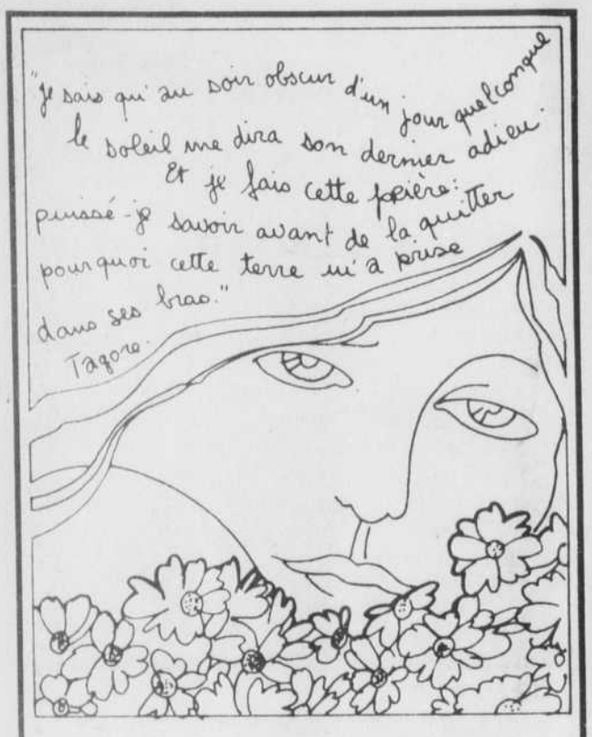

à ne pas manquer
aujourd'hui, demain et jeudi

Raison d'être

Un film de Yves Dion
Une production de l'Office national du film

"C'est un film qui peut nous apprendre à vivre."
Luc Perreault — La Presse

À Ciné-mardi Office national du film
au 550 ouest, rue Sherbrooke
à 12h et à 20 h.

La Compagnie Jean Duceppe 1975 INC.

SPECTACLE 2

Tant que durera l'interruption complète du service du métro, la Compagnie Jean Duceppe réduira d'un dollar ($1.00) le prix de tous les billets pour vous permettre de payer le taxi ou le stationnement.

un jour dans la mort de joe egg

de PETER NICHOLS

Mise en scène de Gaétan Labrèche

LA CRITIQUE

"C'est un spectacle poignant sans aucun doute qu'a réglé le metteur en scène Gaétan Labrèche. (...); les différents jeux des comédiens permettent une production rigoureuse."
Adrien Gruslin, Le Devoir

"Une comédie drôle et déchirante! Avec cette pièce, Jean Duceppe poursuit la mission qu'il s'est fixée: offrir au public des ouvrages de qualité..."
André Roche, Télé-Spec

"Une pièce qui fera certes époque."
Huguette Proulx, Télé-Spec

JUSQU'AU 11 DÉCEMBRE

CE SOIR 20h30

$1.00 de réduction sur présentation du LIVRET-THÉÂTRE

THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

---

la magie de David Hamilton enfin portée à l'écran!

un film de DAVID HAMILTON
musique de FRANCIS LAI

CRÉMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

CRÉMAZIE-ATWATER: 12.15 - 2.00 - 3.50 - 5.40 - 7.30 - 9.25.
BROSSARD: SEM. 6.15 - 8.00 - 9.45 - SAM.-DIM. 12.55 - 2.40 - 4.30 - 6.15 - 8.00 - 9.45.

ATWATER 2
PLAZA ALEXIS NIHON
ÉTAGE MODES 931-3313

BROSSARD 2
MAIL CHAMPLAIN
BOUL. TASCHEREAU 465 5906

LA PRESSE MONDIALE ACCLAME L'ŒUVRE MAGISTRALE D'ALAIN RESNAIS!

- **Il faut voir PROVIDENCE deux fois: une fois pour le plaisir, une deuxième fois pour le plaisir.** — Yvon Samuel, FRANCE-SOIR
- **Le grand triomphe de 1977. Un défi pour l'esprit et un festin pour l'oeil. Une oeuvre d'art rare et merveilleuse.** — Rex Reed, DAILY NEWS
- **Le chef-d'oeuvre d'Alain Resnais, don inespéré qui rompt le train-train poussif du cinéma.** — LE POINT
- **Film d'une extrême richesse, bâti à coups d'admirables images, sur un texte éblouissant.** — LE NOUVEL OBSERVATEUR
- **Un miraculeux accord entre l'intelligence et la sensibilité. Le sommet de l'oeuvre de Resnais.** — LE MONDE
- **Un film auquel on ne peut résister.** — WALL STREET JOURNAL
- **Une telle perfection dans l'inspiration, la réalisation et l'interprétation ne peut être qu'unique.** — FRANCE-SOIR
- **Un tour de force visuel et un film sublime.** — AFTER DARK
- **Un TRÈS grand film. Profond, brillant, émouvant, mystérieux, fulgurant.** — VOGUE
- **Une prodigieuse machine à rêver et un grand chef-d'oeuvre.** — LE JOURNAL DU DIMANCHE
- **Une oeuvre maîtresse et admirable.** — LE FIGARO
- **Film superbe à savourer, revoir, disséquer, analyser, apprécier . . .** — Liz Smith COSMOPOLITAN
- **Même si l'habitude a érodé certains mots, il faut le dire: un chef-d'oeuvre fascinant, où la mort, l'aventure et l'humour s'entrecroisent.** — L'EXPRESS

GRAND PRIX de la PRESSE INTERNATIONALE

POUR TOUS

PROVIDENCE

un film d'ALAIN RESNAIS écrit par David Mercer

DES VENDREDI
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

RYAN O'NEAL dans le Chef-d'Oeuvre de STANLEY KUBRICK

POUR TOUS

BARRY LYNDON

Un Superbe Spectacle de 3 Heures !

4 OSCARS HOLLYWOOD

1.30 - 4.45 - 8.00

st-denis 3 (pierrot)
1590 RUE ST-DENIS 845-3222

Les cinémas du Complexe Desjardins
150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1
TÉL.: 288-3141
Stationnement $2.00 après 6.00 p.m. Place des Arts

SÉLECTION FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM 1977

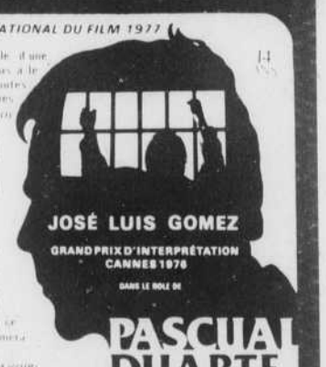

SALLE 1 12.15 - 2.05 - 3.55 - 5.45 - 7.35 - 9.25

SÉLECTION FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM 1977

POUR TOUS

Le jour de la Saint-Valentin un groupe de collégiennes s'en allait pique-niquer à Hanging Rock.

Pique-nique à Hanging Rock

... Quelques unes ne reviennent jamais!

SALLE 2 12.10 - 2.25 - 4.40 - 6.55 - 9.10

Une merveilleuse comédie d'humour, délicieuse et satirique comme il ne s'en fait plus...

POUR TOUS

Mon Oncle!

JACQUES TATI

SALLE 3 12.45 - 2.50 - 4.55 - 7.05 - 9.10

DERNIÈRES SEMAINES

L'UN DES PLUS GRANDS SUCCÈS DU FESTIVAL DE CANNES
JEAN de BARONCELLI • LE MONDE

L'EMPIRE DES SENS 18 ANS Adultes

(AI NO CORRIDA) REALM OF THE SENSES
UN FILM DE NAGISA OSHIMA

version originale sous-titres français

LAISSEZ PASSER ET PRIX SPÉCIAUX NON ACCEPTÉS
AUCUNE ADMISSION APRÈS LE DÉBUT DES REPRÉSENTATIONS

4e mois SALLE 4 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.15

ON RÉINVENTE LA DISCOTHÈQUE!

au Galop

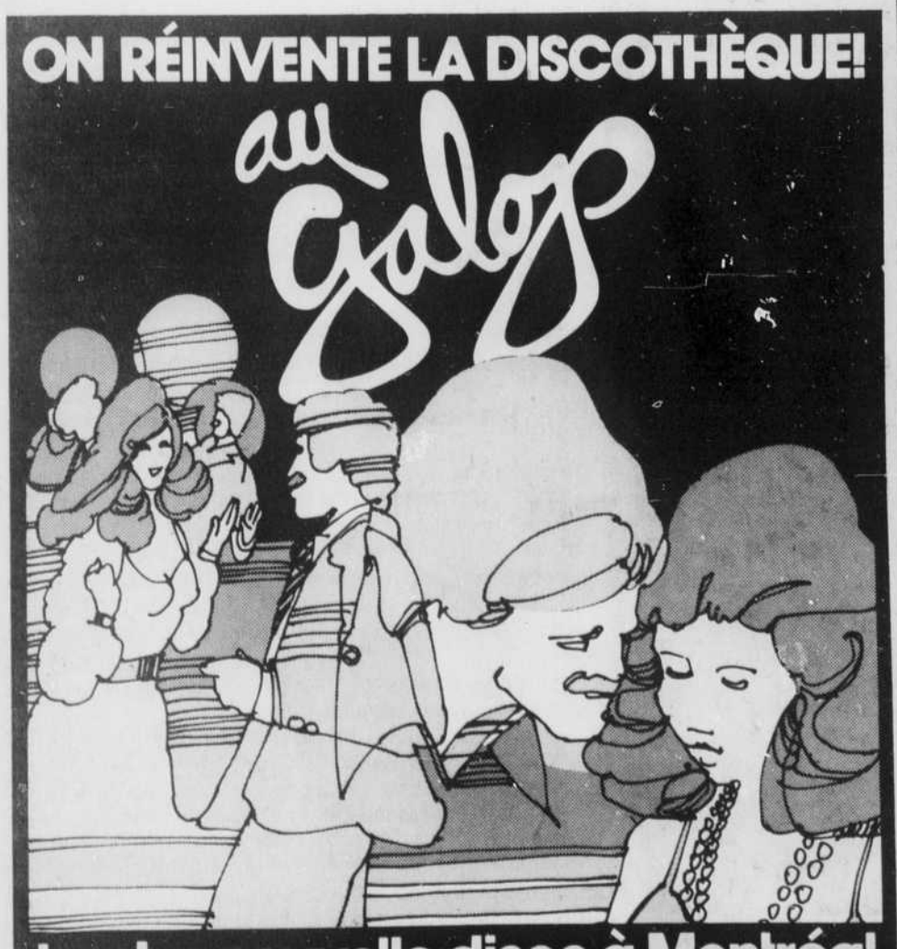

la plus nouvelle disco à Montréal

Au Galop, c'est la nouvelle "nouvelle discothèque" à Montréal. Où le chic, l'extravagance, la tranquilité et l'action se côtoient.
Vous en avez plein les oreilles, de musique d'hier et d'aujourd'hui et plein les yeux aussi, du décor d'hier et d'aujourd'hui.
Venez à la discothèque Au Galop, une nouvelle "nouvelle expérience" à l'hôtel Loews du complexe LaCité, sur avenue du Parc, ouvert de 20h00 à 3h00.
Tenue de ville requise.

Hôtel Loews LaCité
3625, avenue du Parc
Montréal
H2X 1Y2

288-4491

EN VEDETTE
Salle Bonaventure

Kathleen Kaan
jusqu'au 3 décembre.

La pétillante chanteuse blonde aux yeux verts, Kathleen Kaan, vous interprétera de sa voix mélodieuse des chansons populaires et des airs de blues. Deux spectacles par soir, à 21h30 et 23h30 (le samedi à 21h30 et minuit). Cocktails, souper et, pour agrémenter la soirée, la musique de l'orchestre de Nick Martin et du trio Paul Notar. Les frais de spectacle sont de $5 du lundi au jeudi et de $6.50 le vendredi et le samedi. Pour réserver, composez 861-3511.

Le Reine Elizabeth

Le Français Maurice André, ce virtuose de la trompette

par Gilles Potvin

Il est vraiment extraordinaire ce virtuose de la trompette qui a nom Maurice André et que la Société Pro Musica accueillait une seconde fois dimanche. Dans sa présente tournée, il n'est pas accompagné d'un orchestre à cordes mais d'un organiste, ce qui a motivé un changement de local, en l'occurrence l'église Notre-Dame au lieu du théâtre Maisonneuve. De plus, le vaste temple de la Place d'Armes a pu recevoir beaucoup plus d'auditeurs que la salle habituelle de Pro Musica.

Car Maurice André est une vedette dont les admirateurs sont nombreux à en juger par l'importante discographique qui est sienne, laquelle continue d'augmenter malgré un répertoire plutôt limité si l'on exeepte celui des compositeurs de l'époque baroque. Mise à l'honneur par les musiciens de cette période, la trompette a été totalement ignorée par les romantiques et même les compositeurs contemporains ne semblent pas écrire beaucoup pour elle.

C'est peut-être la carence de virtuoses de l'instrument qui est la cause de cette situation. L'on ne saurait donc en vouloir à Maurice André de se cantonner dans le répertoire baroque. Il le joue à la perfection, grâce à une technique absolument phénoménale de la respiration qui lui permet de soutenir des sons d'une façon quasi inhumaine. On pourrait le qualifier de prima donna de la trompette. Plus d'une cantatrice, en tout cas, pourrait envier son contrôle du souffle et sa capacité d'emmagasiner suffisamment d'air pour arriver à tenir des notes d'une durée qui donne le vertige.

Comme les prime donne il a aussi ses coquetteries et il sait ravir son auditoire à la fin de certains allegros alors qu'il joue à l'octave supérieure les dernières notes d'une phrase.

Fort heureusement, le bon goût et la discipline, comme le respect du style, dominent ses exécutions. Son jeu a été admiré sans réserve dans des pages peu intéressantes de Georg Böhn et d'autres plus inspirées de Haendel, Purcell et Albinoni. À l'orgue, Alfred Mitterhofer a été un collaborateur efficace et discret, dont le talent a pu être apprécié dans le **Prélude et fugue en la mineur** de Bach et le **Concerto** dans la même tonalité de Vivaldi, transcrit par Bach.

Le programme fait mention que Maurice André nous visite via ICM Artists Ltd. de New York. À l'heure des rapports dits privilégiés entre la France et le Québec, il est intéressant d'apprendre qu'un grand artiste français comme Maurice André vient à Montréal par l'entremise d'un imprésario américain. Il n'y a peut-être pas lieu de s'offusquer mais cette mention au bas d'un programme d'une société comme Pro Musica nous semble totalement inutile en plus d'être grossièrement commerciale.

Le Parminou à l'UdeM, demain

Un véritable théâtre populaire

par Adrien Gruslin

Tout en poursuivant une tournée dans l'Outaouais, le Théâtre Parminou s'arrêtera demain à midi à l'Université de Montréal. La semaine dernière, il était au cégep de Saint-Jean où j'ai vu sa plus récente comédie politique. *Partez pas en peur*, grâce à la magie d'un jeu physique ininterrompu, établit le contact direct le plus efficace qui soit avec son public.

Dès l'introduction, le ton du spectacle est donné. On sait que le Parminou veut présenter du théâtre populaire et c'est en faisant appel à des procédés aussi simples qu'efficaces qu'il y arrive. Après un peu d'animation, question de réchauffer le public, les cinq comédiens se dissimulent sous un drap comme des fantômes caricaturaux et donnent une démonstration des peurs: peur des maladies, des autres, du changement, de tout et de rien... L'illustration apparaît devantage physique que verbale et surtout d'une efficacité et d'une drôlerie indéniables.

Suit un bref survol historique: 1760 (la guerre perdue), 1850 (au mois de mai à l'Eglise), 1917 (la conscription), 1970 (le F.L.Q.). Dates et causes de peurs sont identifiées par un jeu qui se loge à l'enseigne du dessin animé. Son côté primaire et sa spontanéité apparaissent la clef du dynamisme du spectacle. La présentation tient du pot-pourri où l'agencement des contenus laisse parfois à désirer dans une progression des significations plus ou moins claire mais où la continuité du show possède une vitalité incomparable.

Le noeud de *Partez pas en peur* passe d'abord par une large élaboration d'une, voire de la, cause parlementale de la peur: le conditionnement. La scène fait voir deux enfants, Jacques et Jacqueline, nés le même jour dans la même rue. À huit ans, ils reçoisent en cadeau les poupées Ken et Barbie. Ils commencent dès lors à vivre par procuration à travers leurs poupées mécaniques incarnées en pantomine par deux des cinq comédiens. Le contenu est limpide, le jeu continue d'être habile et soigné cependant que l'ensemble du spectacle subit un léger ralentissement.

À la fin de cette tranche et lors de ls suivante (l'explication des obstacles au changement), *Partez pas en peur* n'échappe pas à quelques longueurs. C'est probablement ici également que la production délaisse son style de jeu primaire, si drôle la plupart du temps pour devenir plus didactique. Ce passage théorique fait contraste dans le ton utilisé depuis le début pour cette comédie politique.

Mais rapidement, cette tonalité est retrouvée. La tempête du siècle, les scènes de l'école et des outils excellent. Intéressant aussi le procédé des cadres permettant la multiplication des personnages. Il demeure cependant utilisé trop systématiquement. Après avoir nommé et dénoncé certains obstacles au changement: exploiteurs, possesseurs et multinationales, *Partez pas en peur* propose le changement, la révolte et se termine sur les mots suivants: "La Terre promise comme la terre entière dans les mains du monde ordinaire".

Au plan de la mise en scène collective, Le Parminou utilise un dispositif scénique similaire à celui des trois productions précédentes. Simple, démontable, polyvalent, conçu pour la tournée, il offre des possibilités de jeu presque infinies, pour peu que les acteurs soient imaginatifs et alertes. *Partez pas en peur* donne une excellente idée de ce que peut être un véritable théâtre populaire.

la boîte à échos

Une semaine de ski se déroulera au Complexe Desjardins jusqu'au 3 décembre. La Fédération des clubs de ski du Québec donnera des démonstrations des différentes techniques de ski alpin sur un tapis roulant et répondra aux questions des curieux. A partir du jeudi 1er décembre et jusqu'au 3 inclusivement, c'est au tour du ski de fond de prendre la vedette. Au moyen de ses cliniques, Skiquébec offre aux intéressés des informations sur la pratique de ce sport devenu de plus en plus populaire.

•

Le Théâtre Populaire du Québec, qui vient de terminer deux grandes tournées à travers le Canada, travaille présentement à la production de son deuxième spectacle de la saison, **L'Ile des Chèvres** de l'auteur italien Ugo Betti dans une adaptation de René Dionne. La mise en scène sera assumée par Jean Gascon. La distribution comprend Gabriel Gascon, Hélène Loiselle, Nicole Filion, Lucie St-Cyr et José Rettino. Le décor est confié à Guy Nepveu, les costumes à Solange Legendre et Gabriel Charpentier réalisera la trame sonore.

Le Medicis à Michel Butel

Le Prix Femina est décerné à Régis Debray

Le Prix Femina a été décerné au premier tour de scrutin à Régis Debray pour son roman *La neige brûle*, chez Grasset. Issu d'une famille de la grande bourgeoisie parisienne (sa mère Alexandre-Debray avocat à la cour, fut vice-président au Conseil municipal de Paris), Debray devint rapidement ce qu'on appelle un "brillant intellectuel". Normalien, agrégé de philosophie, il n'avait pas 24 ans lorsqu'il choisit de rompre les liens avec la France et sa famille. Avec son livre *La révolution dans la révolution*, il partit pour Cuba et devint l'ami de Fidel Castro. Le 18 novembre 1967, à Camiri, petit village au sud de la Bolivie, une cour martiale le condamnait à 30 ans de prison.

Aujourd'hui de retour en France, il vit à Paris et se consacre entièrement à ses écrits. Son dernier roman *La neige brûle* qui lui a valu le Prix Femina 77 par cinq voix contre une, est une histoire de révolution mais aussi une histoire d'amour: un homme et une femme se cherchent, se perdent, se retrouvent et se manquent à traves travers l'Europe et l'Amérique, dans la lutte, la torture et finalement la mort.

Michel Butel, auteur du roman *Un autre amour*, s'est vu attribuer le Prix Medicis par 5 voix contre 3, pendant qu'Hector Biancotti remportait le Prix Medicis Étranger pour son *Le traité des saisons*. Né en 1930 à Cordoba en Argentine, Biancotti vit depuis 1955 en Europe et depuis 1961 à Paris où il est actuellement critique littéraire au *Nouvel Observateur*. Il a commencé à faire du théâtre à Buenos Aires en montant des pièces de Tchekov et de Pirandello. À la même époque, il publie ses premiers contes, poèmes et essais dans les revues argentines. Ses deux premiers romans *Les déserts dorés* et *Celle qui voyage la nuit* ont été publiés en France dans la collection *Lettres Nouvelles* chez Denoël. Hector Bianchiotti est également l'auteur d'une pièce de théâtre intitulée *Les autres, un soir d'été*.

D'autre part, le 48ème prix Erckmann-Chartrian, le Goncourt Lorrain, a été décerné hier à Metz, (est de la France) à un écrivain mosellan Roger Bichelberger, pour son roman "les noctambules" paru aux Éditions Fayard.

Le lauréat, déjà auteur d'un essai sur Mauriac et d'un roman, "À l'aube du premier jour", publié en 1973, est professeur de lettres à Forbach.

"Les noctambules", roman qui puise aux sources du romantisme allemand et rappelle Novalais, retrace l'histoire d'un notaire quadragénaire qui quitte ses occupations pour retrouver sa vraie personnalité.

Programme Explorations

Le Conseil des arts attribue $412,650

OTTAWA — Le Conseil des arts du Canada a attribué une somme de $412,650, répartie en 85 subventions, dans le cadre du programme Explorations. Ces subventions ont été accordées à la suite d'un concours clos le 1er mars dernier. A cette date, le nombre de demandes reçues était de 402. Le prochain concours est ouvert jusqu'au 1er décembre.

Le programme Explorations est conçu pour favoriser la recherche de nouvelles formes d'expression et de participation artistiques et l'étude d'aspects du passé qui ont une incidence particulière sur la culture canadienne. Ce programme vise à susciter l'innovation, c'est-à-dire l'apport d'éléments susceptibles de faire voir la réalité sociale sous un jour nouveau ou inusité ou d'amener le public à s'intéresser davantage aux manifestations culturelles et au patrimoine du Canada.

L'appréciation des demandes relève de cinq jurys régionaux représentant respectivement les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique et le Yukon.

Voici la liste des bénéficiaires au Nouveau-Brunswick et au Québec:

Nouveau-Brunswick:

Thea Borlase, Moncton (création dramatique bilingue), $3,250.

Marielle Boudreau, Beresford (diffusion de la tradition culinaire de l'Acadie), $2,800.

Rhéal Drisdelle, Moncton (répertoire des interprètes de musique acadienne), $3,500.

Michael Payne, Hampton (établissement d'une compagnie théâtrale), $5,000.

Québec:

La Bascule, Montréal (présentation dramatique de l'histoire du théâtre), $5,000.

Hélène Beauchamp, Montréal (histoire du théâtre pour la jeunesse au Québec), $6,600.

Suzanne Bédard, Rougemont (histoire deRougemont), $3,640.

Léon-Henri Bélanger, St-Eustache (biographie d'Ernest Ouimet, pionnier du cinéma), $4,000.

Lise Boily-Blanchette, Ottawa (histoire culturelle de Penouille, Baie de Gaspé), $8,000.

Jacques Brégent, Montréal (mise en musique de poèmes québécois), $8,000.

Hélène Chassé, Rimouski (légendes du bas St-Laurent), $7,000.

Louise De Grosbois, St-Damase (histoire des festivals populaires du Québec), $19,500.

Gilles Dempsey, Montréal (recherche sur la photographie québécoise antérieure à 1920), $10,000.

Ensemble cuivres et orgues du Québec, Québec (série de concerts dans des églises), $4,000.

Guy-Marc Fournier, Roberval (histoire des sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli), $6,200.

J.R. Marcel Fournier, Lac Paré, Comté Montcalm (histoire politique de la région de Joliette), $700.

Groupe l'Enfant Fort, Montréal (présentation de spectacles dans les festivals du Québec), $6,000.

Groupe de la Place Royale, Ottawa (chorégraphie: mouvements et voix), $5,000.

Walter Johnson, Hemmingford (étude des valeurs que les Canadiens assignent au travail), $3,900.

François Lebuis, Montréal (cinématographie), $4,160.

Maison du Cran de Jonquière (arts plastiques: participation populaire), $665.

Merrily Paskal, Shawbridge (histoire du parti communiste canadien), $7,854.

Andrew Patterson, Gaspé (histoire de Sunny Bapk, en Gaspésie), $1,315.

5e MOIS À MONTRÉAL !
"Jonathan Livingston le goéland"
PLUS
Harold et Maude
RIVOLI 1
ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
POUR TOUS
1.00, 4.20, 7.20
"Harold & Maude" En anglais avec sous-titres français

tnm
BILLETS EN VENTE À CIEL MF
DÈS LE 16 DÉCEMBRE
84 OUEST, RUE STE-CATHERINE 861 0563
Jean-Guy Moreau
Connaissez-Vous La Voie Lactée ?
de karl wittlinger
adaptation denis chouinard
une mise en scène de olivier reichenbach
Jacques Thisdale
dp La compagnie internationale de papier du Canada est heureuse de s'associer au spectacle des fêtes du TNM

Julie pot de Colle
un film de PHILIPPE DE BROCA
Marlène JOBERT
7.30 - 9.30
POUR TOUS
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Un spectacle de Michel Gelinas avec la collaboration de CFGL-FM
moustaki
1·2·3 déc.
Billets en vente Place des Arts, Sauvé Frères
Billets en vente
Place des Arts, Sauvé Frères
CIEL-MF 87 ouest, St-Charles, Longueuil
Librairie TARAFF, 40, Place du Commerce, Île des Soeurs
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

"Plus enrichissant, meilleur performance que sur la scène ! Possibilité d'un oscar !"
Los Angeles, Times
ELLIOTT KASTNER and LESTER PERSKY present
RICHARD BURTON in "EQUUS"
14 ANS
PETER FIRTH · COLIN BLAKELY
JOAN PLOWRIGHT · HARRY ANDREWS
EILEEN ATKINS and JENNY AGUTTER
Screenplay by PETER SHAFFER · Based upon the stage play by PETER SHAFFER
Music by RICHARD RODNEY BENNETT · Produced by LESTER PERSKY and ELLIOTT KASTNER
Directed by SIDNEY LUMET
United Artists
PLACE VILLE-MARIE CINEMA-1 866-2644
12.20, 3.05, 5.50, 8.35

UN CHEF D'ŒUVRE NOMME "FEMME" ET SIGNE AGNES VARDA
POUR TOUS
On ne naît pas femme... On le devient. Simone de Beauvoir
un film de agnès varda
l'une chante l'autre pas
Couleur
THÉRÈSE LIOTARD • VALERIE MAIRESSE
SCÉNARIO ET DIALOGUES AGNÈS VARDA
IMAGES C. VANDAMME MUSIQUE F. WERTHEIMER ET ORCHIDÉE DÉCORS F. DIAGO
12.20, 2.25, 4.50, 7.05, 9.20
Le PARISIEN 3
486 ST. CATHERINE W. 866-3856

Elles sont superbes, soumises, initiées et très expérimentées...
18 ANS Adultes
Elles se prêtent à tout...
on les appelle LES FILLES DE Madame Claude
8e semaine !
LAVAL 4 CENTRE LAVAL 688-7776
Le PARISIEN 5 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
CHATEAU 2 ST-DENIS ET BELANGER 271-1103
VERSAILLES 2 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
AUSSI: CAPITOL (Beauharnois) DORION (Dorion)

RENÉ MALO présente
Jean-Paul Belmondo et Raquel Welch
POUR TOUS
réunis pour la première fois dans une cascade de rires...
L'Animal
un film de Claude Zidi
dialogue de Michel Audiard
produit par CHRISTIAN FECHNER
5e SEMAINE !
Le PARISIEN 4 486 STE-CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 2 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 1 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
RIVOLI 2 ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
GREENFIELD PARK 2 PL. GREENFIELD PARK 671-6129
AUSSI: GEORGES (Ste-Thérèse)

ELYSÉE 1
35 MILTON / 842-6053
SEM. 7.30 - 9.30 POUR TOUS
"A MOURIR DE RIRE"
Ordinateur + Statistiques + HUMOUR = Crime Parfait
L'ordinateur des pompes funèbres
Jean-Louis Trintignant
Mireille Darc
Bernadette Lafont
un film de GERARD PIRES
ELYSÉE 2
35 MILTON / 842-6053
5e SEMAINE SEM 7.15 - 9.30 TOUS
"UN FILM QUI NOUS REMUE AU PLUS PROFOND DE NOUS MÊME... UN FILM INOUBLIABLE"
PHILIPPE NOIRET
L'Horloger de Saint-Paul
un film de BERTRAND TAVERNIER V.O. avec s-t anglais

JAMES CAAN
GENEVIÈVE BUJOLD
14 ANS
dans une grande histoire d'Amour de CLAUDE LELOUCH
UN AUTRE HOMME UNE AUTRE CHANCE
GREENFIELD PARK 3 GREENFIELD PARK PL. 671-6129
LAVAL 1 CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 3 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
Le PARISIEN 1 486 ST CATHERINE W. 866-3856
AUX 4 CINÉS !

75 SAISON
Orchestre symphonique de Québec
CONCERT GRANDE MUSIQUE
mardi 29 novembre 1977
JAMES DE PREIST chef d'orchestre
PIERRE MORIN violoncelliste
AU PROGRAMME
DVORAK concerto en si mineur
SCHUMANN symphonie no. 2
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC SALLE LOUIS-FRÉCHETTE, TÉL. 843-8131

STUDIO DE MUSIQUE ANCIENNE DE MONTRÉAL
Le dimanche 4 décembre 1977 à 20h30.
JEAN-SÉBASTIEN BACH
Billets de concerts: $4. (étudiants: $2.50)
En vente: Ed. Archambault, 500, Ste-Catherine, Est.
International Music Store, 1334 Ste-Catherine, O.
Église St-Pierre Apôtre, 1201 Visitation, Montréal.

ISABELLE HUPPERT
YVES BENEYTON
La Dentellière
un film de CLAUDE GORETTA
POUR TOUS
Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

L'ATLANTIDE ET SON HERITAGE
Présenté par Denis Robert
Les 30 NOV. 1-2-3-4 DEC. à 20h30
AU PLATEAU
Les billets sont en vente à l'ÉZOTÉRIK, 1707 St-Denis
Entrée: $3.50
Tel: 844-7117

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 23

Traducteurs — réviseurs

ALCAN

(Poste ouvert aux hommes et aux femmes)

La Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée est à la recherche de traducteurs-réviseurs généralistes et techniques pour son Centre de traduction de Montréal. Le travail du Centre, extrêmement varié, comporte entre autres la traduction de textes administratifs, financiers, scientifiques, techniques et publicitaires.

Les personnes intéressées devront posséder, de préférence, un diplôme en traduction et, au moins, trois années d'expérience. Les traducteurs-réviseurs techniques devront, en outre, être à l'aise dans les domaines suivants: métallurgie, chimie, construction mécanique, électricité, bâtiment.

Salaire et programme d'avantages sociaux intéressants.

Les candidats sont priés d'envoyer leur curriculum vitae, en indiquant la référence 746/AP/MLD, à l'adresse suivante:

Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée
Service du Personnel
C.P. 6090
Montréal (Québec)
H3C 3H2

Excellente occasion de carrière pour un

REPRÉSENTANT SÉNIOR

L'essor toujours croissant de Honeywell dans les domaines de la maintenance des appareils scientifiques et médicaux a créé le besoin d'embaucher rapidement un représentant sénior pour la région de Montréal.

CONSEILLER EN GESTION DE MAINTENANCE

Vente de contrats de gestion de maintenance pour les industries, les laboratoires de recherche et d'essais et les hôpitaux.

Nous aimerions vous rencontrer si vous êtes dynamique, ambitieux et possédez de l'expérience en vente dans l'un des domaines mentionnés plus haut.

Honeywell offre d'excellents avantages sociaux ainsi que de nombreuses possibilités d'avancement, en plus d'un programme de rémunération des plus avantageux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, à titre confidentiel, à C. LeBlanc, 6277, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H4B 1T9 ou téléphonez, à frais virés, au (514) 484-3501.

CONTRÔLEUR

Très expérimenté pour grossiste situé à St-Lambert. Connaissance complète de l'E.D.P., doit être bilingue. Envoyer curriculum vitae et un aperçu du salaire demandé à Le Devoir.

Dossier # 2812
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR

REQUIERT LES SERVICES:

2 enseignants en enfance inadaptée (champ 1) au secondaire

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande écrite aux **Services du Personnel, 577, Notre-Dame, Repentigny, J6A 2T6 ou communiquer à 581-6411.**

AVOCAT (E)

Le Centre Communautaire Juridique de Montréal recherche un(e) avocat(e) pour sa division jeunesse.
Le (la) candidat(e) recherché(e) devra de préférence posséder une expérience pertinente en matière de la protection de la jeunesse et en matière pénale.
Les avocats(es) intéressés(es) à postuler doivent soumettre leur curriculum vitae à: Me Normand Bastien, 6507, de Chateaubriand, Montréal, Qué. et ce dans les plus brefs délais.

SECRÉTAIRE

Personne bilingue possédant sténo et dactylo, demandée par compagnie située dans le secteur Jean Talon-Décarie. Bonnes conditions de travail. Salaire $12,000.00. S;V.P. Appeler **M. Brooks à 341-7611 ou 382-7110**. Nos employés sont au courant de cette annonce.

PROFESSEURS DEMANDÉS COLLÈGE SECONDAIRE PRIVÉ

Temps partiel en: Français, anglais, mathématiques, physique, chimie.

Écrivez à:

Dossier # 2811
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

Agent de recherche

Agent de recherche - prévisions économiques

Fonctions:
Élaboration et responsabilité de projets de recherche portant sur la prévision de l'offre et de la demande dans le secteur de la construction;

Préparation d'enquêtes scientifiques relatives à ce secteur.

Formation et expérience:
Diplôme universitaire de 2e cycle en économie et minimum de 2 ans d'expérience pertinente dans le domaine de la prévision économique et des méthodes quantitatives (économétrie);
OU
Diplôme universitaire de 1er cycle en économie et minimum de 5 ans d'expérience pertinente dans le domaine de la prévision économique et des méthodes quantitatives (économétrie);
Connaissance souhaitable de l'analyse informatique et de la programmation scientifique (Fortran).

Rémunération:
Minimale: $19,500.000
Maximale: $22,672.00 (après un an d'emploi)

OCQ

Faire parvenir un curriculum vitae avant le 12 décembre 1977 à la:

Division des Ressources humaines
Office de la construction du Québec
3530, rue Jean-Talon ouest
Montréal, Québec
H3R 2G3

INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT

Nous sommes à la recherche d'ingénieurs et/ou biologistes dont la formation et l'expérience sont axées sur l'impact des projets sur l'environnement et ses différents aspects (écologique, économique, social, etc.).

Ces postes sont ouverts autant à l'extérieur de Montréal que dans sa région immédiate et nous offrons un bon éventail d'avantages.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Service du Personnel
DESSAU ENVIRONNEMENT LTÉE
1200 ouest, boul. St-Martin,
Laval (Québec)
H7S 2E4
(514) 384-9850

INGÉNIEURS CIVILS

Nous sommes à la recherche d'un ingénieur civil ayant environ dix (10) années d'expérience dans le design de charpentes en acier et la surveillance sur le chantier.

Nous recherchons également un ingénieur civil ayant plusieurs années d'expérience dans la construction des lignes de transport d'énergie (vérification, montage et érection des tours, pose des câbles, etc.).

Les personnes sont membres de l'Ordre des Ingénieurs du Québec, aptes à diriger du personnel technique et capables de transiger avec notre client et les entrepreneurs.

L'endroit de travail est situé hors de la région de Montréal et nous offrons un bon éventail d'avantages.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Service du Personnel
DESJARDINS, SAURIOL & ASSOCIÉS
1200 ouest, boul. St-Martin,
Laval (Québec)
H7S 2E4
(514) 384-5660

DIRECTEUR DU SERVICE DES PARCS ET LOISIRS

MUNICIPALITÉ DE LABELLE
(homme ou femme)

Sous l'autorité du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, le Directeur du Service des parcs et loisirs aura à planifier, organiser, administrer et évaluer les programmes de loisirs, sports, socioculturels et plein air sur le territoire de la municipalité. De plus, il aura aussi à voir à l'aménagement des facilités des loisirs et à leur entretien.

Il verra à préparer et à faire respecter tous les protocoles d'entente avec les différents organismes: commission scolaire, municipalités, clubs privés, comités de loisirs.

Le candidat idéal possède une formation dans une des disciplines suivantes: éducation physique, récréalogie, technique des loisirs et a déjà un minimum de deux années d'expérience du loisir municipal. Il a une bonne connaissance des structures de loisirs provinciales. Il est disponible et possède des qualités certaines d'animation, d'organisation et d'administration.

Salaire suivant la compétence.

Faire parvenir le curriculum vitae avant le 6 décembre 1977 à:

Monsieur Claude Charbonneau
Secrétaire-trésorier
1, rue Du Pont, C.P. 390
Labelle, P.Q.

CHEF-TRADUCTEUR(TRICE)

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée, Produits Commerciaux, située à l'ouest d'Ottawa près de Kanata, est à la recherche d'un(e) chef-traducteur (trice).

Les Produits Commerciaux est un groupe de quelque 600 employé(e)s travaillant au développement, niveau mondial de produits et de services basés sur niveau mondial de produits et de service basés sur l'application de l'énergie nucléaire.

Le ou la chef-traducteur(trice) coordonne tous les services de traduction aux Produits Commerciaux dans les deux langues officielles. Les fonctions principales consistent à traduire et à reviser des documents, formulaires, manuels, etc. et à aider le Chef des Services en Bilinguisme dans l'implantation d'un bilinguisme fonctionnel aux Produits Commerciaux.

Diplôme universitaire avec spécialisation en traduction et deux ans d'expérience. Les candidatures des personnes n'ayant pas une formation universitaire mais ayant un minimum de cinq ans d'expérience en traduction seront retenues.

Salaire jusqu'à $19,500. (Revisé en janvier 1978).

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae au:

Directeur, Personnel
L'Énergie Atomique du Canada, Limitée
Produits Commerciaux
C.P. 6300
Succursale "J"
Ottawa, Ontario
K2A 3W3

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée **Atomic Energy of Canada Limited**

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

AGENT DE FORMATION

Concours ouvert également aux hommes et aux femmes

LIEU DE TRAVAIL: POSTE À MONTRÉAL.

Le titulaire de ce poste relève directement du directeur du Service de l'éducation.

FONCTIONS:
Conçoit et réalise auprès de populations jeunes et adultes des programmes d'éducation de la Commission des droits de la personne surtout dans le dossier de l'acceptation mutuelle des Québécois de différentes origines ethniques.

Le poste convient aux personnes qui désirent mettre au point et mettre en oeuvre divers types d'instruments de formation, de revision d'attitudes sociales, d'éducation au civisme, ainsi que des programmes d'animation, des sessions d'études, des mesures de conciliation communautaire.

EXIGENCES:
Une formation universitaire de deuxième cycle (ou l'équivalent) dans une discipline des sciences de l'homme. Cinq années d'expérience précise reliée aux exigences de la formation décrite, connaissance des groupes ethniques au Québec, capacité d'insertion dans leur milieu et partage de leur vécu comme groupe minoritaire au Québec.

TRAITEMENT:
Échelle de salaires allant de $13,563 à $29,802.

Le salaire sera évalué à partir de la formation et de l'expérience et selon les principes de rémunération de la Commission.

Le personnel de la Commission des droits et libertés de la personne ne fait pas partie de la fonction publique du Québec.

CONCOURS: 161277

Faire parvenir son curriculum vitae avec sa demande et indiquer le numéro du concours. Toute candidature devra être soumise avant le vendredi, 16 décembre 1977 et sera traitée confidentiellement.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE
360 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal, Qué.
H2Y 1P5

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

DIRECTEUR DU SERVICE INFIRMIER

Traitement: $15 624 - $18 396 (sous revision)
No. de référence: 77-PSTP-22-102 10

Service canadien des pénitenciers
Centre psychiatrique régional, Région des Prairies
Saskatoon (Saskatchewan)

Fonctions
Diriger, administrer et évaluer le service infirmier et le programme d'enseignement infirmier au Centre psychiatrique régional; développer les buts, les objectifs, l'orientation et les programmes du service infirmier; préparer le budget et établir les méthodes et les exigences de rendement des activités du Centre.

Conditions de candidature
Détenir un baccalauréat en sciences infirmières et être reconnue infirmière autorisée dans une province ou un territoire du Canada. Une expérience de l'administration de services infirmiers ainsi qu'une compétence manifeste sont requises. La connaissance de l'anglais est essentielle.

Ce concours servira aussi à combler des postes similaires dans d'autres régions.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Mlle M. Carroll, Directrice des soins infirmiers, Service canadien des pénitenciers, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario). K1A OP9

Comment se porter candidat

Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitae à la:

Commission de la fonction publique du Canada
Programme des professions scientifiques, libérales et techniques, Ottawa (Ontario) K1A OM7
Date limite: le 14 décembre 1977

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Programmeurs de systèmes

Une équipe jeune et dynamique ! Relevez le défi !

IST

En raison de l'élargissement rapide de son cadre d'opération, IST est en mesure d'offrir aux informaticiens professionnels des postes intéressants à Montréal dans le secteur Logiciel d'exploitation. Le dynamisme, le désir de progresser et le goût de s'attaquer dès maintenant aux plus récents défis de l'informatique sont des caractéristiques des candidats que nous voulons rencontrer !

IST est la plus importante et la plus expérimentée des entreprise de services informatiques au Québec et elle se classe parmi les cinq premières au Canada. En complémen aux succursales existantes du Québec, Montréal et Ottawa, IST est en train d'établir un nouveau bureau à Toronto. Les objectifs d'expansion fixés pour les prochaines années sont des plus audacieux.

Le centre informatique à Montréal compte un IBM 370/168 et un AMDAHL 470V/6; un autre AMDUAL 470V/6 s'y ajoutera en décembre. S'étant fermement engagée à toujours faire appel à la technologie la plus avancée, IST n'y utilise que les périphériques et les systèmes d'exploitation lés plus récents.

Depuis deux ans, IST s'est taillé la réputation d'offrir à la clientèle, des services de qualité supérieure. Pour maintenir cette réputation, IST a besoin de candidats qui placent l'excellence parmi leurs objectifs de carrière et qui possèdent les qualifications décrites ci-après.

Programmeurs de systèmes ayant travaillé en tant que tels pendant une période de deux à cinq ans dans un environnement MVT ou MVS et possédant une connaissance pratique de la programmation en ASSEMBLER, une compétence en ISO, TCAM/VTAM ou JES2, ainsi qu'une connaissance de la génération de systèmes et des techniques avancées d'analyse. La connaissance de CICS, INTERCOM, IMS/DC ou de l'équipement de télécommunication constitue un atout.

L'emploi généralisé de TSO comme outil de travail est une caractéristique de ce poste.

IST offre à son personnel une gamme complète d'avantages sociaux ainsi que des salaires établis en fonction de l'expérience et des niveaux de rémunération qui prévalent dans l'industrie.

Les candidats qualifiés voudront bien faire parvenir leur curriculum vitae à Diane Juneau, Directeur du Personnel, au 2, Complexe Desjardins, bureau 1317, Montréal, (Québec) H3B 1B3.

L'INDUSTRIELLE-SERVICES TECHNIQUES INC.

une filiale de L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie.

chronique des ondes

Goûts (de fromage) et couleurs (1926)

par Gilles Constantineau

Il s'est sans doute trouvé plusieurs cinéphiles, peu après 23 h dimanche, pour s'installer devant l'écran de télé, à l'affût du *Pirate noir* de Douglas Fairbanks, film tourné en 1926, que promettait le *Ciné-Club* de Radio-Canada.

Cette projection était d'ailleurs depuis longtemps attendue. Dès le début de septembre, le cahier dans lequel la Société avait annoncé toute sa programmation de la saison avait spécialement souligné, sous la rubrique *Ciné-Club*, la présentation éventuelle de ce film "qui fut, disait-on, le premier film couleur de l'histoire du cinéma". A son tour, la publication hebdomadaire "Ici Radio-Canada" annonçait récemment, pour le 27 novembre, "... *Le pirate noir*, féérie acrobatique sur un thème vaguement oriental", et ajoutait précisément: "C'est aussi la dernière réussite de Douglas Fairbanks dans le grand spectacle, et le premier long métrage en technicolor bichrome dont les dominantes bleu-verdâtre convenaient aux scènes marines ou sous-marines".

Cette courte mention s'inscrivait fort bien dans le cadre du *Dictionnaire des films* (p. 194) du célèbre Georges Sadoul, d'où elle a d'ailleurs été tirée mot à mot. (Ce qui, en soi, puisqu'on n'a pas cru opportun de mentionner la source, constitue un acte de plagiat, spécialement méprisable en l'occurrence.)

Mais reprise telle quelle dans la publicité radio-canadienne, elle équivalait tout simplement à une supercherie d'auto-réclame, commise par une société qui se targue d'avoir un service de surveillance publicitaire et qui est censé veiller, par cette entremise, à ce qu'aucun message de réclame n'exploite de procédés malhonnêtes sur ses ondes.

Ce n'est pas ce qu'on peut appeler donner le bon exemple. D'autant moins qu'on savait très bien, à Radio-Canada, que tout ce qui restait du *Pirate noir* était en noir et blanc. On le savait si bien que dans les étroites colonnes de l'horaire quotidien lui-même, les gens qui n'avaient pas succombé à la piraterie-supercherie pouvaient voir, à 23 h 10, le *Ciné-Club* marqué du point noir des émissions sans couleur. C'est donc en connaissance de cause que le procédé a été utilisé. Encore une fois, nombreux sont probablement les cinéphiles qui s'y sont laissé prendre.

Et qui ont fait comme nous avons fait chez moi: qui ont tourné le bouton au bout de 10 minutes. Sans la couleur attendue, *Le pirate noir* devenait en effet une décevante insignifiance. L'emploi, d'autre part, de techniques publicitaires aussi primaires n'a rien qui rehausse, faut-il le souligner, le prestige de Radio-Canada.

●

Restons-en aux pièges, et disons un mot de celui dans lequel tombent régulièrement, depuis près d'un an, les producteurs québécois de fromage cheddar.

Le refrain de la réclame qu'on fait partout à ce fromage fait déclarer à une tartempion d'office: "Sept fois par jour, le fromage cheddar, j'en ai le goût". Va peut-être, et même sans doute, dans la conversation quotidienne. Mais en français de calibre universel, le "goût" et "l'envie" n'ont pas le même sens.

Le dictionnaire Robert reconnaît au "goût" le sens d'appétit ou d'envie uniquement dans des expressions, des locutions comme "n'avoir goût à rien" ou "faire passer à quelqu'un le goût de quelque chose". En réalité, le français correct, même celui d'usage courant, ignore absolument ce sens, qui n'est plus qu'un provincialisme.

L'emploi du mot "envie", là où il faut, dissiperait d'autre part certaines ambiguïtés qui ne sont perçues qu'au Québec. On a pu entendre, par exemple, des chansonniers français réciter "j'ai le goût de toi" ou "du goût pour toi", et qui voulaient dire non pas "j'ai envie de toi", mais plutôt "j'éprouve un penchant, des dispositions" pour toi. L'interprétation excessive qu'on donne au mot goût, dans le Québec, tend ainsi à voir erronément, dans ces mêmes chanteurs en dentelles, des explorateurs agressifs, ou des tombeurs en instances de viol.

C'est donc "j'en ai envie" qu'il conviendrait mieux de dire, ou de chanter, à propos du cheddar, sur toutes les ondes du territoire. Il n'est pas besoin, pour mettre du fromage en marché, de faire pâte molle de la langue.

À Saint-Félicien

La ouananiche a échappé à une extinction certaine

par Norman Delisle

QUÉBEC (PC) — La ouananiche, une sorte de saumon d'eau douce qui fait la renommée du Lac Saint-Jean, a échappé à une extinction certaine la semaine dernière.

Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, a annoncé une mesure qui empêchera le déversement dans la rivière Chamouchouane des eaux polluées de la future usine Donohue de Saint-Félicien, au Lac Saint-Jean.

Or, 80 pour cent des poissons de cette espèce remontent annuellement la rivière Chamouchouane à la période de frai, afin de se reproduire.

"L'affaire de la Chamouchouane marque un tournant important dans l'histoire de l'environnement au Québec", a commenté le ministre.

La mesure annoncée par M. Léger consiste en l'installation d'un conduit souterrain d'une dizaine de milles de longueur, par lequel les eaux usées de la Donohue seront transportées de l'usine de Saint-Félicien jusqu'à la rivière Mistassini.

Ce long détour des eaux polluées permettra de sauver la qualité de l'eau de la rivière Chamouchouane, sur les rives de laquelle sera construite l'usine de la Donohue.

Il s'agit d'une usine de pâte à papier, installée dans cette région au coût de $300 millions. Elle créera plus d'un millier d'emplois directs là où le taux de chomage atteint 30 pour cent.

Selon M. Léger, l'installation du conduit pour les eaux usées coûtera à la compagnie de $3 millions à $6 millions, soit entre un et deux pour cent du coût total de l'investissement.

Le ministre de l'Environnement estime qu'il s'agit là d'une somme dérisoire lorsqu'il est question de sauver la qualité de l'eau d'une rivière et lorsque la survie d'une espèce de poisson est en jeu.

"Nous venons de causer un précédent en faisant valoir les droits de l'environnement sans sacrifier la construction d'une usine et sans empêcher la création d'emplois, a dit M. Léger. Le développement économique ne doit plus se faire sans tenir compte de l'environnement."

Le ministre a rappelé qu'au Lac Saint-Jean, comme ailleurs, des usines se sont installées sur des rivières et ont rejeté leurs déchets sans traitement, gaspillant des cours d'eau.

Des barrages ont également été construits sans connaître leurs conséquences sur la vie des oiseaux migrateurs et des poissons. "Mais à l'Environnement, nous serons vigilants et avec l'appui de la population, nous verrons à protéger nos ressources et la qualité de notre nature", a dit M. Léger.

Ce dernier est député à l'Assemblée nationale du comité de Lafontaine, dans l'est de Montréal, où se retrouvent les principales raffineries de pétrole de la métropole.

Ce sont les problèmes de pollution atmosphérique rencontrés dans le comté de Lafontaine qui ont sensibilisé M. Léger aux questions d'environnement. Le 15 novembre 1976, le premier ministre René Lévesque a confié sans hésitation à M. Léger le rôle la responsabilité de l'environnement au Québec.

Avant de prendre une décision finale en ce qui a trait à la rivière Chamouchouane, les Services de protection de l'environnement de M. Léger se sont appuyés sur une étude exhaustive menée par les biologistes André Martel et René Lesage.

Le groupe de travail a même effectué des recherches sur des rivières à saumon en Colombie-Britannique, afin de juger de l'impact des eaux usées sur le saumon du Pacifique.

Les deux biologistes concluent entre autres que:

— 80 pour cent de la ouananiche remonte la rivière Chamouchouane pour le frai, "à cause de la qualité exceptionnelle de ses eaux". Plus de 100,000 poissons s'y reproduisent annuellement;

— la rivière ne peut accepter aucun nouveau polluant sans mettre en danger l'existence des poissons qui la remontent;

— les effluves rejetées par la Donohue équivaudraient à la pollution d'une population de 66,000 personnes.

En conséquence, les Services de protection de l'environnement ont interdit à la Donohue de rejeter ses eaux usées dans la rivière, et l'obligent à construire un conduit souterrain d'une distance de 10 milles pour transporter ces eaux polluées à un endroit où elles seront inoffensives.

Les dirigeants du Conseil pour l'unité sont "unanimes contre le statu quo actuel"

par Françoise Côté

de la Presse Canadienne

"Personnellement il y a longtemps que je suis insatisfait de la constitution actuelle du Canada", a déclaré hier l'ancien chancelier de l'Université de Montréal, Me Marcel Piché, qui doit présider en fin de semaine prochaine, à Québec, un symposium sur la consultation populaire, organisé par la section du Québec du Conseil pour l'unité canadienne.

M. Piché devait même préciser que les membres québécois du conseil sont loin d'être "tous des fédéralistes inconditionnels" et que le chapitre québécois est "unanimement contre le statu quo actuel".

"Dans cette ligne de pensée, il est fort probable, a dit M. Piché, que dans quelque temps nous tenterons un autre symposium qui se voudra peut-être une espèce de constituante afin d'examiner ce que devrait être la troisième voie recherchée par plusieurs."

M. Piché a aussi dit que le Conseil pour l'unité canadienne est déterminé à participer à la création de conditions différentes d'association dans une fédération ou une confédération de sorte que le Québec puisse avoir l'avantage d'un développement culturel total de même que celui de participer à l'ensemble canadien.

M. Piché parlait au cours d'une conférence de presse où il a été interrogé sur le rôle des partis politiques dans une campagne référendaire. Il a dit que "trop longtemps on a laissé aux seuls partis politiques le soin de dire à la population ce qu'elle devrait faire. C'est plutôt la population, qui, par ses différents organismes, commence maintenant à dire comment les partis politiques devraient se comporter. Je trouve cela extrêmement sain du point de vue démocratique".

Quant à la multiplication des organismes pro-fédéralistes, M. Piché ne voit pas là une absence de leadership, mais "au contraire une bénédiction, une indication que les gens peuvent se grouper selon leur propre thèse et travailler pour l'unité canadienne".

Notant que le but d'un parti politique est de prendre le pouvoir, il dit qu'il faut éviter que l'un ou l'autre des partis assume seul le leadership de la campagne référendaire, car cela pourrait apporter des distorsions.

Par contre, Me Piché dit que le Conseil pour l'unité canadienne ne veut pas assurer lui-même le leadership de la campagne référendaire, mais qu'il s'est donné comme mandat de réunir tout le monde dans un comité de liaison pour une coordination de l'action des groupes qui participeront à la campagne. Ce comité de liaison devrait être formé lors du symposium.

Deux participants prestigieux au symposium seront Sir Con O'Neil, qui fut le directeur de la campagne pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, lors du référendum de 1975 et M. Giovanni Bucchachio, administrateur des services juridiques pour le Conseil de l'Europe. On sait que le livre blanc sur le référendum de M. Robert Burns, ministre d'Etat à la réforme parlementaire, s'inspire, selon le gouvernement québécois, de l'expérience britannique.

Toutefois, c'est la table ronde de la plénière de samedi qui devrait retenir particulièrement l'attention, car elle doit regrouper les chefs des partis d'opposition du Québec ainsi que des représentants québécois des partis politiques fédéraux. C'est le directeur du quotidien LE DEVOIR, M. Claude Ryan, qui doit tirer les conclusions des deux jours et demi de discussions.

Société Canadienne du Cancer

L'UN conserve l'espoir d'un fédéralisme renouvelé

QUÉBEC (PC) — "Les Québécois devront poser un geste dramatique si le reste du Canada refuse la thèse des deux nations dans un fédéralisme renouvelé."

Voilà ce qu'a reconnu, hier après-midi à Québec, le député unioniste de Gaspé, M. Michel Lemoignan, au cours d'une rencontre avec la presse destinée à faire le point sur les activités de l'Union nationale.

"L'UN, a-t-il dit encore, conserve l'espoir d'un fédéralisme renouvelé."

Le député estime que le Canada vit "un problème sérieux" et soutient que son parti ne "panique" pas, mais qu'il est le seul à offrir vraiment un troisième choix, entre le statu quo fédéral et l'opinion de souveraineté-association offerte par le gouvernement péquiste du premier ministre, M. René Lévesque.

M. Lemoignan a expliqué que son parti ne veut pas que les Québécois se laissent entraîner dans un débat constitutionnel et oublient les problèmes économiques.

Le député unioniste a indiqué que son parti se lançait dans une campagne préréférendaire au cours de laquelle il se fera le promoteur d'un fédéralisme renouvelé, "celui, a-t-il dit, que le Parti libéral n'a pas réussi à définir".

En ce qui a trait aux activités du parti, le député unioniste a expliqué que son parti se consacre, en une première étape, à consolider ses positions dans les régions en dehors des grands centres urbains que sont Québec et Montréal.

Femmes battues, mariées ou non

LONDRES (AFP) — Les maîtresses battues en Grande-Bretagne pourront désormais éjecter tout amant reconnu coupable de violences, qu'il soit ou non co-propriétaire du domicile commun. La Cour d'appel de Londres s'est prononcée lundi sur le cas d'une jeune Anglaise, Jennifer Davis, 21 ans, qui avait demandé l'autorisation d'expulser son amant, un maçon de 41 ans. Ce dernier avait auparavant été reconnu coupable d'avoir grièvement blessé Mlle Davis. La cour a décidé qu'aux yeux de la loi, aucune différence ne devrait exister entre une épouse et une maîtresse dans des cas de brutalités. La loi britannique permet à une femme de faire expulser son mari du domicile conjugal s'il est reconnu coupable de brutalité.

Catastrophe inexpliquée

LISBONNE (Reuter) — La catastrophe du Boeing 727 portugais de Funchal à Madère, qui fit 129 morts il y a huit jours, demeure inexpliquée, a déclaré samedi la compagnie aérienne portugaise TAP. Dans une interview au journal "Diario de Noticias, le directeur des opérations de vol de la compagnie, précise que les conditions atmosphériques — vent, visibilité et plafond de nuages — étaient meilleures que le minimumum requis. De plus, le pilote avait déjà atterri une vingtaine de fois à Funchal et l'équipage avait pu se reposer normalement à Bruxelles.

Toujours selon le responsable de la TAP, la compagnie Boeing avait inspecté la piste et l'avait jugée satisfaisante lors de l'achat du 727 par TAP. L'appareil atterrit au milieu de la piste, tomba en fin de piste, heurta un viaduc et brûla sur la plage.

Engageons le dialogue sur la boisson au volant

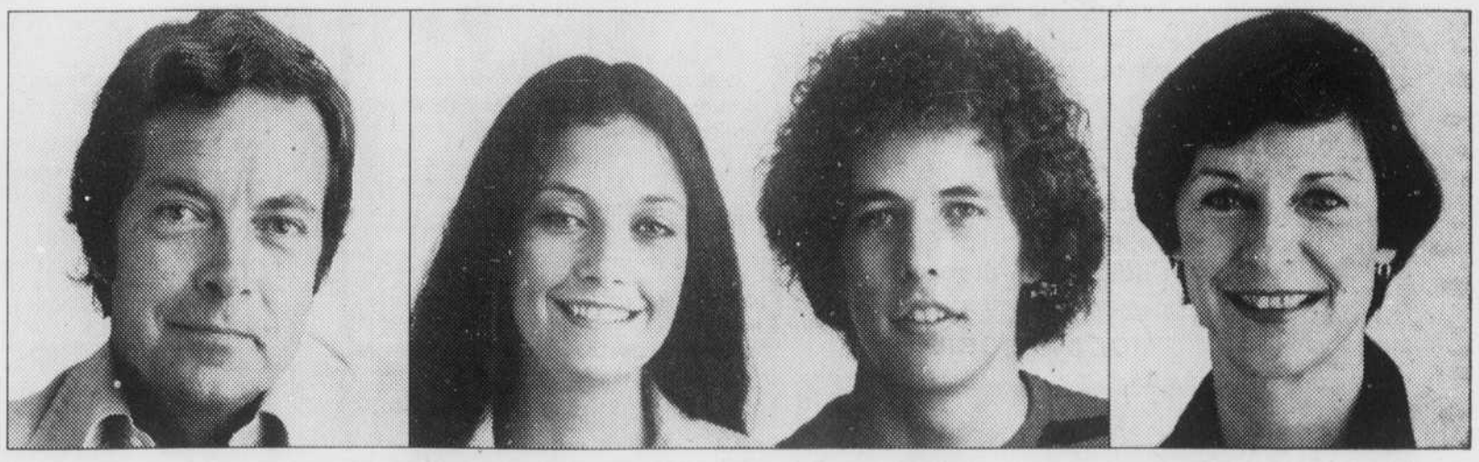

avec nos adolescents

Tout le monde sait bien que c'est amusant de sortir et ce ne sont certes pas les parents qui voudraient s'y opposer. Mais de nos jours, où l'automobile occupe une si grande place dans la vie des adolescents, il est absolument essentiel qu'ils se rendent compte du danger qu'il y a à prendre le volant sous l'effet de la boisson et que, en prenant de sages décisions, ils pourraient parer à ces ennuis éventuels.

Tout d'abord, il faut qu'ils sachent cette vérité trop souvent méconnue: pris à l'excès, la bière, le vin et les spiritueux sont tous aussi dangereux quand on conduit.

Un bon moyen d'éviter ces ennuis serait de réfléchir avant d'agir. Conseillez à vos jeunes adultes de passer en revue la soirée en perspective. S'ils se proposent de boire, mieux vaudrait laisser l'auto à la maison que de courir de tels risques.

Et puis, il est bien préférable de ne pas accepter ce dernier verre, de renoncer à prendre le volant, ou de refuser de se faire reconduire par un ami éméché que de suivre les autres et d'avoir peut-être à le regretter.

Vous pourriez encourager vos adolescents et leur inspirer confiance en leur donnant l'assurance que vous irez vous-même les chercher, ou que vous réglerez le taxi et que vous ferez tout ce qu'il faudra pour qu'ils rentrent sains et saufs.

Mais surtout, donnez-leur le bon exemple. Ne conduisez jamais après avoir bu un petit peu trop. Ou, mieux encore, n'allez même pas si loin. Apprenez à connaître votre capacité et ne la dépassez jamais.

avec nos parents

Si tu es trop jeune pour avoir le droit de boire, il n'en est pas question. Mais si tu as l'âge et que tu sais conduire, alors tu as aussi l'âge d'avoir un arrangement avec tes parents à ce sujet.

Bien sûr qu'ils s'inquiètent. Parce que, même si toi tu ne bois pas, tes amis boivent peut-être, eux. Et celui qui irait te reconduire un soir dans sa voiture pourrait bien avoir bu un peu trop.

Tes parents devraient comprendre que ça t'inquiète, toi aussi, et que tu sais ce que tu fais. Par exemple, qu'as-tu lu récemment sur les dangers qu'il y a à prendre le volant sous l'effet de la boisson? Sais-tu combien de bière, de vin ou de spiritueux ton système peut absorber avant que ton jugement n'en soit affecté? Connais-tu la loi de ta province? Et les conséquences d'y passer outre?

Pourquoi ne pas te renseigner et en parler calmement, et puis prendre toi-même l'initiative de proposer à tes parents quelques règles générales?

Il est entendu que tu ne prendras pas le volant si tu as bu plus que de raison. (Ecris-nous un mot et nous t'enverrons gratuitement un tableau pratique des quantités qu'il ne faut pas dépasser). Et que tu ne te laisseras pas conduire par un ami dans le même état. Et puis, si les choses tournaient au mal, que tu n'hésiteras pas à les appeler.

Enfin, tes parents devraient savoir que toi aussi tu t'inquiètes sur leur compte, et que ces règles ne sont pas bonnes que pour toi, mais pour eux aussi.

Seagram

C.P. 847, Succursale H, Montréal, Québec, H3G 2M8

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 22

Diplômé en informatique niveau CEGEP

ALCAN

(Poste ouvert aux hommes et aux femmes)

La division Services spécialisés des Services de génie Alcan propose un poste intéressant avec de bonnes perspectives d'évolution à diplômé en informatique niveau CEGEP possédant minimum trois ans d'expérience dans le domaine, bilingue de préférence.

Faire acte de candidature par écrit et adresser curriculum vitae, en indiquant la référence 748/SB/MLD, à l'adresse suivante:

Services de génie Alcan
Service du Personnel
Case postale 6090
Montréal (Québec)
H3C 3H2

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
• Chaque parution coûte $5.60 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 25 et 26

Notre service d'
ANNONCES CLASSÉES
est assuré par
l'agence Valrain
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1
du lundi au vendredi
de 9h.15 à 18h.
465-2145
LE DEVOIR JNO

APPARTEMENTS A LOUER APPARTEMENTS A LOUER APPARTEMENTS A LOUER

QUAND ON COMPARE L'HÉRITAGE IL N'Y A AUCUNE COMPARAISON POSSIBLE

	L'HÉRITAGE	AUTRES
À L'ÉPREUVE DU FEU	✓	
CLIMATISÉ	✓	
PISCINE INTÉRIEURE	✓	
PATIOS PRIVÉS	✓	
TAPIS MUR À MUR	✓	

1-2-3 chambres à coucher sont disponibles. A proximité des écoles, moyens de transport et des magasins. Visitez nos modèles ou pour plus d'informations: Appelez **337-2822**
L'HÉRITAGE
10500 boul. de l'Acadie
9h00 - 21h00 Lun.-Ven.
10h00 - 18h00 Sam.-Dim.
30-11-77

APPARTEMENTS A LOUER APPARTEMENTS A LOUER

Le Cours Le Royer
c'est oublier les rigu... cheminée rustique.
OUVERT AUX VISITEURS
13h00 - 17h00
le Samedi
Appartements luxueux en condominium, offrant de vieux murs de briques, des fenêtres panoramiques du plafond au plancher, et l'air climatisé central. Un stationnement en sous-sol est également prévu ainsi que des rues pavées et une cour paysagée. Appartements 1, 2, 3 chambres à coucher, à partir de $44 900.
Communiquer avec Michelle Bérard
844-9341
LE COURS LE ROYER
60, rue des Brésoles
(coin St-Sulpice)
Vieux Montréal
30-11-77

Place du
CERCLE
3555, Berri
1½ - 3½ - 4½
Appartement chauffé
Climatisé
Piscine
Saunas
Terrasse
Mail
Accès au métro
M. VAILLANCOURT
284-2040
284-0153
282-0069
30-11-77

Pavillon des Ecores
TOUT NOUVEAU
1 MOIS GRATUIT
3½, 4½, 5½, près du Pont Papineau et du métro; vue splendide et panoramique de la rivière des Prairies et Montréal.
• Edifice en béton
• Chauffage électrique Novelec
• Thermostats individuels
• Insonorisés
• Près centres d'achats
• Stationnement intérieur et extérieur
• Ascenseur
663-6344
1700, boul. Lévesque
Duvernay, Laval, Québec
30-11-77

La vraie vie
Venez vivre à LaCité dès maintenant et nous paierons votre carte de membre pour la première année au "super Club" de conditionnement physique LaCité. Ça c'est vivre à LaCité!
De luxueux studios et des appartements de 1 à 4 chambres à coucher sont **disponibles maintenant**.
Visitez nos appartements-témoins, en semaine 9h à 21h, fin de semaine 9h à 19h
350 ouest, Prince Arthur coin avenue du Parc 845-4173
Appartements LaCité
30-11-77

L'HÉRITAGE
OUVERT AUX VISITEURS
LE DIMANCHE
1:00 p.m. — 5:00 p.m.
VENEZ RENCONTRER
NORMAND FRÉCHETTE
DE CKAC
C'est dimanche entre 1 heure et 5 heures de l'après-midi, que vous aurez le plaisir de rencontrer Normand Fréchette de CKAC à l'occasion de notre grande ouverture spéciale. Venez bavarder avec lui tout en savourant un café et des sandwiches, vous pourrez par la même occasion visiter nos superbes appartements modèles à L'Héritage.
L'HÉRITAGE
10500 BOUL. DE L'ACADIE
MONTRÉAL, QUÉBEC
337-2822
30-11-77

* **PIERREFONDS** *
BONUS SPÉCIAL D'AVANT NOËL
Déménagez maintenant. Commencez à payer en février 1978. Nouveaux appartements de 1-2-3 chambres à coucher. Thermostats individuels, tapis mur à mur, Réfrigérateur, cuisinière.
APPELEZ 620-3333
* 1-12-77 *

* *
WEST ISLAND Bonus spécial d'avant Noël, déménagez maintenant. Commencez à payer en février 1978. Nouveaux appartements de 1-2-3 chambres à coucher. Thermostats individuels, tapis mur à mur, réfrigérateur, cuisinière. Appeler 620-3333.
* 1-12-77 *

101 St-Joseph ouest #4 coin de St-Hurbain Beaugrand, 3½ chauffé, tout refait à neuf, prix à discuter pour le 1-12-77. 276-6354. 30-11-77

Sous-location place Bellerive Chomedey 1-12-77 3½ chauffé, eau chaude, appelez le soir 873-6797 local 232. JNO

LONGUEUIL bachelor, grand 4 1/2, dans duplex tout neuf, entrée laveuse et sécheuse, chauffage électrique, près de la CUM de Montréal. 651-1998. 2-12-77

OUTREMONT Bernard coin McEachan grand 4½ chauffé, avec poêle et réfrigérateur, nouvellement redécoré $300 par mois après 5 h et fin de semaine 733-0474. 5-12-77

COTE-DES-NEIGES, 3115 #1 Boul. Édouard Montpetit, 3½ pièces, ½ modernes, $175. mois. Immédiatement 342-1961 5-11-77

APPARTEMENT À PARTAGER

Duplex à partager tout équipé, avec étudiante ou professionnelle sympathique. Décembre à septembre 78. Propriété en année sabbatique. Victoria près "the" Boul. $160. 342-3308 le soir demandez Anne. 30-11-77

LAVAL
Nouveaux appartements non meublés
Boni d'ouverture
3 MOIS GRATUIT
Appartements de 1 & 2 chambres à coucher, tout à l'électricité, tapis mur à mur, poêle et refrigérateur.
355 Avenue Ampère
Laval des Rapides
Appelez:
663-4534
30-11-77

GARÇONNIÈRES
2½, 3½
Meublées avec grand soin. Nouvel immeuble en hauteur du centre-Ville. Offrant salle de récréation, salle d'exercices, courts de squash, sauna et piscine.
Restaurant, comptoir de nettoyage à sec, dépanneur.
LA CITADELLE,
2125 ST MARC 935-4673.
30-11-77

7085 VIAU
Entre Jean Talon et Bélanger 1½ à 4½ tout équipé piscine stationnement meublé ou non $144.00 à $235.00 **Tél: 729-6502.** 12-12-77

* *
PIERREFONDS: Meublés, bonus spécial d'avant Noël, déménagez maintenant. Commencez à payer en février 1978. Nouveaux appartements de 1-2-3 chambres à coucher. Thermostats individuels, tapis mur à mur, réfrigérateur, cuisinière. 620-3337
* 1-12-77 *

Adam 4½ $70 par mois 524-4103 4-12-77

Centre ville 4½ sous-location, chauffé, éclairé, lave-vaisselle, cuisinière, réfrigérateur, espace laveuse-sécheuse, climatisé, garage, piscine, sauna $400. soir 937-1176. 3-12-77

Vieux Longueuil grand 4½ chauffé tapis garage piscine sauna près Pont jour Jeanne 281-1766 soir 674-1267 4-12-77

Rosemont 6730 25e avenue 3-1½, 2-1½ meublés, chauffés 374-5053. 3-11-77

CTE-DES-NEIGES: Queen Mary, appartements meublés, 3 pièces, $225. garage, $35. Bail un an, 457-5513. 3-12-77

BROSSARD, 2½ meublée, $155.00 par mois, pas de bail. Tél.: 671-6133

CÔTE-DES-NEIGES: 4 1/2, grande, claire, moderne, 2 salles de bain, piscine, sous-location, immédiate $305. 879-1353 poste 271 avant 5 heures ou 739-2973. 30-11-77

4224 Rue Gascon, 4 pièces pas chauffés libre immédiatement redécorée $110 par mois appeler Mme Lalonde 524-2471 2-12-77

OUTREMONT: Bernard coin McEachan, spacieux 6½ chauffé, avec poêle et réfrigérateur, nouvellement redécoré $350. par mois après 5 h et fin de semaine 733-0474. 5-12-77

3½ près Université de Montréal, 739-5875 après 6 h., libre 1er décembre ou 1er janvier. 30-11-77

NDG 3412 Addington 6 1/2 chauffé, poêle, réfrigérateur, $220., concierge #2, 486-6480, 381-6688. 19-12-77

LONGUEUIL, à sous-louer, grand 4½ moderne, face au centre d'achat Jacques-Cartier, poêle et réfrigérateur à très bas prix si désiré. 674-8601 le soir ou demander Hélène au travail à 866-3944, poste 227. 5-12-77

DES VACANCES AUX ÎLES À L'ANNÉE LONGUE
POURQUOI ALLER AUX ILES LORSQUE VOUS Y DEMEUREZ A L'ANNEE LONGUE. LA PECHE, LA VOILE, LE TENNIS, TOUT EST LA A LA PROMENADE DES ILES. VOUS Y TROUVEREZ TOUT POUR ENSOLEILLER VOS HIVERS, UNE PISCINE INTERIEURE, DES SAUNAS, UNE SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE.
Des appartements à 1, 2 ou 3 chambres à coucher avec:
• Tapis mur à mur ou marqueterie
• Contrôle individuel pour le chauffage et l'air climatisé
• Système d'alarme antivol
• Circuit fermé de télévision sécuritaire au rez-de-chaussée
Tout cela tout près des écoles, des églises, des centres d'achat et des facilités de transport.
PROMENADE DES ILES
2555 HAVRE DES ILES
LAVAL, QUEBEC
APPELEZ
687-1622
Directions: L'autoroute Mirabel jusquau boul. Samson E, tournez à droite sur Carleton jusqu'au boul. Lévesque, tournez à gauche à Promenade des Iles, tournez à droite.
1-12-77

DUVERNAY
VAL-DES-ARBRES
3½ et 4½ neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom etc... Tout confort, site champêtre autobus et communication métro.
3220-3230
Boulevard St-Martin Est
Près d'AUTEUIL
661-3413
J.N.O.

CHÂTEAU-BOULOGNE
10620 Bois de Boulogne
3½, 4½. Avec 2 salles de bain et 2 balcons. Ascenseur. Jardin en face et parc en arrière. 2 autobus 163 et 180. Entre centre d'achats Rockland et Normandie. Près du métro. Édifice entièrement en béton armé.
334-2069 J.N.O.

Très grand 4½ à louer ou sous-louer libre 1-12-77 NDG chauffage compris, concierge, possibilité garage, 484-0568. 1-12-77

Edouard Montpetit face à l'université de Montréal, $245. par mois 3½ rénové, libre immédiatement 526-9300 23-12-77

RIDGEWOOD 3235, tout près Côte-des-Neiges, 3½ meublé, ascenseur, balcon, tapis, $220. et aussi non meublé $205. Taxe d'eau incluse. 737-8913. 29-11-77

Côte-des-Neiges 2½ très propre, poêle et frigidaire, chauffé, 1er décembre, 2800 rue Goyer #2 $140 par mois 332-9569. 1-12-77

Bonne location, clair et grand 4½ à louer équipé chauffé, balcon prix à discuter tél.: 733-0947. 30-11-77

ACHATS — VENTES

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les Arts, Architecture, Bibliographies, Canadiens, Histoire, Livre illustrés, etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390 1-12-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

SET DE SALON, 2 morceaux, très propre. 667-1656 30-11-77

SET DE CHAMBRE en chêne, set de salon en érable après 6 heures. 526-1810 1-12-77

Complet 3 pièces neuf incluant mobilier de chambre moderne, bureau triple 9 tiroirs, bureau monsieur, sofa faisant lit moderne avec chaise, table à café, lampes. Le tout $475.00 termes acceptés. 738-4761, J.N.O.

Vente d'entrepôt, lits jumeaux $69.00, lits doubles $99.00, mobilier cuisine 5 morceaux $89.00 grand sofa et fauteuils $189.00 sofa lit $185.00. Aussi ameublements complets pour 3 pièces à partir de $475.00 meubles neufs et garantis. 945 Beaumont, Parc ext.. 274-5519 J.N.O.

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

A vendre cause départ ameublement complet de style canadien. État neuf. Information 468-1460 1-12-77

Set de salle à dîner, set de chambre en bois de teck. Tél.: 384-0555. 5-12-77

ANIMAUX À VENDRE

DOBERMAN Chiots enregistrés $100.00 tél.: 438-2596. 9-12-77

Airedale chiots pure race, vaccinés, tatoués, enregistrés. 747-1538 30-11-77

ANTIQUITES A VENDRE

Achetons, antiquités de toutes sortes, meubles, vaisselles, porcelaines, argenteries, tableaux, sculptures. Galerie des Ancêtres, 4670 St-Denis, 843-6106. 1-12-77

Meubles canadiens en pin, armoires, buffet faux deux-quart, buffet-base, commodes, tables, chaises, armoires à sceaux, armoire à tartes, coffres, divans, 659-2651. 7-11-77

Mobilier de salon Victorien, 4 morceaux renovés, avant 4 heures P.M. 382-3347 5-12-77

ARTICLES A VENDRE

UNE armoire à pointe de diamants 5 pieds,5 pouces, hauteur. 323-3074 3-12-77

PUPITRES (Bureaux) bois, métal, 5 ou 6 tiroirs. Tables de dessinateur ou de conférence, tables à dactylo ou à calculatrice, classeurs (filières) usagés, divers usages et formats: classeurs 2 tiroirs et serrure, neufs, etc. 842-1895. (Comité de conservation de Montréal). 6-12-77

Réfrigérateur sans givre, 19 pi. cube, 2 portes verticales de marque Moffat, très propre, valeur $850.00 pour $?25, 487-2194. 30-11-77

Ciné caméra professionnel super 8 Nizo très bon état $400. 932-4094. 29-11-77

Violoncelle grandeur 3/4 fabrication allemande cordes garguars usage 2 ans archet et enveloppe $295. 482-6089. 1-12-77

AUTOS À VENDRE

Corvette 77, 15,000 milles, automatique, am/fm, air, vitres électriques, intérieur custom, 4 pneus d'hiver, rails pour ski, 324-9291. 2-12-77

Dodge dart 76, spécial édition, luxueux, 6 cylindres, 30,000 milles radio AM/FM servo-freins, direction parfaite condition voiture de dame. $3,900. 667-6487 30-11-77

VOLKSWAGEN 1972, très propre, mécanique excellente 22000 milles, $1,-200. — jour 522-6480 — soir 844-5615. 30-11-77

RENAULT 17 1975, toit amovible, couleur jaune, radio AM/FM, cassette, pneus Michelin, prête pour l'hiver, excellente condition, demander Claire au 931-5617. 8-12-77

HONDA civic 1976, manuelle 10500 milles, en bonne condition. Avant 3 heures 336-4705 30-11-77

Particulier vend Dodge dart 1970 bonnes conditions appeler 683-3127 après 6 heures pm et la fin de semaine jour ou soir 30-11-77

OLDSMOBILE Royal 75, toute équipée, 42,000 milles, très propre, excellente condition. 255-7372 30-11-77

PONTIAC Granc Prix 1976, toute équipée, en excellente condition. Je change d'auto tous les 2 ans. Avant 5 heures, 735-3688. 30-11-77

RENAULT 12, familiale, 1973, $750, à Ste-Thérèse. 435-7164 30-11-77

FURY Sport 1975, rouge vin, sièges baquets, 318 automatique, pneus Michelin, excellente condition, $2,900. 653-6855 5-12-77

Dodge Dart 76. Spécial édition. 6 cy. 30,000 milles, servo-frein, servo-direction, radio AM-FM, parfaite condition. 667-6487. 2-12-77

AUTOS À VENDRE

PACER: 75 rouge bourgogne, un propriétaire. Peinture neuve, servo-frein, direction, dégivreur, essuie-glace, arrière, radio-stéréo AM-FM. Très propre. Financement disponible $2000. 747-7196, 227-2907. 2-12-77

Mercedez 250-1970 automatique, 4 portes option toit ouvrant, radio AM-FM, pneus michelin très propre, mécanique Al après 6 h. 670-2601. 2-12-77

Thunderbird 1974 excellente condition, toute équipée avec air climatisé 484-2319. 7-12-77

Volksvagen super B 71, marche-pied solide, Blaupunk AM-FM $550. 388-6607. 1-12-77

Toyota 73 station wagon 46,000 milles très propre 669-3081 ou 687-1642. 1-12-77

AVIS

Cherchons investisseurs dans un nouveau développement le long de la Transcanadienne avec franchise internationale, 514-826-3496. 1-12-77

BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE
Bureaux attrayants, **500 à 40,000 pieds,** près du métro. Étages complets au choix. Sous-locations à prix coupés. **G.C. Gagnon: F.R.I. 861-8395**
GAGNON INC. *courtier*
1-12-77

AVENUE DU PARC
Près Fairmount, nouvel édifice à bureaux climatisés. Rue commerçante. Libre immédiatement.
Ralph Welick, 270-7141
Courtiers protégés.
30-11-77

Bureaux (4 fermés), 3ème étage, 760 pi. ca. ou 600 pi. ca. édifice caisse POP N.D. des Neiges, coin côte des Neiges et Édouard-Montpetit. Sous-location $6.00 pi. ca. S'adresser à C. Dumont entre 9 et 18 hres au 342-3136. 12-12-77

Bureaux pour professionnels Boulevard St-Joseph 800 pi. car. tapis, toilettes, cuisinettes, entrée indépendante sur le boulevard, loyer raisonnable tout compris — 272-5346 30-11-77

DE LA MONTAGNE 2000p.c., bureaux attrayants, architecte conviendrait à professionnels $5.00 p.c. J.C. Gagnon, GAGNON INC. COURTIER. 861-8395. 1-12-77

364, est Sherbrooke, St-Denis. Rez-de-chaussée, chauffé, $90. 684-6957. 2-12-77

CHALETS A LOUER

CHALET suisse à St-Sauveur, 4 chambres à coucher, près du Mont Habitant, foyer, Mtl. 388-3138 ou 389-4689 5-12-77

QUÉBEC- Lac Beauport: Chalets à louer, semaine, mois, saison, lingerie, vaisselle, T.V. chauffage central, ski fond et alpin. (Carnaval du 2 au 12 février. Tél.: 1-418-523-4124. 10-12-77

BROMONT luxueux 5½, sur pente de ski, décembre 77 à avril 78 678-4472 ou 1-534-2102. 5-11-77

Luxueux chalets "Suisse" 2 et 3 chambres à coucher, foyer, laveuse, sécheuse, 29 milles de Montréal. Benoit Perras au 655-1324 ou Robert Girard au 1-438-1520. JNO

Domanie vallée Orford Eastman, chalets neufs centre de ski, près autoroute, sortie 106. Semaine: 563-7456 et fin de semaine: 1-297-2714. 3-12-77.

DOMAINE NEW GLASGOW, ski de fond, motoneige, luxueux chalets "Suisse" 2 et 3 chambres à coucher, foyer, laveuse, sécheuse, 29 milles de Montréal. Benoit Perras au 655-1324 ou Robert Girard au 1-438-1520. JNO

St-SAUVEUR, chalet 2 et 3 Chambres. Le jour Franco à 288-8711. 2-12-77

Mont Rolland, luxueux chalet 6 pièces, 3 chambres à coucher, tapis mur à mur, chauffage électrique, 3 déc. au 15 jan. $900. 667-6487. 2-12-77

VAL-MORIN face Bel-Neige. 3 chambres, foyer, grand salon, tout compris, saison. Semaine: 334-3560, fin de semaine: 819-322-2073. 3-12-77

CHALETS À VENDRE

LAURENTIDES: très beau chalet, bien situé, prix d'aubaine. M.I.S. Gilles Marcil, 354-2950, 585-3722, Des Rosiers, le maître, courtier. 30-11-77

À LIRE !
Une toute nouvelle technique d'érection de composantes modulaires et l'innovation d'une méthode pour mise en chantier unique au Canada nous permettent de vous offrir un **authentique chalet suisse** de conception architecturale de haut standard pour aussi peu que $29,100 incluant le terrain, à 50 minutes de Montréal. Facilités récréatives, plage privée, tennis, piscine, ski, etc.
Pour information et documentation:
430-0430
ou
1-(819)-326-5922
J.O.N.

CHALETS À LOUER

Cantons de l'est chalet à louer pour l'hiver idéal pour ski randonnée et ski alpin. Prix à discuter après 5 h. 684-0281. 1-12-77

CHALETS À VENDRE OU À LOUER

VAL DAVID Chalet neuf luxueux, foyer, bain, sauna, 3 chambres à coucher 665-2540, 661-7144. 5-12-77

Chalet suisse à louer ou à vendre Ste-Marguerite du lac Masson. 254-9545. 30-11-77

CHAMBRES À LOUER

Boul. St-Joseph 305 est, neuf, métro Laurier, poêle et réfrigérateur individuel 845-7532. 1-12-77

Belle, meublée, réfrigérateur, poêle, $20. par semaine, 738-6832. 3-12-77

DOMAINE hospitalier, endroit propre et luxueux. Service de garde-malade et médecin, nourriture impeccable. Tel.: 376-7689. 3-12-77

PRÈS métro Préfontaine, chambre à louer à personnes distinguée avec références. 525-4109 soir. 1-12-77

COMMERCES A VENDRE

Dépanneur revenu idéal pour couple. **MLS Marcelle T. Huard 655-9400, 353-8444 rés.**
TRUST NATIONAL
Courtier
30-11-77

MONTREAL EST: Bâtisse commerciale avec garage de débossage et peinture. Terrain à côté construction de bloc de ciment. MARCEL RAHAL: 353-9960 TRUST ROYAL COURTIER. 30-11-77

Petit commerce profitable à vendre. Librairie d'occasion près de l'université de Montréal 738-1263, 739-5433. 2-12-77

CONDOMINIUM À VENDRE

QUÉBEC, chemin St-Louis, face plaines d'Abraham, magnifique condominium 8 pièces, semi-meublé, penthouse, 2 garages, demandez Lise Routhier, 418-658-1912 17-12-77

DEMANDES D'EMPLOI

Garderais enfants du lundi au vendredi avec bons soins à: 353-7219. 30-11-77

PERSONNE responsable ferait travaux de peinture pour particuliers, dans Cartierville ou Ville St-Laurent. 334-1361 1-12-77

Prendrais travail de dactylographie chez moi. 667-4931. 2-12-77

Prendrais travail de dactylo à la maison, expérience en droit et thèse universitaire. 527-4675. 1-12-77

Jeune homme honnête désire effectuer des travaux ménagers extérieur ou intérieur, salaire raisonnable 526-2795 lundi, mardi, mercredi demandez Robert. 30-11-77

DIVERS

Abaissement 10¼ première, deuxième hypothèque, balance de vente, rapidement. Jour et soir: 729-4333 1-12-77

Bois de vieille grange à vendre, poutres de toutes dimensions, de 8 à 40 pied de long, planche pour finition intérieure, vieille brique pour foyer, tôle, livraison gratuite pour $200. et plus, appeler (514) 263-3674. 1-12-77

DIVERS

Avant de choisir une carrière, pense à ce qui te tient le plus à coeur: travailler au service des autres? T'impliquer dans les solutions aux problèmes de notre société? Vivre une vie axée sur l'amour et la responsabilité?

Ce qui te tient à coeur peut se réaliser, pour toi, en marchant dans la foulée de Jésus.

La communauté des PÈRES CLARETAINS t'offre une opportunité de servir comme prêtre et frère. L'âge et le degré d'instruction ne sont pas de problème. Laisse-nous t'envoyer gratuitement notre circulaire d'informations.

CENTRE VOCATIONNEL CLARET
a/s Yves Gauthier CMF
6000, rue de la Roche
Montréal, Québec.
H2S2C7.
30-11-77

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
• Chaque parution coûte $5.60 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 24 et 26

ESPACES À BUREAUX À LOUER

PHASE 3
1001 De MAISONNEUVE
OCCUPATION IMMÉDIATE
16,300 pi. ca. par etage -
11 etages d'espaces à bureaux
180,000 pi.ca.

PHASE I 800 de Maisonneuve
9,000 pi.ca. espace à bureaux, 5,000 espace commercial

PLACE DUPUIS
284-2040 Mme Louise Boisvert
30-11-77

EMPLACEMENT EXCEPTIONNEL
L'adresse de celui qui recherche un gage à succès dans le monde des affaires. Centre ville, près du métro et des plus grands hôtels.
DÉTAILS DE LOCATION :
879-1630
30-11-77
BIENVENUE AUX COURTIERS

PLACE DU CANADA
PLACE DU CANADA

PLACE FRONTENAC
2600 Ontario est
PRÈS STATION MÉTRO FRONTENAC
ESPACE À BUREAUX
6,000 pi.ca.
disponibles immédiatement
Mme Boisvert 284-2040
30-11-77

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

ÉBÉNISTE, dessin et exécution de meubles modernes. Restauration de meubles anciens. **Jean Gilbert Jozon: atelier. 486-4377; résidence: 488-5545.** 30-11-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

Rénovations générales logements, bureaux, sous-sol.
326-0368
15-12-77

Menuisier particulier ferait réparations, appartements, cuisines, sous-sol, 521-9180 ou 523-6273. 2-12-77

RÉNOVATEUR de meubles, tapisseur, garnisseur en sièges, confection et réparation de tenture. Travail garanti, prix concurrentiel, Jean-Guy Enregistré 866-7067, 272-8061, 465-4437 9-12-77

GARAGES À LOUER

ENTREPOSAGE d'autos pour l'hiver, chauffé 6965 Chabot, appartement 25 327-3300, soir 376-1889. 3-12-77

HYPOTHÈQUES

B.A.L.M.R.
Le meilleur abri fiscal au Canada.
Programme détaillé de récupération fiscale disponible aux investisseurs sérieux désirant différer leurs impôts ainsi que d'excellent placements par la même occasion, par l'entremise de l'investissement immobilier.
Appelez-nous et demandez à parler à notre spécialiste en fiscalité immobilière.
DES ROSIERS
LE MAÎTRE COURTIER
651-1904
1-12-77

FERMES À VENDRE

Verchères ferme 138 arpents comptant $5000 balance sur hypothèque 655-6877. 1-12-77

STE-BEATRIX: 128 arpents, vieille maison, grange, porcherie, 140x40, garage, $58,000. Secteur paisible idéal pour skieurs. LES ENTREPRISES REPENTIGNY INC. COURTIER 581-0220. 1-12-77

INSTRUMENTS - MUSIQUE

Ensemble de batterie neuf, de marque "Ludwig". Prix régulier $3,000. abandonnerais pour $2,300. Tél: Gary (particulier) 636-0053. 5-12-77

LOGEMENTS À LOUER

Longueuil: 5½, chauffé, moderne, frais peint, grenier près de métro et CTCUM $225.00. 463-2457. 1-12-77

Brossard, bas duplex 5½ garage, 15 minutes centre-ville 678-0020. 5-12-77

Outremont, avenue North, 7½, bas de duplex repeint, chauffé, sous-sol fini, 2 salles de toilette, garage, cuisinière, réfrigérateur, espace de verdure $525.00, paisible, immédiat 731-9990, 849-4136. 5-12-77

BROSSARD, 5 ½ chauffé, bas de duplex, cour, garage, près service, décembre gratuit. 671-5029 1-12-77

MAISONS À LOUER

MAISONS DE VILLE
À LOUER
2-3 CHAMBRES À COUCHER
ENTRÉES INDIVIDUELLES
COMMODITÉS
DE TOUTES SORTES
PLACE BEACONSFIELD
695-2740
1-12-77

LOGEMENTS A LOUER

3½, $125. par mois, semi-chauffé, 5240 St-Denis 279-4294. 29-11-77

Bien-Etre accepté, 6½ bas, $250. métro Crémazie aussi 7½ bas, $275. St-Denis près Bélanger, libre, enfant accepté: cour, mois gratuit. 277-3466 3-12-77.

Laval: Ste-Rose, grand 4½ tout confort, domaine Champs Fleury, disponible immédiatement 625-3661. JNO

8374 Maurice Duplessis 4½, 5½ de luxe avec toute commodité non chauffé de $170. à $250. occupation immédiate 2 mois gratuits. Nastro Construction 648-8719. 326-7388. 16-12-77

MONTRÉAL-NORD, grand 5 1/2 chauffé, appeler après 6 heures, 325-8614. 5-12-77

Cité jardin 2 1/2 sous-sol chauffé et meublé 254-8438. 30-11-77

MONTRÉAL-NORD, 5½, $195.00, chauffé, 2e étage, duplex, entrée privée, connection laveuse, sécheuse, cour, châssis aluminium, mois grauit, près boul. Léger et Lacordaire, 277-3466. 5-12-77

Brossard, bas duplex 5½, garage, 15 minutes centre-ville 678-0020. 5-12-77

AHUNTSIC, 5 pièces, près du métro, chauffage électrique, stationnement, très luxueux. Pour information 523-8988, 522-8497 ou 381-2097. 5-12-77

7 pièces, 5 minutes Centre-Ville pour renseignement 932-6288. 1-12-77

Rosemont 6105 28e avenue 4½, chauffé, eau chaude, thermostat individuel, propre, $175 libre 259-6359 ou 323-7408. 1-12-77

Boul. St-Joseph près métro affaire et résidentiel, 4½ 388-0478. 2-12-77

MAGASINS À LOUER

4000 pieds carés à louer dans secteur commercial recherché ave. Greene, construction d'immeuble prendrait en considération besoin du locataire. 935-9116. 10-12-77

MAISONS À LOUER

Ville Mont-Royal: 12 pièces cottage $655. système de chauffage 7 chambres, 3 bains, cuisine grand terrain, garage libre bon pour résidence et bureau. 227-3466. 3-12-77.

Maison moderne à louer 97 Courcelette Outremont $675 par mois chauffage inclus libre à compter du 15 décembre 276-7287. JNO

REPENTIGNY: Bungalow 5 pièces, garage, foyer, terrain boisé 17,390 p.c. $325.00 BENJAMIN BRASSARD 585-0884. LES ENTREPRISES REPENTIGNY INC COURTIER 581-0220 1-12-77

Région de Cartierville 3 chambres à coucher 2½ salles de bains, sous-sol fini $500. par mois tél: 336-6845 après 4 h. 2-12-77

Maison ancienne à louer, près des Plaines et du Parlement sur l'avenue du Parc à Québec, 8 pièces 2 salles de bains entièrement meublés $600 par mois à compter du 1-1-78 683-8259 1-12-77

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

POMPINO Beach, voisinage exclusif, piscine, air climatisé, 3 chambres à coucher, salle à dîner, complètement fournie incluant lingerie et coutellerie, disponible déc. 1er à avril 30. Tél.: (613) 237-4468 5-12-77

MAISONS À VENDRE

STE-JULIE domaine haut bois Split level 4 chambres, sous-sol fini, salon avec foyer garage piscine terrain boisé 11,700 p.c. Prix $62,000. 649-0469 5-12-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL: pour couples désirant faire revenu supplémentaire. 674-8601 (après 6 hrs PM). 30-11-77

CHERCHE PLUSIEURS DEUXIÈMES HYPOTHÈQUES 18% intérêt avec garantie personnelle $4000 Laval $6000 Pierrefonds $8000 Hochelaga $10,000 Montréal Nord $12,000 St-Denis $14,000 Viau. Téléphonez 277-3466. 15-12-77

OFFRES D'EMPLOIS

VENDEURS(SES) AVEC EXPÉRIENCE
Spécialistes en appareils électroménagers pour grand magasin situé à Laval — salaire intéressant et avantages sociaux. S'adresser : **Clermont de la Plaza Raymond Simard au 382-6870.**
2-12-77

OFFRES D'EMPLOIS

MÉCANICIEN QUALIFIÉ
CUMMINS ET G.M.
Mécanicien demandé immédiatement par une Compagnie de Vancouver et Calgary.
Salaire maximum plus excellents bénéfices marginaux, incluant les dépenses de déménagements.
S.V.P. faire application en écrivant à la main, votre curriculum vitae et les renseignements concernant vos emplois antérieurs et votre expérience.
Tous les applicants recevront une réponse à leur demande indiquant l'heure et l'endroit de l'entrevue.
S.V.P. envoyez votre demande à:
SERVICE DU PERSONNEL
C.P. 2088
VANCOUVER B.C.
V6B 3T3
5-12-77

SIEMENS
VENDEURS
Nous avons une ouverture immédiate pour un vendeur dans notre département de composants électroniques avec 2-3 ans d'expérience de commandes de bureau ou en relations avec l'industrie de l'électronique.
Le candidat idéal va prendre toutes les entrées de commandes et les faire parvenir à travers le système. Etre en contact par téléphone avec tous clients pour entretenir de bonnes relations de ventes.
Etant une compagnie progressive, Siemens offre de bonnes opportunités d'avancement, bénéfices marginaux et conditions de travail plaisantes.
S'il vous plaît, écrire à la main curriculum vitae, éducation antérieure, expérience et salaire demandé à:
Département du personnel,
Siemens Electric Limited
7300 Trans Canada Highway
Pointe Claire, Québec,
H9R 1C7.
2-12-77

SOCIÉTÉ DE VENTE PAR CORRESPONDANCE
RECHERCHE
RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION CLIENTÈLE
Expérience similaire requise. Âge minimum 26 ans. Niveau Cégep. Sens des responsabilités. Connaissance parfaite de l'anglais et du français. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:
M. P. SCOTTO
ÉDITIONS SOCARDIS INC.
4721 Boul. Couture
St-Léonard, Québec
H1R 3H7
5-12-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Avec expérience en droit litigieux. Parfaite bilingue, sténo pour avocat sénior. Bons avantages 8 à 5 heures. **281-1766.**
4-12-77

DÉLÉGUÉ(e) informateur(trice) avec ou sans expérience du public de 18 à 25 ans, information de la femme, travail de jour de 9 hres à 4 hres, revenu à discuter, pour information. 387-6447 JNO.

ENTREPRISE DE DISTRIBUTION pastorale, recherche un responsable des stocks. Âge minimum 28 ans, sens de l'organisation. Sérieux, expérience similaire requise, téléphoner 327-4920 Mr. Scotto. 30-11-77

ENTREPRISE DE DISTRIBUTION vente postale, recherche un responsable des stocks. Âge minimum 28 ans, sens de l'organisation. Sérieux, expérience similaire requise, téléphoner 327-4920 Mr. Scotto. 5-11-77

Assistante dentaire avec expérience connaissant la réception et le travail à la chaîne demandée pour travailler dans un bureau de dentiste situé à Montréal Nord. Emploi nécessitant de travailler en soirée. Pour information appeler à 326-7800. 1-12-77

COORDONNATEUR(TRICE) DU SERVICE DE NUIT fonctions: coordonner et contrôler les activités de l'établissement dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services adéquats qualifications, détenir un D.E.C. professionnel en techniques infirmières ou l'équivalent. Salaire selon les qualifications et les normes du Ministère des affaires sociales. Service du Personnel, pavillon Charleroix. Boyer 4535 rue Charleroi Montréal Nord Qué. 326-3025. 5-12-77

Salaire $700 département du personnel. Vous aimez rencontrer les gens (du commis à l'exécutif). Nous vous aiderons à décrocher ce poste de secrétaire ou département du personnel d'une importante compagnie située au centre ville. Pas de sténo idéal pour une personne bilingue possédant 6 mois à 1 an d'expérience. Excellents bénéfices. Appelez Claire Martel 842-9661. 29-11-77

FILLE DE COMPTOIR pour plan de nettoyage moderne bilingue 334-8838. 2-12-77

Besoin urgent dactylographes sténographes, dictaphonistes unilingues ou bilingues pour postes temporaires, téléphonez immédiatement Darole Miville 284-1343. Nicole Giguère et Cie Ltée 2001 Université suite 1130 Mtl. 30-11-77

SECRÉTAIRE BILINGUE
Pour Associé d'une étude légale de prestige située Place Victoria.
Ambiance moderne et agréable, avantages sociaux intéressants, au moins 5 ans d'expérience — parfaite maîtrise du français et de l'anglais (parlé et écrit) rapidité à la dactylographie et sténo serait un atout. **Composer 395-3761.**
30-11-77

ATELIER DE DESIGN ET ARCHITECTURE
Cherche secrétaire temps plein 2/3 ans d'expérience, dactylo précise, tenue de livres, salaire à négocier. **Jean-Louis Robillard et Associés Inc. 284-0701.**
2-12-77

Contremaître pour être en charge d'un département dans une manufacture de métal, doit être bilingue, écrire à: 186 Sutton Place Beaconsfield, Boîte 252 1-12-77

Secrétaire juridique expérience requise en droit litigieux et dans le domaine de l'assurance. Bonnes conditions de travail. Communiquez avec M. François Cousineau 842-9841 2-12-77

Cuisinière pour monsieur âgé avec références, $80.00 par semaine pension gratuite. Femmes de ménage 1 fois par semaine congé jeudi pm et dimanche libre. Tél. 484-0992 30-11-77

Gens mariés, êtes vous payés pour ce que vous valez? Si non téléphonez de 3 heures à 7 heures P.M. 651-2172. 2-12-77

SECRÉTAIRE LÉGALE: Centre-Ville. Anglais 1 aout, salaire suivant expérience. 871-1443. 5-12-77

Concierge pour maison de 12 appartements, 4086 St-Denis. Temps partiel. 334-8687 30-11-77

CHEF D'ÉQUIPE: chef d'équipe demandé par manifacture d'appareils électroniques. Les candidats doivent avoir un minimum de 3 ans expérience en tant que chef s'occupant du personnel de production doit être très famillier avec le fillage (Gun waping) et l'assemblage de circuit imprimé doit être bilingue. Situé au rond point Décarie Les industries Postitron 731-3715 1-12-77

SECRÉTAIRE LÉGALE. Notre client, partenaire senior, d'une importante firme légale située Place Victoria, est à la recherche d'une (un) secrétaire possédant quelques années d'expériences en droit litigieux et ou corporatif. — La discription des tâches comprend sténo française et anglaise, traduction de procédures légales et travail général de secrétaire. La compagnie offre d'excellents bénéfices marginaux et un salaires au dessus de la moyenne. 871-1600 demandez Odette Coulonde 30-11-77

Avons besoin urgent dactylos très rapides, maîtrisant parfaitement la langue française, (écrite et parlée) pour période de 6 à 9 mois — pour rendez-vous s'adresser à: Michelle Elliott à 281-1901 30-11-77

Représentant demandé pour vente de refroidisseurs d'eau et de produits d'exportation. Salaire sur base de commission. Tél.: 878-1458 30-11-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE BILINGUE
Pour étude légale de prestige située Place Victoria.
Ambiance moderne et agréable, avantages sociaux intéressant, 1 an d'expérience en matière contentieuse. **Composez 395-3761.**
30-11-77

AGENCE DE PUBLICITÉ
Dactylo-Réceptioniste,
Tél.: 937-4257
J.N.O.

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Secrétaire juridique: avec expérience en droit civil pour bureau au centre ville. **281-1811.**
3-12-77

Secrétaire de notaire avec expérience, sténo, bilingue, nord de la ville métro Crémazie 382-8260 621-4166 29-11-77

PERSONNEL

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tel : **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

FACE À FACE
Un service respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour gens libres seulement. 288-5253. 1h. à 9h. Introduction Face à Face, 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 420. Succursale à Montréal, Toronto et Hamilton.
30-11-77

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est, Sherbrooke suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence es lettres. Tél.: 524-3852, Hull: 777-2865. J.N.O.

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirt de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

Ski de fond, raquette, fins de semaines, vacances, gîte et couvert, chalet en bois rond, pistes et guides site sauvage et très beau, 80 milles de Montréal. Prix fin de semaine et abonnement. Tél: Trappe-Québec 332-4193. 7-12-77

TERRAINS À VENDRE

SUPER AUBAINE
Bord de l'eau à Pierrefonds, en bloc ou en partie, 600,000 pi.ca. 40 cents le pi.ca. Marianne Braunstein, **527-9856 ou 678-5867.**
NATINVEST
courtier
30-11-77

Cantons de l'Est, Sutton, splendide terrain boisé, avec ruisseau, 3 acres ou plus. **679-3320 F-Huber,** courtier.
30-11-77.

DOLLARDS DES ORMEAUX, près école pour 1,800 élèves, pente de ski, patinoire, piscine municipale, intérieure, lac artificiel (7 fois le lac des Castors). Prêt à construire, services existants, vente commerciale et résidentielle 100,000 p.c. 861-6630 M. Maurice 1-12-77

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

SPÉCIALITÉ 2e hypothèque pour consolidation, achat, autres besoins, maison ou chalet; intérêt seulement si désiré; aussi 1ère hypothèque disponible; société privée: 259-5476. 16-12-77

1ère et 2e hypothèques sur immeuble ou bungalow tél. 453-5942 2-12-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT: localité centrale, résidence privée, tout équipée, 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini, garage pour 2 autos, grand sundeck, patio, jardin paysagé avec terrain, libre à côté. Superficie totale environ 12,000 pi. carrés. Le tout pour $165,000. Appelez 937-1494. 1-12-77

PIEDMONT: Superbe bungalow style chalet 6 pièces, plus 4 au sous-sol, 3 foyers. Chauffage électrique, décoration impeccable. Site enchanteur. MLS PIERRE LAVIGNE 354-2950. DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 30-11-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

P.A.T. Bungalow Colonial détaché sur coin de rue, 8 pièces, patio, balcon en ciment, cabanon. Doit être vendu meublé. **Michel Rahal 353-9960.**

REPENTIGNY: Bungalow très bien situé, fenêtres aluminium porte patio. Maison modèle **MLS Paul Nobert 354-0360, 353-9017.**

STE-DOROTHÉE: Bungalow 5 pièces, salle familiale, 4e chambre au sous-sol, secteur résidentiel, près écoles, aréna, transports. $36,000. **MLS Françoise Fournier 689-4958, 688-8855.**

ST-FRANÇOIS: Superbe bungalow, 5½ pièces, 2 salles de bain, foyer, sous-sol fini en pin noueux, terrassement fait, cabano. **A. Forest, 353-9960, 665-0838.**

ANJOU: Duplex 2-5 avec bachelor, occupation juillet 1978, comptant environ $10,000. **MLS Rolande Royer, 354-0360, 352-6178.**

ANJOU: Split-level absolument impeccable, 5 pièces, porte patio plus salle de jeux, 4ième chambre, garage, piscine creusée, chauffée, grand terrain bien paysagé. **Thérèse Côte, 351-9625.**

MTL NORD: Superbe duplex 1970 pierre/brique, 2x5½, sous-sol fini, bar, garage double. Comptant $15,000. **Jean Guy Gilbert 353-9580, 729-4282.**

ROSEMONT: Triplex s/d, 1x6, 2x3, bien situé. Faut voir. Comptant $7,000. **Jean-Guy Gilbert 353-9960, 729-4282.**

NOUVEAU ROSEMONT: Magnifique duplex s/d plus bachelor, salle de jeux, foyer. Faut voir. **Louisette Gilbert 353-9960, 352-0162.**

LACHINE: Grande valeur, salon, salle à manger, cuisine, 3 chambres à coucher, 3 chambres finies au sous-sol, powder-room. **MLS, Rita Roy 636-9610, 626-9051.**

PIERREFONDS: Split-level, 4 chambres à coucher, sous-sol fini, environnement magnifique. **MLS Claude Alain, 695-2196, 695-0640.**

GREENFIELD PARK: Autobus à la porte, près centre d'achats, cottage semi-détaché, 5½ pièces salle familiale, abri d'auto, excellent état. $32,500. **EXL.: Jacqueline Rousseau 672-0235, 671-9880.**

GREENFIELD PARK: Ancien secteur, près Churchill, bungalow 5 pièces, salle familiale avec bar, magnifique terrain, vieux arbres, près de toutes commodités. **MLS Jacqueline Rousseau 672-0235, 671-9880.**

BROSSARD: Belle propriétés, bien située, pour accès centre ville, 4 c.c. 2 salles de bain, belle salle familiale, foyer pierre des champs. **EXC. Andrée Batty, 463-3731, 671-4403.**
30-11-77

REPENTIGNY: Joli cottage 10 pièces. Secteur boisé près hôpital, chauffage électrique, foyer, sous-sol fini, bureau, salle de séjour, $67,000. Comptant à discuter. LES ENTREPRISES REPENTIGNY INC. COURTIER. 581-0220. 1-12-77

REPENTIGNY: Près hôpital, secteur boisé, bungalow 1967, brique. 5½ pièces, sous-sol fini, salle avec foyer, chambre. Garage, piscine 13x29, terrassement remarquable, $85,000.00 LES ENTREPRISES REPENTIGNY INC. COURTIER 581-0220. 1-12-77

REPENTIGNY: Style espagnol impeccable 5½ pièces agencées avec goût, sous-sol fini, garage double, piscine, près aréna, école, centre d'achat, $69,500. Comptant à discuter. YVAN VERRET 581-8411 LES ENTREPRISES REPENTIGNY INC. COURTIER. 581-0220. 1-12-77

REPENTIGNY: Superbe résidence style méditerranéen, 9 pièces, foyer, chauffage radiant, garage double, terrain paysagé 15,000 p.c. Piscine creusée, $185,000.00. Comptant $50,000.00. LES ENTREPRISES REPENTIGNY INC. COURTIER 581-0220. 1-12-77

ST-LAMBERT, 322 Alexandra, bungalow, 6½ pièces, 18 ans, largement rénovée, très propre, peut être libéré rapidement, pas d'agent. Prix $49,500.00. 672-1822. 1-12-77

REPENTIGNY: Maison luxueuse 30 x 66, construite 1977, pierre de marbre et brique. Chauffage électrique, foyer naturel, sous-sol fini, salle, chambre, bureau etc. Garage double, $125,000.00, comptant $60,000.00. BENJAMIN BRASSARD 585-0884 LES ENTREPRISES REPENTIGNY INC. COURTIER, 581-0220. 1-12-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir

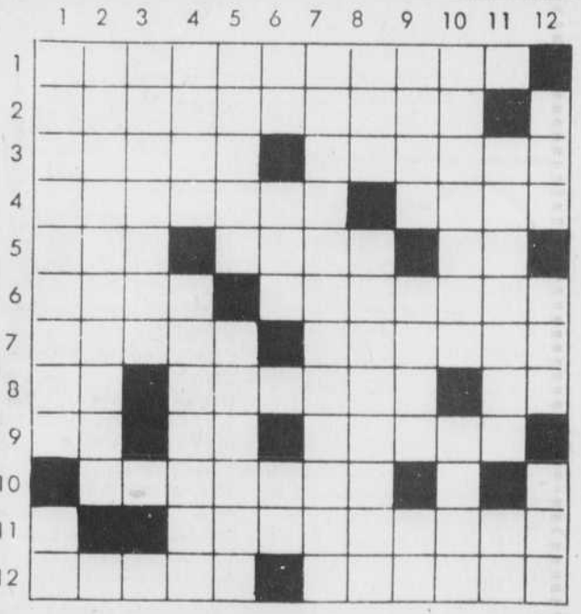

Horizontalement
1—Plainte accompagnée de gémissements et de cris.
2—Qui professe l'unanimisme.
3—Tresse. — Cria.
4—Convertir du fer en acier. — Mille sept.
5—Expression de la voix. — Opinion. — Radon.
6—Très petite île. — Personne qui aime et pratique le beau comme une valeur essentielle.
7—L'Opposée de la tête. — Assurer la conservation par fumage.
8—Note de la gamme. — Introduit par la bouche dans l'estomac. — Le meilleur en son genre.
9—Interjection. — Chemin de halage. — Personne qui est passionnée de quelque chose.
10—Devenus habiles à la suite d'exercices.
11—Partie du membre supérieur comprise entre le coude et le poignet.
12—Enveloppe solide et dure de l'oeuf. — Troisièmement.

Verticalement
1- Qui a l'esprit changeant. — Technétium.
2—Changement brusque de construction grammaticale.
3—Temps qui s'écoule du point du jour à midi.
4—Greffe. — Fragment de tuile cassée.
5—Dira qu'une chose n'est pas vraie. — Agace.
6—Thulium. — Première femme. — Cela.
7—Action d'aigrir.
8—Ville du Japon. — Jadis, chef d'un village slave.
9—En outre, du plus. — Conspuer. — Brome.
10—Travailler. — Sommeille.
11—Pièce de bois, de métal ou de pierre, posée au-dessus de l'ouverture d'une baie. — Du verbe avoir.
12—Mois de Marie. — Genre de légumineuses. — Préfixe égalitaire.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	L	A	M	P	■	D	E	F	I	L	E
2	H	O	R	A	I	R	E	■	L	O	I	N
3	E	B	U	L	L	I	T	I	O	N	■	L
4	V	A	M	P	I	R	E	■	T	I	T	I
5	R	I	■	R	E	E	L	U	■	Q	U	E
6	O	■	C	O	R	■	E	N	O	U	E	R
7	T	R	O	P	■	A	R	A	B	E	■	■
8	I	N	G	R	A	T	■	U	L	■	D	O
9	N	■	N	E	G	R	E	■	A	Z	U	R
10	■	M	E	T	E	O	R	I	T	E	■	P
11	C	A	R	E	N	C	E	R	■	B	A	I
12	R	I	A	■	T	E	■	E	Q	U	I	N

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
- Chaque parution coûte $5.60 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 24 et 25

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VOICI L'OCCASION RÊVÉE DE VOUS ACHETER UNE MAISON À
CANDIAC
L'HERMITAGE VIII

PRIX VARIANT DE
$33,900 à $70,900
PRIX SPÉCIAUX SUR MAISONS DÉJÀ CONSTRUITES
BUREAU DES VENTES: 7 PLACE CHAMBORD
POUR INFORMATION: NICOLE DUBUC/861-5033
MAISONS-DENAULT
BUREAU CHEF: 688-1800/par les habitations DENCO inc.
30-11-77

Montréal Trust

ST-BRUNO
Sommet Trinité. Superbe cottage canadien, brique, pierre, plus de 10 grandes pièces, beaucoup d'estras. $165,000. À voir.

Semi-détaché. Idéal pour jeunes couples, 3 chambres, paiements moins de $300.00 par mois.

ST-BASILE
Bungalow stucco, bois, 3 chambres, foyer pierre sous-sol, très grandes pièces, cuisine, salle de bain rénovée. $37,500. **Appelez Josée-Lise Cayer 653-2496, 653-7726.**

ST-BRUNO
C'EST DIFFÉRENT
Enfin, quelque chose pas comme les autres! Excellente construction, grandes pièces, cuisine moderne, porte patio, 2 chambres à coucher. On demande $37,600.

VÉRITABLE AUBAINE
Cottage détaché de 5 pièces avec abri d'auto, finition stucco, en face du parc. Dans les $20,000.

DANS LES $20,000
Un amour de bungalow, propre comme un sou neuf, entrée split, cuisine moderne, porte patio. Près de la montagne. Appelez pour plus de détails.

SPLIT LEVEL DANS LE $30,000
Tout un achat à ce prix là! Grand salon, plafond cathédrale, 3 chambres, salle familiale, foyer, abri d'auto, piscine, beau terrain aboré et clôture. Taxes basses, secteur tranquille. **Gilles Leblanc, 653-2496, 653-2650.**

COTTAGE CANADIEN
Façade pierre, trois lucarnes, salle à dîner séparée, sous-sol uniquement fini. Plusieurs extras. Secteur bien établi. Taxes basses. Terrain 8,400 pi.ca. Appelez **Jeff Thornton, 653-2496.**

COURTIERS
30-11-77

Montréal Trust

RIVE-SUD: Nouvelle inscription! Luxueux cottage brique, 11 pièces, foyer, hall d'entrée. Spacieux, portes patio, garage double. Piscine creusée. Sous-sol fini. Très propre. **Lucille Beaudette 672-6450, 871-9753 rés, 672-2339.**

COURTIERS
30-11-77

BOUCHERVILLE: CANADIENNE pierre et brique dans la Seigneurie. Foyer. Garage. Faites vite. LOUIS BERTRAND 651-5710 ou 670-4823 IMMEUBLES BEAUDRY INC. 30-11-77

CHOMEDEY RENAUD: Magnifique cottage 1974, style "mansarde française" par propriétaire. Offre 8 pièces dont 4 chambres. Foyer naturel dans salle de séjour, système d'alarme complet, air climatisé, intercom, piscine creusée, chauffée, 20x40, tremplin, garage double avec porte électrique. Beaucoup d'extras. Prix $155,000. MLS. Micheline Malo, 661-5858, 661-5611, Des Rosiers, le maître, courtier. 30-11-77

VILLE MONT-ROYAL: Cottage s/d 3 chambres à coucher, foyer dans le salon, combiné avec salle à manger, cuisine rénovée, sous-sol fini, garage. Excellente condition. MLS $65,000. JEAN POISSANT 337-2763, bur. 334-0700. DES ROSIERS LE MAÎRE COURTIER. 30-11-77

OUTREMONT: duplex situé en face du parc, rue paisible, cuisine moderne, plomberie en cuivre, occupation rapide pour le rez de chaussée $69,500. MME R. TRUDEAU 733-3668, MME E. BRODEUR 342-3548, bur. 334-0700. DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 30-11-77

OUTREMONT: Propriété de 2x6 pièces située dans la zone de rénovation, MLS MME R. TRUDEAU 733-3668, MME E. BRODEUR 342-3548, BUR. 334-0700. DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 30-11-77

Montréal Trust

ST-BRUNO
COTTAGE canadien, pierre, brique, 10 pièces, foyer, sauna, garage double. Dans montagne.

Magnifique BUNGALOW 9 pièces, 4 chambres, foyer, brique, garage double. Hypothèque 9¾%. Près des pentes ski. **Nicole Labrie, 653-2496, 653-0436.**

CONDITION IMPECCABLE. Cottage semi-détaché, 3 chambres, cuisine superbe, sous-sol. Beau terrain, cabanon bois. Prix $29,900.

POUR CONNAISSEURS: Construction 1963. Bungalow surelevé 8 pièces, trois chambres, sous-sol fini avec foyer, secteur recherché, 10,000 p.c. Plusieurs extras.

SECTEUR HUPPÉ. Cottage canadien (1966) 8 pièces, 3 chambres, 2 foyers, sous-sol fini bois de grange. Condition impeccable $68,000. **Jeff Thornton 653-2496.**

À VENDRE: $39,000 ou À LOUER $375.00 par mois, non chauffé. Salle à dîner, salle familiale, 4 chambres à coucher. Appelez maintenant **Réjane Leith 653-2496, 653-6740.**

courtier
30-11-77

Montréal Trust

LONGUEUIL: Magnifique triplex pierre/brique, revenu $415 près école, autobus, centre d'achat. **Jean Pierre Brodeur, 651-1000, 468-4236.**

Brossard: Bungalow colonial brique/aluminium 5 chambres, foyer mural. Propriété impeccable. Prix $60,000. **Jean Pierre Brodeur 651-1000, 468-4236**

courtiers
30-11-77

Montréal Trust

CHAMBLY: À bas prix bungalow 1970, 2 chambres, garage, grand terrain, près de l'autobus pour métro. **Albert Houle 467-1120, 658-7272.**

COURTIERS
30-11-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Résidence luxueuse en pierre sur terrain de 2,400 pi.ca., vestibule, plancher de marbre, très grand hall, powder-room, salon avec foyer ouvrant sur boudoir, salle à diner avec foyer ouvrant sur serre chauffée. Chambre principale avec foyer, salle de bain, 6 autres chambres, 3 salles de bains, salle de séjour avec foyer, garage 3 autos. Occupation immédiate. **MLS.**

ST-LAURENT
Grand duplex semi-détaché sur Deguire bâtis 1967. 5½, 5½ pièces plus sous-sol fini avec foyer naturel, garage rez-de-chaussée, et sous-sol seront libre à 90 jours pour l'acheteur.
Prix $85,000. Yvan Versailles 731-5283, 849-4553.

Sherbrooke Trust
courtier
1-12-77

ADJACENTE À WESTMOUNT
Maison moderne et ensoleillée de 4 chambres à coucher idéalement située sur Belvédère Circle. Salon avec fenêtres à baies et foyer en pierres, salle à manger séparée, vaste salle de jeux avec portes ouvrant sur terrasse. Garage double. Prix: $99,500. Veuillez communiquer avec **Mme Pauline Bates, 932-2224 ou Frank Norman et Cie Ltée, 731-6817.**

30-11-77

OUTREMONT
Duplex magnifique, chemin Ste-Catherine, 1 x 6, 1 x 7, sous-sol fini. Entrée séparée. Près Ste-Justine et Université de Montréal.
Inf.: Guy Martineau 737-8163
IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtier
735-5588
1-12-77

DUPLEX CARTIERVILLE
État impeccable 1960, grand terrain, rez-de-chaussée et sous-sol fini, libre pour acheteur, garage. $69,500 **Robert Lamarche 738-2355. MLS.-Fiducie du Québec.**

courtier
30-11-77

N.D.G. Cottage avenue Gray, maison de 8 pièces, salon, salle à manger, 4 ou 5 chambres à coucher, salle de jeu, foyer naturel, boiseries de chêne clair, garage, jardin. **Mireille Turp, 735-2761 ou 481-2561.**

LE PERMANENT
Courtier
30-11-77

Montréal Trust

CHAMBLY: À bas prix bungalow 1970, 2 chambres, garage, grand terrain, près de l'autobus pour métro. **Albert Houle 467-1120, 658-7272.**

COURTIERS
30-11-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

MONTRÉAL 281-1515

BÉTON 5%, 8 étages de luxe, chauffage électrique, piscine, sauna. Revenu $455,000. Prix et comptant discutables. Administration possible par vendeur. Idéal pour groupe **Yvan Sarrazin, 324-4375.**

DÉPRÉCIATION: Ahuntsic sur artère principale. Béton armé. Construction 1977. 60 unités, 3½ et 4½, chauffage électrique. Hypothèque à 10½%. Revenu $210,000. Comptant à discuter. **Claude P. Daniel, 256-3652.**

WESTMOUNT: Béton, 19 unités, 6½, 7½, foyers, 2 salles de bain, toujours loué. Revenu $103,000. **Harry Spivak, 688-2065.**

10% DÉPRÉCIATION. Près métro Jean-Talon, entièrement loué. 18 unités, impeccable. Revenu $40,000. Comptant $40,000. **Harry Spivak, 688-2065.**

4.7 X REVENU, 2x26 appartements, 3½, 4½, face centre d'achats. Revenu: $94,744. Prix $450,000. Comptant discutable. **Yvan Sarrazin, 324-4375.**

RAPPORTE 40%. Construction récente, 47 logis propres, toujours loués. Revenu $105,000. Prix $495,000. Hypothèque 8%, 1983. Comptant $45,000. **Aldée Gravel 351-1475.**

IMPÔTS DIFFÉRÉS 10%. 24 logements, 4½, 5½, 1975, avec stationnement, tous loués. Revenu: $65,880. Comptant négociable. **Michel Millette 670-3365.**

NEW YORKAIS: vendrait superbe 18 appts 4½, 3½. Aucun meublé, baux annuels, hypothèques 7%, 1990, revenu $45,000. Prix avantageux, comptant $75,000. **Aldée Gravel, 351-1475.**

BANQUE: Semi-commercial. Excellente condition. 12 appts. 1 banque et 2 magasins. Revenu $54,000. **Claire Bélisle, Claude Boisjoly, 465-1943, 323-1038.**

20 LOGEMENTS: Rosemont près Delorimier, facilité de location, construction 1961, impeccable, facile d'administration. Hypothèque à 7%. **Simon Sabourin, 323-4465.**

PLACEMENTS SÛR. 24 appartements propres, tous loués, baux, revenu: $42,846. Prix $220,000. Comptant $40,000. **Michel Milette, 670-3365.**

AHUNTSIC: Détaché, 15: 4½ pièces, loué à 100%, 1960. Chauffage central, balcons refaits à neuf. Opération facile. **Ubald Mainville, 679-5834.**

DIMINUEZ VOS IMPÔTS: Construction 1977, 8x4½, tous loués, certificat de dépréciation. Comptant $20,000. **Bernard Damour, 725-4837.**

10 LOGEMENTS: Ville d'Anjou bien situé, très propre, tous 4½, comptant $25,000. **Simon Sabourin, 323-4465.**

DES ROSIERS
LE MAÎTRE COURTIER
30-11-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE — PROPRIÉTÉS À VENDRE — PROPRIÉTÉS À VENDRE — PROPRIÉTÉS À VENDRE

le Permanent
FIDUCIE CANADA PERMANENT TRUST
A vendre

A L'ENSEIGNE DU QUÉBEC

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS CLASSIFIÉS DU PERMANENT
FIDUCIE CANADA PERMANENT

Afin de faciliter la tâche aux personnes désireuses de s'acheter une propriété Le Permanent lance son «Service de Renseignements Classifiés».
Il s'agit simplement d'une liste que vous pouvez obtenir comprenant l'adresse, le prix et une très légère description de toutes les propriétés à vendre par Le Permanent dans un secteur donné.
FINI les recherches dans de nombreux journaux afin de trouver le meilleur choix possible de propriétés. Un simple appel téléphonique ou une visite à une de nos succursales et nous vous remettrons une imposante liste de propriétés dans le ou les secteurs où vous aimeriez acheter une propriété. Des renseignements sur des MILLIERS de propriétés à vendre, et ce service est GRATUIT...
L'inventaire ci-bas ne comporte qu'une partie de notre inventaire de propriétés à vendre. Nous offrons le même service dans la MAJORITÉ des autres municipalités. La liste de nos propriétés à vendre dans un secteur précis peut être obtenue de 3 différentes façons:
1) Demandez-là à n'importe lequel de nos kiosques ou de nos succursales.
2) Complétez le coupon au bas de cette annonce et faites-nous le parvenir le plus tôt possible.
3) Demandez la liste par téléphone en contactant Mme Baxter au 735-5494.

Municipalités	Bungalow	Duplex	Cottage	Split-Level
Ahuntsic	16		10	8
Anjou	5	5	2	2
Beaconsfield	8		4	9
Beloeil	16	1	3	1
Boucherville	23		15	6
Brossard	37	3	24	5
Cartierville	12		8	7
Chomedey	16	7	7	3
Dollar Des Ormeaux	10		14	9
Duvernay	22	4	6	8
Fabreville	35	1	2	1
Laval Des Rapides	5			
LaSalle	2	7	11	
Lachine	1			
Longueuil	21	16	25	
Montréal-Nord	6	12	2	2
Outremont	5	0	6	5
Pointe-Claire	4		5	1
Pont-Viau	1			2
Québec				
Sherbrooke	25	10	5	
St-Bruno	1		1	
St-Hubert	26		2	1
St-Jérôme		3	2	1
St-Jean	42	12	3	
St-Lambert	2		10	
St-Laurent	15		19	22
St-Léonard	3	5	1	
St-Vincent-Paul	1	1	3	1
Verdun				
Ville Mont-Royal	2	7		
Westmount	2	3	7	14

NOM _____ TÉLÉPHONE _____
ADRESSE _____
JE DÉSIRE RECEVOIR LA LISTE POUR LA OU LES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:
_____ _____
_____ _____

Postez ce coupon à LE PERMANENT, Service des Renseignements Classifiés, Suite 310, 4950 Queen Mary, Montréal, P. Québec, H3W 1X3.
30-11-77

ST-HUBERT (La Flèche) semi-détaché à vendre, pierres des champs et briques, porte patio, 2 chambres de bains céramique, près de toutes les commodités. 676-6313. 5-12-77

CO-PROPRIÉTÉ. OUTREMONT. Achetez seul ou en copropriété. De 3 à 12 logements. Petit comptant requis. Financement assuré. Location idéale. De $32,500 à $200,000. Claire Bélisle 465-1943, Claude Boisjoly 323-1038, 281-1515. Des Rosiers, le Maître, courtier. 30-11-77

OUTREMONT: Cottage en pierre, 8 pièces, salon, salle de jeux avec foyer, cuisine moderne, 3 1/2 salles de bains, garage. Roland Audette 273-3653, soir 334-0119. Audette & Audette, courtier. 30-11-77

BOUCHERVILLE: Bungalow pierre et brique, taxes, $857.80. Hypothèque 6 3/4%. Salle familiale avec foyer. Très coquet, prix raisonnable. Jocelyne Hébert. 655-3756, 655-6222. Des Rosiers, le maître, courtier. 30-11-77

OUTREMONT: sur la montagne, maison moderne, détachée, très éclairée; 8 pièces, 2 1/2 salles de bains, foyer naturel, jardin paysagé, vente privée. 77 Beloeil. 342-3618. 30-11-77

AHUNTSIC: Duplex semi-détaché, 2x5 1/2, sous-sol fini, garage, grand terrain. MLS THÉRÈSE MARTIN 354-2950, 352-7164. DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 30-11-77

SEMI-COMMERCIAL: Propriété de 9 ans dont 1 super-marché ainsi que 16 appartements, spacieux non-meublés, sur Henri Bourassa Est. Rendement 26% avant capitalisation. Michel Barrot, 688-8770 ou 332-1311, Trust Général, courtier. 30-11-77

STE-JULIE: (Haut Bois). Cette maison québécoise intéressera connaisseurs. Impossible à décrire. Faut voir. MLS. Conrad Bouchard 655-3060, 655-5168. Probitec, courtier. 30-11-77

DUVERNAY: "VAL DES ARBRES". Bungalow 8 pièces, entrées split, salle à manger, cuisine-dinette, sous-sol fini, 2 garages au niveau, facilité pour les transports, MLS $64,500. THÉRÈSE LANIEL 667-0902 ou 667-3333 DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 30-11-77

BROSSARD: De fort potentiel, ce bungalow tout brique, 8 pièces, situé dans un croissant, terrain paysagé, piscine creusée, tout clôturé, plusieurs extras. Louise Perron, 656-0660, Des Rosiers,le maître, courtier. 30-11-77

LONGUEUIL: (vieux) rue tranquille, triplex en brique, très propre, tapis mur à mur, bons revenus. Michelle Bajart, 679-0695 ou 656-0660. Des Rosiers, le maître, courtier. 30-11-77

NOUVEAU BORDEAUX: Maison agréablement située, 7 pièces, sous-sol entièrement fini, 4 chambres, joli jardin, MME R. TRUDEAU 733-3668, MME E. BRODEUR 342-3548. DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 30-11-77

AHUNTSIC: Voisinage de 1er choix, très beau cottage détaché, 3 chambres à coucher, terrain 50x91, Curotte & Fleury. P. LEHEURTEUX 523-7255, bur. 334-0700. DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 30-11-77

MONTRÉAL-NORD: simplex impeccable, comptant $7,000. Revenu $13,000. Prix $85,000. grand 5 1/2. Libre à l'acheteur. Pas d'agent. 323-4263. 30-11-77

DOMAINE: Près zoo St-Édouard, superbe propriété, bord lac, toute meublée, fini hiver-été, terrain 40,000 p.c. MLS MICHEL CORMIER 354-2950, 581-8016. DES ROSIERS LE MAÎTRE COURTIER. 30-11-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE — PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

1977
ABRI FISCAL
Vos revenus personnels imposés pour 1977 et les années futures peuvent être protégés en investissant dans des immeubles à revenus approuvés de type résidentiel. Des informations sur ces investissements sont disponibles. Demandez Pierre Gagnon à Québec (418) 522-7041 ou Jacques Resels à Montréal (514) 842-5011.

DIVISION INVESTISSEMENTS
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES INC.
30-11-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC: Triplex 3 x 4½ moderne, chauffage individuel, grand cour. **MLS Renise Trahan 747-7591.**

LE PERMANENT
courtier
30-11-77

BROSSARD: Coquet bungalow tout brique, 7 pièces, beau foyer naturel, garage double, arbres matures. Taxes totales $893.34. Une visite vous convaincra, Louise Perron, 656-0660, Des Rosiers, le maître, courtier. 30-11-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Lefebvre

VOICI un bon investissement! Hypothèque: $18,000, à 7% due dans 20 ans. Cap. Int. et taxes $262.00 par mois. Voir c'est croire! Voici un magnifique cottage de 4 chambres admirablement bien entretenu avec cuisine spacieuse et porte patio donnant sur beau solarium en cèdre.

Salle à manger, salon avec foyer en pierre du plancher au plafond. Salle familiale au niveau du sol. **Nadine Zalzal 457-3888.**

courtiers
30-11-77

Montréal Trust

LONGUEUIL: 12 logements, prix demandé $165,000.00. Revenus $29,000. Contactez **Johanne Paquet 651-5300.**
COURTIERS
1-12-77

ÉDIFICES D'APPARTEMENTS
Valeur plus de 2 Millions
Montréal Centre
Hautes rentabilités - pas d'agent
Tél.: 481-1131
19-12-77

Montréal Trust

MONTRÉAL: 3 étages meublés, loué en chambres. Revenu $9,000. Faut voir. **Marie Bigras 651-1000, 653-9595.**
COURTIERS
30-11-77

Montréal Trust

LONGUEUIL: 6 logements en brique, chauffage électrique payé par locataire. Très intéressant, revenu annuel $12,642. **Gilberte ou Gaston 651-5300, 468-3385 ou 678-9807.**
COURTIERS 30-11-77

Particulier 1973, 6 logements (2-5½ 4-4½) très propre coin de rue face parc 8140 Tellier, 341-4076. 3-12-77

Hypothèque à 4.3% & 7%. 52 appartement non meubles de 1962, situés près gare C.N. à Cartierville. Evaluation $415,000. Prix $550,000. Négociable. Faites offres! Michel Barrot, 688-8770 ou 332-1311. Trust Général, courtier. 30-11-77

NOTRE-DAME-DE-GRÂCES: 56 appartements très propres de 1969. Hypothèque à 8-9 1/2%. Revenus $116,000. Toute offre sérieuse considérée. Michel Barrot, 688-8770, 332-1311, Trust Général, courtier. 30-11-77

3.8 x revenu 29 appartements de 18 ans sur Ave du Parc, près de Jean-Talon, revenus $49,000. prix $190,000. Michel Barrot, 688-8770, 332-1311. Trust Général, courtier. 30-11-77

6% jusqu'en 1981. Propriété de 9 ans de 34 appartements avec baux. Revenus $62,580. Comptant $40,000. Rendement 25%. Michel Barrot, 688-8770, 332-1311, Trust Général, courtier. 30-11-77

ST-MATHIEU: Bâtisse avec $14,304. revenu annuel. Site pour être transformé en boutique ou bureau. Comptant $8,000. MLS. Lili Daigle, 354-2950. Des Rosiers, le maître, courtier. 30-11-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

Montréal Trust

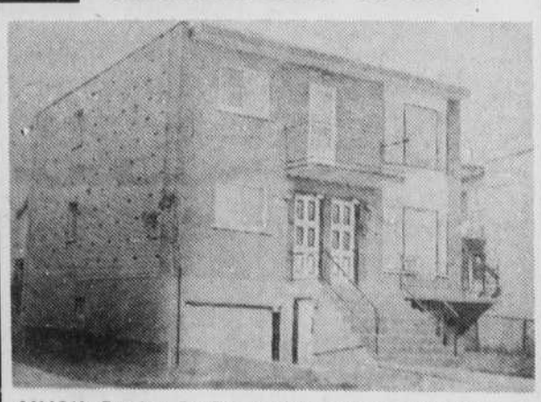

ANJOU: Duplex 2 x 5½, 1 x 3½, revenus $9,300. ann. Const. 1969. **D. Gaudard 353-8770, 354-4614.**
COURTIERS
30-11-77

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 28

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de LA CIE D'EXCAVATION JPL INC., ayant sa principale place d'affaires en la Ville de Laval, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 3 octobre 1977, a été enregistré à Laval le 7 octobre sous le numéro 407613.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE.

Prenez avis que All-Purpose Float Services Inc. 5003 Irwin, Ville LaSalle, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant:
Transport restreint-remorquage seulement. Transport par remorquage pour tirer les remorques, vides ou chargées, de la requérante conjointe: Atlas Trucking Ltd, détentrice du permis no: 1332-V, qui agira comme voiturier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier. La demande est aussi faite par le roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la 3e publication de cet avis.

1ère publication: le 29 novembre 1977
2ème publication: le 30 novembre 1977
3ème publication: 1er décembre 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT

PRENEZ AVIS QUE Marcel Goyette faisant affaire sous: "Chaput Transport Enrg." détenteur du permis no. 22652 V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour céder son système de transport à Messier Transport (Marieville) Inc.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 29 nov. 77
2e publication: 30 nov. 77
3e publication: 1er déc. 77

ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU.
200 ouest, St-Jacques, suite 900, Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

LA VILLE DE POINTE CLAIRE, corporation municipale légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires dans les limites de son territoire, à Pointe Claire, district de Montréal,

vs

LES HERITIERS DE FEU DR. WILHELM NEUNER, de son vivant domicilié et résidant à Peter Kirk-hamweg 4, Klagenfurt, Autriche.

PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

LES HERITIERS DE FEU DR. WILHELM NEUNER sont par la présente appelés à contester dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication de la présente ordonnance.

Une copie de l'avis de renouvellement d'imposition d'une réserve a été laissée à leur attention au Greffe du Tribunal de l'Expropriation.

Ledit avis de renouvellement d'imposition d'une réserve concerne les lots suivants:

"Partie du lot 41 des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de Pointe Claire, division d'enregistrement de Montréal.

Partie du lot 40 des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de Pointe Claire, division d'enregistrement de Montréal."

MONTREAL, ce 21 novembre 1977.

ROGER VINCENT
Greffier du Tribunal de l'Expropriation

VIAU BELANGER HEBERT MAILLOUX
PAQUET PINARD & DENAULT
Procureurs de Ville de Pointe Claire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT
REG. 2(1976) — ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE MONSIEUR LÉON BONFOND, du 1192, 4e avenue, Val d'Or, PQ, détenteur du permis M-500288 D-001, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède et/ou possèdera lors de l'audience, si audience il y a, sur le permis de camionage en vrac, M-500288 D-001, région 8, catégorie ARTISAN, à MONSIEUR SERGE FOURNIER, du 999, 7e rue, Val d'Or, PQ.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: Le 29 novembre 1977
2e publication: Le 30 novembre 1977
3e publication: Le 1er décembre 1977

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU.
200 ouest, St-Jacques, suite 900, Montréal, P.Q.
PAR: LOUIS LAVOIE
PROCUREUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-043747-778

H.C. VIDAL LTÉE,
Demanderesse,
-vs-
JACQUES PAIEMENT,
Défendeur

IL EST ENJOINT à JACQUES PAIEMENT, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTRÉAL, le 18 novembre 1977

A. BEAULIEU
GREFFIER

DENIS & BANVILLE,
892 Ouest, rue Sherbrooke,
Suite 201
Montréal, Qué.
H3A 1G3
Tél.: 288-9191
Avocats de H.C. Vidal Ltée

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-031029-775

GLEN PRIMEAU, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal.
DEMANDEUR
-vs-
BONNIE TAPP, autrefois résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
DÉFENDERESSE

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse BONNIE TAPP est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation amendé et de la déclaration amendée a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 24 novembre 1977

A. BEAULIEU G.A.C.P.M.

Me HERVÉ GAGNON avocat
a/s Daoust Duceppe & Ass.,
1595 rue Saint-Hubert
Montréal, Qué.
PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-042985-775

M. RICHARD SEALE, étudiant, domicilié et résidant au 5999 de l'avenue Monkland, à Notre-Dame-de-Grâce, district de Montréal.
demandeur,
—vs—
M. LEONARD SHIELDS, occupation et adresse inconnues.
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur M. Léonard Shields, est par la présente requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation ont été laissées au Greffe de la Cour Provinciale, district de Montréal.
PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 15 novembre 1977.

(S) RÉNALD CHASSÉ
Registraire

Me Micheline Bélanger-Senay,
210 est Ste-Catherine,
suite 200
Montréal,
H2X 1L1.

THE COMMERCIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED
LA CORPORATION DU CRÉDIT COMMERCIAL LIMITÉE

AVIS DU TROISIÈME ET DERNIER PAIEMENT PARTIEL AUX DÉTENTEURS DE BILLETS GARANTIS

AUX DÉTENTEURS DE BILLETS GARANTIS DE:
THE COMMERCIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED
LA CORPORATION DU CRÉDIT COMMERCIAL LIMITÉE

La soussignée, TRUST GENERAL DU CANADA aux droits de Société d'Administration et de Fiducie, en sa qualité de fiduciaire aux termes de l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage, en date du 1er mars 1955, et des actes qui y sont supplémentaires (ci-après désignés ensemble "Acte de Fiducie"), tous intervenus entre THE COMMERCIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED — LA CORPORATION DU CRÉDIT COMMERCIAL LIMITÉE (ci-après désignée la "Compagnie") et Société d'Administration et de Fiducie et prévoyant l'émission et la garantie des billets garantis de la Compagnie, donne avis par les présentes que:
1. En vertu des dispositions de l'Acte de Fiducie, la soussignée a pris possession, le 4 mars 1970, des biens hypothéqués de la compagnie assujettis aux charges de l'Acte de Fiducie et est présentement en voie de les réaliser;
2. La soussignée, à même les argents reçus à date et qu'elle a en mains à cette fin, se propose d'effectuer aux détenteurs de billets garantis, à son bureau situé à 10 ouest, rue St-Jacques, Montréal, le 15 décembre 1977, durant les heures régulières d'affaires, un troisième et dernier paiement partiel calculé comme devant être l'équivalent de 12.366% du solde de la valeur nominale du capital dû à cette date pour chacun des billets garantis, sans ordre de priorité des billets garantis d'une série par rapport à ceux d'une autre série;
3. Ce troisième paiement sera imputé contre le capital seulement de chacun des billets garantis;
4. Toute personne désirant être payée devra produire le billet garanti en vertu duquel elle demande paiement afin que le montant payé ainsi que la date du paiement y soient endossés.
Ce 29e jour de novembre 1977.

TRUST GENERAL DU CANADA
Fiduciaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
(Article 2.59.1 R.P.C.T.Q.)

LES VENTES BOUTIQUE FORD LIMITÉE
Requérante

AVIS est donné que Les Ventes Boutique Ford Limitée a demandé l'autorisation de la Commission des Transports du Québec de transférer de All Road Leasing Inc. à Les Ventes Boutique Ford Limitée tous les droits, titres et intérêts se rattachant au permis 672DY concernant la location à court et long terme de véhicules de promenade ainsi qu'au permis 207DYV concernant la location à long terme de véhicules de commerce.

Tout intéressé désirant s'opposer à la présente demande de transfert doit le faire dans les cinq jours suivant la troisième publication du présent avis.

John A. Penhale
Procureur de la Requérante.

1ère publication: 29 novembre 1977
2ième publication: 30 novembre 1977
3ième publication: 1er décembre 1977

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
PRENEZ AVIS que monsieur DENIS HUARD, C.P. 207 Pabos, comté de Gaspé Sud, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le permis saisonnier suivant, en vertu de l'article 2.72.7:

Catégorie: Economique

Transport des étudiants du Cegep de Gaspé qui se rendent à leur domicile le vendredi et reviennent le dimanche, de Gaspé à Cap d'Espoir, Ste-Thérèse, Grande Rivière, Chandler, Pabos Mills, Newport, Anse au Gascon, Port Daniel, et Pasbepiac.

Pour la période scolaire 1977-1978.

Toute personne intéressée peut s'adresser à la Commission des Transports du Québec, 585 est, Boul. Charest, Québec, dans les cinq jours de la troisième publication de cet avis.

1ère publication: 28 novembre 1977
2ème publication: 29 novembre 1977
3ème publication: 30 novembre 1977

BHERER BERNIER COTE OUELLET HOULE CANTIN &POLIQUIN
Procureurs du requérant
BHERER BERNIER &ASSOCIES
580 est, Grande-Allée
Suite 140
Québec, P. Qué.
Tél: 522-5644

AVIS JURIDIQUE

Avis est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964 c. 275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre Lennox Paper Limited, ci-après appelée la "compagnie", et la Compagnie Montréal Trust, ès qualités de fidéicommissaire, passé le 18 décembre 1974 devant Me John Howard Watson, notaire, et enregistré le 20 décembre 1974 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2571062, et enregistré le 23 décembre 1974 dans la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 207056, et que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre la compagnie et la Compagnie Montréal Trust, ès qualités de fidéicommissaire, passé le 22 décembre 1975 devant Me Pierre Venne, notaire, et enregistré le 6 janvier 1976 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2659410, et enregistré le 8 janvier 1976 dans la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 217339, et que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre la compagnie et la Compagnie Montréal Trust, ès qualités de fidéicommissaire, passé le 2 novembre 1976 devant Me Pierre Venne, notaire, et enregistré le 4 novembre 1976 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2736485, et enregistré le 4 novembre 1976 dans la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 226990, sont devenues exécutoires.

Montréal le 25 novembre 1977.
COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST
Fidéicommissaire

AVIS

Avis est par les présentes, donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de PIERRE QUOIBION LTÉE, ayant sa seule place d'affaires à Candiac, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 6 décembre 1971, a été enregistré à Laprairie le 8 décembre 1971 sous le numéro 101890.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Prenez avis que SERVICE D'AUTOBUS SCOLAIRE UNIK INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander l'émission de permis de transport saisonnier, catégorie économique, en vertu du règlement 19, pour un groupe Club de Ski Exski Enrg. de Montréal à destination des centres de ski de la Province de Québec, situés à moins de 125 milles de Montréal.
Toute personne peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, demande en vertu de l'article 2.72.7 du règlement 2.

Service d'Autobus Scolaire Unik Inc.

1ère publication: 29 novembre 1977
2e publication: 30 novembre 1977
3e publication: 1er décembre 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-018467-777

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée ayant son siège social à Toronto, Province d'Ontario, et une place d'affaires au 1155 ouest boul. Dorchester en les cité et district de Montréal.
DEMANDERESSE
-vs-
MILTIADIS STAMATAKOS, présentement de lieux inconnus.
DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur MILTIADIS STAMATAKOS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 24 novembre 1977

A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Mes POULIOT MERCURE LeBEL & ASS.,
1155 ouest boul. Dorchester
Suite 3112
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

NO: 12-073763-777

RENÉ VALIQUETTE,
Requérant
C.
DAME THÉRÈSE LACOMBE,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée THÉRÈSE LACOMBE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
St-Hubert, le 24 novembre 1977

RENALD CHASSE
REGISTRAIRE

LAMARRE JUTRAS LAVIOLETTE & TREMBLAY
3258 Grande-Allée,
St-Hubert, P.Q.

PRENEZ AVIS QUE M. Onil Giguère, domicilié et résidant au 101, 9ième Avenue à Sherbrooke dans le comté de Sherbrooke demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Raymond Lafontaine, domicilié et résidant au 2900 Laval Nord au Lac Mégantic dans le comté de Frontenac, l'attestation ou le permis M501675 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06 catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 28 novembre 1977
2e publication: 29 novembre 1977
3e publication: 30 novembre 1977

PRENEZ AVIS QUE MESSIEURS:

Jean-Paul Tessier M503299 Gérald Patry M502011 Leslie Barber M501083 Marcel Legault M507693 Alain Lareau M507245 Réal Sénécal Jr. M503018 Jean Léger M507171 Claude Beaulne M507039 Yvan Brodeur M505577 Antonio Lussier M503704 Léo Charette M503427 Daniel St-Pierre M506236 Elzéar Beauchemin M503000 Gilles Roy M500574 Ephrem Bisaillon M502036 Julien Benoît M503096 Maurice Lanthier M505741 Michel Laframboise M506359 Romuald Renaud M506451 Marcel Bélanger M502813 Mario Couvrette M507198 Jean-Guy Alarie M502773 Rosaire Cournoyer M502857 Alain Vaillancourt M507092 Jean-Guy Rochon M503665 Yvan Patry M506196 Laurent Masson M506197 Jules Buswell M507516 Roger Charlebois M503601

Demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis additif pour la région 10 pour le transport de la neige durant une période de 192 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

Luc Boulanger, procureur des requérants. 1000 De Serigny,
Suite 530, Longueuil, Québec.

1ère publication: 28 novembre 1977
2e publication: 29 novembre 1977
3e publication: 30 novembre 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

PERMIS SPÉCIAL-ADDITIF
ART. 2.74 - REG. 2(1976)

PRENEZ AVIS QUE MONSIEUR JEAN-MARC MILLETTE du 562, Chenal du Moine, Ste-Anne de Sorel, PQ, détenteur du permis no. M-502487 D-002, pour la région 6, demande à la Commission des Transports du Québec un permis additif pour la région 10, pour le transport de la neige et de la glace. Durée: Saison hivernale.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: 29 novembre 1977
2ème publication: 30 novembre 1977
3ème publication: 1 décembre 1977

200 ouest, St-Jacques, suite 900, Mtl.

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
PAR: LOUIS LAVOIE/PROCUREUR

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 novembre, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à JACK GORDON & ASSOCIATES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 18ième jour de novembre 1977, sous le numéro 2831280.

Ce 22 jour de novembre, 1977.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LABELLE

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

NO: 560-2417-000273-77

DAME MARGUERITE LEMIEUX,
Requérante,
-VS-
CHARLES MC GREGOR,
Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé, CHARLES MC GREGOR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces au Palais de Justice de Mont-Laurier à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONT-LAURIER, le 21 novembre 1977.

(S) ROGER ROZON,
registraire

(S) GILLES DUPONT, avocat
Procureur de la requérante
646, rue de la Madone,
Mont-Laurier, P. Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-070823-772

DAME CARMEN ROUSSEAU,
Requérante,
—vs—
ANDRÉ LOISELLE,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ANDRÉ LOISELLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 15 novembre 1977.

RÉNALD CHASSÉ,
Régistraire adj. des divorces

LORD TOULET & FOURNIER
1010 est, rue Ste-Catherine
Suite 530
Montréal, Québec
Procureurs de la requérante
JK/15399

AVIS est par les présentes donné que HIGHFIELD CONSTRUCTION LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATÉ À MONTRÉAL, ce 23è jour de novembre 1977.

HELLER & LANDY
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que BEAU RIVAGE LTÉE, une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec pour obtenir la permission s'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATÉ À MONTRÉAL, ce 23è jour de novembre 1977

HELLER & LANDY
Procureurs de la compagnie

TERRASSEMENT DEUX ÉTOILES LTÉE, 312 Boul. Industriel, Châteauguay, Québec, demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre deux permis additifs M-507523-D001 et M-507523-D002, dans la région 10, pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1977-78, pour une période de 192 jours. Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication de cet avis.

1re publication: 29 novembre 1977
2ème publication: 30 novembre 1977
3ème publication: 1er décembre 1977

AVIS

AVIS est par les présentes donné que ROBIN HOOD HOLDINGS LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.
DATÉ À MONTRÉAL, ce 23è jour de novembre 1977.

HELLER & LANDY
Procureurs de la compagnie

LA RÉGIE DE LA PLACE DES ARTS

APPEL D'OFFRES

Projet:
Aménagement de bureaux et travaux connexes pour la Régie de la Place des Arts.

Architecte:
David, Boulva, Cleve, 1253 Avenue McGill College, bureau 800, Montréal, (Qué.) H3B 2Z9.

Date de fermeture:
Le lundi, 19 décembre à 15 heures, heure de Montréal.

La Régie de la Place des Arts, 1501, rue Jeanne-Mance, Montréal, Province de Québec, H2X 1Z9, demande des soumissions de la part d'entrepreneurs généraux, avec offre forfaitaire pour l'exécution des travaux de la Phase 1VB 3, dans le bâtiment déjà existant.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Le dossier de soumission est disponible pour examen pendant les heures normales d'affaires, au Bureau des soumissions déposées du Québec à Montréal et au bureau de l'architecte à compter de 14 heures le 28 novembre 1977. Il faudra prendre rendez-vous par téléphone (514- 866-8621) et verser un dépôt de $200.00 en monnaie légale du Canada ou par chèque visé d'une caisse populaire ou d'une banque à charte du Canada et payable à l'ordre de l'architecte. Ce dépôt sera remboursé selon les instructions aux soumissionnaires.

La Régie de la Place des Arts se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues des entrepreneurs généraux.

Le directeur général
Régie de la Place des Arts
1501, rue Jeanne-Mance
Montréal, P.Q.
H2X 1Z9

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE VERCHÈRES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le Conseil de Comté de Verchères requiert des soumissions pour la confection des rôles d'évaluation des municipalités membres du Conseil de Comté de Verchères et la tenue à jour et dépôt annuel des rôles existants, le tout conditionné par et subordonné à l'Ordonnance Ministérielle.

Tout soumissionnaire devra établir son appartenance à la Corporation Professionnelle des Évaluateurs Agréés du Québec et fournir son numéro de permis de la Commission Municipale.

Le soumissionnaire devra s'engager, au cas où sa soumission serait retenue, à procéder conformément aux exigences de la Loi sur l'Évaluation Foncière et à signer un contrat conforme à un projet approuvé par le Conseil de Comté de Verchères.

Les soumissions devront avoir été remises au bureau du Conseil de Comté de Verchères, 609, Marie-Victorin, Verchères, au plus tard à 20 heures (8 heures p.m.) le 14 décembre 1977, date et heure où elles seront prises en considération par le Conseil de Comté de Verchères.

Le Conseil de Comté ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Verchères, ce 25 novembre 1977

Le Secrétaire-Trésorier
CLAUDE GEOFFRION

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
API-77-6
pour 10h30
heure de Montréal
Le mardi, 13 décembre 1977

TERRAINS À VENDRE DANS LA VILLE DE MONTRÉAL
(quartier Rivière-des-Prairies)

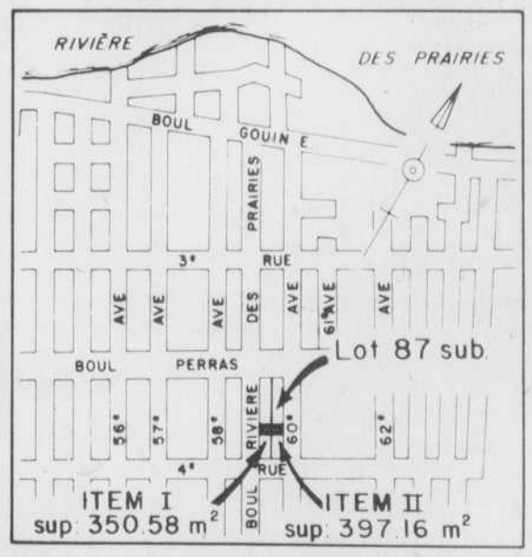

Certains terrains vacants situés dans la Ville de Montréal, soit:

Item numéro - Côté EST du boul. Rivière-des-Prairies, étant une partie de la subdivision 28 du lot originaire 87, contenant en superficie 350.58 m²;

Item numéro 2.- Côté OUEST de la 60e Avenue, étant la subdivision 269 du lot originaire 87, contenant en superficie 397.16 m²;

Le tout du cadastre de la paroisse de Rivière-des-Prairies, division d'enregistrement de Montréal, province de Québec.

ÉVALUATION MUNICIPALE		MISE À PRIX:	
Item numéro 1	$2,340.	Item numéro 1	$4,200.
Item numéro 2	$2,650.	Item numéro 2	$3,800.

VENTE AU COMPTANT:
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Service Gestion des Immeubles
Bureau no 1800
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec H2Z 1A4

Un dépôt de QUATRE CENT VINGT DOLLARS ($420.) pour l'item numéro 1 et de TROIS CENT QUATRE-VINGT DOLLARS ($380.) pour l'item numéro 2, chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une Caisse Populaire payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Ces terrains seront octroyés par item, selon les offres reçues et il est entendu qu'aucune offre globale ne sera acceptée. Le soumissionnaire devra présenter une offre par item selon son choix.

Seuls ceux qui auront obtenu le document directement de l'Hydro-Québec sont admis à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une, quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur
Propriétés Immobilières

LAURENT MARQUIS

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
appel d'offres
PARC OLYMPIQUE

HUILE LÉGÈRE COLORÉE NO 2 POUR LA CENTRALE THERMIQUE

(70,000 gal. approx.)

— Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront réquisitionné les documents de soumission à leur nom.

— Les documents de soumission sont disponibles à l'adresse suivante: Régie des Installations Olympiques
STADE OLYMPIQUE - LOCAL DES APPLES D'OFFRES
Entrée Pierre de Coubertin et Létourneux
Montréal, Qué.
Tél. 252-4632

— La RÉCEPTION des soumissions se fera à l'adresse suivante: Régie des Installations Olympiques
a/s du Directeur de l'Approvisionnement
Stade Olympique
Entrée Pierre de Coubertin et Létourneux.
Montréal, P.Q.

— La CLÔTURE de la réception des soumissions est fixée à: **11.00** Heures. **le 5 décembre 1977**

— La Régie des Installations Olympiques ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger T. Trudeau, ingénieur
Directeur général

Indian and Northern Affairs — Affaires indiennes et du Nord

1141, route de l'Église, C.P. 8300, QUÉBEC, G1V 4C7
Notre référence: 301/5510-401

APPELS D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné seront reçues à Québec, jusqu'au 16 décembre 1977 à 15h00 (3h00 PM) relativement au projet suivant:

CONCTRUCTION D'UN CENTRE D'ARTISANAT INDIEN DE 28' x 40' À LA ROMAINE, CTÉ DUPLESSIS.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Les soumissions par télégrammes ne seront pas acceptées. Cependant, les soumissionnaires pourront reviser les soumissions par télégrammes dûment reçus à ou avant l'heure et la date fixées pour la réception des soumissions.

Les documents de la soumission peuvent être consultés à l'endroit suivant à partir du 28 novembre 1977.

Les instructions aux soumissionnaires, les plans et devis peuvent être obtenus à l'endroit ci-haut mentionné moyennant un dépôt de $100 en CHÈQUE VISÉ pour CHAQUE série de documents payable au RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA. Ces montants seront remboursés aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis en bon état dans les deux mois qui suivront la date de réception des soumissions.

Pour être considérées, les soumissions devront être soumises sur les formules fournies en TROIS COPIES et devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur une Banque Canadienne à Charte, payable au RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA ou d'un Cautionnement de soumission (Bid Bond) égal à 10% du montant total de la soumission. Le Ministère ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

LE CONSEILLER RÉGIONAL, GÉNIE ET ARCHITCTURE,
MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD,
1141, route de l'Église, C.P. 8300, 6e étage,
QUÉBEC, G1V 4C7.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, ministère des Travaux Publics, Chambre 266, 1ième étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, Terminus Postal, Québec G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, chambre 266, 2ième étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, Québec, G1K 4K2, sur versement du dépôt exigible.

PROLONGATION

Appel d'offres 77Q-210P — Service d'entretien intérieur et extérieur, GARE MARITIME CHAMPLAIN, Anse-au-Foulon, Québec 2, Qué.

Veuillez prendre avis, que la date limite de réception des soumissions du 30 novembre 1977 est reportée au mercredi 7 décembre 1977.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.
Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Léon St-Arnaud,
Agent des Finances et de l'Administration
District de Québec.

---

appel d'offres

PROJET:
PAPIER TABULATRICE «STOCK TAB»
DOSSIER: **SP-149**

Des soumissions pour la fourniture de papier tabulatrice «stock tab» seront reçues au plus tard à 15:00 heures (heure locale) le 15 décembre 1977 par la Société des alcools du Québec, tel que stipulé au document d'appel d'offres.

Le document complet d'appel d'offres est disponible au Service des achats/matériel, fournitures et services, aux adresses suivantes:

Division de Montréal
905, rue Delorimier
Montréal, Qué.
H2K 3V9

Division de Québec
2900, rue Einstein
Ste-Foy, Qué.
G1K 7N3

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société des alcools du Québec et ayant des usines de fabrication de papier «stock tab» et papier carbone au Québec, et utilisant des matériaux du Québec, sont admises

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Passe-partout
9.45 Oum, le dauphin blanc
10.00 You-Hou
10.15 Au jardin de Pierrot
10.30 Magazine-Express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Docteur Simon Locke
12.00 Le monde en liberte:
"Les Dogons"
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma:
"Les arpenteurs" (Comédie — Suisse 1972)■
4.00 Bobino
4.30 Picotine
5.00 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Le monde merveilleux de Disney
"Diamants sur roues"
8.00 Grand-papa:
8.30 Vedettes en direct:
Anne Joyal et Daniel Lavoie
9.00 Les As
9.30 Télémag
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Rencontres
11.35 Propos et confidences:
Georges-Émile Lapalme
12.05 Cinéma:
"Feuilles d'automne" (Drame — Américain 1955)
2.00 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Les petites bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les petites bonshommes
9.00 À la bonn'heure
10.30 Une heure avec vous
11.30 Les petits bonshommes
12.00 Midi-nouvelles
12.30 Dîner chaud
1.30 Ciné-quiz:
"Par la fenêtre" (Comédie — Français 1947)■
3.15 Services à la communauté
4.00 Monsieur Tranquille
4.30 Les nouveaux tannants
5.30 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le 10 vous informe
7.00 Oscar et Félix
7.30 Tic, Tac, Toc
8.00 Mar sorcière bien-aimée
8.30 Nouvelles Express
8.31 Têtes d'affiches:
Jacques Michel
9.30 SWAT
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Sports au 10
11.05 La couleur du temps
11.15 Auto-patrouille
11.45 Coup de filet
12.15 Cinéma:
"Police judiciaire" (Documentaire — Français 1957)■
2.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

1 3.30 Parlons français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Sunrunners ■
14.45 Surville:
"Le jour, la nuit aussi"
15.15 Au coeur des mots
15.30 Livraison spéciale
17.30 Passe-partout
18.00 La publicité
18.30 Autonomie:
"Roue et pneu"
18.45 Sans point ni couture
19.00 Les marmitons
19.30 Du coeur à l'ouvrage
20.00 La science en question:
"Vivre, ça donne le cancer"
20.30 Surville:
"Le jour... la nuit aussi"
21.00 Raison d'être

CBMT 6

8.45 The Friendly Giant
9.00 Bonjour bon jour
9.15 David and Goliath
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC Nesw
1.03 Tattletales
1.33 Coronation Street
2.03 Ryan's Hope
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Pencil Boox
4.30 Comin'up Rosie
5.00 Science Magazine
5.30 All in the Family
6.00 The City at Six
7.00 The Mary Tyler Moore Show
7.30 Custard Pie
8.00 Happy Days
8.30 René Simard
9.00 M.A.S.H.
9.30 The Fifth Estate
10.30 Barney Miller
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Morning Express
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 The Community
10.00 Ed Allen
10.30 The Hoyce Davidson Show
11.00 The Art of Cooking
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstone
12.30 It's Your Move
1.00 Definitions
1.30 McGowan and Co.
2.00 The Alan Hamel Show
3.00 Another World
4.00 The Pink Panther
4.30 Match Game 77
5.00 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 Stars on Ice
7.30 Laverne and Shirley
8.00 Bing Crosby's
9.00 Johnny Cash
10.00 Family
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie:
"7 Guns for the MacGregors" (drame - 1968)

cinéma

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine Est, 288-2943. - "Les trois jours du Condor" 7.00 et "Meurtre sur l'Orient-Express" 9.30.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "The heroes" 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.35.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313. "Bilitis" 12.15, 2.00, 3.50, 5.40, 7.30, 9.25.
AVENUE: 1225 Ave Greene Westmount 937-2747 "First love" 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1952. "Double exposure of Holly" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40, "Devil made me do it" 1.25, 4.15, 7.05, 9.55.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Alice, douce Alice" 1.00, 3.00, 5.15, 7.30, 9.35.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 281-2725 (Salle I) "Star wars" 1.30, 4.00, 6.30, 9.00, (Salle II) "Vasily Playthings" et "Pleasure agency" dès 10.30.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "Les montagnes russes" 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.35.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 284-9352. "On est au cotton" (de Denys Arcand) 7.00.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685. (Salle I) "Lancer frappé" 12.00, 2.10, 4.20, 7.00, 9.10, (Salle II) "Une étoile est née" 12.45, 3.15, 6.00, 8.45.
CINEMA V: 5560 Sherbrooke O. 489-5559. "New York, New York" 7.00, "Cousin, cousine" 7.15, "Macbeth" 9.15 et "Bambina" 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Le casse-cou" 7.30 et "L'exorciste" 9.20.
CLAREMONT: 538 Sherbrooke E. 246-7395. "Looking for Mr. Goodbar" 7.00, 9.30.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302. "Rocky" 9.20 et "Si c'était à refaire" 7.30.
CÔTE-DES-NEIGES: 735-5527 (Salle I): "You Light Up My Life" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II) "Star Wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.
CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 288-4210 "Bilitis" 12.15, 2.00, 3.50, 5.40, 9.25.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Pascual Duarte" 12.15, 2.05, 3.55, 5.45, 7.35, 9.30. (Salle II) "Picnic à Hanging Rock" 12.10, 2.25, 4.40, 6.55, 9.10. (Salle III) "Mon oncle" 12.45, 2.50, 4.55, 7.05, 9.10. (Salle IV) "L'empire des sens" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.15.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 521-6060. (Salle Renoir) "La dentellière" 7.30, 9.30. (Salle McLaren) "Julie pot de colle" 7.30, 9.30.
ÉLYSÉE: 35 Milton O. 842-6053. (Salle I): "L'ordinateur des pompes funèbres" 7.30, 9.30. (Salle II): "L'horloger de St-Paul" 7.15, 9.30.
IMPERIAL: 1430 Bleury 281-7102 (Salle I) "On achève bien les chevaux" 9.00 et "Le locataire" 7.00. (Salle II): "les diables" 9.00 et "Délivrance" 7.00.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Fritz the cat" 6.30, 9.25 et "Nine lives of Fritz the cat" 8.00.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 861-7437 (Salle I) "Semi-touch" 12.20, 2.30, 4.40, 6.50, 9.00, (Salle II) "Sex with a smile" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20. (Salle III) "Damnation Alley" 1.20, 3.20, 5.15, 7.15, 9.15 (Salle IV) "I Never Promised You a Rose Garden" 1.30, 3.30, 5.25, 7.25, 9.25. (Salle V) "The Spy Who Loved Me" 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa E. 381-6116. "Les rescapés du futur" 9.10 et "Centre terre 7ème continent" 7.30.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 254-6334. "Alice, douce Alice" 7.30, 9.35.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Piece of the action" 8.50 et "Greased lighting" 7.05.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145. "Chili terre promise" 7.00 et "Actes de Marusia" 9.30.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Un autre homme, une autre chance" 1.40, 4.10, 6.40, 9.10 (Salle II) "Affreux, sales et méchants" 12.40, 2.45, 4.50, 6.55, 9.00 (Salle III) "L'une chante, l'autre pas" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20 (Salle IV) "L'animal" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 (Salle V) "Madame Claude" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Outrageous" 7.30, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma- "Equus" 12.20, 3.05, 5.50, 8.35.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "who has seen the wind" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 8.50.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Teenage sexmaids" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Last Combo" 1.30, 4.20, 7.05, 9.50.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1189. "On the waterfront" 7.30 et "The paunbroker" 9.30.
SNOWDON: 6225 Décarie 842-1322. "Starship invasions" 7.00, 9.00.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 840-4211 (Salle I) "L'exécuteur" 2.00, 5.45, 9.30 et "Quand les clameurs se sont tues" 12.15, 3.55, 7.40, (Salle II) "Les envahisseurs de l'espace" 12.10, 3.15, 6.35, 9.55 et "Bataille 38ième parallèle" 1.40, 5.00, 8.20 (Salle III) "Barry Lyndon" 1.30, 4.45, 8.00.
VAN HORNE: Côte-des-Neiges 731-8243 "Why shoot the teacher" 7.00, 9.00.
VERDUN: 1381 Wellington 769-2092 "Le flic se rebiffe" 7.15 et "Le lancer frappé" 9.30.
VILLERAY: 8042 St-Denis 389-5577 "Alice, douce Alice" 7.30, 9.35.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Oh God" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "An other man, an other Chance" 1.30, 4.00, 6.45, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. "Cinéma d'animation" 7.30 et "Seven sinners" (De T. Garnett — Américain 1940) 9 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve 879-4349. "Olympia" (1ère partie) (de L. Riefenstahl - 1936) 8 h 30.

sur scène

CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229. "Eve" de Larry Fineberg, du mardi au samedi: 20 h 00, dim.: 19 h 00, matinées: mercredi: 13 h 00, samedi: 14 h 00, relâche: lundi.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 843-3460. "Ste Icitte de demain" avec la troupe la Rallonge. 21 h 30.
L'ESKABEL: 407 St. Nicolas. 842-4916: relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 453 Ste-Catherine est, 253-8974. "Zone" de Marcel Dubé - 17 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Robert Toupin. 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Relâche.
SALLE DE CONCERT POLLACK: 555 Sherbrooke O. 392-4501. Récital des solistes étudiants - 13 h 00.
SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. **Les faux brillants" de Jean-Claude Germain —tous les soirs à 20 h 30, Relâche: lundi.**
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Yvon Deschamps, 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "Pièce à deux" de T. Williams du mardi au vendredi: 20 h 00. Samedi: 17 h àà et 21 h 00 dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Un jour dans la mort de Joe Egg" de P. Nichols à 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 ave des Pins 845-7378 "Damnée Manon, sacrée Sandra" de Michel Tremblay. Tous les soirs à 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793. "Gigi" de Colette tous tous les soirs à 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lundi.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 27

Normand Hébert, M507289
Gilles Côté, M505893
Jacques Tisseur, M502279
Marvyn Nussey, M506229
demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis additif région 10 pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1977-78.

Tout intéressé peut faire opposition dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère parution 29 novembre 1977
2e parution 30 novembre 1977
3e parution 1er décembre 1977

PRENEZ AVIS QUE M. Rosaire Cournoyer, domicilié et résidant au 38 Rang Nord à St-Pierre de Sorel dans le comté de Richelieu demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Ronald Dufault, domicilié et résidant au 346, Rang Sud à St-Victoire dans le comté de Richelieu l'attestation ou le permis M502857 D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no. 06 catégorie Artisan.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 28 novembre 1977
2ème publication: 29 novembre 1977
3ème publication: 30 novembre 1977

Avis est donné que BEAULIEU TRANSPORTS ENRG 53 Rang St.-Joseph, Ste.-Béatrix, Cté. Joliette, P.Q. dossier no: M507360 D002 demande à la Commission des Transports du Québec, de lui émettre un permis additif dans la région 10 pour le transport de neige, pour la saison d'hiver.
Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande, devra le faire dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 novembre 1977
2ème parution le 29 novembre 1977
3ème parution le 30 novembre 1977
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE.
5205, Est, Boul. Métropolitain,
St.-Léonard, Mtl. P.Q.
321-9275.

AVIS LÉGAL

AVIS est par les présentes donné selon l'article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964, chapitre 275), que les garanties crées par actes de fiducie passés devant Me G. Ducharme entre O. Fortier Ltée (présentement Service d'Alimentation O. Fortier Ltée) et Montréal Trust Company à titre de fiduciaire, portant les dates officielles du 1er février 1974 et 8 septembre 1976 respectivement et enregistrés les 6 février 1974 et 13 septembre 1976 au Bureau d'Enregistrement de Montréal, sous les numéros 249 1703 et 272 3074 respectivement, sont devenues exécutoires à la suite du défaut de ladite compagnie en vertu desdits actes de fiducie.

JACQUES FRANCO
Agent du détenteur des obligations de O. Fortier Ltée

GILBERT CARDINAL, permis M-501781-D001, demande à la Commission des Transports du Québec, de lui émettre un permis additif, région 10, pour transporter de la neige durant la saison hivernale 1977-78, pour une période de 192 jours. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis.
1ère publication: 29 novembre 1977
2ème publication: 30 novembre 1977
3ème publication: 1er décembre 1977

Nous désirons amender la conditon liée aux clauses D, K, I, N, O, P, Q, S, T, & U, en enlevant de ladite condition; les mots "leased from" et ou "louées de", de façon à ce qu'à l'avenir ladite condition liée aux dites clauses se lise comme suit:
Condition: Pour donner le service autorisé par les clauses D, K, I, N, O, P, Q, S, T & U, la détentrice devra utiliser les remorques au semi-remorques appartenant à, ou en la possession légale des expéditeur mentionés aux dites clauses, lesdites remorques devant être enregistrées à la Province de Québec par ladite expéditritrice et la Commission par la détentrice du permis qui les tirera avec ses tracteurs dûment immatricules à la Province et avec la Commission dee Transports.

Le requérant HARVEY NOVINSKY demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de donner le service suivant, en vertu de l'article 2.72.7 transport saisonnier, catégorie spécialisée, transport des malades entre les hôpitaux et les hôpitaux et aussi entre les hôpitaux et maisons de convalescence, à Montréal, pour traitements et diagnostics. Ce service sera donné durant toute l'année sauf les jours fériés.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
1ère publication: 28 novembre 1977
2e publication: 29 novembre 1977
3e publication: 30 novembre 1977

Demande de permis à la COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.
La partie requérante: CAMPBELL HANSON, 2625 rue DeMiniac, Montréal, Québec, H4S 1E5, demande le permis suivant:
Service de courtier en transport limité à un service local aller-retour dans un rayon de cinq (5) milles de la ville de Montréal — Transport de marchandises, courrier et colis.
Service de courtier en transport limité à un service aller-retour de tous points dans un rayon de cent (100) milles de la ville de Montréal — transport de colis n'excédant pas 200 livres.
Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission des Transports dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cette demande.
1re parution: 29 novembre 1977
2e parution: 30 novembre 1977
3e parution: 1er décembre 1977
Campbell Hanson

AVIS

AVIS est par les présentes donné que LOMBARD CONSTRUCTION LTD. une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 23è jour de novembre 1977.

HELLER & LANDY
Procureurs de la compagnie

Prenez avis que Jean-Guy Douville, 472 Pigeon, Beloeil s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant:
Transport restreint-remorquage seulement. Transport par remorquage pour tirer les remorques, vides ou chargées, de la requérante conjointe: Atlas Trucking Ltd, détentrice du permis no 1332-V, qui agira comme voiturier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier. La demande est aussi faite par le roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la 3e publication de cet avis.
1ère publication: le 29 novembre 1977
2ème publication: le 30 novembre 1977
3ème publication: le 1er décembre 1977

La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la paroisse de St-Bernard de Beauchastel.

AVIS DE FUSION

PRENEZ AVIS QUE la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la Paroisse de St-Bernard de Beauchastel, corporation dûment constituée et ayant son siège social à Evain, comté municipal de Témiscamingue, a, le 4ème jour de mai 1977, fait approuver, par l'assemblée générale des membres, une convention de fusion décrétant la fusion de leur compagnie avec la Société d'Assurance Mutuelle contre l'Incendie de Témiscamingue, en vertu des dispositions de la loi sur les assurances, (1974, Chapitre 70) et qu'elle a l'intention de demander, par requête commune, au Ministres des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, de confirmer ladite convention.
Certifiée le 18ème jour d'août 1977.

Adrien Nadeau, secrétaire.

AVIS

PRENEZ AVIS que ANDRÉ BOURASSA, opérant sous la raison sociale de A. BOURASSA TRANSPORT ENR'G, détenteur du permis 12614-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de transférer tous les droits, titres et intérêts qu'il détient dans le permis 12614-V à TRANSPORT ANDRÉ BOURASSA INC.
Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 29 novembre 1977
2ième publication: 30 novembre 1977
3ième publication: 1er décembre 1977
CORBEIL & DUFRESNE
465 rue St-Jean,
Suite 605
Montréal, Qué.
H2Y 2R6

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
ROLAND PAUZE & FILS INC.
Corps politique légalement constitué
ayant sa principale place d'affaires
au: 665 boul. des Laurentides,
Ville de St-Antoine, Québec.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que ROLAND PAUZE & FILS INC., la compagnie débitrice a fait cession de ses biens le 23ième jour de novembre 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14ième jour de décembre 1977, à une heure quarante cinq (1:45) de l'après-midi, au Palais de Justice de St-Jérôme, rue Laviolette, St-Jérôme, Québec.
Le 24 novembre 1977.

C.A. MICHAUD - SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320,
Montréal, Québec Tél.: 382-6141

AVis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 21 novembre 1977 à WALTER E. HELLER, CANADA, LTD. de toutes les créances présentes et futures, payable à OGGI INC. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 21 novembre, 1977 sous le numéro 2831577.

Le 23 novembre 1977.
WALTER E. HELLER, CANADA, LTD.

LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE TÉMISCAMINGUE

AVIS DE FUSION

PRENEZ AVIS QUE La Société Mutuelle d'Assurance contre l'Incendie de Témiscamingue, corporation dûment constituée et ayant son siège social à Lorrainville, comté municipal de Témiscamingue, a, le 26ème jour de mars 1977, fait approuver, par l'assemblée générale des membres, une convention de fusion, décrétant la fusion de leur société avec la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu de la paroisse de St-Bernard de Beauchastel, en vertu des dispositions de la Loi sur les Assurances, (1974, chapitre 70) et qu'elle a l'intention de demander, par requête commune, au Ministre des Institutions Financières, Compagnies & Coopératives de confirmer ladite convention.
Certifié le 16ème jour d'août 1977.
Gabriel Bastien, secrétaire.

AVIS

PRENEZ AVIS que ANDRÉ & GUY BOURASSA, détenteurs du permis 22172-V, s'adressent à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de transférer tous les droits, titres et intérêts qu'ils détiennent dans le permis 22172-V à EXPRESS GUY BOURASSA INC.
Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 29 novembre 1977
2ième publication: 30 novembre 1977
3ième publication: 1er décembre 1977
CORBEIL & DUFRESNE,
465 rue St-Jean,
Suite 605,
Montréal, Qué.
H2Y 2R6.

Avis est donné que, Gaëtan Poulin, 8483 rue Ontario, Montréal, P.Q. détenteur du permis no: M504571 D001, catégorie Artisan, région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis à: Gabriel Pigeon, 8780 rue Alexandre, Ville d'Anjou, Mtl. P.Q. catégorie Artisan, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 novembre 1977
2ème parution le 29 novembre 1977
3ème parution le 30 novembre 1977
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.
5205 Est Boul. Métropolitain,
St.-Léonard, Mtl./ P.Q.
321-9275

Prenez avis que La Compagnie de Transport Léo St-Pierre Inc. Lac-des-Îles, Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant:
Transport restreint-remorquage seulement. Transport par remorquage pour tirer les remorques, vides ou chargées, de la requérante conjointe: Atlas Trucking Ltd, détentrice du permis no: 1332-V, qui agira comme voiturier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier. La demande est aussi faite par le roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la 3e publication de cet avis.
1ère publication: le 29 novembre 1977
2ème publication: le 30 novembre 1977
3ème publication: le 1er décembre 1977

André Lussier 1175 Grand Rang St-François, St-Hyacinthe M-500745 demande à la Commission de Transports du Québec l'autorisation de transférer son permis de Catégorie Entrepreneur pour la région 6 à Daniel Burque 1495 Marchesseault, St-Hyacinthe, même région, même catégorie.
Tout intéressé peut faire opposition dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 29 novembre 1977
2ème parution: 30 novembre 1977
3ème parution: 1er décembre 1977

Avis est donné que, Gilles Myre, 702 St.-Régis, St.-Isidore, Cté. Laprairie, P.Q. détenteur du permis M501743 D001, et Jean Guy Myre, 30 rue Boyer, St.-Isidole, Cté. Laprairie, P.Q. détenteur du permis M501771 D001, demandent à la Commission des Transports du Québec, de leur émettre des permis additifs pour le transport de neige dans la région 10, pour la saison d'hiver.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 28 novembre 1977
2ème parution le 29 novembre 1977
3ème parution le 30 novembre 1977
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE
5205 Est Boul. Métropolitain,
St.-Léonard, Mtl. P.Q.
321-9275.

Prenez avis que M. Clovis Aubin, Route rurale 1, St-Hermas, Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: Transport restreint — remorquage seulement. Transport par remorquage pour tirer les remorques, vides ou chargées, de la requérante conjointe: Atlas Trucking Ltd, détentrice du permis no: 1332-V, qui agira comme voiturier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier. La demande est aussi faite par le roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la 3e publication de cet avis:
1ère publication: 29 novembre 1977
2e publication: 30 novembre 1977
3e publication: 1er décembre 1977

Prenez avis que Germain Benoit, 425, 1ère avenue, Iberville, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: Transport restreint — remorquage seulement. Transport par remorquage pour tirer les remorques, vides ou chargées, de la requérante conjointe: Atlas Trucking Ltd, détentrice du permis no: 1332-V, qui agira comme voiturier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier. La demande est aussi faite par le roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la 3e publication de cet avis.
1ère publication: le 29 novembre 1977
2ème publication: le 30 novembre 1977
3ème publication: le 1er décembre 1977

Prenez avis que Jean Chamberland, 8720 Boul. St-Jean, Trois-Rivières, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: Transport restreint — remorquage seulement. Transport par remorquage pour tirer les remorques, vides ou chargées, de la requérante conjointe: Atlas Trucking Ltd, détentrice du permis no: 1332-V, qui agira comme voiturier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier. La demande est aussi faite par le roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la 3e publication de cet avis.
1ère publication: le 29 novembre 1977
2ème publication: le 30 novembre 1977
3ème publication: le 1er décembre 1977

Prenez avis que Réjean Champoux, 16,025 Deiorme, Pointe-aux-Trembles, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le permis spécial suivant: Transport restreint — remorquage seulement. Transport par remorquage pour tirer les remorques, vides ou chargées, de la requérante conjointe: Atlas Trucking Ltd, détentrice du permis no: 1332-V, qui agira comme voiturier. Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier. La demande est aussi faite par le roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cinq (5) jours suivant la 3e publication de cet avis.
1ère publication: le 29 novembre 1977
2ème publication: le 30 novembre 1977
3ème publication: le 1er décembre 1977

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
MAURICE PAUZÉ, Administrateur
290, 17ième Avenue,
St-Antoine, Québec

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que MAURICE PAUZÉ a fait cession de ses biens le 23ième jour de novembre 1977 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14ième jour de décembre 1977, à une heure trente (1:30) de l'après-midi, au Palais de Justice de St-Jérôme, rue Laviolette, St-Jérôme, Québec.
Le 24 novembre 1977.

C.A. MICHAUD - SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320,
Montréal, Québec Tél.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-045915-779
S. LEMAIRE INC.
Demanderesse,
-vs-
ALFREDO MISISCHIA,
Défendeur
IL EST ENJOINT à ALFREDO MISISCHIA, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTRÉAL, le 18 novembre 1977
A. BEAULIEU
GREFFIER

DENIS & BANVILLE,
892 Ouest, rue Sherbrooke,
Suite 201,
Montréal, Qué.
H3A 1G3
Tél. 288-9191
Avocats de S. Lemaire Inc.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1TA-610-07-001
Aménagement de la Grande Rivière
Installation de dortoirs au campement LG-3 et d'UDM au village Sakami - Phase IV

Date de fermeture: 12 janvier 1978 à 15:30 heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de $75.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h.30 à 16h.30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de $160,000. est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner,

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement.
Pour information
appeler 844-3741 poste 308

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1XT-637-08-092.
Aménagement de la Grande Rivière
Fourniture de la main-d'oeuvre pour la manutention des marchandises à l'entrepôt de la SEBJ à Dorval

Date de fermeture: 13 décembre 1977 à 15h30 heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de $25.00 pour chaque exemplaire complet; payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h.30 à 16h.30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission de $15,000. est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement.
Pour information
appeler 844-3741 poste 308

La réponse à vos problèmes est peut-être au coin de la rue. Prenez une marche et allez voir!

PARTICIPACTION ©
Marchez. Dès aujourd'hui.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Venez choisir vos
MEUBLES et MACHINES DE BUREAU
sur les lieux
Salle de montre unique à Montréal: dactylos, calculateurs, horloges de temps, heures flexibles, duplicateurs, machines à dicter, photocopieurs, systèmes de son, etc...
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy —

L'actif de la BCN atteint $7 milliards

La Banque Canadienne Nationale a annoncé hier que le solde de ses revenus de l'exercice clos le 31 octobre 1977 s'élève, après provision pour impôts, à $26,758,734 ou $3.41 par action par rapport aux $24,869,614 ou $3.22 de l'exercice précédent. La moyenne pondérée des actions pour le présent exercice est de 8,088,102 comparée à 7,719,850 l'an dernier.

Les bénéfices nets atteignent $19,536,294. Ils étaient de $18,131,714 pour l'exercice précédent. Quant à l'actif de la banque, il a connu une hausse de 22 pour cent et se chiffre à $6,924,213,285. Les dépôts s'élèvent à $6,472,367,201 et les prêts à $4,817,212,537.

Voici les autres points saillants de l'exercice financier:

Les dépôts confiés à la banque ont augmenté de $1,212,397,818 pour s'établir à $6,472,367,201.

● Le solde des revenus avant impôts atteignait $47,585,734 alors qu'il était de $45,379,614 pour l'exercice précédent.

● Après provision pour impôts sur le revenu et les virements aux réserves pour pertes, les bénéfices nets s'élèvent à $19,536,294 comparativement aux $18,131,714 de l'an dernier.

● Les actionnaires ont reçu des dividendes de $1.12 l'action (en 1976: $1.08) ou $3,960,000. L'avoir des actionnaires est maintenant de $154,526,712 soit de $17.38 par action.

● Les réserves pour pertes s'établissent à $62,141,700.

Au 31 octobre 1977, la BCN avait 10,495 actionnaires, 8,054 employés et 425 succursales au Canada de même qu'une filiale à Paris, une agence à New York et un bureau de représentation à Londres.

Abandonné par Québec, COSE disparaîtra

par Michel Vastel

C'est contre l'avis de plusieurs membres du Cabinet que le Conseil du Trésor a définitivement coupé les vivres au Centre d'Organisation Scientifique de l'Entreprise (COSE).

Le Centre, qui comptait 18 professionnels et 8 employés de soutien en 1976 ne compte déjà plus aujourd'hui que dix professionnels. Son rôle, auprès de la petite et moyenne entreprise, unique au Québec et dans une certaine mesure au Canada, est définitivement terminé. L'existence même de l'organisme semble aujourd'hui sérieusement compromise.

La subvention du ministère du Travail, d'un peu moins de $300,000 et représentant environ le tiers du budget d'opération de l'organisme lui permettait d'offrir à de petites et moyennes entreprises des programmes de formation en gestion.

Le "non" opposé à deux reprises par le Conseil du Trésor surprend d'autant plus que plusieurs membres du Cabinet, notamment le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry, le ministre d'État au développement social, M. Pierre Marois et le ministre du Travail, n'ont jamais caché leur sympathie pour l'organisme.

Le directeur général de la Main-d'oeuvre, M. Aurelien D'Allaire faisait quant à lui savoir cette semaine au DEVOIR qu'il a "personnellement appuyé fortement la demande de subvention du Cose". De plus, le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce a officiellement écrit au Conseil du Trésor pour accorder son appui au Cose. Il n'est jusqu'au bureau du Premier ministre qui, par le conseiller économique, M. André Marcil, n'ait déclaré sa sympathie aux dirigeants du COSE.

Le Cose se voulait, à l'origine, un centre de formation pour améliorer la productivité des entreprises, particulièrement dans les petites organisations. Il se trouvait ainsi être le précurseur de l'Institut national de la productivité qui sera créé prochainement au Québec. Au cours d'un récent entretien avec LE DEVOIR, M. Bernard Landry imaginait déjà pour Cose un rôle de sous-traitant vis-à-vis l'Institut de productivité.

La disparition de Cose, 15 ans après sa fondation, mettra fin à une expérience originale et pleine de promesses dans le contexte québécois: en effet, Cose était géré par un conseil d'administration composé de représentants des grandes centrales syndicales, du patronat et de certains ministères intéressés à la formation dans l'entreprise. L'un de ses trois membres fondateurs était d'ailleurs M. Marcel Pepin.

Les dirigeants du Cose aujourd'hui, cachent à peine leur amertume. Non pour les difficultés que le Conseil du Trésor leur fait: elles se répètent depuis plusieurs années. Mais sur le fait que, pour une fois, et contrairement aux autres administrations, même la parole des ministres n'a pas suffi à convaincre les technocrates du Conseil du Trésor...

Le protectionnisme à l'ordre du jour du GATT aujourd'hui à Genève

GENEVE (Reuter) — Le problème du protectionnisme croissant qui menace les négociations sur la libéralisation des échanges commerciaux dans le monde figurera en bonne place à l'ordre du jour de la réunion annuelle du G.A.T.T. aujourd'hui et demain à Genève.

Le directeur général du G.A.T.T. (General Agreement on Tariffs and Trade), M. Olivier Long, et le secrétariat de l'organisation qui groupe trente-huit nations, ont exprimé une préoccupation grandissante au cours des derniers mois devant la tendance qui se manifeste de plus en plus dans certains pays de limiter les importations étrangères pour protéger les industries locales en difficulté.

Les États-Unis, le Japon et les neuf pays de la Communauté économique européenne sont les principaux participants des négociations destinées à libéraliser le commerce mondial qui ont débuté en 1973 sous les auspices du G.A.T.T. Elles avaient été conçues à l'origine comme la tentative la plus ambitieuse jamais tentée pour abattre les barrières commerciales dressées devant les produits industriels et agricoles à la recherche de marchés. Les négociations devaient s'achever en 1975 mais la récession économique, l'inflation et le chômage ont complètement bouleversé la toile de fond des pourparlers dont la fin n'est maintenant prévue que dans le courant de l'an prochain.

Le secrétariat du G.A.T.T. a reçu, au début du mois une liste de concessions commerciales que certains pays souhaitent voir appliquer par d'autres pour faciliter les échanges. Des réponses à ces demandes sont prévues pour le 15 janvier prochain.

Selon des sources proches du G.A.T.T., aucune décision majeure ne sera prise pendant la réunion annuelle, mais un appel sera lancé aux pays membres pour qu'ils combattent le protectionnisme et fassent progresser les négociations pour un abaissement général des droits de douane.

Le G.A.T.T. comprend tous les grands pays commerciaux du monde, à l'exception de l'Union soviétique et de la Chine, et son secrétariat fixe un mode de conduite pour plus des quatre cinquièmes du commerce mondial.

Sous le titre "Libéralisation commerciale, protectionnisme et interdépendance", trois économistes du secrétariat du G.A.T.T. ont publié un document estimant que les pays développés devraient laisser en sommeil leurs industries non compétitives pour se concentrer sur celles qui utilisent les techniques de pointe et qui sont technologiquement avancées.

Cette méthode d'ajustement du cadre changeant de l'offre et de la demande dans le monde apparaît être, selon le document, le bon moyen de sortir des difficultés économiques actuelles.

Les économistes remarquent que les plus importantes restrictions aux importations au cours des dernières années concernent des produits manufacturés comme le textile et l'habillement en général, l'acier, les navires et autres matériels de transport, ainsi que des produits manufacturés légers comme les téléviseurs et les roulements à billes.

Le document constate par ailleurs que la main-d'oeuvre n'a augmenté que très légèrement en Europe depuis le début des années 60 et que le même phénomène apparaîtra avant longtemps en Amérique du Nord et au Japon. En conséquence, estime-t-il, la tendance des travailleurs à quitter l'agriculture et les industries à faible productivité au profit des services ou des industries à forte productivité "nécessitera que certaines industries déclinent absolument".

Citant un rapport de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, les économistes déclarent que dans ces conditions il semble inévitable que la masse des travailleurs non qualifiés soit encore réduite, afin qu'à moyen ou à long terme les industries technologiquement plus avancées progressent plus vigoureusement.

"Sans croissance adéquate, la coexistence pacifique des nations dans les conditions politiques contemporaines devient de plus en plus difficile", affirme le document.

Il rejette par ailleurs les arguments selon lesquels une plus grande libéralisation du commerce mondial amènera des salaires plus bas, le chômage, une plus grande instabilité économique et une dépendance excessive à l'égard des importations.

Il est essentiel, disent enfin les économistes, que les pays ne manipulent pas les taux de change pour empêcher des ajustements des balances des paiements ou pour obtenir des avantages sur la concurrence.

Douze compagnies canadiennes au salon du bâtiment à Paris

par Jacques Bouchard

PARIS (PC) — Les représentants des 12 sociétés canadiennes au 11ème Salon international de la construction et des industries, "Batimat", qui se tient présentement à Paris, se sont dit très satisfaits des pourparlers qui se sont engagés avec les autres participants.

Cette manifestation spectaculaire du bâtiment, pôle d'attraction de cette industrie, et l'une des plus importantes, sinon la plus importante dans le monde, regroupe plus de 6 nations dans 1,817 kiosques.

À la porte de Versailles, 12 compagnies canadiennes, sous l'égide du ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce, représentant cette industrie canadienne qui compte 650,000 employés, a souligné M. Bernard Carrigou-Torchy, porte-parole du ministère des Affaires commerciales à l'ambassade du Canada en France.

Interrogés hier sur cette présence, tous les participants canadiens ont été unanimes à reconnaître la grande utilité d'une telle manifestation, leur participation qui peut ouvrir ou qui a déjà offert des débouchés sur les marchés européens et "les liens qui se créent entre les constructeurs français sur la possibilité d'échanges de technologie et l'établissement d'une certaine collaboration.

Par ailleurs, ont précisé la majorité des participants, cette grande vitrine sur le monde de la construction permet "aussi surtout d'établir des contacts avec des représentants de nombreux pays qui participent à cette réunion" qui se déroule à Paris tous les deux ans.

Pour sa part, Mme Liliana Sarda, qui est gestionnaire de projets pour le gouvernement fédéral et qui est en quelque sorte le maître d'oeuvre du magnifique kiosque du pavillon canadien à cette foire, a dit réserver ses commentaires pour la fin du salon qui a débuté le 24 novembre et qui sera clôturé le 4 décembre.

Mme Sarda qui est une spécialiste des expositions internationales, avant de se prononcer, désire s'entretenir avec chacun des exposants, avant de livrer ses commentaires, mais elle a souligné que la participation des 10 industriels, en 1975, avait donné d'excellents résultats.

Cette année, la promotion canadienne s'inscrit dans les secteurs suivants: hangars préfabriqués, procédé pour la fabrication de charpentes industrialisés en bois, dalles précontraintes, bardeaux d'asphalte, parements extérieurs, gouttières, bois tourné à fins décoratives, matériau d'étanchéité, revêtement de sol, portes et châssis, meubles de cuisine, serrures et système d'épuration des eaux usées.

L'année dernière, a précisé M. Émile Willeme, secrétaire général de Batimat, l'exposition qui s'adresse surtout à des professionnels du bâtiment, avait accueilli 312,000 visiteurs et cette année le taux de présence est déjà de 20 pour cent supérieur pour chaque journée d'ouverture au public".

les options

Abitibi	Aug $10	2	16	110	$9¾
Alcan	Feb $25	5	59	130	$25⅜
Alcan	May $27½	1	234	75	$25⅜
Alcan	Aug $25	2	12	$2⅜	$25⅜
Bell Can	Feb $50	3	35	$5⅜	$55
Bell Can	Feb $55	2	210	120	$55
Bell Can	Aug $55	5	18	$2	$55
Brscn A	Feb $10	3	4	$5¼	$15⅛
Brscn A	Feb $15	15	344	65	$15⅛
Brscn A	Feb $12½	3	174	$2½	$15⅛
Brscn A	May $15	13	367	85	$15⅛
Brscn A	May $12½	2	58	$2⅝	$15⅛
Brscn A	Aug $15	15	40	125	$15⅛
Brscn A	Aug $12½	10	20	$2⅞	$15⅛
Bk Mtl	Feb $17¼	108	778	85	$17⅛
Bk Mtl	May $14¾	10	50	$3⅛	$17⅛
Bk Mtl	May $17¼	85	246	120	$17⅛
Bk Mtl	Aug $15	2	2	$3¼	$17⅛
Bk Mtl	Aug $17½	8	11	100	$17⅛
CP Ltd	Feb $20	1	267	30	$17⅞
CP Ltd	Feb $17½	7	353	100	$17⅞
CP Ltd	Aug $17½	7	7	140	$17⅞
Dome	Jan $60	4	14	$6	$65
Dome	Jan $65	3	6	$2¾	$65
D Pete	Jan $40	32	202	$10⅞	$50½
D Pete	Jan $45	107	553	$6	$50½
D Pete	Apr $40	5	151	$10	$50½
D Pete	Apr $45	48	410	$6⅜	$50½
D Pete	Apr $50	56	66	$4⅛	$50½
D Pete	Jul $40	8	125	$10¼	$50½
D Pete	Jul $45	59	172	$7¾	$50½
D Pete	Jul $50	25	68	$5	$50½
Gulf C	Feb $27½	4	29	115	$27
Husky	Jan $25	7	184	190	$26¾
Husky	Jan $22½	2	45	$4	$26¾
Husky	Apr $25	62	358	$2½	$26¾
Husky	Apr $22½	5	42	$4	$26¾
Husky	Jul $25	6	32	$2¾	$26¾
Husky	Jul $22½	2	62	$4⅛	$26¾
Husky	Jul $27½	2	10	165	$26¾
IOil A	Feb $20	6	460	135	$20½
IOil A	Feb $17½	5	22	$3½	$20½
IOil A	Feb $22½	10	547	40	$20½
IOil A	May $20	20	285	$2	$20½
IOil A	Aug $17½	3	4	$4⅜	$20½
IPipe A	Feb $15	5	142	110	$15⅝
IPipe A	Aug $15	4	7	160	$15⅝
MB Ltd	Aug $17½	4	6	175	$16⅞
Moore	May $30	1	142	160	$30⅛
Moore	May $27½	2	53	$3¾	$30⅛
Moore	Aug $30	3	5	$2¼	$30⅛
Mas F	Feb $20	2	154	15	$16⅝
Mas F	May $20	7	193	55	$16⅝
Mas F	Aug $17½	2	14	165	$16⅝
INCO A	Feb $20	4	240	55	$17¾
INCO A	Feb $25	1	143	5	$17¾
INCO A	Feb $17½	3	53	140	$17¾
INCO A	May $20	2	208	85	$17¾
INCO A	May $17½	2	29	175	$17¾
INCO A	May $22½	2	377	25	$17¾
INCO A	Aug $17½	6	18	$2½	$17¾
NorcnFeb	$15	241	482	165	$15⅝
NorcnFeb	$12½	2	108	$3¾	$15⅝
NorcnFeb	$17½	12	229	50	$15⅝
NorcnMay	$15	72	066	$2⅜	$15⅝
NorcnMay	$12½	5	108	$4¼	$15⅝
NorcnMay	$17½	38	447	105	$15⅝
NorcnAug	$15	5	48	$2⅞	$15⅝
NorcnAug	$17½	56	230	150	$15⅝
Noran A	May $20	2	80	$2	$20⅜
Noran A	Aug $20	2	2	$2⅜	$20⅜
Nor Tel	Jan $30	4	27	75	$29½
Nor Tel	Apr $27½	3	19	$2⅞	$29½
Pac P	Feb $30	2	60	$8¾	$37¾
Pac P	Feb $35	5	74	$4¼	$37¾
Pac P	Feb $32½	5	57	$6½	$37¾
Pac P	May $35	10	78	$5¼	$37¾
Roy Bk	Jan $25	3	61	125	$25¾
Roy Bk	Jan $27½	4	39	15	$25¾
Roy Bk	Apr $25	5	83	175	$25¾
Shell C	Aug $15	3	3	$2¾	$15¾
Stlco A	Feb $25	10	76	105	$24½
Stlco A	May $25	2	23	120	$24½
Stlco A	Aug $25	1	6	145	$24½
SegrmJul	$22½	2	23	$2½	$23¾

FALCONBRIDGE COPPER LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Les Administrateurs de Falconbridge Copper Limited ont déclaré un dividende de dix cents (10¢) par action, payable en fonds canadiens, le 22 décembre 1977, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 5 décembre 1977.

Par ordre du Conseil
W.R. ROBERTSON
Secrétaire

Toronto, Ontario
21 novembre 1977

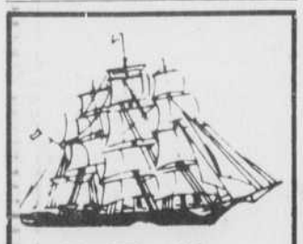

Le Pavillon de l'Atlantique

BAR-SALON
MOBY DICK
FRUITS DE MER FRAIS
chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches
Repas complet tous les jours
Bière, grogs et autres boissons

À LA SALLE À MANGER
SABRE ET ANCRE
Table d'hôte complète
Lunch et dîner tous les jours
Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A, rue PEEL
285-1636

À VENDRE

PROPRIÉTÉ AVEC AVANTAGES FISCAUX POUR CORPORATION

située à Hull, Québec

Comprend: **160 logements**
Propriété catégorie classe 6, fournira cette année approximativement **$280,000 d'allocation du coût en capital.**

- Prix d'achat exceptionnel
- Comptant: minime

La Compagnie Metropolitain Trust
Service des Biens Immobiliers
353, rue Bay, Toronto, Ont. M5H 2T8
Tél.: (416) 869-1880

courtiers protégés

Tout à la même enseigne!

Ouvrez la porte qui donne sur l'avenir: faites appel au GCI. Vous trouverez tout ce dont vous avez besoin à cette enseigne. Le Groupe des communications informatiques vous offre une vaste gamme d'appareils et de services informatiques. Il peut vous aider à identifier vos besoins, installer et mettre en service votre système de communication informatique et voir à son bon fonctionnement par la suite.

Le GCI qui compte quelque 2 000 professionnels hautement qualifiés peut vous fournir à peu près n'importe quel type de système de communication informatique. Il rencontre vos besoins spécifiques dans les moindres détails et vous devenez efficace sur toute la ligne!

De plus, une fois qu'un système de communication informatique est installé chez vous, le GCI se porte garant de son bon fonctionnement. Car la réparation et l'entretien font aussi partie de sa tâche. Des experts du GCI disposent d'équipement ultra-moderne pour effectuer des tests à distance et le Centre de contrôle des opérations constitue votre assurance rendement-optimum.

Joignez-vous au GCI, le Groupe qui a tout pour vous. Pour de plus amples renseignements sur nos systèmes de communication informatique, demandez le Zenith 33000, sans frais d'interurbain.

L'avenir commence là.

Le Groupe des communications informatiques

Bell Canada

En collaboration avec le Réseau téléphonique transcanadien

L'équipe de l'avenir... dès aujourd'hui.

toronto

Hausse des cours

Des gains importants réalisés dans les secteurs de l'or, de la construction et des hydrocarbures ont propulsé le marché torontois des valeurs mobilières à son point le plus haut depuis plus de trois mois hier au terme d'une bonne séance où 4.25 millions d'actions ont changé de mains.

L'indice composé a monté de 2.24 et atteint 1,013.20. Le compartiment des hydrocarbures a progressé de 8.32 à 1,358;50 et celui des produits industriels de 0.10 à 867.4. Deux autres compartiments ont subi un recul: les services financiers de 1.33 à 933.15 et les métaux de 0.16 à 816.47.

Les valeurs aurifères ont fait un bon de plus de 35 points, suivant en cela le mouvement à la hausse sur les marchés internationaux du métal jaune.

Sur 647 valeurs transigées, 273 étaient à la hausse, 186 à la baisse et 236 stables. Pembina Pipe Line a été le titre industriel le plus traité de la séance.

Parmi les titres industriels, Dome Petroleum a gagné 1 3-4 à $50 1-2, Crown Life 1 1-2 à 43 1-2, Thomson Industries 1 1-4 à 39 3-4, Interpool 1 1-4 à 24 1-4 et Banister Continental 7-8 à 12 1-8. Par contre, UAP a reculé de 7-8 à $15 1-8, Norcen de 1-8 à 15 5-8, la Banque de Montréal de 3-8 à 17 1-8, la Banque royale de 1-4 à 25 1-2 et Black Photo de 1-2 à 5 1-2.

Parmi les valeurs minières, Dome a progressé de 2 1-2 à $65, Campbell Red Lake de 1 1-2 à 36, Pine Point Mines de 1-2 à 23 et Preston de 3-8 à 13 1-4. Denison Mines a baissé de 1 à $47 et Cassiar Asbestos de 3-8 à 7 5-8.

Enfin aux pétroles, Siebens Oil and Gas a avancé de 3 3-8 à $27 7-8, Quasar Petroleum de 1 5-8 à 11 3-4 et Universal Gas de 5-8 à 9 1-2. Coseka Resources a cédé 1-8 à $7 1-2 et Ulster Petroleums 3 cents à $1.25.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A G F M	2000	175	175	175	
Abitibi	2105	$9⅞	9¾	9¾	— ¼
Abitbi 10	330	$53⅞	53¾	53¾	— ¼
Acklands	160	$11	11	11	
Adanac M	1000	37	37	37	
Advocate	1000	340	340	340	
Agnico E	2600	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Agra Ind A	580	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Akaitcho	1000	86	85	86	+ 4
Albany	250100	74	63	70	+ 9
Alt Energy	2083	$17⅞	17¾	17¾	
Alta Gas A	10595	$15⅛	15⅜	15⅜	+ ⅛
Alta G F	100	$27⅞	27⅞	27⅞	— ⅛
Alta G 9.76	300	$27g'	27¾	27¾	
Alta Nat		110	$42½	42½	42½K
NL⅜Alcan		8438	$25⅜	25⅛	25⅜ +
AlgoCent	2cki	m6	14	14	— ⅛
Algoma St	4660	$14⅜	14	14	— ⅜
AStel p	200	$27	27	27	— ¼
Allarco Dv	1380	$19¾	19¼	19¾	+ ⅜
Alminex	5510	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Alum 3rd p	200	$27½	27½	27½	
A Bnza	116752	$49⅞	46	47¼	+2¼
Am Larder	z200	18	18	18	
Am Eagle	15250	335	320	320	
Am Leduc	17100	15	13½	15	+ 1
Andres W	1100	$10¾	10¾	10¾	
Ang CT 290	z25	$35½	35½	35½	
Ang U Dev	3500	58	58	58	
Aquitaine	16399	$17	16⅜	17	+ ⅜
Argosy	2000	10	10	10	
Argus	z50	$29½	29¼	29¼	
Asamera	7325	$10¼	10	10¼	+ ⅛
Asbestos	2531	$38	37¾	38	+ ¾
Ashland C	2420	$15⅞	15⅛	15⅛	— ⅜
Ashland pr	750	$30¼	30	30	— ½
Asoc Porc	1546	84	84	84	+ 5
Atco A	3500	$13¾	13¼	13⅜	+ ⅛
BC Sugar A	410	$28	27¾	28	
BP Can	29657	$17½	16⅞	17⅛	+ ⅛
Banister C	22150	$12⅛	11	12⅛	+ ⅛
Bank BC	255	$28¾	28½	28¾	— ¼
Bank Mtl	52962	$17½	17⅛	17⅛	— ⅜
Bank N S	13914	$19⅜	19⅛	19⅛	— ⅜
Bankeno	1100	221	210	211	—12
B Cdn Nat	3764	$14⅜	14¼	14¼	+ ⅛
Baton B	21700	$10	10	10	
Bay Mills	300	$8¼	8¼	8¼	
Becker B p	200	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Belding A	200	400	400	400	
Bell Canad	20203	$55	54⅞	55	+ ⅛
Bell A pr	z36	$54½	54¼	54⅜	
Bell B pr	z10	$54⅞	54⅞	54⅞	
Bell C pr	z25	$30	30	30	
Bell 2.28	3200	$29⅞	29⅜	29½	— ½
Bell 1.80	340	$23¾	23¾	23¾	
Beth Cop A	300	$13½	13½	13½	— ¼
Bl Hawk	7350	10½	10	10½	+ ½
Black P A	2800	$6	5½	5½	— ½
Block Bros	1300	$7	7	7	
Bombdier	z57	$6⅛	6⅛	6⅛	
Bovis Cor	9000	63	61	61	— 1
Bow Valy	9660	$21⅜	21	21¼	
Bralor Res	5950	$5¾	5¾	5¾	
Bramalea	2600	$7	6⅞	7	— ⅛
Brameda	5835	106	103	104	
Brascan A	28602	$15⅛	14⅞	15⅛	
Brscn 8½	200	$27⅜	27⅜	27⅜	
Brenda M	56500	$11⅜	11	11⅜	+ ⅛
Bridger	3950	$11¼	11⅛	11⅛	— ⅛
Bright A	100	$8⅜	8⅜	8⅜	
Brinco	815	435	430	435	+ 5
BCFP	1400	$20½	20½	20½	
BC Pack B	400	$32½	32¼	32⅜	— ⅜
BC Phone	1620	$15	14¾	14⅞	
BCPh 4¾ p	z10	$57¼	57¼	57¼	
BCPh 4.84	450	$16¼	16	16	— ¾
BCPh 5¾ p	500	$69	69	69	
BCP 7.04 p	550	$23	23	23	— ¼
BCP 10.16 p	500	$28¾	28¾	28¾	
Brunswk	900	335	335	335	+ 5
Budd A w	200	163	163	163	+ 3
CC Yachts	400	300	300	300	+10
CAE A	3169	$12⅛	12	12⅛	+ ¼
Cad Frv	250	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Cal Pow A	9585	$35⅜	35⅜	35⅜	— ⅜
Cal P 4 p	z31	$53⅜	53⅜	53⅜	
Cal P 4½ p	z35	$60	60	60	
Cal P 7½ p	368	$101	100	101	+ 1
Cal P 10 p	63	$113	111¼	111¼	— ¾
Cal P 9.75	100	$110	110	110	
Cal P 2.36	825	$30½	30¼	30⅜	— ⅛
Cal P 8¾	50	$107	107	107	— ½
Calvert	13500	39	36	37	
Cam Mine	8000	40½	39	39	—1½
Camflo	7730	$13⅞	13⅜	13⅜	— ⅛
Camp RL	2100	$36	35¾	36	+1½
Can Cem A	1469	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
CCe C p	100	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
CDC pr B	20779	$105	103½	105	— ¾
Can Malt A	1300	$30	29½	30	+ ⅜
C Nor West	8910	$12¼	12	12⅛	+ ⅛
C Pakrs C	400	$18⅜	18⅜	18⅜	
Can Perm	325	$18½	18⅛	18½	+ ¼
CPerm 6¾	100	$27	27	27	
CS Pete	18900	480	465	470	—10
Can Trust A	1137	$28½	28	28	
C Trust 7¾	z32	$23	23	23	
C Tung	6900	$10⅛	9¾	9¾	— ¼
CCablesy A	100	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ⅛
C Cable w	z40	44	44	44	
Cdn Cel	725	$5⅛	5¼	5¼	— ¼
CG Invest	644	$17⅛	17⅛	17⅛	
C Hidrogas	2675	300	295	295	+ 5
C Homestd	14550	$9	8⅞	8⅞	
C Hydro	2400	$10⅛	10	10	— ⅛
CI Bk Com	11660	$24	23¾	23⅞	— ⅛
CIL	z60	$18¼	18	18	
CI Powr A	2500	120	120	120	
CLI Pete	1000	85	85	85	+ 5
C Manoir A	4800	480	475	480	
C Marconi	2600	480	475	475	— 5
C Merrill	1200	$15⅛	15	15	— ⅜
CNat R	9360	460	445	455	+15
C Ocdental	600	$18	17⅞	17⅞	+ ⅛
C Ocdntl p	1400	$28	28	28	— ¾
CP Inve	2485	$19	18⅜	18⅜	— ⅜
CP Inve pr	z25	$15½	15½	15½	
CP Ltd	17287	$18	17⅜	17¾	+ ⅛
C Reserve	4050	$7⅞	7½	7⅝	
Cdn Sup O	4739	$58½	58⅛	58½	+ ⅜
Cdn Tire	100	$26¼	26¼	26¼	— ⅛
Cdn Tire A	1172	$27¾	27½	27½	
C Utilties	7875	$14¾	14⅜	14¾	+ ¼
CUtil 6 pr	110	$77	77	77	+ 2
CU 10¼	2000	$29⅛	29⅛	29⅛	
C Util 9.24	26020	$28¼	28	28⅛	— ¼
C Util w	5880	$5½	5½	5½	
CWN G 4 pr	z25	$9¾	9¾	9¾	
Canray	3506	185	180	180	—10
Canron	200	$23⅛	23⅛	23⅛	
Capit Div	4300	110	108	108	— 1
Cara	1800	$11⅜	11⅛	11⅜	+ ⅛
Carl OK	5485	275	270	274	— 1
Carl A p	500	$24⅜	24½	24⅜	
Carma A	1000	$8¼	8	8⅛	+ ⅛
Carrier JD	900	155	150	155	+ 5
Cassiar	1525	$8	7⅛	7⅜	— ⅜
Celanese	4125	265	263	264	— 1
Celan 175 p	z50	$16¾	16¾	16¾	
Ctl Est A	300	$12	12	12	
Ctl Fund A	100	$5½	5½	5½	
Chib Kay	4750	8½	8	8½	
Chib M	2000	18	18	18	+ 1
Chieftan D	2450	$18	17⅜	17¾	— ¼
Chieftain p	400	$71½	71½	71½	
Chrysler	1100	$15¼	15⅛	15¼	
CHUM	z69	$8¼	8¼	8¼	
CHUM B	z12	$9¼	9¼	9¼	
C S 10¾	200	$12	12	12	
Coch Will	3400	45	45	45	+ 2
Cockfield	100	380	380	380	—10
Coin Lake	1000	7½	7½	7½	— ½
Coles Book	2700	$14	14	14	— ⅛
Comb Met	41000	21	17½	17½	— 3
Cominco	205	$29½	29½	29½	
Cominco A	250	$28¼	28¼	28¼	— ¼
Com Cap	1000	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
C Holiday I	3100	460	455	460	+10
C Hlns A p	z25	$23	23	23	
Con Bath A	694	$19¾	19½	19¾	
Con Bath p	219	$17½	17½	17½	— ⅜
C Bath 68 w	z30	290	290	290	
Con Bldg	8000	360	350	360	— 5
Con Fardy	1432	270	265	265	— 5
C Durham	3500	92	91	92	
C Marben	2400	60	60	60	— 1
C Morisn	2000	116	114	114	— 2
C Rexspar	2500	75	75	75	— 1
Con Textle	472	181	181	181	— 4
Con Distrb	36100	$5¾	5½	5¾	+ ¼
Cons Gas	24404	$16⅞	16¾	16⅞	+ ⅛
Con Gas A	z10	$76	76	76	
Con Gas D	600	$24¼	24¼	24¼	— ⅛
Con Glass	100	$13¾	13¾	13¾	
Control F	6644	225	215	225	+ 5
Conwest	2400	410	405	405	—10
Corby B	400	$20	20	20	+ ¾
Cornat Ind	466	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Cosed	113115	$7⅞	7½	7½	— ⅛
Costain R	1750	$7¾	7⅜	7¾	
Craigmt	2900	340	340	340	+ 5
Crestbrk	600	350	340	350	+10
Crwn Life	1032	$43½	42	43½	+1½
Crown 8¾	100	$22¼	22¼	22¼	
C Zelrba A	200	$19	19	19	— ⅛
Crush Intl	1000	$9	8⅞	8⅞	
Cuvier M	3000	33	33	33	+ 2
Cyprus	1600	$7⅞	7⅜	7¾	+ ⅛
DRG Ltd A	1500	440	400	400	—40
Dale-R	120	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Dale-R pr	z40	$7	7	7	
Dalmy C	500	385	385	385	—15
Daon Dev	3900	$14	13¼	13⅞	+ ¾
Daon A	1150	$7½	7½	7½	+ ⅛
D Ara	113500	$27½	24	26½	+1½
Decca R	11500	$8⅜	8⅛	8⅜	+ ⅛
D Eldona	8566	86	85	85	
Denison	4815	$48	46¾	47	— 1
Dicknsn	807	490	480	485	+10
Digitech	500	175	175	175	—20
Discovry	1000	55	55	55	
Dist Tr A	600	$6⅛	6⅛	6⅛	
Doman I	2480	$5¾	5½	5½	— ¼
Dome	2468	$65	64¼	65	+2½
Dome Pete	36613	$50½	48⅞	50½	+1¾
D Bridge	200	$23¼	23⅛	23⅛	— ⅜
D Citrs A	300	$7⅜	7⅜	7⅜	
DExplor	14000	20	19½	20	+ 1
Dofasco A	1295	$23⅞	23⅝	23⅞	+ ⅛
Dom Store	1600	$16⅜	16¼	16¼	— ¼
D Textie A	480	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Domtar	3988	$15⅛	14¾	15	— ⅛
Domtar pr	z50	$11½	11½	11½	
Dunde Pal	5000	37	36	37	+ 1
Du Pont	1020	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ⅛
Dustbane	100	$6¾	6¾	6¾	
Dylex Ltd	100	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Dylex L A	10544	$7¾	7½	7¾	+ ⅜
Dynamar	77710	158	135	152	+20
Dynr r	103162	18½	13	15	+2½
E-L Fin	1600	$10	9⅞	10	+ ⅛
East Mal	1520	285	285	285	— 5
Ego Mines	42900	159	148	148	— 6
Electro	1000	232	225	225	— 5
Elks Stors	100	$9¼	9¼	9¼	
Emco	1700	$6¾	6½	6½	
Emco w	1900	150	150	150	
Exquite pr	z75	$6½	6½	6½	
Extndcar	315	$8½	8½	8½	— ⅛
Falcon C	3460	410	400	405	+ 5
Fin Coll	8400	170	165	165	
Fulcr 6p	400	$8	7¾	8	
Gaz Metr	600	$5⅜	5⅜	5⅜	
Genstar L	230	$26⅜	26½	26½	+ ⅛
GBC	15000	$5¼	5¼	5¼	+ ¼
Hawker A	625	$6	5¾	5⅞	+ ¼
Holl a	260	$29¼	29	29¼	+ ¾
Home A	240	$38⅜	38⅜	38⅜	+ ⅛
Home B	1800	$37½	37½	37½	+ ½
H Bay Co	200	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
HB Oil Gas	1160	$45¾	45¾	45¾	+ ¼
Husky Oil	500	$26⅜	26⅜	26⅜	
IAC	1400	$18	17⅞	18	+ ¼
Imp O a	10325	$20⅝	20¼	20⅝	+ ⅛
Imasco A	175	$29⅜	29⅜	29⅜	+ ⅜
Inco a	5350	$17⅜	17¾	17¾	
IPL a	4050	$15⅜	15½	15⅜	+ ⅛
Jnock a	200	$11½	11½	11½	+ ¾
Labatt a	3240	$18¼	18¼	18¼	
Lau Fin	100	$7¼	7¼	7¼	+ ⅜
MB Ltd	1425	$16⅞	16¾	16¾	— ⅛
Mrt El a	200	$9½	9½	9½	
Mass Fer	490	$16⅜	16½	16⅜	
Mas F b	190	$27⅜	27⅜	27⅜	— ⅛
Mercantl	1034	$11⅞	11⅛	11⅞	+ ⅜
Molson A	245	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Mnt Trst	1800	$14½	13½	14½	+1¼
Moore	1610	$30⅛	29¾	30⅛	+ ¼
NB Tel	389	$20⅛	20⅛	20⅛	
Nfl cl a	970	$15½	15½	15½	— ¼
Nfld tel	700	$8¼	8¼	8¼	
Noran a	1050	$20½	20⅜	20½	+ ⅛
Nordair a	200	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Norcen	13760	$15¾	15⅜	15⅜	+ ⅛
Nor Tel	5500	$29½	29¼	29¼	— ½
Ogil 7pr	100	$20½	20½	20½	
Pac Pete	500	$37¾	37¾	37¾	— ¼
Pancan	300	$35	35	35	+1
Peopl St	598	460	460	460	+5
Popular	100	220	220	220	
Pow C a	475	$9¼	9	9	+ ⅛
Prefac a	500	75	75	75	
Pnor G	100	$7½	7½	7½	
Price Com	2700	$9½	9½	9½	
Qebcor	2325	$10¾	10¼	10¾	
QueT 4¾ p	300	$11½	11½	11½	
Qt 73-4	500	$18	18	18	
Royal Bank	7870	$25⅞	25⅜	25¾	+ ⅛
Ry Trt a	665	$16	16	16	— ⅛
Scot Lasal	1000	160	160	160	—10
Seagram c	1550	$23⅞	23¾	23¾	— ¼
Seco p A	1000	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Shell Can	300	$16	16	16	— ⅛
Simpsons	2200	490	490	490	—10
Stham a	7200	$21	21	21	
Stelco a	9892	$24½	24¼	24⅜	
Steinbg A	100	$17	17	17	
Tor Dm Bk	4238	$18⅛	18	18⅛	+ ⅜
TD Rlt un	100	$25¼	25¼	25¼	+ ½
Torstar b	1500	$13¼	13¼	13¼	+1¼
Tot Pet A	2450	$10¾	10¾	10¾	
Tot p w	200	425	420	425	+10
Tr Can PL	4002	$15¼	15	15	— ¼
Trans C Pl	100	$38⅛	38⅛	38⅛	+ ½
Unigesco b	500	106	106	106	
Union G a	375	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Walk a	1800	$29⅛	28⅞	29⅛	+ ⅛
Weldwod	100	$10½	10½	10½	—1¼
Westcst	1300	$32¾	32¾	32¾	+ ⅛
Wstburne	1600	$17¾	17¾	17¾	— ¼
Zellers	18100	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Junior Industrielles					
C Inv t	100	$40	40	40	+10
O C l w	16500	40	40	40	+2
Mines et pétroles					
Acroll Ltd	11500	44	42	42	+1
Aldona	1032	63	63	63	+3
Bateman	5000	2½	2½	2½	— ½
Bayard	10000	4	4	4	
Bruneau	2000	27	27	27	+2
Conuco	13700	380	350	375	+30
C Tch	11700	10½	10½	10½	
Dumont	3000	6½	6½	6½	+ ½
Dyn Mn	29700	99	87	95	+10
Falcon Cop	1000	400	400	400	
Goldex	500	37	37	37	—6
Int Rock	500	80	80	80	+10
Kiena	600	168	164	164	+3
Lynx CEx	500	38	38	38	+7
M Pleas	1000	11	11	11	—1
Nocana	1000	76	76	76	—6
Sil Stack	2000	70	70	70	—1
Somed	500	10	10	10	+3
Stafrd	2000	30	30	30	—5
Talismn	10000	9	9	9	—1
Untd Canso	6600	$10¼	9⅜	10¼	+ ¾

échos boursiers

Forte hausse des ventes et des profits de Redpath

Les Industries Redpath Limitée ont annoncé que les profits réalisés au cours de l'exercice financier se terminant le 30 septembre 1977 étaient supérieurs à ceux enregistrés en 1976 et ce, pour la cinquième année consécutive. Le revenu net consolidé de 1977 totalise $8,571,000 ou $2.69 par action, comparativement à $7,531,000 ou $2.37 par action obtenus lors de l'exercice précédent. L'augmentation par action par rapport à l'an dernier s'élève ainsi à 32 cents.

Le chiffre d'affaires pour l'année totalisait $271,319,000, soit une augmentation de 35.4% sur 1976. Cette hausse fut attribuable en partie aux chiffres d'affaires réalisés par les nouvelles entreprises acquises durant l'année par IRL soit: Refined Syrups & Sugars, de New York; Merry Packaging et Holway Manufacturing, toutes deux de Toronto. Les revenus d'exploitation, enregistrés en Afrique occidentale, notamment au projet de la Côte d'Ivoire dirigé par la division des Services de consultation de Redpath, entrent également dans le chiffre d'affaires global enregistré durant l'exercice 1976-1977 de l'entreprise.

Les sources de revenu proviennent de cinq secteurs principaux d'activités. Ce sont: le raffinage du sucre au Canada: $134,280,000 (comparé à $152,857,000 pour l'an dernier); les matériaux de construction: $45,171,000 (contre $44,363,000 en 1976); les produits d'emballage: $9,030,000 (comparé à $2,205,000 pour l'an dernier); enfin, l'ingénierie et les services de consultation: $58,468,000, et le raffinage du sucre aux États-Unis: $22,470,000 constituent les deux nouveaux secteurs d'apport de revenus de l'exercice.

Le chiffre d'affaires d'IRL réalisé au Canada constitue 67 pour cent du revenu total enregistré, comparé à 96.7% en 1976. Aux États-Unis, ce pourcentage s'établit à 11.1 comparé à 3.1 pour l'an dernier; en outre-mer, par contre, le chiffre d'affaires réalisé a fourni 21.9% du total, comparé à moins de un pour cent en 1976.

Les secteurs d'activité autre que le raffinage du sucre au Canada, inclus dans le programme maintenu de diversification de l'entreprise, se sont précisés davantage et ont largement contribué à l'obtention des profits enregistrés. L'ensemble de ces autres secteurs compte pour 32% de la marge obtenue.

Commentant les résultats, le président d'IRL, M. Neil Shaw a fait observer que les prix très bas du sucre brut à l'échelle mondiale avaient fait baisser la valeur en dollar des ventes de sucre raffiné durant l'exercice et ce, malgré une hausse des ventes, par rapport à l'an dernier, enregistrée sur le marché domestique et à l'exportation par les deux raffineries de l'entreprise situées à Montréal et Toronto. Malgré une forte concurrence et une consommation maintenue à son niveau habituel au Canada, les résultats de vente du sucre raffiné de Redpath furent qualifiés, par le président, de satisfaisants.

La Refined Syrups & Sugars, de New York, dont IRL est maintenant propriétaire à 50%, a vu ses ventes de sucre augmenter depuis son acquisition par Redpath en janvier 1977. Comme prévu, le bilan de cette compagnie indiquait une perte d'exploitation, cependant, les résultats financiers de ces derniers mois laissent voir une amélioration soutenue. La principale production de l'usine de Yonkers est le sucre liquide et sa capacité de raffinage double celle des deux raffineries Redpath de Toronto et de Montréal réunies. Le marché de cette entreprise américaine membre du groupe Redpath englobe 45 millions de personnes situées dans un rayon géographique de 300 milles. Un programme de rénovation de l'usine est, par ailleurs, amorcé depuis l'été dernier.

La marche des affaires pour certains produits de la division des matériaux de construction a été entravée durant l'année par la faible conjoncture de l'économie canadienne et par le rythme lent de la demande provenant des industries concernées. Des conditions adverses de température enregistrées dans les régions agricoles aux États-Unis et au Canada ont, par ailleurs, affecté les ventes de tuyaux de drainage.

La compagnie Daymond, membre d'IRL, vient d'entreprendre la construction d'une nouvelle usine d'aluminium à extrusion à Chatham, en Ontario, dont l'ouverture est prévue en 1978.

La Multi Fittings a complété les travaux d'agrandissement de son usine de Waco, au Texas, doublant ainsi sa superficie. Cette division a connu une année satisfaisante en 1977 et les prévisions d'accroissement, principalement aux Etats-Unis, sont encourageantes.

La division des produits d'emballage a finalisé l'acquisition de Merry Packaging au début de la présente année. Cette division a fait face à une concurrence très vive tout au long de l'année, dû à une surproduction de ses stocks; elle a cependant maintenu son volume d'affaires et les perspectives continuent d'être prometteuses.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	10	97	34½	33¾	33¾ — ⅜
ASA Ltd		257	20¼	20	20⅛ + ⅜
Addrsso		336	15½	15⅛	15¼ — ⅜
Alcan	6	179	22⅞	22¾	22⅞
Alleg Cp	5	52	15¾	15½	15½
Allg Lud	10	48	17⅜	17¾	17½ + ⅛
Allis Ch	5	202	26½	26⅛	26¼ — ⅛
Alco a	8	470	44	43¼	43¾ — ¼
AMTICI	10	197	36⅞	36⅛	36¼
Ambac	9	198	34½	33¾	34¼ — ¼
A Hess	6	130	31	30¾	30⅞ — ¼
AmAir	3	669	10⅝	10⅛	10¼ — ⅛
AmAir wt		233	3⅞	3¾	3⅞
A Brnd	8	27	43¾	43½	43⅝ + ⅛
Am Can	7	435	38⅞	38¼	38¼ — ⅜
A Cyan	9	487	26¾	26¼	26⅜ — ¼
Am Exp	11	308	39⅛	38⅜	38⅜ — 1¼
A Home	15	769	28¾	28⅛	28¼ — ⅜
Am Mot	44	1256	4⅜	4⅛	4⅜ + ⅛
A Stand	7	131	u37	36½	36¾ + ¼
Am TT	9	1601	60	59½	59¾ — ⅛
Ampex	9	188	9⅞	9¾	9¾ — ¼
Armco St	9	175	27	26⅜	26⅞ + ½
Armst Ck	11	109	18⅞	18¼	18¼ — ¼
Asarco	17	304	15½	14⅞	15 — ½
Atl Rich	9	501	52⅜	51¾	51¾ — 1⅛
Avco C	4	242	17½	17⅛	17⅜
Avco C wt		93	¼	¼	¼
Avco Pf		16	52	51¾	51¾ — ¼
Avnet Inc	6	x171	16⅞	16½	16½ — ¼
Avon	16	779	48⅞	48⅜	48¾ — ¼
Babck W	12	103	56⅜	56½	56⅜ + ⅛
Baxt Trv	18	644	38⅜	38	38⅜
Beckmn	16	60	35	34½	35 + ⅜
Beech	9	90	28¾	27¾	27¾ — ¾
Bel How	22	77	17⅜	16⅞	17
Bell Can	8	6	49⅝	49¼	49⅝ + ⅜
Benfi Cp	7	74	22¾	22½	22⅜ — ¼
Beth Stl		772	22¼	22	22 — ⅛
Black D	14	732	17	16¾	16¾
Boeing	8	617	29½	29	29¼
Bois Cas	7	229	28½	27⅝	27⅝ — ⅜
Borden	8	96	31⅞	31¼	31⅜ — ¼
Borg W	6	85	27⅜	27¼	27½ — ¼
Bos Ed	11	617	25⅜	25⅜	25½
Brist M	13	305	34⅝	34	34⅛ — ½
Brit Pet	13	177	16⅜	16⅛	16¼
Brunswk	7	598	14⅞	14⅜	14⅜
Bucy Er	9	149	22¾	22½	22½ — ½
Burl Ind	7	174	22⅜	22¼	22¼ + ⅛
Burrghs	14	400	71⅞	70⅞	70⅞ — ¾

Nouvelle chute du dollar américain

Le déficit commercial des ÉU a atteint $3 milliards en octobre

par Graham Newman

WASHINGTON (Reuter) — Le déficit de la balance commerciale américaine a atteint, en octobre, son niveau le plus élevé depuis longtemps, soit $3.1 milliards contre $1.72 milliards en septembre, a annoncé hier le gouvernement de Washington, ce qui a provoqué une nette chute de la devise américaine sur les marchés des changes.

Après l'annonce surprise de ce déficit, surtout attribué à des circonstances exceptionnelles, le dollar a marqué un nouveau recul par rapport au deutsche mark et au franc suisse.

Sur le marché londonien, l'affaissement du dollar a été suivi d'un petit redressement de la monnaie américaine en fin de journée. Néanmoins, la monnaie américaine termine en net repli par rapport à vendredi dernier, sauf par rapport au yen et au franc français.

Après avoir établi de nouveaux records de baisse vis-à-vis du franc suisse (à 2.14) et au mark (à 2.21), le dollar termine à 2.1430 et 2.2140 respectivement par rapport à ces deux devises contre 2.1580 et 2.2170 vendredi. Il cède aussi quelques points au franc belge (34.91 contre 34.95) et à la livre qui s'est élevée à 1.8190 contre 1.8185 (après avoir atteint 1.82 en cours de journée), mais il s'est raffermi à 240.25 yen contre 239.80 et à 4.8490 francs français contre 4.8470.

De son côté, la livre termine en progrès face au franc français (8.8225 contre 8.315) et au yen (437.5 contre 437), mais en nouveau repli face au franc suisse (3.90 contre 3.9275) et au mark (4.03 contre 4.035).

L'or, enfin, a clôturé à 161.625 dollars soit 3.25 dollars de plus que vendredi et $1.10 de mieux que le matin à l'ouverture.

Selon le principal expert économique du département du Commerce, Courtenay Slater, l'ampleur du déficit provient de la grève des dockers de la côte est des États-Unis, qui paralyse toutes les exportations par conteneur depuis le 1er octobre.

De plus, les exportations avaient augmenté de 14.2 pour cent en septembre parce que les compagnies maritimes tentaient de battre de vitesse des dockers. Le mois dernier elles ont diminué de 15.8 pour cent.

Les exportations se sont élevées à $9.19 milliards et les importations, en augmentation de 2.7 pour cent, à $12.29 milliards.

La plupart des exportations majeures des États-Unis, sauf les graines de soja et l'aéronautique, ont diminué le mois dernier. La grève des dockers est directement responsable de la baisse des exportations de blé, de produits chimiques, de tabac et de machines.

L'énorme déficit annuel américain — évalué à $27 milliards par M. Slater — est surtout dû aux importations de pétrole. Paradoxalement, pourtant, le coût des importations de pétrole a baissé en octobre à $2.6 milliards, le chiffre le plus bas depuis mai dernier.

Si l'administration américaine attribue donc cette dégradation à un phénomène passager plutôt qu'intrinsèque, elle ne renoncera certainement pas à demander au Japon de réduire son très gros excédent commercial — sans doute sept milliards de dollars cette année.

Le premier ministre japonais, Takeo Fukuda, a procédé à un important remaniement ministériel, lundi, afin de mieux faire face aux problèmes économiques et à la hausse du yen.

M. Robert Strauss, le négociateur commercial du président Carter, n'a pas encore décidé s'il devait se rendre à Tokyo d'ici la fin de l'année car il attend que des progrès substantiels aient été réalisés.

Ces problèmes commerciaux et leurs répercussions monétaires devraient d'autre part accroître les pressions sur le président Carter pour qu'il défende davantage la valeur du dollar dans le monde.

Pour le ministre ouest-allemand des Finances, Hans Apel, la dépréciation actuelle du dollar est trop importante. Des pays forts économiquement comme le Japon et la RFA doivent accepter une hausse raisonnable de leurs monnaies, a-t-il déclaré au journal japonais Asahi Shimbun.

L'économie canadienne termine lentement son "pénible voyage"

TORONTO (PC) — Le gouverneur de la Banque du Canada, Gerald K. Bouey, est optimiste quant aux perspectives économiques au pays pour 1978.

Dans un discours prononcé hier, à Toronto, M. Bouey a affirmé que l'économie canadienne a déjà effectué une grande partie des ajustements nécessaires pour l'assurer d'un meilleur fonctionnement et d'une concurrence plus efficace.

"Ainsi, même si, d'un côté, on peut dire que notre économie connaît depuis quelque temps une période difficile, il se peut également que nous ayons déjà accompli la plus grande partie de ce qui aura été un pénible voyage", a-t-il déclaré.

Selon le gouverneur de la Banque du Canada, il n'est pas déraisonnable de penser que le taux d'inflation au pays diminuera sensiblement en 1978, de sorte qu'il sera égal ou même légèrement inférieur à celui des Etats-Unis.

Les dernières statistiques américaines révèlent que le taux d'inflation est aux environs de 5,1% alors qu'au Canada, au mois d'octobre il était à 8.8%.

En même temps, M. Bouey soutient qu'il sera possible de relever le niveau de l'emploi et d'accroître "le volume de production dans des proportions assez appréciables".

Ce sont les progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre l'inflation qui ont permis au Canada d'améliorer la tenue de son économie, a précisé le gouverneur de la banque centrale. A titre d'exemple, il a souligné qu'en 1975, le taux annuel moyen des augmentations de salaires s'établissait entre 15 et 20% alors qu'il ne dépasse plus maintenant 7 ou 8%. Il devrait descendre à 6%, conformément aux nouvelles directives, a-t-il expliqué.

"Ainsi, le taux d'accroissement des coûts de main d'oeuvre, un des facteurs déterminants de notre compétitivité sur les marchés internationaux, a été ramené, chez nous, à un niveau comparable à celui des pays étrangers", a déclaré M. Bouey.

Les divers paliers de gouvernement ont aussi exercé un contrôle plus ferme sur leurs dépenses, et les taux d'intérêt à court terme ainsi que les taux d'hypothèques sont moins élevés, a-t-il fait savoir.

La baisse considérable enregistrée par le dollar canadien sur les marchés des changes au cours des 12 derniers mois constitue aussi un autre ajustement important, selon le gouverneur de la Banque du Canada. Ce fléchissement devait se produire tôt ou tard a-t-il expliqué.

M. Bouey estime toutefois, que la conjoncture économique canadienne dépendra, dans une large mesure, de la réaction des salaires et des prix à l'orientation actuelle des politiques mises en oeuvre par le secteur public.

Il y a aussi certaines conditions pour assurer cette relance économique, de l'avis du gouverneeur de la Banque du Canada. D'une part, l'expansion économique à l'étranger devra se poursuivre et, d'autre part, il faudra assister à un renforcement de la confiance des entreprises et des consommateurs au pays.

Le comportement des Canadiens déterminera l'amélioration de la situation économique en 1978. "Il incombera à chacun d'entre nous d'adopter, en ce qui a trait aux salaires et aux prix, un comportement conforme à une conjoncture qui, tout en étant relativement bonne, ne sera pas inflationniste", a-t-il averti.

M. Bouey a enfin expliqué quel rôle il entend faire jouer à la Banque du Canada: "j'espère bien, a-t-il dit, au moment où nous nous acheminons vers la fin de la période de contrôle, que personne ne s'attend à ce que la politique monétaire rende possibles des augmentations inflationnistes de coûts et de prix par le biais d'une expansion monétaire trop forte. Fondamentalement, une banque centrale peut contribuer à créer ou entretenir l'inflation de deux façons. Tout d'abord, elle peut, dans son désir d'aider à relancer rapidement l'activité économique, stimuler exagérément l'expansion monétaire sans tenir compte des considérations à plus long terme. La deuxième façon consiste à stimuler exagérément l'expansion monétaire en laissant passivement les hausses excessives de salaires et de prix exercer leur influence inflationniste. Aucune de ces deux formules n'est bénéfique à long terme. Nous les avons déjà essayées par le passé. C'est d'ailleurs en partie la raison pour laquelle la Banque annonçait tout dernièrement un abaissement de ses objectifs en matière d'expansion monétaire. La mesure avait évidemment un caractère plutôt technique, mais je crois que le message qu'elle comportait était assez claire. Premièrement, la Banque donnait ainsi l'assurance qu'elle permettrait une expansion monétaire suffisante pour favoriser toute croissance économique réelle susceptible de se produire au cours des douze prochains mois, à condition que le taux d'inflation actuel puisse de son côté diminuer quelque peu. Deuxièmement, la mesure avait pour but, comme je l'ai indiqué précédemment, de souligner le fait que la Banque n'est pas disposée à permettre un taux d'expansion monétaire plus élevé que celui qui est nécessaire à la réalisation de cet objectif.

Pour ceux qui songent à ouvrir boutique...

par Michel Vastel

Un programme de formation pour commerçants désireux de s'implanter dans un centre d'achats, lancé récemment par la Chambre de commerce de la province de Québec — en collaboration avec la Banque fédérale de développement — connaît un succès assez impressionnant.

Moins d'un mois après son lancement, il a déjà été possible d'organiser trois sessions en décembre — la première dimanche prochain — et une autre début janvier. Chaque session réunira une vingtaine de commerçants.

La Chambre de commerce a identifié au moins une quinzaine de villes en province où l'imminence de l'implantation d'un centre d'achats posera aux commerçants locaux le problème crucial: faut-il suivre le mouvement et s'installer dans le centre, ou rester dans le magasin traditionnel de la rue principale... ou les deux!

En plus de ces villes, où la création d'un centre d'achats vient modifier profondément le commerce local, des commerçants se posent quotidiennement la même question, même à Montréal.

Le cours — qui dure toute une journée, le dimanche — repose sur une étude de cas. On développe quatre grandes questions:

- Qu'est ce qu'un centre d'achats, ses fonctions, sa conception traditionnelle, ses avantages, etc.?
- La clientèle du commerçant le suivra-t-elle au centre d'achats ou préfèrerait-elle le service traditionnel dans le centre-ville?
- Le commerçant trouvera-t-il un avantage financier à ouvrir un magasin dans un centre d'achats. Vaudrait-il mieux ouvrir un magasin dans le centre et conserver aussi le magasin traditionnel?
- Enfin, le cours met les commerçants en contact avec un projet-type de bail, les pièges qu'il faut savoir y éviter, et les garanties qu'il faut savoir exiger.

Le cours a été conçu par un permanent de la Chambbre de commerce, Mme Louise Tourigny, et par un cadre de la Banque Provinciale, M. Normand Verdon. Les responsables de la Chambre et de BFD avaient prévu donner une quinzaine de cours sur un an et demi. En fait, avec quatre sessions déjà organisées après deux mois d'opération, ils sont maintenant certains de dépasser cet objectif.

La session, lorsqu'elle est organisée à Montréal par la Chambre provinciale elle-même, est offerte pour $45. Dans les région, lorsque son organisation est confiée à une chambre locale, le prix est également fixé par l'organisme local.

Si la majorité des premiers inscrits sont eux-mêmes commerçants quelques professionnels et des promoteurs s'y sont inscrits. Comme l'explique Mme Tourigny: "Le cours ne prétend pas donner quelque recette pour réussir dans un centre d'achats". Il se veut seulement un outil à la disposition du commerçant: on lui présente tous les éléments dont il doit tenir compte avant de décider de s'installer dans un centre d'achats.

Ce cours vient s'ajouter à une quarantaine d'autres cours en gestion que la Chambre de commerce, généralement avec le financement du ministère de l'Éducation, offre aux entreprises. L'an dernier, la Chambre de commerce a ainsi dispensé 320 sessions dans l'année, à environ 5,600 personnes.

Le "Service de développement des ressources humaines dans l'entreprise", à l'intérieur de la Chambre, représente 9 professionnels et 3 employés de soutien. Il offre principalement ses services dans de grandes entreprises mais veut, depuis quelque temps, mettre l'emphase sur les services à la petite et moyenne entreprise.

Outre le programme de formation en gestion des affaires, le Service offre également cinq séries de cours destinés aux contremaîtres des entreprises. Pour dispenser ces cours à travers tout le Québec — et aux heures que choisit l'entreprise — la Chambre de commerce dispose d'une banque d'environ 200 animateurs.

ASSOCIATION DES CHIRURGIENS dentistes du Québec

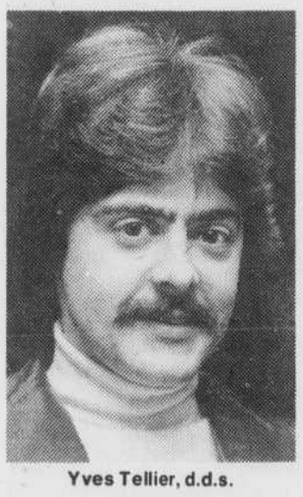

Yves Tellier, d.d.s.

Le président directeur général de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec, le docteur Claude Chicoine, est heureux d'annoncer la récente élection du docteur Yves Tellier au poste de Président du Conseil d'administration de ce syndicat professionnel qui regroupe la majorité des dentistes du Québec.

Font également partie du Comité exécutif pour le mandat 1977-1978, les dentistes suivants: Dr. Yves Giguère, Dr. Jean-Pierre Martel, Dr. Denis Veillette, Dr. Henri Marsolais et Dr. Jacques Coderre.

SYSTÈME D'ENREGISTREMENT AUTOMATIQUE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES

SANYO

3 MODÈLES

- ÉCONOMIQUE
- FACILE À INSTALLER
- FACILE À OPÉRER
- ENREGISTREMENT DE VOS MESSAGES SUR CASSETTES RÉGULIÈRES

CANADA DACTYLOGRAPHE Inc.
7035 AV. DU PARC, MONTRÉAL, QUÉBEC
270-1141

bénéfices

Weldwood Canada: neuf mois clos le 30 sept.: 1977, $10,016,000, $2 par action; 1976, $7,167,000, $1.38.

Westinghouse Canada: neuf mois clos le 30 sept.: 1977, $9,597,000, $3.58 par action; 1976, $9,632,000, $3.60.

AGENCE DE PUBLICITÉ DEMANDÉE

Nous sommes une agence de publicité avec plusieurs bureaux à travers le Canada qui désire acquérir le contrôle effectif d'une agence avec une à trois personnes (personnel inclus) voulant augmenter immédiatement son chiffre d'affaires.

Nous avons présentement plusieurs comptes qui nécessitent une représentation de personnel à Montréal.

Répondre en toute confiance en incluant les détails sur votre agence, portefeuille de travail, ventes et revenu à:
C. P. 01180, Succursale "H"
Montréal, P.Q. H3G 2N2

Les dépôts garantis du Trust Général: c'est pour...

pour vos projets d'avenir
5 ans 9¼% (intérêts versés annuellement)
5 ans 9% (intérêts versés tous les 6 mois)
5 ans 8¾% (intérêts versés mensuellement dépôt minimum: $5,000.)

pour vos besoins de demain
4 ans 8½%
3 ans 8⅜%

pour bientôt
2 ans 8¼%
1 an 8%

Le Trust Général garantit ces taux de rendement sur vos dépôts. Le dépôt minimum est de $500.

Nous avons aussi des échéances de moins de 1 an. N'hésitez pas à nous téléphoner ou à nous écrire pour obtenir plus de renseignements.

TRUST GÉNÉRAL
909 ouest, boul. Dorchester, Montréal • (514)866-9641
1, Vincent d'Indy, Outremont • (514)739-3265

Institution inscrite à la régie de l'Assurance-dépôts du Québec.
Ces taux sont susceptibles de changer sans avis mais sans affecter ceux déjà consentis.

Banque Canadienne Nationale

103e rapport annuel

Résumé de l'état de l'actif et du passif au 31 octobre 1977

Actif	1977	1976
Encaisse	$1 129 985 768	$ 660 766 701
Obligations de gouvernements et autres titres	764 333 754	748 855 636
Prêts, y compris hypothèques	4 817 212 537	4 061 410 278
Immeubles	44 207 832	41 748 606
Valeurs d'une compagnie contrôlée par la Banque et prêts à cette compagnie	2 827 500	2 932 500
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties ou de lettres de crédit	162 966 265	156 824 136
Autres éléments d'actif	2 679 629	2 218 779
	$6 924 213 285	$5 674 756 636
Passif		
Dépôts	$6 472 367 201	$5 259 969 383
Acceptations, garanties et lettres de crédit	162 966 265	156 824 136
Autres éléments de passif	12 211 407	12 589 677
Réserves pour pertes	62 141 700	52 640 280
Débentures émises et en circulation	60 000 000	60 000 000
Capital, fonds de réserve et bénéfices non répartis	154 526 712	132 733 160
	$6 924 213 285	$5 674 756 636

Revenus, dépenses et bénéfices non répartis

Revenus	1977	1976
Sur prêts	$ 495 110 704	$ 429 884 564
Sur valeurs mobilières	58 307 345	61 935 255
Autres revenus d'exploitation	27 710 885	27 950 895
Total des revenus	581 128 934	519 770 714
Dépenses		
Intérêts sur dépôts et débentures	362 467 451	327 016 752
Traitements, contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	101 694 630	87 504 282
Frais relatifs aux immobilisations, compte tenu des amortissements	23 927 209	21 292 535
Autres frais d'exploitation, incluant une provision de $21 012 797 (1976: $16 157 843) pour pertes sur prêts fondée sur la moyenne des pertes subies au cours des cinq derniers exercices	45 453 910	38 577 531
Total des dépenses	533 543 200	474 391 100
Solde des revenus	47 585 734	45 379 614
Provision pour impôts sur le revenu s'y rapportant	20 827 000	20 510 000
Solde des revenus après la provision pour impôts sur le revenu	26 758 734	24 869 614
Virement aux réserves pour pertes	7 222 440	6 737 900
Solde des bénéfices de l'exercice	19 536 294	18 131 714
Dividendes	8 960 000	8 344 657
	10 576 294	9 787 057
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	460 954	503 897
	11 037 248	10 290 954
Viré au fonds de réserve	10 500 000	9 830 000
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	$ 537 248	$ 460 954

Germain Perreault
Président et chef de la Direction

Jacques Douville
Vice-président exécutif et directeur général en chef

Banque Canadienne Nationale
Siège social, 500 Place d'Armes, Montréal

488 succursales et bureaux au Canada, filiale à Paris, bureau de représentation à Londres, agence à New York et correspondants à travers le monde.

Le palais des congrès

1) Ne pas obérer le budget du Québec

par Alain Duhamel

Parmi les données devant justifier sa décision, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, a particulièrement tenu compte des engagements financiers du gouvernement québécois en recommandant la construction du Palais des congrès au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, dans l'axe constitué par la Place des arts et la Place d'armes.

En effet, dans un mémoire au Conseil des ministres dont LE DEVOIR a obtenu copie, le ministre du Tourisme analyse les aspects financiers des deux propositions retenues en dernière analyse et leur conséquence sur le budget québécois.

La société S.B. McLaughlin et Associés proposait de construire le Palais des congrès sur un emplacement situé dans le pôle ouest du centre-ville, sur la rue Dorchester, dans le voisinage immédiat de l'hôtel Laurentien et de son hôtel en construction. La Corporation immobilière Place Desjardins proposait de son côté de construire le Palais des congrès dans l'un des quatre emplacements situés autour du complexe Desjardins et plus particulièrement sur l'emplacement compris entre les rues Vitré, Saint-François-Xavier, Craig et Saint-Urbain.

Cet emplacement, selon le ministre Duhaime, demeure "le plus valable en fonction des effets d'entraînement qui influenceront la dynamique urbaine". En analysant la proposition de Place Desjardins pour cet emplacement le ministre Duhaime l'a retenue parce qu'elle exigeait des engagements financiers inférieurs à la première et permettait d'utiliser les droits aériens au-dessus d'une autoroute décrite comme une mauvaise cicatrice dans la trame urbaine montréalaise.

M. Yves Duhaime constate d'abord que les formules de financement ont des ressemblances. "Pour les financements intérimaires et à long terme, écrit le ministre, les proposeurs S.B. McLaughlin et Associés et CIPD (Corporation immobilière Place Desjardins) exigent la garantie formelle du gouvernement du Québec pour absorber le service de la dette et les déficits annuels d'opération anticipés. La formule de location pourrait être le bail net-net ou le bail emphytéotique".

Le gouvernement québécois évalue toujours le projet à $60 millions ou moins et compte sur une éventuelle contribution fédérale pour une somme de $18 millions. Les négociations entre les deux gouvernements se poursuivent encore dans le cadre d'une entente de développement sur le tourisme.

Le ministre du Tourisme croit que, pour un projet de $50 millions, les revenus fiscaux et d'opération apporteraient un bénéfice net au gouvernement québécois dès la quatrième année. Si le projet devait coûter $55 millions, la rentabilité ne surviendrait que la cinquième année.

"Indépendamment de l'évaluation des sites proposés, la proposition de S.B. McLaughlin et Associés exige du gouvernement un engagement financier supérieur à celui de C.I.P.D. (...) De plus, la consolidation du terrain nécessaire n'est pas assurée puisque la compagnie de téléphone Bell, la société Trizec Corporation et le Pacifique canadien sont propriétaires de plus de 50 pour cent de l'ensemble du terrain. Enfin elle exige du gouvernement une association immédiate avec garantie totale de la part de celui-ci".

Yves Duhaime

"La proposition négociée de CIPD n'exige du gouvernement, dans un premier temps, que le paiement des plans advenant la décision de celui-ci de ne pas construire une fois les prix fermes cautionnés connus".

Il faut aussi noter que l'emplacement proposé par S.B. McLaughlin suppose qu'une société mixte achète le terrain. Dans le cas de l'emplacement de l'autoroute, le gouvernement québécois, la ville de Montréal et la Communauté urbaine sont déjà propriétaires des emplacements.

"En laissant à l'entreprise privée la construction et l'aménagement de la bâtisse, le financement sera négocié par cette dernière; le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche sera le ministère locataire et ainsi, le pouvoir d'emprunt du gouvernement ne sera pas grevé de ce montant. Cependant, poursuit M. Duhaime, le remboursement de la dette sera fait par prélèvement aux fonds consolidés tandis que le déficit d'exploitation sera imputé au budget régulier du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche".

On estimait, dans un rapport préparé par la firme Lavalin, à $500,000 par année le déficit annuel du Palais des Congrès. Il s'agit d'une étude réalisée en 1975 que le ministère du Tourisme a remis à jour l'été dernier. Les dernières données ne sont pas encore disponibles.

Le gouvernement québécois paraît décidé à confier le chantier à l'entreprise privée. "L'expérience positive vécue lors de l'élection de Place Desjardins, la tendance de l'Hydro-Québec de confier à l'entreprise privée ses constructions d'importance, les contrôles ponctuels que peut exercer le gouvernement pendant la durée des travaux, les propositions que nous avons reçues de groupes possédant le personnel apte à assumer la réalisation d'un tel projet sont autant de facteurs qui nous incitent à confier la construction et l'aménagement de la bâtisse au secteur privé".

Selon un plan d'exécution dressé par M. Duhaime, le gouvernement consoliderait les terrains et les droits nécessaires et louerait le tout à la Société privée, responsable du chantier. Celle-ci construirait le Palais des congrès pour un prix ferme.

À l'ouverture du Palais des congrès, le gouvernement louerait de cette société privée les installations à un prix équivalent au remboursement de la dette. L'exploitation du Palais reviendrait à une société mixte, composée du ministère du Tourisme et de la société privée.

À la fin du bail entre la société privée et le ministère du Tourisme, le gouvernement québécois devient le propriétaire unique du Palais des congrès.

L'unité du Canada a une très grande importance stratégique

L'unité canadienne est "très importante" à la sécurité militaire et stratégique du monde libre, a déclaré hier M. George Bush, ancien directeur de la Central Intelligence Agency (CIA).

Il a ajouté que des liens continus entre la CIA et d'autres groupes de renseignement, y compris la Gendarmerie royale du Canada, étaient essentiels parce que "nous vivons à une époque où il vous faut avoir la meilleure agence de renseignement international qui soit".

M. Bush répondait ainsi aux questions des journalistes, à la suite d'une causerie prononcée devant les membres du Canadian Club de Montréal où il a traité des relations entre la Chine et les États-Unis.

Invoquant son serment d'office qui l'empêche de dévoiler les sources et les méthodes d'enquête, il a catégoriquement refusé d'entrer dans les détails des accords réciproques entre la CIA, le service de sécurité de la GRC et tout autre service policier.

Il n'a même pas voulu confirmer ou infirmer les informations voulant que des agents de la CIA travaillent

George Bush

au Canada ou entraînent des agents de la GRC, disant aux journalistes: "Vous perdez tout simplement votre temps en me demandant de telles précisions... ce n'est pas très poli."

M. Bush, qui a démissionné de la direction de la CIA l'an dernier à la suite de l'élection de M. Jimmy Carter à la Maison Blanche, a également hésité à aborder les questions de politique intérieure canadienne de crainte, a-t-il dit, de nuire aux relations diplomatiques. Il a toutefois ajouté: "À mon avis, un Canada fort et uni est important pour la défense de l'Occident".

Selon lui, le gouvernement des États-Unis partage son opinion suivant laquelle "un Canada unitaire a une influence stabilisatrice et est un allié terriblement important des États-Unis".

Il a aussi admis l'importance du rôle du Canada au sein de l'OTAN et de NORAD mais n'a pas voulu se prononcer sur les conséquences de l'accession du Québec à la souveraineté sur les rapports avec ces deux organismes.

Il a également refusé de commenter le scandale des activités illégales de la GRC ou ses liens avec la CIA, se disant simple citoyen qui "n'a pas été mis au parfum de toute cette histoire".

A propos des révélations de l'ancien agent Victor Marchetti, auteur de "La CIA et le culte du renseignement", selon qui la GRC collabore étroitement avec la CIA lui fournissant des renseignements sur Cuba et la Chine, il a répondu: "Je ne répondrai pas à d'autres questions sur le sujet."

Le fédéral favorisera les flottes indépendantes

YARMOUTH (PC) — Le ministre des pêcheries, M. Roméo LeBlanc, a proposé hier que les flottes de pêche de la côte de l'Atlantique deviennent distinctes des entreprises de transformation qui possèdent actuellement la plupart des vaisseaux.

Parlant à un club Rotary, il s'est dit "déterminé" à réaliser ce projet mais n'a donné aucun détail et a seulement promis de "le discuter dans les mois prochains".

Traditionnellement, l'industrie de la pêche est à chacune de ses étapes — capture, transformationet mise en marché — contrôlée sur la côte de l'Atlantique par quelques grandes entreprises.

Non seulement M. LeBlanc veut-il modifier cet état de choses, afin, explique-t-il en substance, de rendre les pêcheurs plus indépendants, mais il veut aussi changer "la mentalité des subsides".

Il y faudra peut-être quelques années, mais M. LeBlanc est bien décidé à ce que pêcheurs et commerçants relèvent les défis provenant du fait que nous sommes au milieu des régions de pêche les plus riches et des marchés les plus riches.

Les industries de transformation n'ont pas à craindre le projet. En d'autres pays, les relations sont bonnes entre ces industries et les flottes de pêche indépendantes.

"Une flotte indépendante, dit M. LeBlanc, peut être plus souple et mieux répondre aux besoins de l'industrie, soit pour la cueillette même, soit pour la protection de la qualité."

Il ne s'agit pas d'intervention gouvernementale pour régir et contrôler l'industrie mais de "libérer les forces de l'offre et de la demande et de l'initiative individuelle."

Enfin, un service à fondue complet !

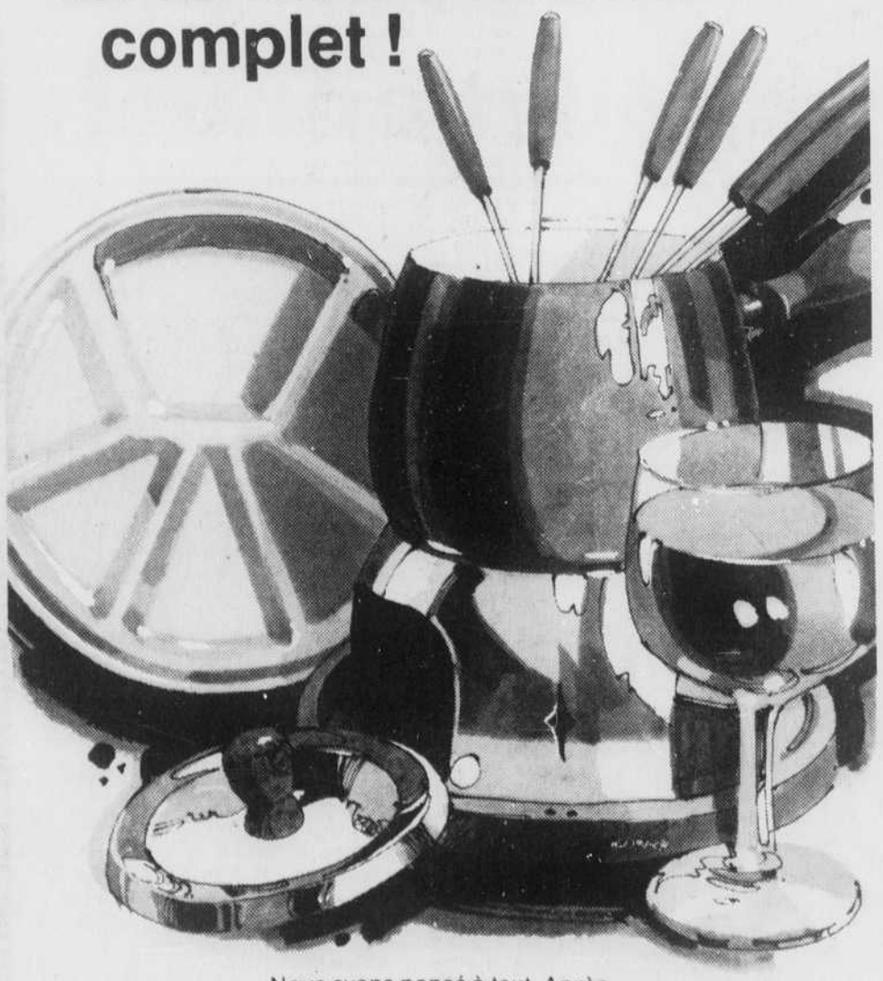

Nous avons pensé à tout. Après avoir réuni les ingrédients nécessaires pour la fondue, il ne vous reste plus qu'à préparer une salade verte et à verser le vin . . . la fête commence !
Le service se compose comme suit:
un caquelon et son réchaud,
6 fourchettes et 6 assiettes à fondue,
6 verres à vin,
Service complet,
$39.95

Procurez-vous votre **Livre Bleu** dès maintenant. C'est gratuit.

BIRKS
JOAILLIERS

Gestion
revue internationale de gestion

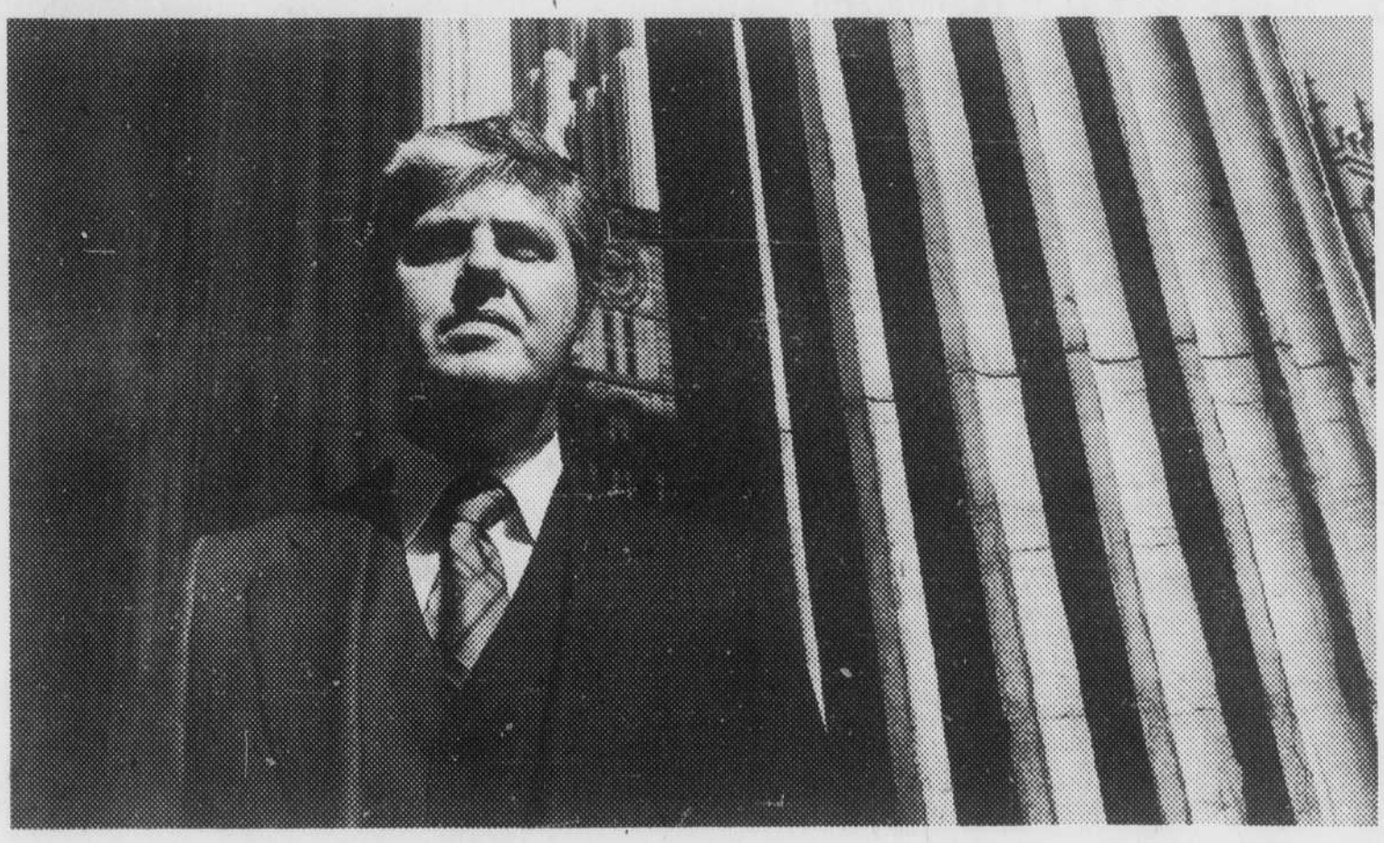

Près de 60% des abonnés de Gestion sont PDG ou cadres supérieurs.

Abonnez-vous. Gestion se tient à la pointe du développement des techniques nord-américaines dans les dix domaines suivants: marketing, finance, gestion internationale, méthodes quantitatives et production, environnement de l'entreprise, contrôle comptabilité, politiques générales d'administration, management des organisations, sciences du comportement et gestion des ressources humaines.

Collectionnez les sommaires de Gestion:
un jour, vous aurez besoin de consulter un article.

À lire absolument dans le numéro de novembre l'article de René Doucet intitulé "le projet de loi 45".

Gestion est publiée 4 fois l'an.

Pour abonnement découper et retourner à Revue internationale de gestion, 674 Place publique, Ste-Dorothée, Laval, Québec, Canada H7X 1G1.

Je désire m'abonner à Gestion et recevoir les quatre prochains numéros.

☐ Abonnement à servir au Canada $15.00 ☐ Abonnement à servir à l'étranger $20.00

Nom _____

Adresse _____

Pays _____ code postal _____ *Adresse bureau* ☐ *domicile* ☐

Employeur: _____ poste occupé: _____

Genre d'entreprise: _____

Inclure un chèque fait à l'ordre de Revue internationale de Gestion.